TRENTE-HUITIÈME ANNÉE Nº 11 455 — VENDREDI 27 NOVEMBRE 1981



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,50 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, 1,10 $; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 45 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 L. ; Liban, 325 P. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,75 kr ; Pays-Bas, 1,75 fl. Portugal, 45 esc. ; Sénégal, 275 F CFA ; Suède, 4,30 kr ; Suisse, 1,30 f ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Télex Paris nº 650572
C.C.P. 4207 23 PARIS
Tél. : 246-72-23

EN ÉGYPTE

M. Moubarak fait libérer 31 personnalités arrêtées par Sadate

LIRE PAGE 4

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

L'échec du sommet arabe

Annonçant lui-même mercredi à la radio-télévision marocaine le report sine die du douzième sommet arabe ouvert le jour même en son palais de Fès, le rois Hassan II a eu beau citer un poème arabe plaçant « la sagesse avant le courage », cette décision des États arabes n'en constitue pas moins un grave échec pour ceux d'entre eux qui avaient espéré réunir une majorité autour du plan de paix au Proche-Orient en huit points présenté le 7 août par l'émir Fahd d'Arabie Saoudite.

Le rêve du souverain chérifien de voir se renouveler chez lui un événement diplomatique arabe aussi important que fut, en octobre 1974, la résolution du sommet de Rabat reconnaissant à l'unanimité « l'Organisation de libération de la Palestine en sa qualité de seul et légitime représentant du peuple palestinien sur tout territoire libéré » ne s'est donc pas réalisé. Le vœu lancinant de Ryad de faire admettre enfin sa primauté parmi les capitales arabes en leur offrant une solution de rechange aux accords honnis de Camp David n'a pas non plus été exaucé.

Les « durs » du camp arabe — Syrie, Irak, Libye, Algérie, — qui n'étaient d'ailleurs pas représentés à Fès par leurs chefs d'État, n'avaient pu se résoudre à avaliser le point VII du plan Fahd reconnaissant « le droit de tous les États de la région à vivre en paix ». Même par prétérition, l'existence d'Israël est toujours refusée par le Front de la fermeté.

Avant de faire juger par l'un de ses principaux collaborateurs le plan saoudien « inopportun, inacceptable et dangereux », M. Arafat en avait célébré les mérites, allant jusqu'à y voir « une très bonne et très importante plate-forme en vue de l'instauration d'une paix durable et totale au Proche-Orient ». Ce n'est pas la première fois que le président de l'O.L.P. est contraint à se déjuger après avoir fait preuve de modération. Certains Palestiniens, en minorité dans l'Organisation, continuent à penser que le rejet du plan Fahd par les Arabes représente avant tout « un succès pour Israël ».

M. Begin, qui, mercredi soir, affirmait une fois de plus à la télévision française qu'« en aucune circonstance » il ne négocierait avec « la soi-disant O.L.P. qui veut la destruction d'Israël » peut en effet se réjouir. Il pourra en toute quiétude continuer à faire lanterner l'Égypte — et le peuple palestinien — en se référant à la stérile « annexe palestinienne » du traité de Washington né des accords de Camp David.

On peut au reste légitimement se demander si certains des responsables de l'échec de Fès — et de la jubilation du premier ministre israélien — ne se trouvent pas dans la capitale américaine. Alors que Moscou se cantonnait dans une prudente discrétion à l'égard d'un plan qui pouvait réintroduire les soviétiques dans le jeu proche-oriental mais provenait du camp pro-occidental, et que Paris l'approuvait avec quelques réserves, Washington estimait que les propositions de l'émir Fahd n'étaient à tout prendre qu'une « réaffirmation des positions saoudiennes ».

Le camouflet infligé à Ryad, allié de l'Amérique dans le monde arabe, ne peut qu'inquiéter tous les régimes pro-occidentaux et notamment l'Égypte, qui vient d'organiser avec Washington des manœuvres militaires communes hautement symboliques.

En manifestant avec éclat son incapacité à s'entendre sur un texte, fût-il amendé, le monde arabe pourrait préparer de nouveaux déchirements au Liban, à propos duquel, de façon paradoxale, il est tombé d'accord à Fès.

(Lire nos informations page 3.)

La réunion des Dix

La France entend aborder « de manière globale » les problèmes de la Communauté

Les dix chefs d'État et de gouvernement de la Communauté ouvrent, dans une atmosphère morose, ce jeudi après-midi à Londres, les travaux du Conseil européen, le premier depuis leur réunion de Luxembourg à la fin du mois de juin. M. Thorn, président de la Commission européenne, n'hésite pas à affirmer à l'hebdomadaire de Düsseldorf Wirtschaftswoche *que les résultats de ces sommets, où l'on n'entend que des* « monologues », *sont* « hors de toute proportion » *avec le coût de leur organisation.*

Quant à M. Mitterrand, il est arrivé à Londres, a précisé son porte-parole, M. Vauzelle, avec un souci « de fermeté et d'ouverture ». « Tout peut être discuté », *a dit M. Vauzelle, mais les problèmes doivent être abordés* « de manière globale », *c'est-à-dire que les dossiers de la relance européenne, de la politique agricole et du budget ne peuvent être dissociés.*

La bataille principale

par ANDRÉ FONTAINE

Il n'y a guère d'endroit de la terre qui ne soit, à un degré ou à un autre, un enjeu de la compétition soviéto-américaine. Mais il ne fait guère de doute que le principal, aujourd'hui comme jadis, soit l'Allemagne. Ce n'est pas par hasard que M. Brejnev a réservé à la République fédérale sa seule visite au monde atlantique depuis l'invasion de l'Afghanistan et que M. Reagan a attendu la veille de cette visite pour reprendre à son compte la fameuse « *option zéro* » : la renonciation par les États-Unis aux euromissiles (à venir) en échange du démantèlement par l'U.R.S.S. de ses SS-4, 5 et 20 (existants). Au-delà de tous les discours sur l'apocalypse nucléaire, ce qui est en jeu, c'est l'appartenance au système occidental de la quatrième puissance économique du monde, c'est la présence américaine au cœur de l'Europe.

A peine terminée, en 1945, par la victoire alliée, la bataille contre l'Allemagne, la bataille pour l'Allemagne avait commencé entre ses vainqueurs. Walter Lippmann l'avait prédit dans son livre sur « *la politique étrangère des États-Unis* », un an plus tôt : « *Que les vainqueurs ne renouvellent pas leur alliance, l'alliance des vaincus et de tel vainqueur suivra. Cette histoire n'aurait rien d'inédit.* » A l'époque, pourtant, les vainqueurs nourrissaient, concernant le Reich, toutes sortes de projets destinés à l'empêcher de jamais relever la tête. A l'instigation de Morgenthau, son secrétaire au trésor, Roosevelt s'était mis en tête de le « *désindustrialiser* » et de le vouer à l'agriculture. « *Soupe le matin, soupe à midi, soupe le soir* », tel était l'avenir qu'il entendait imposer, pour les punir de leur orgueil insensé, aux Teutons. Les Soviétiques se seraient contentés, quant à eux, qu'on détruisît 80 % du potentiel industriel germanique.

A Téhéran, en 1943, comme à Yalta, en février 1945, les Trois Grands envisagèrent avec faveur un démembrement du Reich en cinq États, la Sarre, la Ruhr, Kiel et Hambourg, étant placés sous tutelle de l'ONU. Un comité du démembrement fut même constitué à Yalta. Mais le jour même de la victoire, le 8 mai 1945, Staline annonça, sans avoir consulté personne, que l'U.R.S.S « *n'avait pas l'intention de démembrer ou de détruire l'Allemagne* ». Le 5 juin suivant, les commandants suprêmes américain, soviétique, britannique et français, constatant la disparition de tout gouvernement central, déclaraient assumer l'autorité suprême à l'égard de l'Allemagne.

(Lire la suite page 2.)

L'affaire de Broglie

MM. Poniatowski et Ducret sont invités à s'exprimer sur les lacunes de l'enquête

Le procès de l'affaire de Broglie, qui avait commencé le 4 novembre, aux assises de Paris, est entré dans une phase décisive. L'audition, mercredi, du premier magistrat instructeur, M. Guy Floch, et celle de l'ancien chef de la brigade criminelle, M. Pierre Ottavioli, ont porté principalement sur le rapport de police, qui, trois mois avant l'assassinat de Jean de Broglie, faisait état de menaces précises.

Les auditions, ce jeudi après-midi, de MM. Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, et Jean Ducret, ancien directeur de la police judiciaire, devraient permettre d'affiner le dévoilement de la vérité sur les raisons pour lesquelles l'existence de ce rapport a été cachée à la justice et sur le niveau exact des responsabilités.

Le dévoilement

par BRUNO FRAPPAT

Le procès de l'affaire de Broglie, devant les assises de Paris, est devenu, ainsi que l'explique page 14 Michel Bole-Richard, le procès des témoins. Le procès des policiers et celui des magistrats dans l'affaire Polichinelle. Les quatre accusés « officiels », dans le box, comptent les coups et assistent sereinement à des règlements de comptes qui, pour n'être pas meurtriers, n'en sont pas moins d'une rudesse inédite entre gens du même monde, entre hommes de loi.

L'affaire peut se résumer en peu de mots. Trois mois avant le meurtre de Jean de Broglie, cofondateur des républicains indépendants, ancien ministre, la police savait — par une rapport écrit — qu'il existait un projet d'assassinat. Trois mois après, le député de l'Eure était assassiné. Un rapport, donc, prémonitoire et sérieux dont les conséquences pratiques (protection de l'intéressé) n'avaient pas été tirées.

Ce fameux rapport connu, dès le jour du meurtre, par le chef de la brigade criminelle, nul ne s'avisa d'en parler au juge d'instruction. On sait depuis mercredi, par l'aveu qu'en a fait le contrôleur général Ottavioli, qu'il avait été tenu secret parce que sa révélation aurait eu pour effet de mettre en lumière les carences de la police.

(Lire la suite page 14.)

UN ENTRETIEN AVEC M. GONZALEZ

« On veut faire croire qu'il existe un véto des forces armées contre nous »

nous déclare le secrétaire général du parti socialiste ouvrier espagnol

(Lire page 5.)

POINT

Relancer l'autre économie

La toute prochaine délégation à l'économie sociale, si elle veut vraiment dynamiser et coordonner les entreprises à but non lucratif (coopératives, mutuelles et associations), aura fort à faire.

Non que la tâche soit impossible, mais elle demandera du temps et de l'obstination. Les cures de rajeunissement ne sont pas efficaces du jour au lendemain. Rendre plus solidaires les unes des autres les nombreuses familles qui composent cette autre économie, faire que les banques coopératives et les mutuelles financent d'abord et de façon préférentielle les activités de l'industrie, du commerce, des services du secteur non capitaliste, est une ambition réaliste.

Améliorer la compétitivité de ces entreprises originales jusqu'à en faire un réel secteur-témoin, qui démontre sans discours qu'il existe une autre manière de faire des affaires et de les faire bien, au lieu de rechercher le profit en soi, sans pour autant perdre son éthique et son fondement idéologique, est déjà une autre affaire. Sa réussite passe par une prise de conscience collective d'appartenir à un même courant, à une même famille. Des indices existent d'une volonté réelle d'aller dans ce sens puisque fonctionnent déjà des groupements régionaux de la coopération et de la mutualité (G.R.C.M.).

Cependant, imaginer, comme on semble le faire dans le plan intérimaire, que les pouvoirs publics pourront, en utilisant les moyens qu'inventera la délégation, atteindre rapidement ces objectifs, c'est ignorer la pesanteur des habitudes, la lourdeur des démocraties coopératives et mutualistes, qui ne tiennent pas seulement à des obstacles juridiques et statutaires.

Dans un premier temps, certes, la délégation pourra œuvrer pour la levée de ces obstacles, mais il ne faudrait pas espérer que cela suffira à rendre opérationnel le « potentiel non négligeable de création d'activités » *que ce secteur représente.*

Les acteurs de l'économie sociale sont désormais dotés d'un interlocuteur interministériel unique. Il leur appartient de prouver, dans un environnement politique qui leur est favorable, leur capacité à se régénérer.

Les tentations de la « droite musclée »

L'arrivée de la gauche au pouvoir entraîne-t-elle un regain d'activisme du côté de la « droite musclée » ?

Nous commençons ci-dessous la publication d'une enquête en trois volets sur ce phénomène. Le service d'action civique, les prurits de l'extrême droite et, dans un genre différent, l'émergence d'un réseau de radios libres de droite, qui veulent organiser une forme de « résistance », en constituent trois facettes dissemblables et cependant solidaires.

I. — Le SAC après l'orage et le tourment

par LAURENT GREILSAMER

C'est un convalescent. Oui, vous avez bien lu, le fameux Service d'action civique d'origine gaulliste, plus connu sous son sigle, le SAC, relève d'une longue maladie. Il semble encore plongé dans une demi-cure de sommeil. Dans une note rédigée dernièrement, un membre du comité directeur de cette organisation indique : « *Nous venons de subir l'orage (...). Après l'orage et le tourment, il y a un prix à payer.* » L'orage, c'est bien évidemment le « *choc du 10 mai* », avec l'arrivée des « *socialo-communistes* » au pouvoir. Le tourment n'est autre, on le devine, que la dramatique tuerie d'Auriol survenue au cœur de l'été, à Marseille (1).

Le SAC vient donc d'encaisser, de front, bien des « revers ». Pas à pas, il se remet. Mais prudemment.

(Lire la suite page 12.)

(1) Dans la nuit du 18 au 19 juillet, un commando composé de militants du SAC a assassiné l'inspecteur stagiaire Jacques Massie, responsable départemental de leur organisation, et cinq membres de sa famille. Quatorze adhérents du SAC sont inculpés dans le cadre de l'instruction confiée à Mme Françoise Llaurens-Guérin.

AU JOUR LE JOUR

MARDI-GRAS

M. Marcel Dassault, député de l'Oise, désireux de dissiper la morosité économique nationale tout en recréant les joies du Mardi gras, a tiré de son Café du commerce une idée ingénieuse : « Pourquoi ne mettrait-on pas une Renault 9 sur un char traîné par quatre paires de bœufs blancs du Charolais et escorté par vingt-quatre jeunes filles montées sur des ânes gris ? »...

Excellente initiative ! Mais pourquoi réserver la liesse populaire à l'Hexagone ? Nous pourrions aussi distraire le tiers-monde affamé en promenant un char de combat escorté par un sous-marin nucléaire et tiré par vingt-quatre quêteuses de Terre des hommes montées sur des éléphants roses...

HENRI MONTANT.

VINGT ANS APRÈS

Situation des lettres algériennes

En recevant dans quelques jours M. Mitterrand, l'Algérie accueillera aussi en lui un homme de lettres, alors qu'elle s'apprête à célébrer le vingtième anniversaire de son indépendance et le dixième du lancement de la révolution culturelle. Quelle situation le chef de l'État trouvera-t-il dans ce secteur ? La réponse est complexe, car la colonisation a coupé cette terre — qui a toujours été féconde dans le domaine de la pensée, de saint Augustin à Ibn Khaldoun — de sa tradition arabe et musulmane. Elle a détruit une partie essentielle de son héritage islamique et formé des élites « francisées ».

L'Algérie s'est particulièrement distinguée dans le domaine cinématographique. En revanche, le bilan de la vie littéraire est inégal dans le secteur francophone, alors que l'Europe ignore la production en langue arabe, dont nous parle A. Meziane.

Tout en cherchant à favoriser l'arabisation pour que le pays retrouve ses racines, Boumediène avait privilégié la réflexion sur le nouvel ordre international et incité l'intelligentsia à formuler une pensée tiers-mondiste capable de résister à la pénétration de l'impérialisme culturel occidental. Il ne fait aucun doute que le pouvoir a ainsi façonné une sensibilité nouvelle, mais au prix d'un dirigisme qui, s'ajoutant à l'esprit dans lequel s'est faite l'arabisation, a contribué à paralyser quelques créateurs.

Un certain malaise est donc perceptible. Mais, dans le même temps, la scolarisation intensive et l'élévation du niveau de vie ont créé dans la société de nouvelles exigences. Le président Chadli a, d'ailleurs, amorcé une ouverture qui, si elle se précise, pourrait favoriser un renouveau fécond.

PAUL BALTA.

(Voir nos articles dans « le Monde des livres » pages 17, 22 et 23.)

Le Monde

idées

ALLEMAGNE

L'Allemagne ne se trouve pas seulement au centre géographique de l'Europe, elle est plus que jamais, comme le montre André Fontaine, au centre de la rivalité soviéto-américaine. Elle n'a cessé de jouer un rôle fondamental dans le débat philosophique. André Lécrivain évoque à ce propos la richesse de la *Logique du réel* de Hegel, tandis que Christian Delacampagne met en lumière le caractère exemplaire, face aux déviations totalitaires, de la problématique rationaliste.

Une logique du réel

par ANDRÉ LÉCRIVAIN (*)

LES lecteurs français disposent désormais d'une traduction complète de la *Science de la logique* de Hegel, telle qu'elle fut publiée de son vivant entre 1812 et 1816. Pierre-Jean Labarrière et Gwendoline Jarczyk viennent en effet de livrer au public la *Logique subjective ou Doctrine du concept*, troisième et dernier livre de cette œuvre fondamentale (1). Coïncidence doublement heureuse : elle souligne l'intérêt que porte la pensée française à l'entreprise du philosophe allemand en ce cent cinquantième anniversaire de sa mort, et elle complète tout un ensemble de travaux récents qui rendent aujourd'hui accessibles, dans les meilleures conditions d'exactitude et de rigueur, les divers aspects de la logique hégélienne (2). Si, comme l'admettent volontiers de nombreux interprètes de cette pensée, la *Science de la logique* constitue bien l'élément principal de l'œuvre philosophique de Hegel, il convient de signaler le gain qui en résulte pour la connaissance et l'appréciation du sens global de celle-ci.

Les deux premiers livres de la *Science de la logique, l'Etre* et la *Doctrine de l'essence*, rassemblés unitairement au sein de la *Logique objective*, présentaient selon un double mouvement, d'intériorisation des déterminations immédiates de l'être dans l'essence et d'extériorisation des déterminations de l'essence dans l'être progressivement rétabli, mais sur le mode désormais d'une immédiateté devenue ou médiatisée, le procès dialectique d'avènement du concept. En ce sens, la *Logique objective* peut être effectivement considérée comme la double genèse ontologique et essentielle de ce concept. Le troisième et dernier livre expose donc le concept en et pour lui-même. Sans pouvoir entrer dans le détail du texte, nous en retiendrons deux aspects qui nous paraissent particulièrement importants. D'une part, le concept s'y déploie comme le procès même de la liberté. D'une liberté qui n'est certes pas l'affirmation unilatérale de l'arbitraire ou de la contingence, mais au contraire la réflexion et la compréhension rationnelles de la nécessité sous toutes ses formes y compris celles de la contingence. D'autre part, la *Doctrine du concept* procède du concept à l'idée à travers un périple au cours duquel la subjectivité et l'objectivité se recouvrent et viennent coïncider pleinement. Ainsi le concept, compris dialectiquement et spéculativement, s'explicite comme la lecture et l'énoncé du réel considéré dans ses aspects les plus divers et les plus concrets. Avec la *Doctrine du concept* se vérifie donc que la *Science de la logique* n'est pas une machine de langage délirante mais la reconnaissance et la confirmation d'un procès qui n'est rien d'autre que l'ensemble des modes d'intelligibilité par lesquels la réalité, ou, comme le dit Hegel, l'effectivité, se réfléchit elle-même, sans reste, ni en deçà, ni au-delà.

(*) *Professeur de première supérieure au lycée Honoré-de-Balzac.*

Une place primordiale

Ces quelques remarques ne peuvent suffire à faire pressentir la richesse d'une œuvre dont P.-J. Labarrière et G. Jarczyk ont raison de souligner, dans leur présentation, la place primordiale qu'elle occupe au cœur du système hégélien (3). La compréhension exacte de celui-ci présuppose la connaissance des modalités du procès logique. Notons, au passage, qu'ils montrent également comment la combinaison des schèmes binaire, ternaire et quaternaire à l'intérieur de la dialectique hégélienne interdit d'emprisonner celle-ci dans l'artifice triadique : thèse-antithèse-synthèse, auquel on a souvent prétendu faussement la réduire.

Si, maintenant, portant nos regards au-delà du contenu au sens global et explicite de l'œuvre logique hégélienne, nous jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'ensemble de la traduction qui vient d'être mise à notre disposition, nous ne pouvons manquer d'en signaler les principaux mérites.

Le souci d'élégance n'est sans doute pas la préoccupation dominante de Hegel. Ses traducteurs n'avaient donc pas à s'y soumettre davantage. La phrase de l'auteur de la *Science de la logique* ne va pas sans lourdeurs ou négligences, du moins si l'on juge du point de vue de la langue allemande classique et traditionnelle. Mais, précisément, cette traduction, dans son parti pris de littéralité et d'exactitude, est comme une véritable re-création, en langue française, de cette genèse du sens dans l'acte de penser tel que nous le restitue le tracé matériel — souvent heurté et tourmenté, parfois fulgurant — de l'écriture hégélienne. Hegel a créé une nouvelle langue appropriée à un nouvel espace de discours, capable de restituer dans ses détails les plus intimes et les plus secrets le jaillissement mobile et fluide du sens.

Pour y parvenir, les traducteurs ont choisi le respect strict des correspondances terminologiques. Ils n'ont pas hésité à innover lorsque les ressources de la langue française leur paraissaient insuffisantes ou inadéquates. Certains de ces néologismes n'étaient peut-être pas indispensables et nous-mêmes, dans nos propres travaux, avons renoncé à quelques-uns d'entre eux. En revanche, nous avons pleinement accrédité le choix conventionnel, mais non gratuit, de *sursomption* pour traduire le terme *Aufhebung* qu'aucun équivalent français dans les traductions déjà existantes n'était parvenu à restituer d'une manière parfaitement satisfaisante. En outre, nous pensons avec les traducteurs, rappelant ici des propos d'Eric Weil (4) que la traduction d'un texte comme la *Science de la logique* ne saurait consister à réduire celle-ci à nos propres manières de parler ou à nos habitudes de penser. Qu'il nous faille peut-être apprendre à lire autrement et autre *chose*, ce n'est pas niable. *Mais c'est* aussi qu'Hegel écrit *autrement* parce qu'il pense *autrement*.

(1) Hegel, *Science de la logique*, I, *l'Etre*, 1972 ; II, *Doctrine de l'essence*, 1976 ; III, *Doctrine du concept*, 1981, traduction, présentation et notes par Pierre-Jean Labarrière et Gwendoline Jarczyk, Aubier-Montaigne.

(2) Rappelons l'excellente traduction par Bernard Bourgeois de la *Science de la logique* de l'*Encyclopédie des sciences philosophiques*, Vrin, 1970. Plus récemment a paru une traduction par D. Souché-Dagues de *Logique et métaphysique* (Iéna 1804-1805), Gallimard 1980.

Parmi les études les plus récentes, citons le *Commentaire littéral de la logique de Hegel* par André Léonard, Vrin-Louvain, 1974 ; *Système et liberté dans la logique de Hegel* par Gwendoline Jarczyk, Aubier 1980 ; *Hegel et la critique de la métaphysique* par Béatrice Longuenesse, Vrin, 1981.

(3) *Doctrine du concept*, présentation par P.-J. Labarrière et G. Jarczyk, p. 19-21.

(4) *Ibid.*, p. 22.

LA BATAILLE PRINCIPALE

(Suite de la première page.)

A Potsdam, en juillet de la même année, les Trois Grands — qui n'étaient plus les mêmes, Truman ayant pris la place de Roosevelt décédé, et les électeurs britanniques ayant substitué le travailliste Attlee à Churchill — adoptèrent une série de textes visant *« l'Allemagne dans son ensemble »*. Etaient prévus son désarmement total, la suppression de toute industrie pouvant servir à la guerre, mais aussi la mise sur pied de *« certains départements administratifs centraux dirigés par des secrétaires d'Etat, particulièrement en matière de finances, de transports, de communications, de commerce extérieur et d'industrie »*.

Cette dernière décision ne fut jamais mise à exécution, en partie du fait du veto de de Gaulle, qui voulait encore croire le démembrement possible, à la création d'une administration centrale des transports. Mais l'échec de la politique allemande des Alliés a des raisons plus profondes. Les Soviétiques opéraient d'énormes prélèvements sur leur zone d'occupation pour venir en aide à leur propre population, que la guerre avait conduite au bord de la misère et de la famine. Les Américains voulaient empêcher l'Allemagne de s'enfoncer dans un chaos qui aurait pu la conduire au communisme.

Ils se lassèrent vite d'injecter dans l'économie allemande des crédits qui retombaient, en fin de compte, dans les poches soviétiques. Avec les Britanniques et les Français ils appliquèrent donc dans leurs zones respectives, ainsi qu'à Berlin-Ouest, le 18 juin 1948, une réforme monétaire destinée à conjurer les effets de l'impression massive par les Soviétiques de marks d'occupation. Le processus de séparation était engagé. Il devait conduire au blocus de Berlin (20 juin 1948-11 mai 1949), à la mise en sommeil du conseil de contrôle allié, à la proclamation de deux Républiques allemandes rivales (5 mai et 7 octobre 1949) et, après la guerre de Corée (25 juin 1950), à leur réarmement et à leur entrée dans les deux blocs militaires opposés (1955). C'est en vain que, le 10 mars 1952, Staline, pour essayer de bloquer ce processus, reprenant, en la modifiant quelque peu, une suggestion américaine qu'il avait rejetée en 1946, avait proposé la neutralisation de l'Allemagne.

La bataille ne s'est jamais beaucoup arrêtée par la suite. Après la mort de Staline, en 1953, Khrouchtchev a accusé Beria, le chef de la police, d'avoir voulu brader la R.D.A. pour acheter la paix avec l'Occident. A mots plus couverts, il a adressé par la suite le même reproche à son rival malheureux Malenkov. Il semble bien que la crainte de le voir s'avancer à son tour sur ce terrain dangereux ait joué un rôle dans sa propre chute, en 1964. Entre-temps, il avait provoqué une grave crise dans les relations internationales en menaçant les Occidentaux de leur interdire l'accès de Berlin-Ouest (4 novembre 1958), puis en coupant (13 août 1961) l'ancienne capitale du Reich par un mur dont la survivance symbolise l'idée que l'on se fait, à l'Est, des droits de l'homme.

Dans les années 70, cependant, avec la « détente » et la politique à l'Est de M. Willy Brandt, on put croire que la question allemande se trouvait durablement réglée sur la base de la reconnaissance du *statu quo* territorial issu de la deuxième guerre mondiale et de l'entrée simultanée aux Nations unies des deux Républiques allemandes. C'était oublier que l'histoire est mouvement et que tout partage est un jour ou l'autre remis en cause. Deux facteurs rendaient inévitable le rebondissement de la bataille pour l'Allemagne : l'évolution de la course aux armements, la situation de dépendance où la République fédérale allait petit à petit se trouver à l'égard de Moscou.

a) La course aux armements : il y a dix ans encore, l'indiscutable supériorité « stratégique » (autrement dit en armes nucléaires à longue portée) des Etats-Unis compensait leur infériorité conventionnelle (en armes classiques). Pour peu qu'ils montrent leur résolution, l'U.R.S.S. était hors d'état non seulement d'attaquer directement en Europe mais même d'exercer sur les pays de l'OTAN une trop nette pression. Mais la situation n'est plus la même aujourd'hui. En obtenant au minimum la parité stratégique, en conservant une considérable avance conventionnelle, en pointant en permanence des fusées nucléaires contre l'Europe occidentale, c'est le Kremlin qui est désormais en mesure de *dissuader* Washington de mettre son arsenal intercontinental au service de ses alliés attaqués; c'est à cette évidence que s'est manifestement référé M. Reagan quand il a parlé de l'éventualité d'une guerre nucléaire limitée à l'Europe.

M. Helmut Schmidt a été l'un des premiers à prendre conscience de cette transformation, et c'est bien pourquoi il a été aussi le premier à presser les Américains d'imaginer une parade aux SS-20. A quoi lesdits Américains, à l'époque en pleine euphorie des SALT, répondaient que cela ne les regardait pas. Il a fallu un violent discours du chancelier, le 13 octobre 1977, et les avertissements tonitruants de M. Kissinger lors d'un colloque à Bruxelles le 1er septembre 1979, pour qu'ils se décident à ouvrir les yeux. En décembre de cette même année 1979, le Conseil atlantique de Bruxelles adopte la fameuse « double résolution » sur la mise en place des armes de théâtre et la négociation avec l'U.R.S.S.

Dépendance morale

b) Au fur et à mesure que perdait de sa crédibilité la dissuasion américaine, ou plutôt qu'elle tendait à se réduire à la protection du seul territoire des Etats-Unis, désormais « sanctuarisé », *les dirigeants de Bonn prenaient davantage conscience de la dépendance morale où les mettait la politique à l'Est engagée par M. Brandt et reprise à son compte par M. Schmidt. »*

La contrepartie de la reconnaissance du *statu quo* — et donc de la division de l'Allemagne — avait été en effet la consécration du statut de Berlin-Ouest et un très appréciable développement des échanges de personnes entre la R.F.A. et sa rivale communiste. Mais le temps n'est plus où un froncement de sourcils de l'Oncle Sam suffisait à empêcher les dirigeants soviétiques et leurs amis de Berlin-Est de remettre, s'il leur en prenait envie, cette amélioration en question. Au cas où on ne l'aurait pas compris à Bonn, M. Honecker, le numéro un du P.C. est-allemand, s'est chargé de mettre les points sur les « i » en septembre de l'année dernière. Il a décrété unilatéralement une majoration très importante des achats de devises est-allemandes imposés aux ressortissants de la République fédérale venant en R.D.A. En apprenant la nouvelle, le chancelier piqua une belle colère, parla de « coup au foie » et interrompit ses vacances. Et puis, sagement, s'abstint de prendre les mesures de représailles économiques auxquelles il avait apparemment un moment songé, pour cette bonne raison qu'elles n'auraient sans doute fait qu'inciter la partie adverse à surenchérir.

On dirait que le talon d'Achille du colosse ouest-allemand avait été ainsi clairement identifié, si le colosse en question ne présentait pas aujourd'hui d'autres points de faiblesse tout aussi évidents. L'un est de nature économique : la R.F.A. est devenue le principal fournisseur et banquier occidental des pays du pacte de Varsovie. Une diminution du courant d'échanges frapperait durement l'industrie d'outre-Rhin en un moment où le chiffre des chômeurs, malgré le départ de centaines de milliers de *Gastarbeiter* turcs ou yougoslaves, atteint maintenant un million sept cent mille, et où le déficit budgétaire devient astronomique. La signature, il y a quelques jours, malgré les objurgations américaines, d'un énorme contrat d'achat de gaz sibérien, en échange de la fourniture de quelque 5 000 kilomètres de tuyaux d'oléoduc, suffit à montrer que Bonn n'a pas l'intention de renoncer à une politique qui bénéficie, en tout état de cause, du soutien du grand patronat.

Reste le troisième point faible : le mouvement pacifiste, dont la résurgence ne saurait étonner que ceux pour qui l'histoire d'Allemagne commence à Bismarck et s'achève à Hitler, et ignorent que Napoléon disait n'avoir pas rencontré sur sa route de peuple plus pacifique que l'allemand. En 1950 encore, lorsque les Américains voulurent réarmer les vaincus de 1945, ils se heurtèrent à une très forte résistance, notamment au sein du parti social-démocrate et du mouvement *Ohne uns* (Sans nous). L'adhésion de la R.F.A. à l'OTAN — qui s'en souvient encore ? — eut pour contrepartie l'engagement des Alliés d'aider les Allemands à obtenir leur réunification au moyen d'élections libres.

Ce résultat, c'est le moins qu'on puisse dire, n'a pas été atteint. On a voulu croire que nos voisins d'outre-Rhin avaient renoncé pour toujours à l'unité. Ils semblaient si fiers de leur « miracle économique », si portés à se satisfaire de consommer, chaque année un peu plus... Mais voilà que la prospérité, à son tour, est remise en question. Un sondage de l'Institut Allenbach, cité par l'*Economist* du 21 novembre, fait apparaître que 62 % des Allemands de l'Ouest sont favorables à la réunification. Et comme la polémique sur les euromissiles n'aboutit qu'à les persuader qu'ils seront la cible privilégiée de la prochaine guerre, il n'y a rien de surprenant à ce qu'ils manifestent massivement contre une course aux armements dont personne au monde, en tout état de cause, n'est en état de dire sur quoi elle peut bien déboucher.

M. Brejnev, qui a tant d'ennuis ailleurs, peut penser que là au moins le temps travaille pour lui et qu'avec un peu d'habileté de sa part, en insistant à la fois sur les dangers des euromissiles et la possibilité de s'entendre, il a des chances raisonnables d'amener les Allemands de l'Ouest à remettre eux-mêmes en cause le stationnement des Américains en Europe. Non, certes, qu'ils le veuillent : le même sondage cité par l'*Economist* fait apparaître qu'ils sont 56 % à souhaiter le maintien de la présence des *boys* sur leur sol, mais parce que la tentation serait forte aux Etats-Unis, en cas de refus des euromissiles, de se replier sur la forteresse Amérique, sous la protection des armes intercontinentales. Les Français apprécieraient, ce jour-là, que le général de Gaulle leur ait donné un arsenal nucléaire et que M. Mitterrand, quoi qu'il en ait dit dans le passé, ait décidé non seulement de le conserver mais de le développer.

ANDRÉ FONTAINE.

Une problématique exemplaire

par CHRISTIAN DELACAMPAGNE

VICTIME, comme toutes les pensées étrangères, du provincialisme français, la philosophie allemande de ces vingt dernières années — à laquelle la revue *Critique* vient, fort à propos, de consacrer un numéro spécial (1) — mériterait d'être mieux connue chez nous. Sans doute ne présente-t-elle pas une variété de courants aussi grande que la philosophie anglo-saxonne contemporaine, mais il y a à cela des raisons historiques : depuis la fin du cercle de Vienne et l'exode des intellectuels germaniques vers les Etats-Unis, le centre de gravité de la réflexion sur le langage et sur les sciences s'est plutôt déplacé outre-Atlantique.

Sans doute aussi les philosophes allemands de la génération présente, dont beaucoup n'ont commencé leurs études qu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, ont-ils été formés dans une ambiance idéologique quelque peu conformiste. En témoignent les onze textes qui composent ce numéro de *Critique* : tous dus à des professeurs d'université, rédigés dans un style uniformément académique, ils se moulent plus ou moins dans une forme très classique. Mais on aurait tort de le leur reprocher : l'esprit de sérieux aurait-il donc cessé d'être une qualité philosophique ? Je crois, quant à moi, que le sérieux de la pensée allemande contemporaine — qui ne craint pas d'affronter les problèmes les plus graves de la culture moderne au lieu de se complaire en discours sur le discours — devrait enfin bénéficier de l'estime des philosophes français, qui n'ont que trop tendance à se replier narcissiquement sur leur propre univers.

Il est vrai que les Allemands regroupés dans cet hommage ne sont pas tous des inconnus : des livres de Hans-Georg Gadamer (2), Jurgen Habermas (3), Hans-Robert Jauss (4), entre autres, ont déjà été traduits en français. Mais c'est à la problématique d'ensemble dans laquelle se meuvent ces intellectuels que nous ne portons, en général, guère d'attention. Or cette problématique, que le numéro de *Critique* aide justement à reconstruire, me paraît exemplaire pour la culture française, car à partir de questions souvent voisines des nôtres elle ouvre des voies différentes et, sur certains points, plus solides.

La question théorique que se pose toute l'Europe depuis la fin de la dernière guerre est en effet celle-ci : comment la raison moderne, formée à l'âge classique en même temps que les sciences de la nature, étendue au domaine moral par les philosophes des Lumières et aux problèmes sociaux par les penseurs du siècle dernier, a-t-elle pu, en plein milieu du XXe siècle, aboutir à ces monstres qui se nomment guerre, génocide ou goulag ? Comment le rationalisme, d'abord arme de la liberté, est-il devenu pilier du totalitarisme ? Et comment se fait-il que les enfants de Marx et de Freud n'aient plus, aujourd'hui, d'autre choix qu'entre technocratie et terrorisme ?

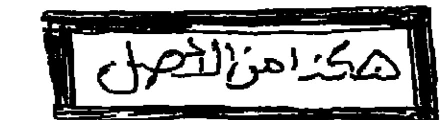
Déjà Freud et Husserl, dans leurs derniers textes, puis Heidegger — non sans ambiguïté — avaient entrepris de s'interroger sur cette « crise », voire cette « faillite » de la raison. Mais c'est surtout l'école de Francfort, animée par Theodor Adorno et Herbert Marcuse, qui avait contribué à situer le débat. Un moment assourdis par le choc du nazisme et par le sentiment de culpabilité que celui-ci engendrait, les intellectuels allemands ont à nouveau tenté de poser le problème autour des années 60. Et ils l'ont fait en essayant de se garder de l'irrationalisme qui n'avait pas épargné, à certains moments, la pensée de Heidegger et de quelques-uns de ses disciples.

Les liens personnels qui rattachent Habermas, la figure dominante de ces vingt dernières années, à l'école de Francfort prouvent bien, d'ailleurs, que l'inspiration rationaliste d'Adorno — grand lecteur de Kant, Hegel et Marx — n'est pas morte en Allemagne. Cela dit, Habermas, pas plus qu'Adorno, ne croit à l'infaillibilité de la raison, ni à la scientificité du marxisme, ni à la toute-puissance des philosophies de l'histoire, qu'elles se fondent sur la classe ou la race. Simplement il lui semble que l'effort du philosophe, en un temps où l'Absolu meurt tous les jours, où aucune valeur ne paraît plus capable de s'autojustifier, consiste plus que jamais à s'interroger sur les conditions dans lesquelles la raison, en tant qu'activité critique, peut contribuer à la réalisation de cette triple tâche : déconstruire les idéologies totalitaires, remettre en cause le caractère *« unidimensionnel »* (Marcuse) de la société technocratique, sonder les fondements théoriques et sociaux de la pratique scientifique.

Et c'est ici qu'apparaît le mieux l'originalité de penseurs comme Gadamer, Habermas ou Karl-Otto Appel qui, aussi divers qu'ils soient, n'en partagent pas moins un même souci : éviter aussi bien l'écueil du rationalisme totalitaire que celui de l'anti-rationalisme systématique. Cette dernière attitude s'est manifestée, ne l'oublions pas, avec encore plus de vigueur en Allemagne qu'en France vers le milieu des années 70. Elle y a pris la forme d'un courant assez lâche, allant de la « nouvelle droite » et de la postérité d'Arnold Gehlen à des esprits plus modérés comme Hans Albert, proche de Popper. Mais ses représentants partagent néanmoins un certain nombre de positions : néo-conservateurs, ils prônent le retour à la subjectivité, au sentiment ou à la tradition — thèmes que la pensée moderne a toujours considérés avec méfiance, — déclarent volontiers la raison en faillite et affirment l'impossibilité, pour le philosophe, de trouver un fondement objectif à la suprématie des valeurs progressistes, voire même démocratiques.

A ces attaques dispersées qui s'insèrent dans une vague générale d'accusations portées contre les intellectuels — soupçonnés d'approuver le terrorisme ou d'encourager la « subversion » pacifiste, — Habermas et Appel, entre autres, ont tenté de répondre. Ils l'ont fait avec courage et lucidité, sans tomber dans un manichéisme douteux. Le combat qu'ils continuent de mener contre toutes les formes de nihilisme concerne aussi, au premier chef, la culture française.

(1) *Critique*, n° 413, octobre 1981.
(2) *Vérité et méthode*, Seuil, 1976.
(3) Entre autres : *Théorie et pratique*, *Raison et légitimité* (Payot), *Connaissance et intérêt* (Gallimard) etc.
(4) *Pour une esthétique de la réception* (Gallimard).



DIPLOMATIE

L'AJOURNEMENT DU SOMMET ARABE DE FÈS

Le plan saoudien de règlement au Proche-Orient a suscité une rupture d'une brutalité sans précédent

De notre envoyé spécial

Fès. — L'épilogue du sommet arabe, le douzième depuis 1964, est sans précédent. Les réunions antérieures se terminaient généralement par des accords en trompe-l'œil qui entretenaient la fiction de l'unité. Cette fois-ci, la rupture est brutale, nette et franche. Il n'a fallu qu'une séance, qui a duré un peu plus de trois heures, pour que les participants admettent sans faux-fuyants leur impuissance à s'entendre sur la quasi-totalité des questions figurant à l'ordre du jour.

On avait pu constater, dès le début de la réunion préparatoire des ministres des affaires étrangères, qu'un consensus était virtuellement exclu concernant le plan Fahd, tant les positions divergeaient sur la manière de favoriser une *« paix juste globale et durable »* au Proche-Orient. Cependant on s'attendait, à la lumière des expériences passées, à une résolution ambiguë qui déguiserait le désaccord en entente. Telle était du moins la volonté affichée des adversaires et des partisans du projet, qui, pour des raisons différentes, cherchaient à sauver la face aux dirigeants saoudiens.

Le calme du prince Fahd

C'est en début de l'après-midi du mercredi 25 novembre que les signes avant-coureurs de la crise ont été remarqués. Le roi Hassan II accueillit certains de ses hôtes sur les marches du palais de Fès avec une raideur inhabituelle. Il salua sèchement le ministre algérien des affaires étrangères, M. Benyahia. Le discours qu'il prononça à la séance inaugurale en présence des représentants de la presse était empreint d'une exceptionnelle gravité. Il évoqua le *« carrefour dangereux »* que traversait le monde arabe avant d'inviter ses pairs à faire preuve de *« maturité et de sagesse »*. Il déplora l'absence du roi Khaled d'Arabie Saoudite, mais, étrangement, ne fit aucune allusion aux huit autres chefs d'Etat qui s'étaient fait, eux aussi, excuser.

Le souverain donna libre cours à sa colère dès les premiers instants de la séance tenue à huis clos. Dans des termes particulièrement fermes il exprima son indignation devant l'*« irresponsabilité »* de dirigeants arabes qui ont cru bon de boycotter une réunion de laquelle dépendait, dans une large mesure, la paix au Proche-Orient. Les personnalités chargées de représenter ces chefs d'Etat, s'est-il exclamé, n'étaient pas compétentes pour se livrer à des échanges fructueux ou pour conclure des compromis indispensables.

Cette remarque suscita de vives réactions, en particulier celle du ministre syrien des affaires étrangères, M. Abdel Halim Khaddam, qui fit part bruyamment de son mécontentement. Le roi se rebiffa en lançant à travers la salle d'une voix forte : *« Quiconque n'est pas satisfait de mes propos n'a qu'à prendre la porte. »* Après avoir esquissé brusquement un geste pour se retirer, M. Khaddam se rassit tout en continuant à vociférer dans un brouhaha général.

Le calme revenu, le prince Fahd devait surprendre encore davantage l'assemblée. Sur un ton posé, il annonça qu'il retirait de l'ordre du jour le projet de paix qui porte son nom. Après un moment de saisissement, les applaudissements des uns et les cris de protestation des autres interrompirent l'orateur. *« Je ne vous cache pas*, a poursuivi le chef du gouvernement saoudien, *que nous avons été profondément affectés par les calomnies dont nous avons été l'objet. D'ailleurs, nous ne comprenons pas l'opposition de nos détracteurs. Les huit points de notre projet de paix sont inspirés de résolutions des Nations unies qu'ils avaient eux-mêmes approuvées. Toutes nos propositions sont conformes aux aspirations du peuple palestinien et aux intérêts de la nation arabe. Nous nous étions livrés à d'intenses consultations, notamment avec nos frères de l'O.L.P. mais personne n'avait alors élevé la moindre objection. »*

Les dilemmes de M. Arafat

Se sentant personnellement visé, M. Yasser Arafat prit la parole pour confirmer partiellement les propos du prince Fahd. Oui, bien sûr, a-t-il déclaré, le projet est d'une manière générale positif. Il faut le considérer comme une importante contribution à la paix et remercier sincèrement les dirigeants saoudiens pour les efforts louables qu'ils ont déployés. Cela dit, M. Arafat soutint qu'il n'avait jamais dissimulé ses *« réserves »* sur certains points et ses *« inquiétudes »* sur d'autres. Il ne fallait pas pour autant renoncer au plan du prince Fadh, et il priait celui-ci de le maintenir à l'ordre du jour.

Tout un chacun avait compris le président de l'O.L.P., dont le langage équivoque reflète généralement les dilemmes qu'il affronte. La centrale des fedayin est d'une part lourdement tributaire des subsides saoudiens — de l'ordre, dit-on, de 500 millions de dollars par an ; elle ne peut pas d'autre part approuver le plan de Ryad sous peine d'éclatement. En effet la quasi-totalité des membres du comité exécutif de l'O.L.P. — qui regroupe plusieurs organisations dont certaines sont d'obédience syrienne, irakienne ou libyenne — ont estimé que le plan Fadh constituait un *« piège »* analogue à celui de Camp David, qui amènerait les Palestiniens à consentir des concessions sans garantie de contreparties israéliennes.



(Dessin de KONK.)

Constatant que les positions étaient irréconciliables, Hassan II proposa alors que la conférence soit *« suspendue » sine die* en attendant que les ministres des affaires étrangères des pays concernés parviennent à réaliser un consensus. Les délégués « modérés » ceux de l'Arabie Saoudite en tête, l'ont aussitôt approuvé. Ils craignaient de toute évidence que la réunion ne tournât au profit des membres du Front de la fermeté, sont les propositions sur divers chapitres, autres que celui du plan Fahd, pouvaient difficilement être repoussées par la majorité des participants.

« Certains cherchent à nous entraîner sur un terrain miné, nous a déclaré, à l'issue de la réunion, le ministre marocain des affaires étrangères, M. Boucetta. *On nous pressait d'adopter des résolutions d'une extrême gravité qui risquaient de remettre en cause les relations bilatérales que les pays arabes entretiennent les uns avec l'Europe les autres avec les Etats-Unis. »* Des motions condamnant agressivement la politique américaine au Proche-Orient n'auraient pas manqué de porter préjudice aux relations privilégiées qu'entretiennent plusieurs capitales arabes avec Washington.

Les modérés « trahis » par l'Europe

D'autres Etats redoutaient la détérioration de leurs rapports avec l'Europe, la France en particulier. *« La décision de la C.E.E. de fournir des contingents à la force multilatérale dans le Sinaï a été ressentie par la plupart d'entre nous comme une véritable provocation »*, nous a dit à ce propos le chef de la diplomatie marocaine avant d'ajouter, avec une colère à peine contenue : *« Pourquoi fallait-il lancer ce pavé dans la mare au moment même où nous tentions de convaincre nos partenaires que l'Europe pouvait être notre alliée dans la recherche d'une paix globale en dehors du processus, d'ailleurs moribond, de Camp David ? »*

Beaucoup plus que les membres du Front de la fermeté, les Etats arabes modérés ont eu en effet le sentiment d'avoir été « trahis » par l'Europe, qui fait figure désormais d'auxiliaire dans la mise en œuvre de la stratégie américaine au Proche-Orient. *« La Communauté européenne*, nous a déclaré une haute personnalité qui tient à garder l'anonymat, *a involontairement donné raison à divers gouvernements du Proche-Orient qui ne cessaient de soutenir que l'Union soviétique est la seule puissance sur laquelle peuvent compter les pays arabes. »* Pour les amis de l'Occident, *« l'initiative européenne pourrait avoir des conséquences particulièrement nocives, dont l'échec du plan Fahd n'est qu'une première illustration »*.

Quoi qu'il en soit, il est évident que le schisme intervenu au sommet de Fès ne contribuera pas à l'apaisement, dans une région agitée, et dans laquelle la stabilité des régimes n'est nullement assurée. L'Arabie Saoudite ne sort pas grandie de l'épreuve, ce qui inquiète déjà nombre d'Etats pro-occidentaux, du Golfe à l'Atlantique, qui espéraient que le plan de paix de Ryad prendrait la relève du processus de Camp David.

ÉRIC ROULEAU.

LES VINGT ET UN PARTICIPANTS

Voici la liste des vingt et un participants au douzième sommet arabe, ajourné mercredi sine die quelques heures après son ouverture.

A) ONZE PAYS ETAIENT REPRESENTES PAR LEURS CHEFS D'ETAT :

— Bahrein : Cheikh Isa Ben Salmane El-Khalifa ;
— Djibouti : président Hassan Gouled ;
— Emirats arabes unis : Cheikh Zaïd Ben Sultan El-Nahayan ;
— Jordanie : roi Hussein ;
— Koweït : Cheikh Djaber Al-Ahmed El-Sabah ;
— Liban : président Elias Sarkis ;
— Maroc : roi Hassan II ;
— Qatar : Cheikh Khalifa Ben Hamad Al-Thani ;
— Somalie : président Mohamed Siaad Barre ;
— Yemen du Nord : président Ali Nasser Mohamed ;
— Yemen du Sud : président Ali Abdallah Saleh.

L'Organisation de libération de la Palestine était représentée par son président, M. Yasser Arafat.

B) NEUF ETATS ETAIENT REPRESENTES A UN NIVEAU INFERIEUR :

— Arabie Saoudite : prince héritier Fahd, vice-premier ministre ;
— Algérie : M. Mohamed Benyahia, ministre des affaires étrangères ;
— Irak : M. Izzat Ibrahim, vice-président du Conseil de commandement de la révolution (C.C.R.) ;
— Libye : M. Abdel-Ati Obeidi, secrétaire du bureau de liaison avec l'étranger (ministère des affaires étrangères) ;
— Mauritanie : M. Ahmed Ould Minih, ministre des affaires étrangères ;
— Oman : M. Thoueini Ben Chehab, conseiller spécial du sultan Qabous ;
— Soudan : M. Abdel-Magid Hamid Khalil, premier vice-président ;
— Syrie : M. Abdel Halim Khaddam, ministre des affaires étrangères ;
— Tunisie : M. Mohamed M'Zali, premier ministre.

L'Egypte, suspendue de la Ligue arabe en 1979 après la signature du traité de paix avec Israël, n'avait pas été invitée.

● *La République populaire de Chine* s'est engagée à s'acquitter, à partir du 1er janvier prochain, des dépenses qui lui incombent pour le financement des opérations de casques bleus des Nations unies au Proche-Orient. Depuis son entrée à l'ONU, en 1971, la Chine avait toujours exprimé des réserves au sujet de ces opérations et s'était systématiquement abstenue au Conseil de sécurité, lors du vote des résolutions concernant ces forces de l'ONU. Le retard de Pékin dans ce paiement risquait de lui faire perdre, selon l'article 19 de la Charte, son droit de vote à l'Assemblée générale. — *(A.F.P.)*

Au « Grand débat » de TF 1

M. BEGIN : je ne pense pas que M. Cheysson soit un ami d'Israël.

Le premier ministre d'Israël, M. Menahem Begin, a « conseillé » au gouvernement français de ne pas participer à la reconstruction du centre nucléaire irakien de Tamuz, d'Israël, a-t-il dit, étant résolu à empêcher l'Irak de fabriquer la bombe atomique.

« Puis-je en appeler au président Mitterrand : laissez plutôt les choses telles qu'elles sont, ne reconstruisez pas ce réacteur » (détruit par les Israéliens le 7 juin dernier et dont Paris est prêt à participer à la reconstruction), a déclaré M. Begin dans l'émission « Le Grand Débat de la presse », diffusée mercredi soir 25 novembre par TF 1.

Estimant que la situation serait « très dangereuse s'il y avait un nouveau réacteur » nucléaire irakien, M. Begin a assuré que son pays ne prendrait pas un tel risque. « Il vaudrait mieux que la France ne reconstruise pas le réacteur. Voilà mon conseil amical », a-t-il conclu.

M. Begin a précisé qu'il évoquerait cette question avec M. Mitterrand lors de la visite du président de la République française en Israël, en janvier. Le premier ministre israélien a estimé à cette occasion que M. Mitterrand était « un ami réel d'Israël », ajoutant qu'il ne pouvait pas en dire autant du ministre des relations extérieures.

« Je ne pense pas qu'il (M. Cheysson) soit un ami d'Israël », a-t-il dit, indiquant qu'il avait « à lui poser quelques questions », notamment sur des déclarations « fort curieuses » du ministre français comparant, selon M. Begin, M. Yasser Arafat au général de Gaulle.

Evoquant toujours les relations entre la France et Israël, M. Begin a estimé que leur plus mauvaise période « a été celle de la présidence de M. Giscard d'Estaing (...). Avec l'élection de M. Mitterrand, je crois qu'il y aura un changement (...). Il a un profond sentiment pour notre pays. Il n'a jamais changé d'avis comme d'autres l'ont fait ».

Le roi Hassan II : l'important est d'aboutir à une position juste

De notre envoyé spécial

Fès. — La douzième conférence au sommet arabe se sera ouverte et terminée dans la même journée. Son ajournement « sine die » a été, en effet, annoncé par le roi Hassan II lui-même devant les journalistes rassemblés dans le jardin du palais.

La première et dernière séance de travail à huis clos de la conférence avait commencé mercredi à 15 h. 50. Elle devait se terminer à 19 h. 30 par l'apparition du roi entouré de son fils, le prince héritier Sidi Mohamed, du général Dlimi et des conseillers royaux. Alors que tout le monde s'attendait à une brève déclaration de bienvenue à la presse internationale qui compte à Fès plus de six cents accrédités, le roi, visiblement ému, a fait la déclaration suivante : *« Comme vous le savez, il était prévu de tenir deux conférences à Fès, l'une consacrée au Liban, une deuxième à toutes les autres questions arabes inscrites à l'ordre du jour.*

» Au cours de cette première séance, nous avons examiné la question du Sud-Liban. La conférence a approuvé à l'unanimité les résolutions qui lui étaient présentées à ce sujet. Le secrétaire général a été chargé de suivre leur exécution, étant entendu que tous les Etats arabes sans exception ni réserve ont décidé de soutenir le Liban et en particulier le Sud-Liban. De même et par voie de conséquence, les Etats arabes doivent continuer leur soutien aux territoires occupés et à leurs habitants. »

« La conférence, continua alors le roi, *a ensuite décidé de s'ajourner pour tenir la deuxième phase qui aura lieu au Maroc à la date qui sera fixée par les ministres.*

» D'aucuns se demanderont pourquoi cet ajournement ? La réponse est que les sujets sont d'une grande gravité et entraînent des conséquences qui s'imbriquent les unes dans les autres et qui pourraient être plus graves encore. C'est pourquoi l'important est d'aboutir à une position juste et à des mesures susceptibles d'être appliquées dans l'immédiat.

» Je pense que les Arabes viennent de démontrer une fois de plus qu'ils ne sont pas impulsifs et qu'ils ne se laissent pas entraîner par la passion et l'enthousiasme, mais qu'ils recourent à la concertation. »

Aussitôt qu'il eut prononcé cette déclaration, le roi, suivi de ses familiers, se retira dans son palais pour prendre congé de ses hôtes. Le premier d'entre eux à partir fut M. Arafat. Le roi salua ensuite tous les chefs d'Etat et souverains présents. M. Moulay Ahmed Alaoui, ministre d'Etat et familier du roi, a ensuite déclaré aux journalistes : *« La conférence se déroula comme un match de football en deux temps. »*

Qu'il s'agisse d'un échec, personne ne le niait, mercredi soir à Fès, ni que cet échec soit un coup très dur pour l'Arabie Saoudite et surtout pour le Maroc qui avait beaucoup investi matériellement, humainement et politiquement dans le sommet arabe de Fès.

Son ajournement aura éclipsé les événements qui l'avaient précédé dans la journée. Le plus notable avait été d'abord l'absence du président Hafez El Assad de Syrie, absence qui laissait déjà prévoir de nouvelles difficultés pour la conférence.

La séance inaugurale du sommet s'était ouverte vers 13 h. 30 dans la salle d'apparat du palais royal de Fès soigneusement restaurée par Hassan II. La presse et le corps diplomatique avaient pu suivre successivement les discours de bienvenue du roi Hassan II, qui avait déclaré : *« La conférence de Fès s'ouvre dans un moment qui est un tournant décisif pour la nation arabe. Il est important qu'on puisse dire de cette conférence qu'elle aura marqué le passage à une plus grande sagesse, à une plus grande responsabilité des Arabes. »*

Puis MM. Arap Moi, secrétaire général de l'O.U.A., présent à titre d'observateur, Habib Chatti, secrétaire général de la conférence islamique, Chadli Klibi, secrétaire général de la Ligue arabe, et le roi Hussein de Jordanie avaient pris la parole. M. Chadli Klibi avait rappelé les progrès accomplis récemment par l'O.L.P. dans l'opinion publique internationale et rappelé la gravité de la situation au Liban.

ROLAND DELCOUR.

Satisfaction à Jérusalem alors qu'apparait une nouvelle tension avec Washington

De notre correspondant

Jérusalem. — L'échec du sommet arabe et le rejet du plan de paix saoudien ont fait, le 26 novembre, les gros titres de la presse israélienne. Ces nouvelles ne peuvent que satisfaire les dirigeants de Jérusalem, qui n'ont cessé de combattre le « plan Fahd », considéré par eux comme d'autant plus dangereux qu'il a bénéficié du soutien des pays européens et a été relativement bien accueilli aux Etats-Unis.

Mais le gouvernement de M. Bégin a, pour le moment, d'autres préoccupations que de célébrer cette défaite des adversaires des accords de Camp David. Des difficultés viennent d'apparaître dans les relations entre Jérusalem et Washington à propos de l'intention d'Israël de refuser la participation de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et des Pays-Bas pour la création de la force internationale chargée d'assurer le maintien de la paix dans le Sinaï. Au cours de la journée du 25 novembre, les Américains ont redoublé d'effort pour tenter de faire changer d'avis les Israéliens. En vain.

Dans ces conditions, M. Reagan semble avoir décidé de manifester plus d'insistance encore, et le secrétaire d'Etat, M. Alexander Haig, a souhaité une rencontre immédiate avec le ministre israélien des affaires étrangères, M. Itzhak Shamir. Celui-ci a quitté Tel-Aviv le 26 novembre pour un voyage éclair à Washington. Il doit être de retour dimanche à Jérusalem, où le gouvernement se réunira pour donner une réponse définitive aux quatre pays européens.

Il s'agit bien de la part des Etats-Unis de « pressions », reconnaît-on dans les milieux proches du gouvernement israélien. Pendant que, à Washington, M. Haig recevait au département d'Etat l'ambassadeur d'Israël, à Jérusalem, l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Samuel Lewis, qui, les jours précédents, avait effectué plusieurs démarches dans le même sens, s'entretenait avec M. Begin. Dans les deux cas, les Américains ont indiqué qu'ils n'approuvaient pas non plus les dernières déclarations des Européens, qui ont provoqué la colère de M. Begin, parce qu'ils affirmaient que leur initiative était indépendante et distincte des accords de Camp David et qu'ils laissaient entendre la nécessité de trouver un nouveau processus pour régler le problème palestinien. Les Américains ont souligné l'importance de l'engagement des Quatre dans la force du Sinaï et fait valoir que les actes étaient plus significatifs que les mots. M. Lewis n'a pas réussi à convaincre M. Begin, qui s'en tient au principe.

FRANCIS CORNU.

DIPLOMATIE

Après la visite de M. Brejnev en République fédérale

La visite de M. Brejnev à Bonn, qui s'est terminée mercredi 25 novembre, a donné lieu à des commentaires positifs des deux côtés. M. Schmidt, parlant à la télévision allemande Z.D.F., a déclaré y voir « la preuve » que l'U.R.S.S. « est très sérieusement disposée à négocier » et « à faire certaines concessions ».

A Washington, un porte-parole du département d'Etat a « relevé avec intérêt » que le communiqué germano-soviétique comporte « apparemment une réaffirmation du concept de la parité », qui est « précisément celui exposé par le président Reagan » dans son discours du 18 novembre. D'autre part, M. Speakes, porte-parole de M. Reagan, a déclaré, mercredi, en Californie, que les Etats-Unis « sont prêts à envisager un sommet soviéto-américain en temps voulu ». « Si les conditions que nous avons exposées sont remplies, un sommet pourrait être possible en 1982 », a-t-il ajouté, tout en se refusant à dire qu'une telle rencontre était « l'un des objectifs » de la diplomatie américaine.

A l'ONU, une résolution proposée par l'U.R.S.S. et demandant à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de s'abstenir d'en implanter sur le territoire d'autres Etats a été adoptée, par la commission politique de l'Assemblée générale, par 67 voix pour, 17 contre et 38 abstentions. Parmi les opposants à ce texte figurent la plupart des membres de l'alliance atlantique, notamment la France, la R.F.A., l'Italie, les Pays-Bas et la Belgique. En revanche, la Grèce s'est abstenue, de même que l'Autriche, Israël et la Yougoslavie. La Chine n'a pas pris part au vote. La commission a adopté, à la même majorité et contre la même opposition, une autre résolution déclarant que tout Etat qui emploierait le premier l'arme nucléaire commettrait « le crime le plus grave contre l'humanité ».

MOSCOU : satisfaction dans la presse

De notre correspondant

Moscou. — Après avoir prédit, à longueur de colonnes, que le voyage de M. Brejnev à Bonn allait relancer la détente, la presse soviétique ne pouvait pas faire moins, une fois celui-ci achevé, que de souligner sa totale réussite. C'est ce à quoi s'emploient avec une belle unanimité les commentateurs, qui s'étaient contentés, pendant la visite elle-même, de citer les journaux allemands.

La rencontre de Bonn, écrit la *Literatournaïa gazeta*, a été *« plus qu'un succès »*, car *« elle peut jouer le rôle de catalyseur des processus positifs conduisant à l'affaiblissement de la tension en Europe et dans l'ensemble du monde »*. Selon l'hebdomadaire *Temps nouveaux* (à paraître vendredi) la *« mission de bonne volonté »* accomplie par le chef de l'Etat soviétique *« est venue confirmer éloquemment que les années 70, décennie de la détente, n'ont pas été vaines »*. Pour les *Izvestia*, ce sommet a permis de *« jeter des ponts »* plutôt que de *« creuser le fossé »* entre les interlocuteurs.

Pourtant les réserves sont au moins aussi sensibles que les marques de contentement. La principale déception vient de l'attitude très ferme adoptée par M. Schmidt. Avant la visite, les journaux soviétiques ne cessaient de répéter à l'intention des dirigeants allemands, que l'Allemagne fédérale n'avait aucun intérêt à se laisser entraîner par les Etats-Unis dans une illusoire course aux armements et que seule la détente lui avait permis de jouer un rôle accru sur la scène internationale.

Aujourd'hui la presse se garde de revenir sur ce thème, préférant passer sous silence les positions du chancelier Schmidt, dont le discours n'a pas été reproduit intégralement. Elle affirme même que Moscou ne cherche en aucune façon à *« semer en Europe occidentale des graines d'anti-américanisme »*, à *« enfoncer un coin dans les relations entre l'Allemagne fédérale et ses alliés »*. Les journaux évoquent plutôt l'effet produit par les discours de M. Brejnev sur l'opinion publique, telle qu'elle se manifeste à travers les médias, que sur les dirigeants allemands.

THOMAS FERENCZI.

BONN : le dialogue avec l'U.R.S.S. « accompagnera » les négociations soviéto-américaines

De notre correspondant

Bonn. — Selon le communiqué des entretiens Schmidt-Brejnev, les deux interlocuteurs se sont déclarés favorables à la *« poursuite du dialogue et des contacts entre la République fédérale et l'U.R.S.S.... »*. Cette formule, qui figure dans la plupart des communiqués de ce genre, provoque pourtant des réactions tout à fait inattendues et même des controverses.

Selon la *Frankfurter Rundschau*, en effet, le chancelier Schmidt, intervenant mercredi devant le groupe social-démocrate au Bundestag, aurait annoncé qu'il s'est mis d'accord avec le leader du Kremlin pour maintenir *« des contacts bilatéraux d'informations »* pendant les négociations soviéto-américaines sur les euromissiles qui vont s'ouvrir à Genève.

Le ministre des affaires étrangères, M. Genscher, a fait savoir, lui aussi, que les contacts qui viennent de s'établir à Bonn ne seront pas rompus lorsque commenceront les négociations soviéto-américaines.

Selon certains, il s'agirait dans l'esprit de M. Schmidt de maintenir un dialogue germano-soviétique *« accompagnant »* les négociations des deux grands. Mais il ne serait pas question d'*« institutionnaliser ou de formaliser »* de tels contacts. Encore moins faudrait-il s'attendre à la mise en place d'un quelconque *« téléphone rouge »* entre le chancelier Schmidt et M. Brejnev, ou à l'apparition, comme le bruit en circule déjà d'un « canal Bonn-Moscou ».

Autrement dit, on se défend avec beaucoup de vigueur dans la capitale fédérale de vouloir parler au Kremlin derrière le dos d[es] alliés : tous les échanges envisagés ne seront naturellement entrepris qu'en plein accord ave[c] les autres membres de l'OTAN. Il est néanmoins possi[bl]e que M. Schmidt se soit avancé d'une façon un peu imprudente en cherchant à amadouer la gauche du S.P.D.

De fait, on soutient à Bonn — le chancelier l'a dit publiquement — que les alliés européens « *ont commis une faute en laissant aux seuls Américains et Soviétiques le soin de négocier les accords SALT, qui ont laissé de côté les armes à portée intermédiaire.* ». Or, celles-ci sont devenues le principal sujet de contestation entre l'Est et l'Ouest.

JEAN WETZ.

LE SÉJOUR DE M. PAPANDRÉOU A PARIS

Le premier ministre grec a cherché à rassurer ses interlocuteurs français sur les intentions d'Athènes à l'égard de la C.E.E. et de l'OTAN

Avant de gagner Londres, où il participe au conseil européen, M. Andréas Papandréou, premier ministre grec, a fait à Paris une escale d'une journée (*le Monde du 26 novembre*), au cours de laquelle il a été reçu à déjeuner à l'Elysée par M. Mitterrand, et s'est, d'autre part, entretenu avec MM. Pierre Mauroy, Claude Cheysson et Charles Hernu. Il a notamment examiné avec le ministre de la défense l'avenir de la coopération franco-hellénique en matière d'armements.

Avec le président de la République, le chef du gouvernement d'Athènes a évoqué *« l'ensemble des questions touchant à l'Europe et au socialisme »*. Il a, en outre, précisé la position de son pays à l'égard de la C.E.E. et de l'alliance atlantique. Les déclarations des socialistes grecs pendant la dernière campagne législative avaient laissé redouter à leurs homologues français qu'Athènes cherche à s'en retirer purement et simplement si le Pasok arrivait au pouvoir. M. Papandréou s'est donc efforcé de nuancer son propos à cet égard, insistant notamment sur le fait que la Grèce était désormais vis-à-vis de ses partenaires occidentaux à peu près dans le même état d'esprit que la France : celle-ci, a-t-il souligné, *« est un allié des Etats-Unis et des autres pays de l'OTAN, mais a, en même temps, une politique extérieure française et une défense nationale française »*.

Le premier ministre grec a aussi évoqué la question des nationalisations en Grèce. Ce débat est suivi avec attention par Paris, étant donnée la place prépondérante de la France dans les investissements étrangers en Grèce, puisqu'elle vient en seconde position après les Etats-Unis.

LA VISITE EN FRANCE DE M. STEFAN ANDREI

Les difficultés financières de la Roumanie ont fait l'objet d'« échanges de vues approfondis »

M. Stefan Andrei, ministre roumain des affaires étrangères, a quitté Paris ce jeudi 26 novembre après un petit déjeuner pris en compagnie de M. Gaston Defferre. Après avoir été reçu, pendant les deux jours de sa visite officielle, par MM. Mitterrand, Jospin et Mermaz, président de l'Assemblée nationale, M. Andrei a eu deux entretiens, mercredi, avec M. Cheysson.

A propos des relations économiques, M. Cheysson a indiqué, au conseil des ministres réuni mercredi à l'Elysée, que les *« difficultés financières »* rencontrées par la Roumanie ont fait l'objet d' *« échanges de vues approfondis, la France étant désireuse de trouver les moyens d'appuyer l'effort de redressement roumain »*. M. Ceausescu, chef de l'Etat roumain, a fait allusion à ces difficultés mercredi devant le comité central de son parti indiquant, notamment, que 80 % du pétrole importé par la Roumanie provient de pays non membres de la communauté socialiste, et que les dirigeants de celle-ci avaient refusé, l'an dernier, de tenir un sommet économique du Comecon, comme le proposait Bucarest.

A propos de la situation internationale, M. Cheysson a indiqué au conseil des ministres que la Roumanie, la France et la Yougoslavie — où le ministre des relations extérieures vient de se rendre en visite — *« ont des analyses et des approches très semblables sur quelques-uns des problèmes majeurs actuels, tels que les relations avec les pays du sud, le Proche-Orient, l'Afghanistan, la recherche d'un équilibre des forces à un niveau aussi bas que possible »*.

A l'occasion de la visite de M. Andrei, la Fédération internationale des droits de l'homme et la Ligue pour la défense des droits de l'homme, en Roumanie, ont adressé un télégramme au ministre roumain demandant la libération du prêtre orthodoxe Dumitreasa, emprisonné depuis plusieurs années en Roumanie, et la fin des *« poursuites contre les mineurs grévistes de la vallée du Motru ou contre ceux qui demandent le respect de leurs droits »*.

M. LÉON BOUVIER EST NOMMÉ AMBASSADEUR AU CHILI

Le *Journal officiel* de ce jeudi 26 novembre annonce la nomination de M. Léon Bouvier comme ambassadeur à Santiago-du-Chili, en remplacement de M. Robert Picquet.

[Né en 1923, engagé dans les Forces françaises libres en 1940, compagnon de la libération et commandeur de la Légion d'honneur à titre militaire, M. Léon Bouvier est entré aux affaires étrangères en 1945. Il a travaillé à l'administration centrale (direction d'Europe, affaires culturelles), au cabinet de M. Roger Frey, ministre délégué auprès du premier ministre (1960) et ministre de l'intérieur (1961), ainsi qu'au cabinet de M. Paretti, président de l'Assemblée nationale en 1971.

Entre-temps, M. Bouvier a occupé divers postes diplomatiques et consulaires à Montréal, Stockholm, Innsbruck, Karachi, Beyrouth, Vancouver, Chicago, Helsinki, Francfort-sur-le-Main et auprès du gouverneur militaire français de Berlin (1966-1971). De 1977 à 1979, il a été ambassadeur au Paraguay. Il était jusqu'à récemment administrateur de l'Institut international des droits de l'homme.]

∴

Le même *Journal officiel* du 26 novembre annonce la nomination de M. Henri Ourmet, jusqu'ici conseiller à Alger, au poste de consul général à Milan, et celle de M. Jean-Paul Angelier comme consul général à Buenos-Aires.

PROCHE-ORIENT

Egypte

Le président Moubarak libère et reçoit trente et une personnalités de l'opposition arrêtées par Sadate

Correspondance

Le Caire. — Six semaines après son accession au pouvoir, le chef de l'Etat égyptien, le général Hosni Moubarak, est revenu sur l'une des dernières décisions de Sadate. Le mercredi 25 novembre, il a fait libérer et reçu avec les honneurs, en présence de caméras de la télévision, trente et une personnalités politiques de l'opposition que l'ancien raïs avait fait arrêter le 3 septembre avec mille cinq cents autres personnes accusées d'être *« impliquées dans la sédition confessionnelle »*.

Parmi les personnalités libérées reçues par le président Moubarak figurent MM. Hassanein Heykal, ancien confident de Nasser et ancien directeur d'*Al Ahram*, Fouad Serrageddine, chef de l'ex-parti nationaliste du Wafd, et Helmi Mourad, vice-président du parti travailliste. Tous trois avaient été violemment attaqués par Sadate, et spécialement MM. Serrageddine et Heykal, celui-ci étant comparé à « lord Haw-Haw » (Britannique qui, au cours de la seconde guerre mondiale, appelait ses compatriotes à la reddition à partir de Radio-Berlin), et celui-là à un ancien ministre de Louis XVI qui chercherait à revenir aujourd'hui au pouvoir pour rayer d'un trait de plume tous les acquis de la Révolution française.

Parmi les trente et un opposants au président Sadate, libérés et reçus mercredi au palais présidentiel, on a encore remarqué la présence de onze membres du Rassemblement progressiste (marxiste-nassérien), dont M. Abdallah Qabari, ancien député, quatre travaillistes, trois wafdistes, M. Abdel Aziz Chourbagui, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, et Mme Naoual Saadaoui, sociologue de réputation internationale. Au cours de l'audience, qui a duré plus d'une heure, M. Moubarak a demandé aux personnalités libérées d' *« ouvrir une nouvelle page dans l'action politique »*. Le président a ensuite affirmé que *« l'ère des arrestations des chefs de l'opposition et de leur éloignement de la vie politique était désormais révolue »*. *« Oubliez cet épisode malheureux, car il faut s'unir pour affronter le danger du fanatisme religieux qui a mis l'Egypte en péril et qui risque de resurgir, à nouveau, si les Egyptiens ne parviennent pas à un consensus national »*, a-t-il conclu.

A l'issue de l'audience présidentielle, toutes les personnalités interrogées par la presse se sont accordées à rendre hommages au « courage » de M. Moubarak et ont affirmé qu'elles *« lui faisaient confiance et le soutenaient »*. M. Heykal a estimé qu' *« une ère nouvelle s'ouvrait pour l'Egypte où beaucoup de choses ont changé depuis l'assassinat du président Sadate »*.

Refusant de commenter la politique étrangère de M. Moubarak, et notamment les négociations avec Israël, l'ancien conseiller de Nasser a déclaré : *« Nous faisons face à une nouvelle équation, et il faut s'accorder une période de réflexion avant de se prononcer. »* Il a ensuite implicitement dissocié M. Moubarak de son prédécesseur en estimant que *« tant la guerre d'octobre 1973 que l'attentat contre Sadate avaient fait de lui un homme différent »*. Mais il a précisé qu'il refuserait *« toute proposition de participer au gouvernement ou de réintégrer la presse, voulant se consacrer à la rédaction de livres en Egypte »*. Au sujet de Sadate, M. Heykal a dit : *« Pardonnons et oublions... »*

M. Serrageddine a affirmé, pour sa part, qu'il était satisfait, mais qu'il ne reprendrait pas d'activité politique à cause de la loi sur la « honte ». Ce texte de 1978 interdit notamment toute action politique aux responsables d'avant la révolution de 1952. De source officielle, on précise que les détenus libérés disposent de tous les droits dont ils jouissaient avant leur arrestation, et qu'ils peuvent se livrer à des activités politiques.

Après ces trente et une libérations, il reste encore quarante-cinq politiciens arrêtés ou contre lesquels des mandats ont été lancés. Vingt-deux d'entre eux ont été présentés mercredi au parquet de la sécurité de l'Etat pour répondre de l'accusation *« de complot et d'intelligence avec l'Union soviétique »*. Parmi eux figurent MM. Abdel Salam El Zayat et Ismaïl Sabri Abdallah, anciens ministres de Sadate, et Lotfi El-Kholi, journaliste marxiste, ce dernier se trouvant actuellement en France.

LES MANŒUVRES CONJOINTES ONT MONTRÉ QUE LA FORCE AMÉRICAINE DE DÉPLOIEMENT RAPIDE SE HEURTAIT A DES PROBLÈMES LOGISTIQUES.

(Correspondance.)

Le Caire. — Les manœuvres conjointes égypto-américaines, qui avaient débuté dix jours auparavant, ont pris fin le mardi 24 novembre. La dernière journée de ces exercices combinés groupant quatre mille militaires américains et autant d'égyptiens, et mettant en œuvre plus d'une centaine de blindés et d'avions, constituait le point culminant de ces manœuvres, de loin les plus importantes ayant jamais été menées par l'armée américaine et des forces arabes.

Américains et Egyptiens ont simulé la destruction, puis la prise par des troupes héliportées d'un aéroport « ennemi » dans le désert du Ouadi-Natroum, à cent cinquante kilomètres au nord-ouest du Caire. Cet exercice comportait deux « premières » en Egypte : le bombardement d'objectifs par six B-52 Stratofortress venus des Etats-Unis après quinze heures de vol ininterrompu, ainsi que la direction des opérations aériennes par des contrôleurs militaires égyptiens à partir d'un des avions AWACS américains stationnés en Egypte depuis un mois et demi.

Selon des attachés militaires occidentaux, les Américains ont, au cours de ces manœuvres, montré qu'ils avaient tiré leçon de certaines de leurs erreurs passées, mais que les problèmes logistiques continuaient à entraver l'efficacité de leur force de déploiement rapide. Pour Le Caire, ces exercices constituaient surtout une occasion de rappeler que l'armée égyptienne demeurait la plus puissante et la mieux entraînée du monde arabe et qu'elle n'était pas en perte de vitesse depuis la signature de la paix avec Israël. Les militaires égyptiens ont démontré qu'ils maîtrisaient non seulement l'armement soviétique, qui, malgré son âge, reste efficace, mais aussi des armes occidentales plus modernes tels les Mirage-V français.



Iran

EXÉCUTION DE TRENTE-SIX OPPOSANTS DE GAUCHE

Téhéran (*A.F.P.*) — Trente-six membres de *« groupes séditieux comprenant des partisans des moudjahedin (gauche islamique), fedayin minoritaires, Peykar et Rahe-kargar (extrême gauche) »* ont été exécutés sur ordre du tribunal central de la révolution islamique, a annoncé, mercredi 25 novembre, Radio-Téhéran.

EUROPE

Espagne

« On veut faire croire qu'il existe un veto des forces armées contre nous »

nous déclare M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du P.S.O.E.

Le lieutenant-général Quintana Lecacci, capitaine-général de la région militaire de Madrid, a décidé d'annuler les sentences prononcées par un conseil de guerre contre le capitaine Milans del Bosch et le colonel Alvaro Graino. Le capitaine Milans del Bosch, fils du général impliqué dans la tentative de putsch du 23 février, a publiquement traité le roi Juan Carlos « de porc et d'incapable ». Il avait été condamné à un mois et un jour de mise aux arrêts, une peine légère compte tenu du motif. La décision du capitaine-général de Madrid est révélatrice des sentiments qui agitent actuellement l'armée espagnole.

Dans un entretien accordé au « Monde », M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du parti socialiste ouvrier, estime, de son côté, que l'on veut « faire croire à un veto de l'armée contre les socialistes espagnols ».

De notre correspondant

Madrid. — A l'occasion d'un entretien qu'il a accordé au *Monde*, M. Felipe Gonzalez, secrétaire général du P.S.O.E. (parti socialiste ouvrier espagnol), a dénoncé une « *campagne de peur* » destinée à empêcher l'arrivée du P.S.O.E. au pouvoir après les élections de 1983. « *On veut faire croire qu'il existe contre nous un veto des forces armées,* précise-t-il. *Il est pourtant clair que les résistances à un processus de transformation sociale sont moindres au sein des forces armées que dans certains secteurs de la droite civile, partisans d'un retour en arrière. Le problème est d'empêcher ces civils d'utiliser les militaires comme instruments de leur plan putschiste, ce que le gouvernement actuel ne fait pas. La question de fond est de savoir si aujourd'hui, six ans après la mort de Franco, il existe dans ce pays une droite capable d'oublier le traumatisme de la guerre entre les deux Espagne et disposée à se retrouver demain dans l'opposition si les règles du jeu démocratique en décident ainsi.* »

En ce qui concerne le processus d'adhésion de l'Espagne à l'OTAN, M. Gonzalez déclare : « *Tout porte à croire que ce processus ne sera pas vraiment terminé au moment des prochaines élections : il est peu probable que l'intégration dans les organismes militaires de l'alliance atlantique soit alors un fait accompli. C'est ce qui nous permettra d'organiser un référendum sur cette question si nous parvenons au gouvernement. La consultation ne portera pas seulement sur l'appartenance à l'organisation militaire intégrée mais sur l'appartenance au Pacte atlantique lui-même.* »

M. Felipe Gonzalez, leader d'une formation dont les sondages montrent qu'elle pourrait arriver en tête aux élections législatives, a développé la position de son parti sur cette adhésion.

« Non à l'entrée dans l'OTAN »

« *Nous sommes,* dit-il, *totalement opposés à l'entrée dans l'OTAN parce que nous considérons qu'elle n'améliorerait en rien la sécurité militaire de l'Espagne. Nos priorités défensives et nos sources potentielles de conflits se trouvent sur le flanc sud de notre territoire, du côté de Ceuta et Melilla* (1), *ainsi que de Gibraltar. Les intérêts stratégiques de l'Espagne face à l'Afrique du Nord ne concordent pas avec ceux de l'OTAN et peuvent même devenir contradictoires. C'est une situation tout à fait différente de celle de l'Allemagne fédérale, par exemple, dont les préoccupations défensives concernent essentiellement son flanc oriental et coïncident donc parfaitement avec celles du pacte atlantique.* »

Selon M. Gonzalez, « *le pacte atlantique a été signé peu après la guerre par les pays d'Europe occidentale redevables alors aux Etats-Unis de leur aide militaire et économique. L'Espagne ne doit aux Etats-Unis ni la lutte contre un régime pourtant proche du nazisme ni l'inclusion dans le plan Marshall. Elle leur doit au contraire le pacte militaire de 1953 qui a servi à rompre l'isolement du régime franquiste, puis à le fortifier pendant des dizaines d'années. C'est pourquoi nous sommes sceptiques lorsqu'on nous présente l'intégration dans une alliance militaire dominée par les Etats-Unis comme un moyen de fortifier notre démocratie.* »

M. Gonzalez aborde ensuite un thème délicat : celui des désaccords sur cette question avec certains « partis frères » européens, et notamment le parti socialiste français, « *ou tout au moins certains membres du gouvernement français* », comme il tient à le préciser. A deux reprises, le ministre des relations extérieures, M. Claude Cheysson, en visite à Madrid, a affirmé qu'il appuyait l'entrée de l'Espagne dans l'alliance atlantique. « *Il est surprenant qu'un gouvernement socialiste qui ne fait pas partie de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN appuie les efforts d'un autre gouvernement pour y adhérer, alors que les socialistes du pays concerné y sont opposés* », remarque-t-il.

« *Nous comprenons certaines des raisons qui motivent cette attitude,* poursuit le secrétaire général du P.S.O.E. *Il est évident que le gouvernement français a besoin d'élargir sa marge de manœuvre vis-à-vis des Etats-Unis. Il doit pour cela prendre des positions très nettes sur le problème Est-Ouest en insistant sur le danger soviétique et en appuyant tout ce qui favorise le renforcement militaire occidental, que ce soit en matière de réarmement ou d'élargissement de l'OTAN. C'est cette stratégie conciliatrice qui lui permet de garder les mains plus libres pour appliquer une politique différente à l'égard du tiers-monde.* »

La plupart des partis européens de l'Internationale socialiste (dont M. Gonzalez est vice-président) ne sont-ils pas en faveur du maintien de leurs pays dans l'OTAN ? Notre interlocuteur affirme qu'il est opposé, dans la situation actuelle de « guerre froide » entre l'Est et l'Ouest, à tout ce qui tendrait à rompre l'actuel équilibre des blocs et à créer un nouveau motif de tension. « *C'est pourquoi nous sommes tout aussi opposés à ce que l'Espagne entre dans l'OTAN qu'à ce que la Grèce en sorte* », précise-t-il.

Au plan de la politique intérieure, M. Felipe Gonzalez justifie la stratégie modérée suivie par son parti, approuvée par une large majorité des délégués au vingt-neuvième congrès du P.S.O.E. qui s'est tenu en octobre. « *Les problèmes que nous devons résoudre sont bien différents de ceux auxquels font face les socialistes français,* affirme-t-il. *La priorité, pour nous, est la démocratisation de l'appareil d'Etat et non la transformation socialiste de la société. Il est vrai qu'une bourgeoisie progressiste pourrait accomplir cette tâche, mais elle n'existe pas en Espagne. La droite a, maintenant, épuisé sa capacité de réforme et ne peut aller plus loin. C'est ce qui explique la grave crise que connaît, aujourd'hui, l'U.C.D.* » (Union du centre démocratique, parti gouvernemental.)

Le secrétaire général du P.S.O.E. considère que la situation espagnole est paradoxale puisque la brusque augmentation de la tension politique, ces dernières semaines, est due non pas à un affrontement entre la gauche et la droite mais entre les milieux conservateurs eux-mêmes. « *La gauche fait tout pour apaiser les tensions politiques, tandis que des secteurs de plus en plus importants de la droite cherchent à les attiser,* affirme-t-il. *Comment expliquer que le patronat espagnol, qui a obtenu des syndicats un accord de modération salariale que lui envierait n'importe quel autre patronat européen, fasse tout aujourd'hui pour le remettre en question, ce qui ne peut que raviver la tension sociale ?* »

Propos recueillis par
THIERRY MALINIAK.

(1) Enclaves espagnoles sur la côte nord-africaine revendiquées par le Maroc.

OCÉANIE

Nouvelle-Zélande

LA CAMPAGNE POUR LES ÉLECTIONS DU 28 NOVEMBRE A ÉTÉ AXÉE SUR LA PERSONNALITÉ CONTESTÉE DU PREMIER MINISTRE

A la veille des élections législatives triennales du 28 novembre, l'issue du scrutin, et donc le sort du premier ministre sortant, M. Robert Muldoon, chef du parti national (conservateur) sont incertains.

Les deux principaux partis néo-zélandais — national et travailliste, — de force à peu près égale, se disputent traditionnellement les classes moyennes à coups d'arguments sociaux ou économiques ; l'irruption, depuis quelques années sur la scène politique, d'un parti qui a pris des voix, tant à droite qu'à gauche, le Crédit social (*le Monde* daté 22-23 mars), a bouleversé ces traditions. Les créditistes, qui disposent de deux sièges à l'Assemblée, pourraient en gagner d'autres ; mais, surtout, ils feront perdre des voix déterminantes, surtout dans les circonscriptions marginales, aux deux « grands » partis.

Plus grave encore pour M. Muldoon, le Crédit social polarise le mécontentement qui se développe contre sa personne au sein du parti national, d'autant que le chef créditiste, M. Beetham, est le seul orateur capable de rivaliser avec le premier ministre. Le mauvais caractère et la brutalité politique (jointe à une très grande habileté manœuvrière), ainsi que plusieurs affaires douteuses impliquant des ministres, ont heurté un certain nombre de membres du parti national qui ont fait campagne ouvertement, y compris dans la presse, contre M. Muldoon, sur le thème : « Débarrassez-nous de Muldoon et nous voterons pour vous ! » Ce dernier avait fait scandale par l'impolitesse de ses propos lors de la récente conférence, à Melbourne, des chefs d'Etat et de gouvernement du Commonwealth.

D'autres conservateurs, plus proches politiquement de Mme Thatcher, reprochent aussi à M. Muldoon une orientation économique trop peu libérale et un trop grand attachement à la politique sociale, qui a fait de la Nouvelle-Zélande, depuis un siècle, un des pays les plus avancés en ce domaine.

La situation économique, qui avait été au cœur du débat en 1978, s'est sensiblement améliorée (*le Monde* des 27 et 28 octobre). Mais un facteur émotionnel(qui a bouleversé la vie politique néo-zélandaise ces derniers mois pourrait avoir un sérieux impact sur le choix des électeurs : la controverse sur la visite, en août, de l'équipe sud-africaine de rugby, les Springboks. Cette tournée a donné lieu à des manifestations et à des concentrations policières comme on n'en avait pas vu depuis des décennies. Dans un pays calme, isolé, où les préoccupations politiques ne sont pas quotidiennes et sont souvent éclipsées par les questions économiques et sociales, cette crise a coupé les groupes sociaux et politiques en deux.

On ne saurait toutefois sous-estimer les talents de M. Muldoon, dont la grossièreté et les propos au vitriol plaisent à une fraction non négligeable de l'électorat. D'autant que les travaillistes sont au moins aussi divisés que les nationaux. Leur chef, M. Wallace Rowling, manque singulièrement de battant et fait figure d'éternel perdant. Quoi qu'il en soit, M. Muldoon domine tant la vie politique locale que le résultat du vote du 28 novembre sera avant tout considéré comme sa victoire ou son échec, un échec qui remettrait certainement en cause son leadership sur le parti national.

PATRICE DE BEER.

ASIE

EN RAISON DU CONTENTIEUX SUR TAIWAN

Les relations avec les États-Unis s'enveniment

De notre correspondant

Pékin — Prenant prétexte d'un éditorial publié ces jours derniers par le *New York Times*, l'agence Chine nouvelle s'en est pris vivement, mardi 24 novembre, à ceux qui, aux Etats-Unis, maintiennent en vie la théorie des « deux Chines ». Indirectement, le commentaire vise l'administration Reagan envers laquelle Pékin nourrit une méfiance grandissante en raison de son indécision à mettre fin à ses ventes d'armes à Taiwan.

Déjà, recevant, dimanche, l'ancien vice-président Mondale, M. Deng Xiaoping, vice-président du parti, avait exprimé l'espoir que les relations entre les deux pays « *ne connaîtraient pas un revers* ». L'éventualité, jusqu'ici simplement évoquée par les observateurs diplomatiques, selon laquelle Pékin pourrait abaisser le niveau de ses relations avec Washington si le gouvernement américain n'infléchit pas de façon décisive son attitude envers Taiwan, est donc maintenant exposée par les Chinois eux-mêmes.

Le commentaire de Chine nouvelle confirme que Pékin ne s'opposera pas seulement à la vente de nouveaux appareils de chasse à Taiwan, quel qu'en soit le type. Toute livraison d'armes au régime nationaliste, de quelque nature qu'elles soient, constitue, écrit l'agence, « *une violation de la souveraineté de la Chine et une intervention dans ses affaires intérieures* ». Par la même occasion, Pékin rejette pour la première fois ouvertement l'idée qui avait été avancée du côté américain, notamment lors de la visite à Pékin de M. Haig, en juin dernier, de ventes d'armements simultanément à la Chine populaire et à Taiwan. De fait, aucune date n'a encore été fixée pour la mission aux Etats-Unis d'une délégation de l'armée de libération qui aurait dû avoir à sa tête M. Liu Huaqing, chef d'état-major adjoint. Cette visite avait été annoncée pour le mois d'août par M. Haig.

Dans son éditorial, le *New York Times* proposait à l'administration Reagan d'abandonner la vente à Taiwan d'avions trop perfectionnés de type F-16 et de se contenter de livrer au régime nationaliste une version légèrement améliorée des F-5 E, qu'il possède déjà. Le journal ajoutait que, de toute façon, « *Pékin n'a aucun droit légal ou moral à opposer un veto aux ventes américaines* ». Indignée par ce raisonnement, Chine nouvelle y voit « *une logique arrogante et hégémoniste* ».

Ce dernier adjectif, généralement accolé aux Soviétiques, avait déjà été appliqué par l'agence aux Etats-Unis lors d'une précédente polémique avec un autre organe de presse américain. Et il semble bien que M. Huang Hua, ministre des affaires étrangères, actuellement en tournée en Afrique, l'ait employé à son tour tout récemment. Si l'on en croit une dépêche de l'organe chinois du 20 novembre, M. Huang aurait en effet déclaré au Nigéria que « *la rivalité entre les puissances hégémonistes, l'Union soviétique et les Etats-Unis, avait accru la tension dans le monde* ».

Il convient de ne pas tirer de conclusions trop rapides de telles variations de vocabulaire, Pékin faisant, visiblement en ce moment, monter les enchères dans sa partie de bras de fer avec Washington. Il n'en reste pas moins que l'inquiétude grandit parmi les hommes d'affaires résidant dans la capitale chinoise. Les échanges entre les deux pays, qui s'élevaient à 1,2 milliard de dollars en 1978, devraient approcher cette année 6 milliards de dollars avec l'espoir qu'ils atteindront 10 milliards de dollars d'ici à 1984. Mais les industriels américains redoutent que si un recul devait se manifester dans les rapports entre Pékin et Washington, il n'affecte pas seulement le domaine diplomatique.

MANUEL LUCBERT.

A TRAVERS LE MONDE

Brésil

● LE PROCES DES DEUX MISSIONNAIRES FRANÇAIS arrêtés s'est ouvert mercredi 25 novembre, à Belem. Une centaine de policiers militaires armés de longues matraques et des soldats avaient pris position aux abords du tribunal militaire. Toute la zone située au centre de la ville était interdite à la circulation. Quatre jeunes gens ont été arrêtés pour avoir inscrit des graffiti demandant la libération des Pères Aristide Camio et François Gourion et des treize petits paysans, sur les murs de Belem. Les Français sont accusés d'avoir incité les paysans à tendre une embuscade meurtrière aux autorités dans le cadre d'un conflit avec de grands propriétaires.

Soudan

● DES ATTENTATS A L'EXPLOSIF ont eu lieu, dans la nuit de mardi 24 novembre, dans les faubourgs de Khartoum contre des « installations importantes » sans toutefois causer de dégâts, ont annoncé, mercredi, des sources des services de sécurité, citées par l'agence soudanaise de presse (SUNA).

Suisse

● LE POETE ROUMAIN ION CARAION a demandé l'asile politique à la Suisse, où il séjournait avec sa femme, a-t-on appris mercredi 25 novembre à Berne. D'abord journaliste, puis écrivain, traducteur et poète, il a passé cinq ans, de 1950 à 1955, dans divers pénitenciers roumains, et six autres années, de 1958 à 1964, dans une cellule de condamné à mort en Roumanie, sous l'accusation de « *complot contre le régime et de cosmopolitisme* », en raison de ses contacts avec les écrivains étrangers, puis de « *trahison et espionnage* ». Sa femme a également été détenue pour avoir dactylographié les poèmes de son mari. — (*A.F.P.*)

Le Monde

politique

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La loi « anti-casseurs » disparaît sans fleurs ni couronnes

Les députés ont adopté, dans la nuit de mercredi 25 à jeudi 26 novembre, une proposition de loi tendant à abroger la loi du 8 juin 1970, dite loi « anti-casseurs » (« le Monde » du 26 novembre), par 334 voix contre 134. Cette loi, principalement incluse dans l'article 314 du code pénal, institue une responsabilité pénale et pécuniaire des auteurs de violences, mais aussi de simples manifestants étrangers à ces actes de violences.

Comme l'a souligné le garde des sceaux, M. Robert Badinter, à l'issue du débat, aucun député, lors de la discussion, n'a défendu cette loi, dont deux propositions de loi des groupes socialiste et communiste réclamaient l'abrogation.

M. Marchand (P.S., Charente-Maritime), rapporteur de la commission des lois, développe trois arguments contre la loi du 8 juin 1970. En premier lieu, son « *principe même est choquant* », estime-t-il, car l'article 314 du code pénal a pour objet « *de réprimer une délinquance collective nouvelle et, pour ce faire, d'édicter une responsabilité pénale collective* ». Ce dernier aspect, note-t-il, « *introduit dans notre législation la notion de responsabilité collective contraire aux principes juridiques français* ». Second argument : l'arsenal judiciaire existant permet de réprimer suffisamment les actes visés par la loi « anti-casseurs ». Enfin, « *le cumul de la loi anti-casseurs et de la procédure de flagrant délit a entraîné des condamnations sévères* ».

M. Robert Badinter dénonce le caractère « *curieux* » d'un texte qui « *frappe par son inutilité* ». De plus, la loi dite anti-casseurs constitue, selon le ministre de la justice, « *un texte dangereux* ». Le garde des sceaux donne l'exemple d'un manifestant qui, témoin de violences lors d'une manifestation, peut encourir une peine de trois ans de prison. « *Le principe de la responsabilité est tourné, car le manifestant qui n'a commis aucun acte de violence sera poursuivi comme l'instigateur et parfois pour lui ...).* » « *Les casseurs seront les payeurs, a-t-on dit. Ce principe est inversé, car toute personne condamnée au titre de l'article 314 est pécuniairement responsable, non seulement des dommages causés par elle-même aux personnes et aux biens, mais aussi des dommages causés par les autres au cours de la manifestation* », ajoute le garde des sceaux. Le ministre de la justice conclut : « *Loi de circonstance ayant survécu à la grande peur de 1968, elle doit disparaître ...). Votre vote s'inscrit dans le cadre de cette entreprise qui tend seulement à faire disparaître du droit français et des institutions judiciaires françaises tout ce qui relève du mot « exception.* »

M. Ducoloné (P.C., Hauts-de-Seine) insiste, pour sa part, sur le cadre général dans lequel l'abrogation de la loi de 1970 doit s'inscrire : « *Il faut rendre aux Français une citoyenneté trop longtemps confisquée. Les libertés n'ont de sens que si elles touchent à tous les aspects de la vie sociale, y compris l'élément fondamental qu'est le travail.* » « *La liberté est indissociable de la responsabilité* », ajoute-t-il, avant de conclure : « *La gauche ne faillira pas à sa vocation : elle étendra les libertés des citoyens et détruira les bastilles patronales.* »

M. Michel (P.S., Haute-Saône) rappelle les nombreux exemples de l'application de la loi. Reprenant pour l'interpréter différemment une expression du rapporteur de l'époque, M. Claudius-Petit, il déclare : « *Il faut choisir entre la loi et la rue. Nous, socialistes, et nous, majorité de gauche, nous choisissons la loi, c'est-à-dire la loi républicaine et démocratique qui respecte les libertés.* »

M. Lauriol (R.P.R., Yvelines) commence son intervention en déclarant : « *Il y a de plus en plus de casseurs et il y a de moins en moins de lois.* » Qualifiant la majorité de « *casseur législatif* », il ajoute : « *Si vous trouvez que vous disposez de moyens surabondants pour assurer la sécurité publique (...), pourquoi alors les Français se sentent-ils de moins en moins protégés dans leur personne et dans leurs biens ? C'est la question que je vous pose, et vous n'y répondrez pas par des doctrines, des théories, des options philosophiques. Vous y répondrez clairement, le pays attend cette réponse et, comme il ne l'a pas, le groupe R.P.R. ne pourra que voter contre la proposition qui nous est soumise.* »

M. Brocard (U.D.F., Haute-Savoie) s'en prend également aux réformes judiciaires entreprises par la majorité. « *Depuis le début de la législature*, dit-il, *vous n'avez de cesse d'abroger dans la précipitation, et parfois même dans l'improvisation, de nombreuses dispositions du code pénal et de l'arsenal juridique dont nous disposons. Monsieur le garde des Sceaux, même si votre générosité, que je qualifierais de « rousseauiste », répugne à admettre ces dispositions, sachez que le dispositif répressif demeure l'un des éléments fondamentaux de notre état de droit.* »

Reprenant la parole à l'issue de la discussion générale, le garde des Sceaux note que « *personne n'a défendu la loi anti-casseur, personne n'est venu dire que c'était une bonne loi utile qui sert à quelque chose (...), qui défend les citoyens* ». Il estime que la loi de 1970 est un texte « *indéfendable* » et dénonce la « *mystification profonde* » de l'ex-majorité, qui « *s'est acharnée à faire croire qu'à l'augmentation de la criminalité on pouvait répondre par des textes liberticides* ».

Au cours des explications de vote, M. Stirn (U.D.F., Calvados) indique qu'il lui-même et plusieurs de ses collègues du groupe U.D.F. s'abstiendront car, bien que jugeant la loi « *inutile* », il lui paraît « *inopportun* » de l'abroger actuellement.

Par 334 voix contre 134, sur 485 votants et 468 suffrages exprimés, les députés adoptent la proposition de loi tendant à modifier l'article 108 du code pénal et à abroger les articles 184, alinéa 3, et 314 du code pénal.

L'ANALYSE DU SCRUTIN

Voici l'analyse du scrutin sur l'abrogation de la loi « anti-casseurs ».

334 députés ont voté pour :

285 socialistes et apparentés sur 287.

44 communistes et apparentés sur 44.

3 non-inscrits : MM. Giovannelli (Morbihan), Hory (Mayotte) et Juventin (Polynésie).

2 UDF : MM. Hamel (Rhône) et Madelin (Ille-et-Vilaine).

134 députés ont voté contre :

86 R.P.R. et apparentés sur 88.

44 U.D.F. et apparentés sur 62.

4 non-inscrits : MM. Audinot (Somme), Fontaine (La Réunion), Royer (Indre-et-Loire) et Sergheraert (Nord).

17 députés se sont abstenus :

2 R.P.R. : Mme d'Harcourt (Hauts-de-Seine), M. Aubert (Alpes-Maritimes).

14 U.D.F. : MM. Barrot (Haute-Loire), Bouvard (Morbihan), Briane (Aveyron), Caro (Bas-Rhin), Clément (Loire), Daillet (Manche), Delfosse (Nord), Fuchs (Haut-Rhin), d'Harcourt (Calvados), Méhaignerie (Ille-et-Vilaine), Millon (Ain), Rossinot (Meurthe-et-Moselle), Stasi (Marne) et Stirn (Calvados).

1 non-inscrit : M. Zeller (Bas-Rhin).

5 députés n'ont pas pris part au vote :

1 U.D.F. : M. Fèvre (Haute-Marne).

2 non-inscrits : MM. Branger (Charente-Maritime) et Hunault (Loire-Atlantique).

2 socialistes : Mme Jacq (Finistère), président de séance, et M. Mermaz (Isère), président de l'Assemblée nationale.

1 député était excusé :

M. Fouchier (app. U.D.F., Deux-Sèvres).

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 7 novembre 1980, la 31[e] Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale-omission d'écritures, BATBEDAT Albert, Louis, Vincent, né le 17 août 1932 à Poyanne, arrondissement de Dax (Landes), sculpteur, demeurant à Paris (13[e]), 7, passage Ricaut, à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 2 000 F d'amende. Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel » et dans « le Figaro » et « le Monde ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 8 octobre 1980, la 11[e] Chambre, 1[re] section du Tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour fraude fiscale-omission volontaire de passation d'écritures, les nommés :

— BEGOUIN Lucien, Louis, Marie, né le 17 avril 1908 à Angoulême (Charente), retraité, demeurant à Paris (18[e]), 183, rue Marcadet, à la peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et 15 000 F d'amende.

— CAREGARO Lédiane, Rosalia, épouse BEGOUIN, née le 4 juin 1928 à Moyeuvre-Grande, arrondissement de Thionville (Moselle), gérante de société, demeurant à Paris (18[e]), 183, rue Marcadet, à la peine de trois mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 F d'amende.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais des condamnés la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel » et dans « le Monde », « le Figaro » et « le Matin de Paris ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 8 octobre 1980, la 11[e] Chambre, 1[re] section du Tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour fraude fiscale-omission volontaire de passation d'écritures, le nommé BEGOUIN Lucien, Louis, Marie, né le 17 avril 1908 à Angoulême (Charente), retraité, demeurant à Paris (18[e]), 183, rue Marcadet, à la peine de dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et 10 000 F d'amende.

Le Tribunal a, en outre, ordonné, aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel » et dans « la Monde », « le Figaro », « le Matin ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 8 octobre 1980, la 11[e] Chambre, 2[e] section Matin, du Tribunal correctionnel de Paris, a condamné pour fraude fiscale, le nommé BILLARD Edouard, Henri, né le 2 novembre 1943 à Alger (Algérie), directeur de travaux, demeurant rue J.-B.-Guigne, Route de Cannes à Grasse (Alpes-M.), à la peine de huit mois d'emprisonnement avec sursis et 8 000 F d'amende.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « Journal officel » et dans « le Figaro » et « le Monde ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRETARIAT-GREFFE DU TRIBUNAL D'EVRY

Par jugement du Tribunal de Grande Instance d'Evry, en date du 22 janvier 1981, le nommé MARES Pierre, demeurant 34, rue des Boulangers à Villemoisson-sur-Orge (91) a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et 50 000 F d'amende pour infraction à la réglementation des conditions d'hygiène et de conservation.

Le Tribunal a, en outre, ordonne la publication du présent jugement dans « le Monde », « le Figaro », « le Républicain de l'Essonne » et « la Marseillaise ». Pour extrait conforme, le Secrétaire-Greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire) en date du 31 octobre 1980, la 11[e] Chambre, 2[e] section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale-omission de passation d'écritures le nommé BONNETON André, Alexandre, né le 3 janvier 1925 à Cayenne (Guyane), médecin, demeurant à Paris (16[e]), 5, villa Copernic, à la peine de 8 000 F d'amende.

Le Tribunal a, en outre, ordonné, aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel » et dans « le Figaro » et « le Monde ». Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE

Par jugement (contradictoire, article 411 C.P.P.) en date du 8 octobre 1980, la 31[e] Chambre, 1[re] section du Tribunal correctionnel de Paris a condamné : MAYAUD Michel, Alexandre, né le 26 septembre 1935 à Goussainville (95), demeurant à Goussainville, 44, avenue Hoche, à la peine de 2 amendes de 1 500 F chacune (2 salariés concernés) pour infraction au code du Travail, pour avoir à Paris, le 17 juillet 1979, étant responsable d'un établissement soumis aux dispositions du code du Travail relatives à la sécurité, enfreint par une faute personnelle les dispositions des chapitres I, II, III du titre III du code du Travail en faisant travailler deux salariés sur un échafaudage roulant dont les éléments n'étaient pas contreventés ni entretoisés, dont le plancher constitué des bastaings de 3 mètres de long ne reposait que sur deux boulins, dont les côtés extérieurs n'étaient pas munis de garde-corps ni de plinthes, dont les roues n'étaient pas bloquées, ces échafaudages ne disposant d'aucun dispositif pouvant empêcher leur renversement.

Le Tribunal a, en outre, ordonné aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait dans « le Monde ». Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS CONDAMNATION PENALE POUR FRAUDE FISCALE

Par jugement (contradictoire, article 410 C.P.P.) en date du 7 novembre 1980 la 31[e] Chambre du Tribunal correctionnel de Paris a condamné pour fraude fiscale-omission de passation d'écritures, à la peine de six mois d'emprisonnement et à 20 000 F d'amende, JACQUESSON Jean-Claude, né le 12 mars 1927 à Mayence (Allemagne), administrateur de société, demeurant Le Moulin du Coudray à Milly-la-Forêt (91).

Le Tribunal a, en outre, ordonné, aux frais du condamné la publication de ce jugement par extrait au « Journal officiel », dans « le Monde » et « le Figaro ».

Pour extrait conforme délivré par nous, Secrétaire-Greffier soussigné, à Monsieur le Procureur de la République, sur sa réquisition. N'Y AYANT APPEL.

EXTRAIT DES MINUTES DU SECRETARIAT-GREFFE DU TRIBUNAL D'EVRY

Par jugement du Tribunal de Grande Instance d'Evry, en date du 22 janvier 1981 le nommé MARES Pierre, demeurant 24, rue des Boulangers à Villemoisson-sur-Orge (91) a été condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et 50 000 F d'amende pour infraction à la législation sur la qualité des denrées alimentaires.

Le Tribunal a en outre ordonné la publication du présent jugement dans « le Monde », « le Figaro », « le Républicain de l'Essonne » et « la Marseillaise ». Pour extrait conforme, le Secrétaire-Greffier.

EXTRAIT DES MINUTES DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VERSAILLES

Par jugement (contradictoire), en date du 10 juin 1981, la 5[e] Chambre correctionnelle de Versailles a condamné LETONDAL Jean, Marie, Gabriel, né le 20 mars 1934 à Champagnole (39), demeurant 15, avenue du Château à Elancourt (78), ingénieur, à la peine de 1 500 F d'amende, pour infraction à la réglementation du travail.

Faits commis le 29 novembre 1977 à Carrière-sous-Poissy (78).

Le tribunal a ordonné, en outre, aux frais du condamné, la publication par extrait du présent jugement dans « le Monde » et à l'affichage par extrait du présent jugement pendant deux mois aux portes de l'établissement S.A. Cochery.

Le Conseil constitutionnel doit encore se prononcer sur la validité de l'élection de cinq députés

Cinquante-trois requêtes en contestations d'opérations électorales avaient été déposées au Conseil constitutionnel après les élections législatives des 14 et 21 juin. Au total, ce sont quarante-six députés dont l'élection a été contestée par un ou plusieurs requérants. L'Assemblée du Palais-Royal a d'ores et déjà confirmé l'élection de quarante et un députés. Restent cinq cas pour lesquels l'instruction continue. La prochaine séance du Conseil constitutionnel qui sera consacrée à la poursuite de l'examen du contentieux électoral est fixée au jeudi 3 décembre.

Voici la situation des cinq députés dont le cas n'a pas été encore tranché :

● M. PIERRE DABEZIES, candidat gaulliste de gauche soutenu par le P.S., a été élu au second tour, dans la deuxième circonscription de Paris (2[e] et 3[e] arrondissements), par 11 246 voix (50,12 %) contre 11 189 (49,87 %) à M. Jacques Dominati, U.N.M.-P.R., ancien secrétaire d'Etat et ancien député de cette circonscription. Il y avait eu 22 435 suffrages exprimés et 23 037 votants sur 35 631 inscrits ;

● M. PIERRE DE BENOUVILLE, U.N.M.-R.P.R., député sortant, a été réélu au second tour dans la douzième circonscription de Paris (partie du douzième arrondissement) par 12 862 voix (50,10 %) contre 12 808 (49,89 %) à M. Stélio Farandjis, P.S. Il y avait eu 25 670 suffrages exprimés et 25 984 votants sur 34 921 inscrits.

● Mme ANNETTE CHEPY-LEGER, P.S., a été élue au second tour, dans la troisième circonscription de la Marne (Châlons-sur-Marne), Vitry-le-François), par 33 534 voix (50,19 %) contre 33 278 (49,80 %) à M. Jean Bernard, U.N.M.-R.P.R., député sortant. Il y avait eu 66 812 suffrages exprimés et 67 911 votants sur 88 083 inscrits.

● M. ROGER FOSSÉ, U.N.M.-R.P.R., député sortant, a été réélu au premier tour, dans la huitième circonscription de la Seine-Maritime (Yvetot), par 25 092 voix (50,55 %) contre 18 793 (37,86 %) à M. Jean-Yves Merle, P.S., 3 858 (7,77 %) à Mme Janine Menet, P.C., et 1 893 (3,81 %) à M. Constant Lecœur, div. d. Il y avait eu 49 635 suffrages exprimés et 50 222 votants sur 64 382 inscrits.

● M. MARC FROMION, P.S., a été élu au second tour, dans la quatrième circonscription de la Seine-et-Marne (Provins) par 29 765 voix (50,15 %) contre 29 579 (49,84 %) à M. Alain Peyrefitte, U.N.M.-R.P.R., ancien ministre et ancien député de cette circonscription. Il y avait eu 59 344 suffrages exprimés et 60 274 votants sur 75 057 inscrits.

● RECTIFICATIF. — Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 21 novembre, la proposition de loi déclarant le 8 mai jour férié et chômé, dont le texte a été promulgué au *Journal officiel* du 3 octobre, n'émanait pas de l'Assemblée, mais du Sénat. Ce sont MM. René Touzet (Gauche démocratique), Robert Schwint (P.S.) et Fernand Lefort (P.C.) qui sont à l'origine de cette proposition de loi sénatoriale adoptée par cette assemblée, le 27 juin 1979.

Chambres d'agriculture : les élections en février 1983 auront lieu à la proportionnelle

L'Assemblée nationale a adopté, mercredi 25 novembre, le projet de loi relatif à la durée du mandat des membres des chambres d'agriculture.

Ce texte, qui constitue la première étape d'une réforme ultérieure des modalités d'élection et de la composition de ces instances consultatives et professionnelles, tend à reporter de février 1982 à février 1983 la date d'expiration du mandat des membres élus en 1976 et 1979 et précise que les modalités de renouvellement des mandats des membres élus en 1983 seront arrêtées par voie réglementaire.

Le gouvernement souhaite, à terme, substituer au mode d'élection actuel — scrutin de liste majoritaire — celui de la représentation proportionnelle, estimant que le système en vigueur est inéquitable, dans la mesure où il accorde une « prime de sièges » à l'organisation agricole dominante, au détriment des organisations minoritaires.

M. Senès (P.S., Hérault), rapporteur de la commission de la production et des échanges, a illustré cette situation en rappelant qu'en 1979 le MODEF a recueilli 17,2 % des suffrages exprimés et n'a disposé que de 1,44 % des sièges : à l'inverse, la F.N.S.E.A. a bénéficié d'une « prime aux sièges » puisque, avec 63,36 % des suffrages exprimés, elle a obtenu 88,7 % des sièges. Le projet prévoit que le mandat des membres des chambres élus en 1982 sera de six ans, à l'exception de celui des membres du collège des « chefs d'exploitation et assimilés » issus des circonscriptions renouvelables en 1982, qui sera de trois ans.

M. Cellard, secrétaire d'Etat à l'agriculture, a expliqué que le délai d'un an prévu par le texte permettrait une réflexion et la consultation des différents partenaires sociaux intéressés avant la réforme des chambres d'agriculture. Le gouvernement, a-t-il précisé, est prêt à élargir aux parlementaires le groupe de travail qui élaborera celle-ci.

Une certaine retenue

L'opposition, qui a voté contre le projet, a critiqué la procédure choisie et a accusé le gouvernement d'arrière-pensées politiques. M. Godfrain (R.P.R., Aveyron) a notamment contesté la légalité d'une modification du mode de scrutin par voie réglementaire (instauration de la représentation proportionnelle), en indiquant que l'article 34 de la Constitution stipule que tout ce qui concerne les élections locales est du ressort de la loi (1).

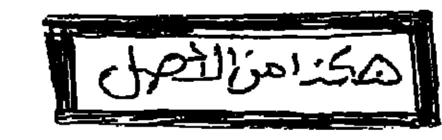
Qualifiant le texte d'« *énorme duperie* », il a ajouté : « *Vous cachez derrière un texte en apparence inoffensif votre intention de mettre les chambres d'agriculture entre les mains du pouvoir socialiste.* » Selon lui, il s'agit de mettre en place « *une nouvelle nomenklatura* ». M. Mayoud (U.D.F., Rhône) s'est élevé contre « *un acte de défiance* » vis-à-vis de certaines organisations agricoles et a parlé de « *manipulation de la démocratie élective* ».

La majorité, pour sa part, a souligné la nécessité d'en revenir « *au pluralisme des sensibilités et des opinions* ». M. Soury (P.C., Charente) a déclaré que le précédent pouvoir souhaitait que les chambres d'agriculture soient « *dociles* », M. Tavernier (P.S., Essonne) a évoqué le cas de telle ou telle organisation qui a investi, « *à son profit* », les compagnies consulaires. M. Nucci (P.S., Isère) a rappelé que le véritable pouvoir y est concentré, et M. Pistre (P.S., Tarn) a assuré que certains organismes se finançaient par l'intermédiaire des chambres d'agriculture.

Bref, à travers les formules de « *monopole* », de « *rééquilibrage* » ou de « *chèque en blanc* », les députés ont voulu conserver une certaine retenue dans leur expression. Outre la volonté du gouvernement de permettre une plus large représentation des « petites » organisations, l'autre aspect de ce débat, chacun en était conscient, réside dans une situation de fait : le monopole exercé jusque-là par deux organisations — la F.N.S.E.A. et le C.N.J.A. — peu suspectes d'être, *a priori*, favorables à la gauche. Les uns veulent le conserver, les autres souhaitent y mettre un terme.

(1) L'article 34 de la Constitution stipule notamment : « *La loi fixe également les règles concernant le régime électoral des assemblées parlementaires et des assemblées locales (...).* »

● *Le groupe communiste* de l'Assemblée nationale a déposé, mercredi 25 novembre, deux propositions de résolution tendant à la création de commissions d'enquête sur les évasions de capitaux et les aides publiques à la presse écrite. La première de ces commissions devrait, selon les députés communistes, étudier les mécanismes qui ont permis l'« *évasion de 32 milliards de francs depuis le 10 mai* ».

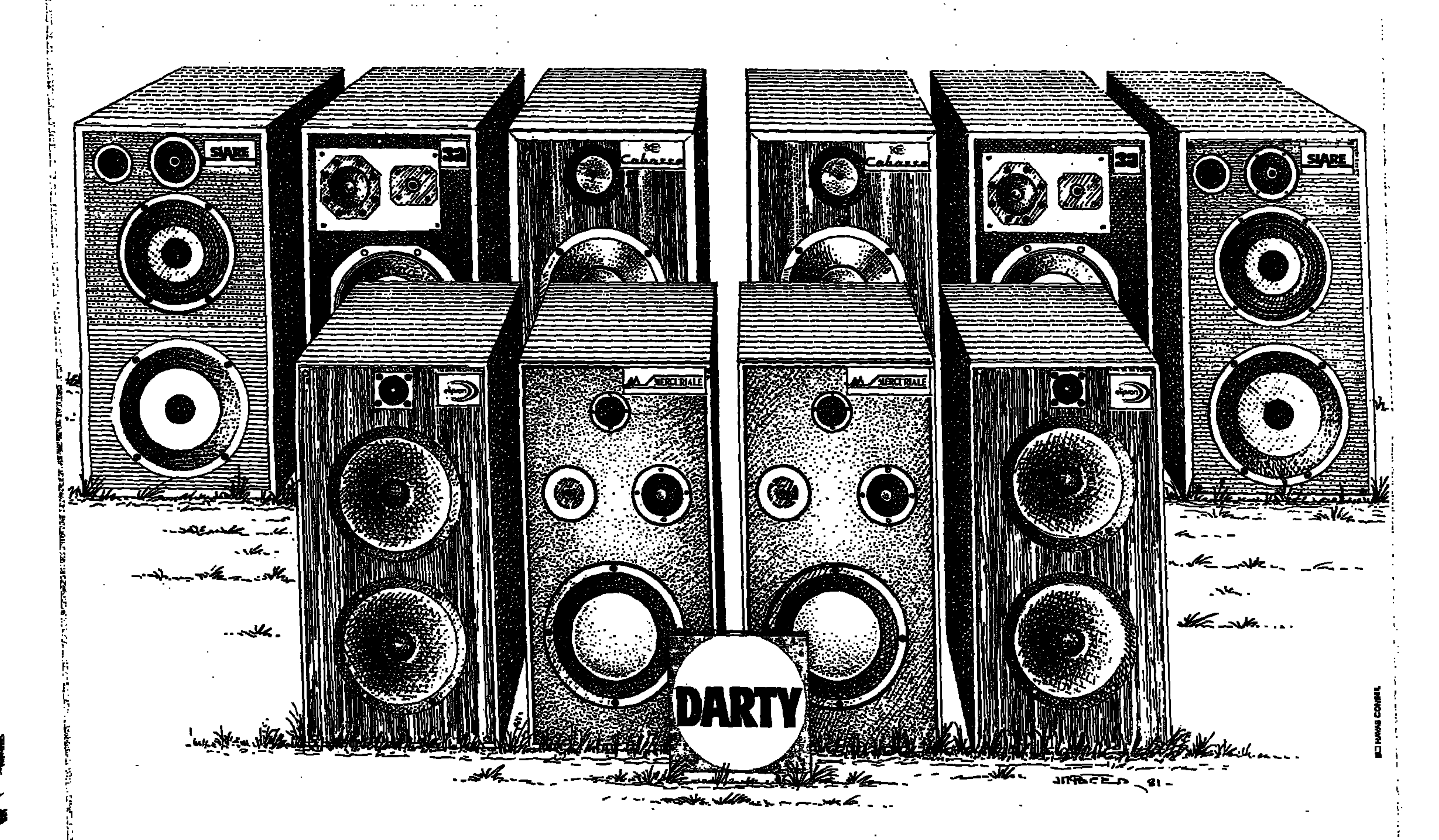


هكذا من الأصل

Hi-Fi

En enceintes acoustiques

L'équipe de France est chez Darty.



SIARE elipson 3a Cabasse MERCURIALE

Tous les spécialistes vous le diront, dans une chaîne hi-fi, les enceintes acoustiques sont un maillon essentiel : ce sont elles qui restituent le son d'origine et en transmettent toutes les nuances.

Cabasse, Élipson, Mercuriale, Siare et 3 A, constituent une grande équipe d'enceintes acoustiques, toutes de fabrication Française.

Naturellement, comme la plupart des grandes marques, elles font partie du choix Darty.

Profitez-en. Chez Darty, elles vous sont proposées au prix Darty, garanti par le remboursement de la différence, avec la garantie Darty gratuite.



TV ÉLECTROMÉNAGER
HI-FI VIDÉO

POLITIQUE

L'IMPOT SUR LA FORTUNE

Le Sénat adopte l'exonération sur les monuments historiques ouverts au public

L'examen des dispositions budgétaires relatives à l'impôt sur la fortune a été, mercredi 25 novembre, au Sénat, l'occasion d'un débat significatif. Fallait-il taxer les monuments historiques qui appartiennent à des particuliers sur le montant de leur valeur, les exonérer partiellement, ou totalement s'ils sont ouverts au public ?

Sur le fond, l'accord était large ; seul, le groupe communiste s'opposait à l'exonération que les socialistes avaient voté en commission. Leur porte-parole, M. Duffaut, maire d'Avignon, rendait même hommage, en séance publique, aux « propriétaires qui se consacrent encore à l'entretien de ces édifices ».

Mais le groupe est partagé et son président doit demander une suspension de séance.

En vertu de quel critère peut-on exonérer un collectionneur d'œuvres d'art et taxer le propriétaire d'un château historique ouvert au public ? Le premier peut spéculer sans les astreintes du fisc ni la servitude de visiteurs, le second, qui ouvre ses portes, sera imposé. Est-ce parce qu'il expose ainsi sa richesse au regard de tous ? Les socialistes hésitent. Puis renoncent à voter l'amendement. Non pour cette raison, mais parce qu'ils ne veulent pas s'associer à la majorité sénatoriale qui, d'amendements en amendements, vide peu à peu l'impôt de sa substance.

La recherche du compromis était naguère la justification du débat parlementaire ; la conciliation sa règle. Aujourd'hui, ce débat ne semble plus avoir pour objet que de justifier ce qui sépare.

Poursuivant l'examen de l'article 2, les sénateurs adoptent, après une brève discussion, un amendement présenté par MM. Blin (Un. centr., Ardennes) et Poncelet (R.P.R., Vosges), au nom de la commission des finances, qui fixe à 6 millions (au lieu de 5 millions) le montant total des biens (« inertes » et professionnels) exonérés de l'impôt sur la fortune. Le Sénat, sur proposition de M. du Luart (non inscrit, Sarthe), soustrait aussi de l'assiette de l'impôt sur la fortune les stocks nécessaires à l'exercice d'une profession « industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale ».

Un autre débat s'instaure ensuite au sujet des amendements nombreux, qui tendent tous à l'exonération des monuments historiques. « *L'impôt sur la fortune*, déclare M. Miroudot (R.I., Haute-Saône), au nom de la commission des affaires culturelles, *risque de faire des monuments historiques privés une proie facile pour les étrangers.* »

M. Duffaut (P.S., Vaucluse), auteur d'un amendement contresigné par le groupe socialiste, demande, lui aussi, l'exonération des monuments historiques ouverts au public. Il se rallie à l'amendement de la commission des finances, et déclare, se référant à son expérience de maire d'Avignon : « *Combien de vieux hôtels particuliers avons-nous vu démolir pour construire à leur place des immeubles de rapport ? Combien de châteaux avons-nous vu tomber en ruine, faute d'entretien ? Les communes font ce qu'elles peuvent, et, pour notre part, nous consacrons à la culture 20 % de notre budget communal. Il est difficile de faire plus. Aussi nous réjouissons-nous que nombre de propriétaires se consacrent encore à l'entretien de ces édifices, car sans eux, ce serait l'âme de la France qui disparaîtrait...* »

M. Edouard Bonnefous (Gauche dém., Yvelines), président de la commission des finances, remercie le maire socialiste d'Avignon de se rallier à son amendement : « *Si les monuments historiques sont lourdement taxés*, dit-il, *leurs propriétaires tenteront de les vendre* (...). *Nous tenons aussi à inciter ces propriétaires à ouvrir au public leurs parcs et jardins, espaces verts pour nos communes. S'ils sont taxés, ils les fermeront faute de pouvoir être entretenus.* »

M. Fabius : « *Le montant élevé de l'abattement (3 millions) nous dispense d'accorder des abattements supplémentaires (...). L'exonération totale serait mal comprise.* »

M. Poncelet : « *Vous exonérez les collectionneurs d'œuvres d'art, qui ne sont pas tenus de les présenter au public !* »

M. Gamboa (P.C., Essonne) : « *Vous voulez permettre aux nantis d'échapper à l'impôt.* »

M. Lancournet, au nom du groupe socialiste, demande alors une suspension de séance.

A la reprise c'est M. Dreyfus-Schmidt (Belfort) qui explique le vote des socialistes. « *Notre groupe est partagé*, reconnaît-il (...). *Nous constatons que la majorité du Sénat cherche à vider l'impôt de sa substance. Mais nous sommes sensibles au devenir de notre patrimoine architectural (...). Nous nous abstiendrons sur la première partie de l'amendement. Nous voterons contre la seconde partie.* » Par 206 voix contre 23 (P.C.) l'alinéa exonérant les monuments historiques ouverts au public, est finalement adopté. L'alinéa suivant, qui précise que ces monuments ne sont exonérés que pour 50 % de leur valeur lorsque seuls leurs parcs et jardins sont ouverts au public, est, lui, voté par 189 voix contre 108 (P.C., P.S., M.R.G.).

« L'impôt sur des coquilles vides »

Les sénateurs adoptent ensuite une série d'amendements. Ils font entrer dans la définition des biens professionnels exonérés de l'impôt sur le capital les actions détenues par les dirigeants d'une société, s'ils possèdent « *soit directement ou par l'intermédiaire de leurs conjoints, ou de leurs ascendants ou descendants ou de leurs frères et sœurs, plus de 25 % du capital (...) soit les actions de cette société représentant dans leur patrimoine une valeur excédent 75 % de l'ensemble des autres biens soumis à l'imposition.* » (amendement Blin). La définition est étendue aux sociétés « holding » (amendement de M. Palmero, Un. centr., Alpes-Maritimes).

Par 191 voix contre 13, le Sénat adopte aussi un amendement de MM. du Luart, Poncelet et de Montalembert (R.P.R.), qui assimile aux biens professionnels les parts des groupements fonciers agricoles (G.F.A.), « *même lorsqu'elles ont été souscrites en numéraire, les fonds correspondants devant être investis en biens agricoles dans le délai d'un an* ».

Sont aussi exonérés : les dépôts dans les caisses d'épargne, dans la limite des sommes dont l'intérêt est exonéré de l'impôt sur le revenu ; les plans et comptes d'épargne à long terme ; la valeur de capitalisation des droits à retraite des contribuables.

Sont encore exonérés de l'imposition sur le capital, les biens de l'usufruitier lorsque le démembrement de propriété résulte d'une succession découlant d'un décès, d'une mutation par donation datant de plus de cinq ans ou provenant d'un donateur âgé de plus de soixante-dix ans. Dans ces cas, c'est le patrimoine de ceux qui ont bénéficié de la donation qui est impliqué. Tous ces amendements, votés contre l'avis du gouvernement, font dire à M. Fabius, ministre du budget : « *Il eut été plus expédient pour le Sénat de voter un texte ainsi rédigé : « Il est institué un impôt » sur des coquilles vides.* » — A. G.

● *La commission mixte paritaire* chargée de trouver une solution de compromis entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur le projet de loi de nationalisation s'est réunie mardi 24 novembre à l'Assemblée nationale. Elle s'est achevée, après une brève discussion, sur un constat d'échec. Son président, M. André Billardon (P.S., Saône-et-Loire) avait mis aux voix une question de procédure demandant à la commission si elle était disposée, pour engager ses travaux, à prendre en compte le texte voté en première lecture par l'Assemblée nationale. Cette question ayant été repoussée (par 7 voix contre 7), il n'y avait plus lieu de délibérer puisque le Sénat, en première lecture, n'a adopté aucun texte (*le Monde* du 25 novembre).

L'HOMMAGE DE M. MITTERRAND A M. MAUROY

« Notre premier devoir est de restituer toutes ses chances à notre peuple »

déclare le président de la Répuplique

M. François Mitterrand, qui a remis, mercredi 25 novembre, à M. Pierre Mauroy les insignes de grand-croix de l'ordre national du Mérite, a notamment déclaré, s'adressant au premier ministre :

« *Les historiens retiendront qu'en l'espace de quelques mois vous avez entrepris et mené à bien bon nombre des principales réformes proposées au peuple français et acceptées par lui lors de son vote du 10 mai. L'énergie, la disponibilité et la constance de votre action n'ont surpris aucun de ceux qui vous connaissaient et moins encore le chef de l'Etat qui vous portait de longue date estime et amitié. Aussi, cette distinction dans l'ordre national du Mérite ne répond-elle pas à l'observance d'un rite. Elle souligne la volonté que j'ai de marquer la confiance que j'ai dans votre manière d'assumer votre charge et dans votre capacité à servir les justes intérêts de la France.*

» *Rien ne vous est ni ne vous sera facile dans la situation reçue en héritage et que l'environnement international continue d'alourdir. Mais vous avez pour vous un dessein clairement défini, la force de vos convictions, une large adhésion populaire. Ajouterai-je mon propre vœu — qui rencontre celui d'une majorité de Français — de vous voir poursuivre, assuré de mon concours, ce qui a été heureusement commencé et utilement conduit ?*

» *Il vous faut maintenant, plus que jamais, compter sur ce sentiment qui nous habite tous ici qu'au service du pays notre premier devoir est de restituer ses chances, toutes ses chances, à notre peuple. Je me réjouis de cette circonstance qui me permet de vous le dire.* »

Après avoir remercié le président de la République, M. Pierre Mauroy a déclaré : « *Votre confiance, monsieur le président, et celle que vous témoigner à travers moi à tous les membres du gouvernement, nous est précieuse. Soyez assuré de notre fidélité, les engagements pris à vos côtés et en votre nom seront scrupuleusement respectés. Changer la vie, voilà la révolution qu'il nous appartient désormais de conduire. Cette révolution n'a pas à faire peur puisqu'elle sera conduite avec une force tranquille.* »

● *M. Pierre Dabezies*, député (app. P.S.) de Paris, président de la Fédération des républicains de progrès, a été reçu, mercredi après-midi 25 novembre, pendant une demi-heure, par le président de la République. L'entretien a porté sur l'utilité de cristalliser un courant de centre gauche. Il s'agit là, en effet, d'un objectif mis en avant par le chef de l'Etat lui-même.

A FRANCE-INTER

M. Chevènement fait appel aux gaullistes « qui préfèrent la France à l'argent »

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de la technologie, a souhaité mercredi 15 novembre, au micro de France-Inter, que l'union (de la gauche) « *devienne une réalité qui déborde la gauche, qui aille bien au-delà des frontières de la gauche* ».

Il a ajouté : « *Il s'agit de rassembler des forces puissantes, des sensibilités diverses, et je pense en particulier à la sensibilité nationale (...). Nous devons unir tout ce qui est fort et sain, et tourné vers l'avenir dans notre pays (...) un socialisme qui soit socialiste, un communisme qui privilégie la nation et la démocratie ; et ce que l'on a appelé le gaullisme dès lors qu'il préfère la France à l'argent.*

» *Toutes les autres sensibilités qui existent dans notre peuple, dès lors qu'elles sauront dépasser leurs limites naturelles, je pense à ceux qui sont des démocrates sincères, des libéraux épris de liberté, ou des libertaires qui connaissent les limites et les contraintes à ne pas dépasser, tous ceux-là peuvent se retrouver dans un gouvernement qui est fait pour durer et qui, je le crois profondément, durera.* »

Evoquant l'attitude des communistes, le chef de file du CERES a notamment indiqué : « *De la même manière que nous avons passionnément œuvré pour la victoire de la gauche et que nous y avons réussi en anticipant autant qu'il le fallait, parfois à contre-courant et contre la mode et en subissant beaucoup d'attaques, de la même manière nous sommes résolus à œuvrer pour la réussite de cette expérience. Nous pensons que l'union est nécessaire demain comme elle l'a été hier et que nous devons y amener demain le parti communiste comme nous l'y avons, à certains égards, contraint hier.* »

En ce qui concerne la situation économique, M. Chevènement s'est déclaré persuadé que « *le creux de la crise sera atteint en 1982 et qu'ensuite nous allons remonter continûment* ». « *Nous le ferons*, a-t-il ajouté, *si nous sommes capables de mettre en place les organes d'impulsion.* » Le ministre d'Etat a également estimé que, en matière de nationalisations, le gouvernement « *se heurte à une obstruction systématique* ». Il a précisé : « *Dès que le gouvernement fait mine d'agir, aussitôt on le caricature comme un grand méchant loup, on en fait une sorte de croquemitaine (...) Comme si véritablement la démocratie ne devait pas pouvoir fonctionner.* »

Interrogé sur l'attitude du Conseil constitutionnel, M. Chevènement a affirmé : « *Il y a, en France, une volonté de faire obstacle à la volonté populaire ; il est clair qu'aux yeux des privilégiés le Conseil constitutionnel apparaît aujourd'hui comme un dernier recours ; j'espère qu'il ne le sera pas, qu'il aura la sagesse de mesurer ce qu'est l'esprit de la démocratie.* »

Enfin le ministre de la recherche et de la technologie a précisé quels sont les objectifs du colloque sur la recherche qu'il organise prochainement : « *L'un des objectifs qu'atteindra ce colloque, c'est que toutes les régions, désormais, auront leur comité consultatif de la recherche, leur politique de recherche et de développement technologique ; chacune va développer un certain nombre de pôles technologiques régionaux. L'un des objectifs de ce colloque est que des gens qui s'ignoraient, qui travaillaient côte à côte, voire dos à dos, vont travailler ensemble. Et il y a un troisième objectif qui est de donner aux gens le sentiment qu'ils participent à l'élaboration d'une politique Et ce n'est pas seulement une impression, c'est une réalité. Nous avons énormément d'idées qui remontent des régions et qui vont nous permettre d'avancer.* »

● *Un colloque sur le thème : « la gauche, le pouvoir, le socialisme »*, organisé en hommage à Nicos Poulantzas, se tient les 27 et 28 novembre, à l'université Paris - VIII (Vincennes - Saint-Denis), avec la participation, notamment, de MM. Paul Azcarate, Pierre Birnbaum Didier Motchane, Jean-Louis Moynit et Bruno Trentin.

● *Le GRECE* (Groupement de recherche et d'études pour la civilisation européenne) organise son seizième colloque annuel le dimanche 29 novembre au Palais des congrès de Versailles. Le thème en sera : « Pour un gramscisme de droite ».

Les sanctions contre Rencontres communistes

« L'HUMANITÉ » FAIT ÉTAT DE LA PÉTITION SIGNÉE PAR MILLE SEPT CENTS MEMBRES DU P.C.F.

L'Humanité publie, jeudi 26 novembre, dans la tribune de discussion du vingt-quatrième congrès, une contribution de M. Jacques Bidet, qui avait été à l'origine d'une pétition contre l'« exclusion de fait » des trente fondateurs de Rencontres communistes.

M. Bidet indique que, à la date où il écrit sa contribution, soit le 14 novembre, mille sept cents membres du P.C.F. ont signé cette pétition, qui, souligne-t-il, « *ne prend position ni sur le contenu, ni sur la légitimité de Rencontres communistes* », mais « *réclame la discussion collective par tous les communistes des problèmes qui se posent aujourd'hui à la vie démocratique du parti* ».

Expliquant sa propre position, M. Bidet s'étonne de ce que le P.C.F. ait refusé, en 1977, ce qu'il a accepté quatre ans plus tard, c'est-à-dire d'aller au gouvernement en prenant « *appui sur les points d'accord acquis* [avec le P.S.] *et sur l'intervention active des travailleurs* ».

Il observe, d'autre part, que, ayant mené sa campagne pour l'élection présidentielle en dénonçant l'orientation du candidat socialiste, M. Marchais a déclaré, après la victoire de M. Mitterrand, qu'il dénombrait cent dix propositions convergentes entre les deux programmes.

M. Bidet estime qu'il faut « *discuter sans tabou sur la période récente* », et cela « *avec tous les communistes qui ont pris part à cette lutte* ». Il ajoute : « *Sans exclusive* », *c'est-à-dire, d'abord, sans exclusions* ».

RECEVANT DES DÉPUTÉS U.D.F.

M. Giscard d'Estaing juge normal d'observer une certaine discrétion

M. Giscard d'Estaing a reçu à déjeuner, mercredi 25 novembre à son domicile parisien de la rue Bénouville, sept des huit députés U.D.F., élus pour la première fois lors du scrutin de juin dernier : MM. Adrien Durand (Lozère, 1re circ.), Marcel Esdras (Guadeloupe, 3e), Germain Gengenwin (Bas-Rhin, 4e), Roger Lestas (Mayenne, 3e), Jean Rigaud (Rhône, 7e) Yves Sautier (Haute-Savoie, 2e) et Claude Wolff (Puy-de-Dôme, 2e). M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe U.D.F. de l'Assemblée nationale, les accompagnait. En déplacement dans l'Est de la France, M. Philippe Mestre (Vendée, 1re), ancien directeur de cabinet de M. Raymond Barre, s'était excusé.

Selon M. Claude Wolff, maire de Chamelières, l'ancien président de la République a interrogé ses invités sur la manière dont s'étaient déroulées les élections législatives dans leurs circonscriptions respectives et sur l'état d'esprit actuel de leurs électeurs. Il s'est intéressé aux conditions de travail du groupe au Palais Bourbon.

Au cours de la discussion, qui a longuement porté sur l'évolution « *inquiétante* » de la situation économique et sur l'attitude de l'opposition, M. Giscard d'Estaing a émis le vœu que « *chacun s'exprime et se batte pour ses idées sans s'abriter derrière un leader* ». L'ancien chef de l'Etat a tenu à se montrer « *respectueux du suffrage universel et du principe de l'alternance* ». Il a jugé « normal » d'observer une certaine discrétion. Il a regretté aussi de ne pouvoir inviter à sa table quatre-vingts députés U.D.F. au lieu de huit. MM. Germain Gengenwin et Yves Sautier, faisant allusion à la rareté des rapports entre le chef de l'Etat et sa majorité avant la dernière élection présidentielle, ont déploré que des rencontres de ce type n'aient pas eu lieu avant les scrutins des 26 avril et 10 mai 1981.

Il semble acquis que M. Giscard d'Estaing recevra prochainement les plus anciens députés U.D.F. et participera, en janvier sans doute, à un déjeuner de tout le groupe.

Les invités se sont plu à souligner la « *forme physique remarquable* » de leur hôte et ont qualifié le ton de la conversation de « *respectueux et amical* ».

Le Mouvement national des élus locaux veut mobiliser l'opposition pour les élections municipales

Ils étaient quelque mille deux cents élus locaux de l'opposition à avoir répondu, mercredi après-midi 25 novembre, à l'invitation du Mouvement national des élus locaux (M.N.E.L.), qui lançait ainsi « *la campagne pour les élections municipales et régionales de 1983, sur le thème de la défense des libertés locales* ».

Jusqu'au printemps dernier, « *groupement d'élus, dont le rôle essentiel était d'étudier les problèmes des collectivités locales, de proposer des solutions et de les défendre* [auprès] *des parlementaires et du gouvernement* », le M.N.E.L. ne se considère pas « *comme un mouvement politique* » mais, note son président, M. Pierre Carous, sénateur R.P.R. du Nord, « *ses adhérents et sympathisants n'en sont pas moins liés par une certaine conception de la liberté, spécialement dans l'exercice de la vie locale* ». Le mouvement, qui entend « faciliter » la « *constitution de listes de très large union* », assure que « *c'est à la base des élus locaux que doit partir le refus démocratiquement exprimé de ceux qui ne veulent ni de l'étatisme, ni de la pagaille organisée, ni du marxisme* ».

M. Jacques Chirac a invité les élus du M.N.E.L. à préparer les prochains scrutins dans l'unité. Pour le maire de Paris, la situation actuelle impose beaucoup plus que par le passé que l'opposition s'organise de manière coordonnée. M. Bernard Stasi, président délégué du C.D.S., député de la Marne, a également souhaité que les élus du M.N.E.L. donnent « *l'exemple de l'unité* ». Il a estimé : « *Dans des temps moins difficiles, les élus locaux pouvaient légitimement cultiver un certain apolitisme. Et, d'ailleurs, il était de bon ton d'affirmer, dans les plus hautes instances, que les élections locales n'avaient aucun caractère politique, puisqu'il s'agissait seulement de choisir les gestionnaires de la cité. Mais l'affrontement entre les gestionnaires et les militants a souvent tourné à l'avantage de ces derniers. Sachons mettre, cette fois-ci, l'esprit militant, l'ardeur militante, de notre côté.* »

Ces appels à la mobilisation, repris également par MM. Alain Poher et Jacques Chaban-Delmas, n'ont pas laissé indifférents les élus du M.N.E.L., qui se sont séparés après avoir entonné — ce qui n'était pas prévu — *la Marseillaise*. — A. Ch.

● *M. Lucien Neuwirth*, ancien député (R.P.R.), président du conseil général de la Loire, a présenté, mercredi 25 novembre, à Saint-Etienne, le lub Progrès et humanisme constitué pour « apporter à une, nouvelle opposition, qui ne veut pas se limiter à l'ancienne majorité d'hier, des éléments de réflexion et des propositions afin de présenter la véritable républicaine ». Pour M. Neuwirth, « *le 10 mai n'a pas apporté la réponse attendue par beaucoup de ceux qui étaient en recherche ou insatisfaits du régime précédent* ». Il a ajouté, notamment : « *L'expérience en cours ne réussira pas. Le système qui la soustend ne résistera pas à l'épreuve du réel, allant de contradictions en paradoxes. Ces socialistes qui se disent ivres de liberté enflent le domaine d'intervention de l'Etat. La jeuness attendait un langage d'espérance. Elle n'entend que des comptables.* »

● *M. Michel Noir*, député (R.P.R.) du Rhône, a écrit à M. Mitterrand pour lui demander communication du rapport d'un cabinet juridique américain sur le projet de nationalisations que le gouvernement avait commandé.

Le député rappelle que, à trois reprises, MM. Robert Badinter, garde des sceaux, et Jean Le Garrec, secrétaire d'Etat chargé de l'extension du secteur public, s'étaient engagés à lui remettre les conclusions de ce rapport concernant les aspects juridiques internationaux posés par les nationalisations.

L'U.D.F. ET LE R.P.R. CONCLUENT UN PACTE POUR LES PROCHAINES « CANTONALES »

Les délégations de l'U.D.F. et du R.P.R. chargées de coordonner l'action des deux formations de l'opposition se sont réunies, mercredi 25 novembre, au Sénat. Au terme de cette deuxième rencontre — la précédente avait eu lieu le 28 octobre à l'Assemblée nationale, — les deux délégations ont publié un communiqué dans lequel elles font part, notamment, de leur intention d'élaborer, pour préparer les élections cantonales, « *un pacte de l'opposition qui engagera les deux formations* ». Ce pacte « *pourra être étendu à tous ceux qui s'opposent à la coalition socialo-communiste* ». Au cours de leur prochaine rencontre, le mercredi 16 décembre, au siège du R.P.R., les délégations devraient étudier les formes que pourrait prendre cet accord.

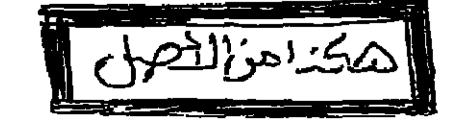
A l'U.D.F., on estime qu'il ne s'agit pas de revenir à un quelconque pacte de l'Union pour la nouvelle majorité tel qu'il fut signé en mai 1981 par MM. Jacques Chirac et Jean Lecanuet. « *Pas de U.N.M. bis* », déclare-t-on. « *Ni sigle ni programme commun, mais un accord de désistement et de bonne conduite là où seront organisées des primaires.* »

La décentralisation dans les DOM

NEUF PARLEMENTAIRES DE L'OPPOSITION ADRESSENT UNE MOTION A M. MITTERRAND

Neuf parlementaire de l'opposition — cinq députés, MM. Marcel Esdras (U.D.F., Guadeloupe), Camille Petit (R.P.R., Martinique) Victor Sablé (app. U.D.F., Martinique), Michel Debré (R.R., la Réunion), Jean Fontaine (non inscri, la Réuniont) et quatre sénateurs MM. RogerLise (U.D.F., Martinique) Edmond Valcin (R.P.R., Martinique), Georges Repiquet (R.P.R., la Réunion) et Louis Virfapoullé (U.D.F., la Réunion) — ont adressé à M. Français Mitterrand u nemotion dans laquelle ils se déclarent « *angoissés et alarmés par l'inquiétude que suscite outre-mer et en métropole l'intention du gouvernement de mettre fin au statut départemental et régional dans les départements d'outre-mer* ». Ils soulignent, notamment, que le projet prêté au gouvernement « *ouvre la porte à de graves excès en créant outre-mer de véritables parlements dont la politisation bafouera le pouvoir central* » et constitue « *une concession aux exigences d'un parti acharné à provoquer, sous prétexte* « d'autodétermination démocratique », *la sécession des départements d'outre-mer* ».

Visant, semble-t-il, les communistes, les neuf parlementaires demandent au président de la République de « *préserver l'avenir* » des DOM « *en leur appliquant le droit commun municipal, département et régional* ».



Le communiqué officiel du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, le mercredi 25 novembre 1981, au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand. Au terme de ses travaux le communiqué suivant a été publié :

● LOI D'ORIENTATION SOCIALE

Le conseil des ministres a adopté le projet de loi d'orientation autorisant le gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution à prendre par ordonnances des mesures d'ordre social en faveur de l'emploi.

L'habilitation que le gouvernement demande au Parlement vaudra jusqu'au 31 mars 1982. Les projets de loi portant ratification des ordonnances prises en vertu de l'habilitation devront être déposés devant le Parlement au plus tard le 30 avril 1982.

Cette loi d'orientation permettra au gouvernement de prendre rapidement les principales mesures sociales attendues depuis longtemps par les travailleurs. Elle constitue une étape importante du progrès social et de la solidarité.

Au vu du résultat des négociations sociales, les dispositions arrêtées par le gouvernement concerneront :

— La réduction de la durée hebdomadaire du travail ;

— l'allongement des congés et l'institution du chèque-vacances ;
travail, notamment pour prendre en compte les conditions de fonctionnement des entreprises et améliorer la condition des salariés qui occupent des emplois pénibles ;

— le travail à temps partiel et le travail temporaire afin de renforcer les garanties des salariés qui y ont recours ;

— l'abaissement du droit à la retraite à soixante ans ;

— la limitation des cumuls entre activités et pensions, compte tenu de l'échelle des revenus ;

— les mesures sociales d'accompagnement des contrats de solidarité ;

— la qualification professionnelle et l'insertion sociale des jeunes de 16 à 18 ans.

Le projet de loi définit avec précision les objectifs des ordonnances et les limites de l'habilitation. Les partenaires sociaux seront associés à la mise au point des ordonnances.

● LE PLAN DE DEUX ANS

Sur la proposition du ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, le conseil des ministres a approuvé, après avis du Conseil économique et social, le projet de loi portant approbation du plan intérimaire pour les années 1982 et 1983.

Son exécution fera l'objet de contrats signés entre l'Etat, les régions et les entreprises.

Le gouvernement présentera, à l'automne 1982, un rapport indexé à la loi de finances qui établira le lien entre les options du plan et les moyens budgétaires nécessaires à sa réalisation. Une commission, dont seront membres les rapporteurs du budget des deux assemblées, sera placée auprès du ministre chargé du plan pour en suivre l'exécution.

Ces trois dispositions, qui ne figuraient pas dans les lois antérieures portant approbation du plan, marquent la volonté du gouvernement de donner une nouvelle signification à la planification.

(Lire page 35.)

● HAUTE FONCTION PUBLIQUE

Le gouvernement a adopté un décret ouvrant, au profit de certains fonctionnaires des contingents de congés spéciaux. Au bénéfice de ces dispositions, les fonctionnaires occupant, ou ayant cessé d'occuper depuis moins de six mois, l'un des emplois supérieurs pour lesquels les nominations sont laissées à la discrétion du gouvernement et comptant au moins vingt ans de services civils et militaires valables pour la retraite, pourront être placés, sur leur demande en congé spécial. La demande devra être faite dans un délai d'un an à compter de la publication du décret.

● DÉLÉGATION A L'ÉCONOMIE SOCIALE

Le conseil des ministres a adopté un projet de décret portant création d'une délégation à l'économie sociale placée auprès du premier ministre. Organe de concertation, d'impulsion et de coordination, cette délégation permettra de mieux prendre en compte cet important secteur de l'activité nationale et de ses composantes (mutualité, coopération, associations). (M. Pierre Roussel a été nommé à ce poste).

● RELATIONS EXTÉRIEURES

Le ministre des relations extérieures a rendu compte de la visite officielle qu'il vient de faire en Yougoslavie. La première visite d'un membre du gouvernement depuis le mois de mai a été accueillie avec un grand intérêt par les autorités yougoslaves, confirmant les relations traditionnelles d'amitié entre les deux peuples.

M. Andréi, ministre des affaires étrangères de Roumanie, est, actuellement, l'invité de son collègue français à Paris ; il a été reçu par le président de la République. Les difficultés financières rencontrées par son pays font l'objet d'échanges de vues approfondies, la France étant désireuse de trouver les moyens d'appuyer l'effort de redressement roumain.

A l'occasion des rencontres de Belgrade et de Paris, il a été frappant de constater que les trois pays, bien différents par ailleurs, ont des analyses et des approches très semblables sur quelques-uns des problèmes majeurs actuels, tels que les relations avec les pays du Sud, le Proche-Orient, l'Afghanistan, la recherche d'un équilibre des forces à un niveau aussi bas que possible.

● LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil des ministres a approuvé, sur le rapport du ministre de l'environnement, les orientations d'une nouvelle politique de l'environnement, en harmonie avec ses choix fondamentaux : nouvelle citoyenneté, croissance économique en énergie et en matières premières, soutien à l'emploi. Elle devra être prise en compte, le plus en amont possible, dans les grandes décisions d'aménagement et de politique économique et industrielle.

Cette politique sera particulièrement affirmée dans six domaines :

— L'EAU : la relance des programmes d'assainissement, menée en liaison avec les collectivités locales, sera accompagnée d'une réduction des inégalités d'accès à l'eau potable ;

— L'AIR : avec la mise en place effective de l'Agence de l'air, le gouvernement entend lutter plus efficacement contre les pollutions atmosphériques. Le nombre des contrats anti-bruit entre l'Etat et les communes sera multiplié par quatre ;

— LES ESPACES NATURELS : les parcs naturels nationaux et régionaux seront appelés à devenir de véritables « laboratoires » d'une croissance respectueuse de l'écologie. Les actions d'éducation, de formation et d'information seront développées.

Les réglementations de la pêche et de la chasse seront réformées : le droit de pêche s'accompagnera désormais du devoir de gestion et de mise en valeur piscicole des milieux aquatiques. De même la chasse sera orientée vers une pratique plus responsable et plus démocratique ;

— LA SECURITE : les études de sûreté seront généralisées pour les installations présentant les risques les plus importants. Le contrôle de l'élimination des déchets toxiques portera en particulier sur la création de décharges ;

— LA VALORISATION DES DECHETS ET DES ENERGIES DOUCES : les techniques peu polluantes, le recyclage du papier et du verre et, conformément aux conclusions du débat sur l'énergie, les énergies renouvelables seront développés en priorité ;

— L'INFORMATION ET L'EDUCATION : la généralisation des enquêtes publiques et l'amélioration de la qualité des études d'impact permettront une meilleure participation des citoyens à la préparation des décisions publiques. Une charte de l'environnement sera soumise au Parlement en 1982, conformément à la volonté du président de la République ; son élaboration sera engagée lors des états régionaux de l'environnement qui réuniront dès le début de 1982 toutes les associations concernées.

(Lire page 33.)

● PROGRAMME NUCLÉAIRE

Le ministre délégué à l'énergie a présenté les résultats de la consultation des collectivités territoriales et des régions concernées par l'implantation de centrales nucléaires dans les sites suspendus par le conseil des ministres du 30 juillet 1981.

Le conseil des ministres a pris acte des délibérations favorables des conseils régionaux de Midi-Pyrénées et des pays de la Loire, intervenues depuis le 30 juillet.

Compte tenu des avis des différentes collectivités, les six tranches dont l'engagement, au cours des années 1982 et 1983, avait été approuvé par l'Assemblée nationale, seront les suivantes : Cattenom 3, Chinon B 4, Chooz B 1, Golfech 1, Nogent 2, Penly 1.

Pour les sites de Chooz et Cattenom proches des frontières, le gouvernement français, qui a informé les gouvernements concernés, entend poursuivre les contacts et les échanges d'informations souhaités.

Pour le site de Golfech, un protocole d'accord précisant les engagements d'E.D.F. sera proposé au conseil régional.

En Basse-Loire, une étude comparative des différents sites possibles sera effectuée avant qu'un choix définitif d'implantation ne soit fait.

Par ailleurs, les études du projet de Civaux seront poursuivies et les procédures seront engagées suivant de nouvelles modalités.

Pour l'ensemble des sites, des commissions d'information seront rapidement mises en place, afin d'associer, au plus tôt, les élus et les populations concernés au déroulement des études des procédures et des travaux.

Enfin, le conseil des ministres a été informé de l'abrogation prochaine du décret de déclaration d'utilité publique du projet de Plogoff.

● TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le gouvernement a entendu une communication du ministre des P.T.T. consacrée à la tarification des télécommunications. Les tarifs du téléphone ont baissé en valeur réelle depuis dix ans et leur niveau est, à l'heure actuelle, inférieur à ceux des pays européens comparables. Mais la structure des tarifs, qui n'a pratiquement pas évolué depuis vingt-cinq ans, doit être repensée pour mieux répondre aux aspirations des usagers et élargir l'accès de la population à l'équipement téléphonique.

Dans l'immédiat, l'objectif du gouvernement, tout en poursuivant l'effort d'investissement, est de favoriser l'utilisation optimale des moyens des télécommunications. Des mesures seront appliquées en ce sens dès le 1er décembre 1981 :

— La réduction de 50 % du tarif des communications interurbaines s'appliquera dès 19 h. 30 au lieu de 20 heures) et sera étendue au samedi après-midi ;

— Le tarif des communications échangées, pendant la nuit, les samedis. dimanches et jours fériés avec tous les pays de la Communauté économique européenne sera réduite d'un tiers ;

— La taxe de base sera portée de 0,50 F (tarif appliqué depuis juin 1979) à 0,55 F. La taxe de raccordement et la redevance d'abonnement restant inchangées, ce relèvement correspond à une hausse moyenne de 6,65 % en année pleine.

D'autres mesures sont à l'étude pour accompagner la politique de décentralisation engagée par le gouvernement.

∴

Le conseil des ministres a adopté un projet de loi portant validation d'inscription d'étudiants en deuxième année des unités pédagogiques d'architecture.

LE MOUVEMENT POUR LE SOCIALISME PAR LA PARTICIPATION S'ÉLOIGNE DU R.P.R. MAIS RESTE FIDÈLE A M. CHIRAC.

M. Philippe Dechartre, président du Mouvement pour le socialisme par la participation (gaulliste de gauche), a annoncé au cours d'une réunion de cadres de cette formation, qu'il abandonnait ses mandats ed membre du conseil politique du R.P.R., mais il a ajouté : « *Je reste l'ami de Jacques Chirac, et le M.S.P. restera le supporter de l'action de Jacques Chirac à Paris et plus tard pour une fonction plus importante encore, car il est le seul homme capable de conduire à l'alternance que nous souhaitons.* »

M. Dechartre a rappelé que sa formation avait fait campagne pour M. Chirac au premier tour de l'élection présidentielle, et lui-même pour M. Mitterrand au second.

Il estime que certaines idées « chiraquiennes » sont mises en œuvre : le septième sous-marin nucléaire, la notion de progrès économique condition du progrès social, le relèvement des bas revenus, la relance de la consommation. Mais il déplore le retour « *non au système des partis mais à celui du parti* ». C'est ce que précisera M. Jacques Dauer en affirmant : « *Le vrai pouvoir appartient aux socialistes les plus marxistes.* »

La plupart des intervenants ont exprimé leurs réserves à l'égard du R.P.R. en redoutant qu'il ne se « droitise » et en lui reprochant une alliance trop étroite avec les anciens « giscardiens », mais tous ont affirmé leurs espoirs dans le rôle politique de M. Jacques Chirac.

Mouvement préfectoral

Le conseil des ministres du mercredi 25 novembre a adopté le mouvement préfectoral suivant :

VAL-DE-MARNE : M. Maurice Theys.

M. Maurice Theys, préfet de Charente-Maritime, est nommé préfet du Val-de-Marne.

[Né le 26 décembre 1924 à Wattrelos, M. Theys, ancien élève de l'ENA, a notamment été chef de cabinet du préfet de Tlemcen (février 1957), sous-préfet de Benisaf (décembre 1958), secrétaire général de l'Yonne (septembre 1959), sous-préfet de Castelsarrasin (mai 1962), secrétaire général de l'Oise (mars 1963). Il a également été chargé de mission au cabinet de M. Jean Chamant, ministre des transports, de novembre 1967 ' juin 1969, dans les gouvernements successifs de MM. Pompidou et Couve de Murville, et conseiller technique au cabinet de M. Jean Bailly, secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (juin 1969-avril 1972) dans le gouvernement de M. Chaban-Delmas. Il avait été nommé secrétaire général de la Côte-d'Or en mars 1972, préfet du Lot en 1975 et préfet de Charente-Maritime en 1978.]

CHARENTE-MARITIME : M. Jacques Monestier.

M. Jacques Monestier, préfet du Morbihan, est nommé préfet de Charente-Maritime.

[Né le 10 octobre 1927 à Castres (Tarn). M. Jacques Monestier est entré dans la carrière administrative en août 1956. En 1959, il est sous-préfet de Saint-Claude (Jura). Après avoir occupé divers postes dans la Vienne, il est nommé, en 1969, sous-préfet d'Argenteuil, puis il est, en 1970, chargé de mission auprès de la direction centrale de la sécurité publique. En 1973, après avoir été sous-préfet de Nogent-sur-Marne, il est nommé secrétaire général de la Seine-Maritime, puis en 1976 préfet des Ardennes et en 1979 préfet du Morbihan.]

MORBIHAN : M. Jean Desgranges.

M. Jean Desgranges, préfet de l'Yonne, est nommé préfet du Morbihan.

[Né en 1928, ancien élève de l'ENA, sous-préfet en 1961, M. Desgranges a été, de 1962 à 1971, chargé de mission pour les affaires économiques auprès du préfet de la Gironde. Sous-préfet de Cambrai, puis de Dunkerque, il a été nommé en 1978 préfet de l'Yonne.]

YONNE : M. Michel EON.

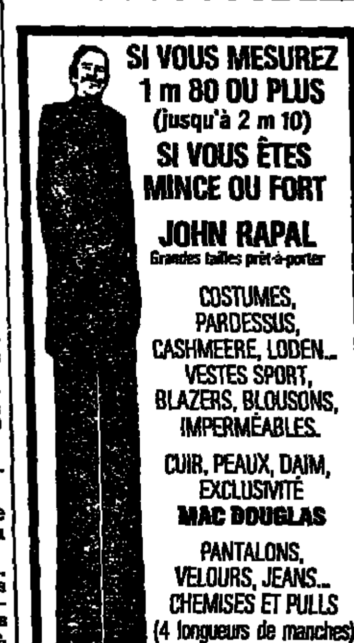
M. Michel Eon, préfet délégué pour la police des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet de l'Yonne.

[Né en 1927, entré dans le corps préfectoral comme chef de cabinet en 1952, M. Eon a été en 1965 sous-préfet de Sarrebourg, en 1968 chargé de mission auprès du préfet de la région Provence-Côte d'Azur. Nommé en 1978 sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, il était depuis 1980 préfet délégué pour la police dans les Bouches-du-Rhône.]

PREFET DE POLICE DE MARSEILLE : M. Bernard Patault.

M. Bernard Patault, secrétaire général des Bouches-du-Rhône, est nommé préfet délégué à la police de Marseille.

[Né en 1931, entré en 1954 dans le corps préfectoral comme chef de cabinet de préfet, M. Patault a été en 1959 sous-préfet de Gourdon, puis de Châteaudun, de Bar-sur-Aube, de Lunéville et de Sens. En 1978 il a été nommé secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône.]





Le Monde

société

L'Eau-Vive : une secte catholique ?

Les Travailleuses missionnaires de l'Immaculée est une association fondée et dirigée par un prêtre français, l'abbé Roussel, qui recrute des jeunes filles dans les pays du tiers-monde, puis leur donne une formation en Belgique en vue de les employer dans une chaîne de restaurants installés dans les cinq continents sous le nom de « l'Eau-Vive ». Selon de nombreuses filles qui ont quitté l'association, les conditions de vie à l'intérieur de celle-ci — travail, spiritualité, liberté personnelle — sont intolérables (*le Monde* du 25 novembre). Elles ont décidé de parler. Les autorités ecclésiastiques romaines se taisent et les responsables de l'association tentent de se justifier.

II. — Une conspiration du silence

par ALAIN WOODROW

Plusieurs ex-membres des Travailleuses missionnaires (T.M.) nous ont livré leur témoignage. Celui de Thérèse, Vietnamienne, est particulièrement significatif, compte tenu des responsabilités qu'elle a exercées. Pressentie au Vietnam lorsqu'elle avait quinze ans, elle fut envoyée à Dieppe un an et demi plus tard pour accomplir sa formation. Celle-ci consistait avant tout en un travail manuel pénible, confié naguère aux anciens prisonniers : le ramassage de galets sur la plage ; il s'y ajoutaient quelques rudiments d'étude (une demi-heure de français par jour) et quelques notions de spiritualité (deux heures de catéchisme le dimanche).

A cette période, décrite par les supérieurs comme *« la vie cachée de Nazareth »*, a succédé pour Thérèse *« la vie publique »*, c'est-à-dire un stage dans le restaurant de l'Eau-Vive à Banneux, pour apprendre à faire la cuisine et servir à table — pendant douze à quatorze heures par jour. Puis elle retourna au Vietnam afin d'ouvrir un restaurant à Dalat, et ensuite en Italie, lors de l'ouverture de l'Eau-Vive à Rome.

« Après un an et demi à Rome, raconte Thérèse, *j'ai demandé à quitter le mouvement. On m'a répondu que j'étais orgueilleuse et on m'a envoyée en Afrique pour me changer les idées. Là, c'était pire car je voyais la misère des gens, des enfants qui mouraient de faim, alors que nous vivions bien. On m'a dit que notre rôle était de leur donner une nourriture spirituelle !...*

» De retour à Rome, on m'a envoyée en Argentine pour ouvrir un nouveau restaurant, puis, ensuite, un autre en Nouvelle-Calédonie. Pour me retenir, on m'a nommée membre du secrétariat international (cinq filles : une par continent), chargé de surveiller les Eau-Vive à travers le monde. Mais nous n'avions pas de vrai pouvoir ; nous n'étions que les représentantes du Père. Ce qui m'a surtout choquée, c'étaient les sommes d'argent importantes que nous récoltions dans ces pays pauvres. Les serveuses devaient dire aux clients que les pourboires allaient aux « missions » ou aux « pauvres ». On ne mettait pas l'argent à la banque, mais on devait le changer en dollars et le remettre directement au Père deux fois par an. D'ailleurs, on ne déclarait qu'une partie de nos gains : sur mille clients on n'en déclarait que deux cents... »

Une autre Vietnamienne s'est vu traiter de *« fille sans cœur »* par le Père Roussel quand elle a exprimé son intention de partir. *« Ingrate ! Ce que vous voulez, c'est épouser un curé ! »* Selon plusieurs filles, le Père Roussel est *« obsédé par la virginité, la beauté physique »*. Et il y eut un incident un soir dans un restaurant romain lorsque la prière du soir fut remplacée par une « danse liturgique » au cours de laquelle des filles, vêtues de robes transparentes, dansaient. Quelques prélats, choqués, ont mis fin à l'expérience.

La dernière fille à partir — il y a quelques semaines — a dû signer une attestation pour exprimer *« sa reconnaissance à la famille des T.M. »* pour les études dont elle a bénéficié, ainsi que pour la somme de 5 000 francs qu'on lui a octroyée. C'est la première fois que l'association cherche ainsi à « se couvrir ».

Une ignorance incompréhensible

Que pensent les autorités de l'Eglise des accusations portées contre une association qui, si elle n'est ni ordre religieux, ni institut séculier, ni association pieuse, jouit de la confiance et du patronage du haut clergé romain ? Le cardinal Ugo Poletti, vicaire général de Rome, a en effet signé un décret en 1979 où l'on peut lire : *« Je reconnais officiellement dans le diocèse de Rome la présence et l'activité ecclésiale de la famille spirituelle des Travailleuses missionnaires de l'Immaculée Conception* (1). »

A Rome, la plupart des membres de la hiérarchie que nous avons interrogés ont soit esquivé nos questions, soit plaidé l'ignorance. Mgr Garlato, secrétaire général du cardinal Poletti, nous a affirmé que le décret signé il y a deux ans par le cardinal *« n'est pas une reconnaissance juridique »* de l'association, qui n'a pas d'existence institutionnelle aux yeux de l'Eglise puisqu'elle ne figure pas dans l'annuaire des associations religieuses qui dépendent de la congrégation des religieux. Il nous a assuré, en outre, que le cardinal ignorait tout des agissements prêtés à l'association.

Ignorance incompréhensible quand on lit dans le décret : *« La vie interne de la communauté des Travailleuses missionnaires sera gouvernée par un règlement spécial et par des personnes choisies selon les normes de ce règlement. Ces personnes assument la pleine responsabilité tant de la vie religieuse de la communauté que de son organisation et de la gestion administrative de l'activité propre de la famille spirituelle. Le vicariat de Rome se réserve seul le droit d'accorder son* nulla osta (2), *soit pour le règlement, soit pour la nomination des responsables, aux fins de garantir la fidélité de la famille spirituelle à ses fins institutionnelles. »*

Au Vatican, certains font état de *« rumeurs inquiétantes »* qui circulent à propos de l'Eau-Vive, qu'ils ont décidé de ne plus fréquenter. D'autres nous ont dit que plusieurs cardinaux (Mgr Paul Zougrana, de Ougadougou, en Haute-Volta, et Mgr Eduardo Pironio, de la congrégation pour les religieux) et évêques (Mgr Luis Tomé, de Mercedes, en Argentine, et Mgr Nguyen Son Lem, de Dalat, au Vietnam) qui avaient été favorables aux T.M. sont devenus méfiants.

Seul un monsignor de la curie a accepté de nous parler franchement, à condition que son anonymat soit respecté. *« Je reproche surtout à cette association,* dit-il, *la colonisation spirituelle pratiquée dans les foyers de formation. C'est un mini-Etat policier, pire que chez les communistes ! Les filles sont constamment surveillées et on va jusqu'à ouvrir leur courrier. D'autre part, je ne puis accepter les buts du mouvement. Celui-ci est très riche, mais il ne donne pas d'argent aux pauvres et en a même refusé à une congrégation religieuse dans le besoin. Il n'y a ni comptabilité ni contrôle. Ce sont des travailleuses, oui, des missionnaires, non ! Pour moi, ce n'est autre qu'une entreprise de restauration bien gérée. »*

Du côté des responsables des T.M., le mur de silence est difficile à franchir. Leur règlement interdit toute interview ou toute photographie. Après avoir refusé de nous recevoir, les responsables de l'Eau-Vive à Rome, ainsi que l'abbé Roussel, ont accepté de répondre à nos questions par écrit *(voir encadré)*.

En définitive, cependant, l'association des T.M. a toutes les caractéristiques d'une secte : dépersonnalisation des adeptes, qui doivent obéir aveuglément à un « gourou » représentant de Dieu ; une spiritualité infantile fondée sur l'abdication de la responsabilité personnelle et le refus mal compris de la sexualité ; un travail pénible en vue de gains matériels importants qui ne servent qu'à l'autofinancement de l'entreprise. Qui plus est, cette « secte », qui jouit d'une protection ecclésiastique, passe pour un mouvement spirituel catholique...

FIN

(1) Les responsables de l'Eau-Vive à Rome font prévaloir l'intérêt que Jean-Paul II a témoigné, à deux reprises, à leur égard. D'abord en juillet 1979, lors d'une audience générale place Saint-Pierre, le pape s'est adressé à plusieurs membres des T.M. en ces termes : *« C'est vous qui avez préparé, à l'Eau-Vive, le pape. Continuez, continuez comme ça... »* (Numéro spécial de la revue des T.M. *le Sillon missionnaire*, novembre-décembre 1979.) Puis, le 12 janvier 1981, les T.M. de l'Eau-Vive étaient invitées, par le secrétaire de Jean-Paul II, à assister à la messe célébrée par celui-ci dans sa chapelle privée (*le Sillon missionnaire*, janvier-février 1981).

Il est vrai que, avant son élection, Mgr Wojtyla s'était rendu plusieurs fois au restaurant de l'Eau-Vive, seul ou avec d'autres évêques polonais (mais il ne reçut jamais le traitement de faveur de la « chambre haute »), et l'invitation à la messe et l'audience privées furent accordées par l'entremise de Maria Winowska, filleule du pape et habituée du restaurant. Les ex-membres des T.M. nous ont affirmé que Jean-Paul II doit tout ignorer de l'organisation de l'association.

(2) *Nihil obstat.*

Des responsables contestent

Les responsables à Rome des Travailleuses missionnaires (T.M.) ont refusé de nous recevoir mais ont accepté, en revanche, de répondre par écrit à quelques questions :

« Quel est le statut juridique et ecclésiastique de votre association ?

— Le décret signé par le cardinal Poletti le 8 décembre 1979 reconnaît officiellement dans le diosèce de Rome la présence et l'activité ecclésiale de la famille spirituelle des Travailleuses missionnaires de l'Immaculée Conception.

— *Combien de membres avez-vous actuellement, et combien ont quitté l'association ?*

(Pas de réponse.)

— *A quel âge, en moyenne, les jeunes filles entrent-elles chez les Travailleuses missionnaires ? Comment sont-elles recrutées et quelle formation reçoivent-elles ?*

— En principe, les jeunes filles qui désirent devenir Travailleuses missionnaires entrent à dix-huit ans. Si nous avons accepté parfois quelques exceptions, c'est avec l'accord écrit de leur famille et du prêtre qui les avait orientées vers les Travailleuses missionnaires. Mais nous considérons ces cas-là comme des exceptions.

» Vous nous demandez comment se fait le recrutement. Je crois que nous pouvons dire sincèrement que c'est l'Esprit Saint qui le fait à travers la présence et le témoignage des Travailleuses missionnaires présentes dans chaque Eau-Vive, dans l'un ou l'autre continent, à travers la direction ou les conseils d'évêques, de prêtres de leur pays d'origine, à travers des parents chrétiens heureux d'offrir et de présenter une de leurs enfants au service de l'Eglise.

— *En ce qui concerne les non-Européennes, quel est leur statut civil (papiers d'identité, passeport) et social (protection sociale, assurance) ?*

— Pourquoi distinguez-vous les Européennes et les non-Européennes... ? Chacune se soumet aux exigences sociales du lieu ou du pays où elles se trouvent. Les unes sont à la sécurité sociale, les autres adhèrent à une mutuelle d'assurances sociales.

— *Si elles désirent quitter votre association, quelle procédure utilisez-vous ?*

— Si elles désirent quitter notre famille spirituelle, elles sont totalement libres de le faire puisque nous ne sommes pas un institut religieux avec vœux. Nous cherchons avant tout cette liberté de conscience. (...)

» Et, pour bien préciser cette volonté de liberté, nous leur demandons de retourner un an dans leur pays d'origine avant de s'engager dans une offrande personnelle à l'amour miséricordieux, comme vierge et chrétienne.

» La famille les encourage à suivre leur conscience. C'est ainsi que plusieurs ont quitté librement notre famille missionnaire, les unes pour faire un mariage chrétien, les autres pour entrer dans un véritable institut religieux ; quelques-unes, il est vrai, nous ont quitté sans nous donner aucune explication.

» Quant à celles qui s'en vont au cours de leur formation, nous leurs donnons la possibilité de se réintégrer dans son milieu naturel, et nous nous efforçons de leur trouver un travail salarié, si elles le désirent. C'est ainsi que nous en avons quelques-unes qui sont vendeuses dans un magasin, ou qui s'occupent d'enfants de la Croix-Rouge ; certaines ont travaillé dans des banques, d'autres ont retrouvé un milieu vietnamien soit à Paris, soit aux Etats-Unis.

— *Quel usage est-il fait de l'argent recueilli par les divers restaurants de l'Eau-Vive à travers le monde ? Est-ce que vous publiez vos comptes ?*

— Vous nous demandez quel usage est fait des bénéfices recueillis par les Eaux-Vives. Peut-être ne savez-vous pas que le restaurant n'appartient pas à une association. Il appartient à des individus. Il est géré comme tout autre restaurant, inscrit à la chambre de commerce, avec licence d'exercice et soumis aux lois sociales du pays.

» Pour vous donner un exemple français : à Nouméa, le restaurant l'Eau-Vive, appartient à Mlle Maryvonne Chotard, et toutes les employées, qui sont Travailleuses missionnaires sont inscrites à la CAFAT : la sécurité sociale du pays. Elle paie les impôts qui conviennent. Elle est libre de disposer comme elle le veut des bénéfices effectués. Mais vous pensez bien que faire venir d'Afrique, d'Asie ou d'Océanie des jeunes qui désirent devenir Travailleuses missionnaires suppose de lourdes dépenses de voyage, d'entretien, d'instruction puisqu'elles reçoivent leur formation en Europe. D'autre part, la charité n'a pas de visage ni de limite.

— *Quelle est l'organisation interne de votre association ?*

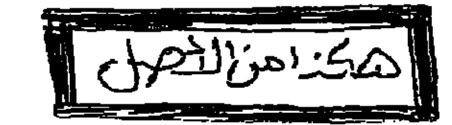
— Règlement intérieur des Travailleuses missionnaires :

— 8 h de sommeil ;

— 8 h de travail de restauration ;

— 8 h pour la vie personnelle.

[Les ex-affiliées des T.M. auxquelles nous avons montré ces réponses récusent presque toutes les explications fournies. Les recrues de dix-huit ans sont l'exception plutôt que la règle ; elles ont en moyenne de quinze à dix-sept ans et l'une n'avait que douze ans. Les moins de dix-huit ans ne doivent pas révéler leur âge à l'évêque de leur diocèse. Pendant de longues années, seules les responsables des T.M. étaient déclarées à la Sécurité sociale ; certaines filles l'ont été seulement après être tombées malades ou après une enquête des autorités (Ouagadougou). Le cas de Nouméa, cité par les responsables, est une exception puisque c'est un territoire français. Quant aux stages dans le pays d'origine avant l'offrande personnelle, ce n'est pas une règle générale ; ils ne sont accordés qu'aux filles en qui on a une entière confiance. Si les restaurants *« appartiennent à des individus »*, ceux-ci ne sont que de prête-noms qui ne disposent pas de l'argent récolté. (On paie des impôts, mais en omettant de déclarer un tiers environ des clients.) Il est très rare qu'on aide à la réinsertion d'un ex-membre en lui trouvant du travail ; tous les cas cités ont reçu une aide de personnes étrangères à l'association. Pour ce qui est du règlement intérieur, enfin, il y a rarement huit heures de sommeil (on se couche peu avant 2 heures du matin) et beaucoup plus que huit heures de travail ; quant à la *« vie personnelle »*, elle n'existe pas. — A. W.]



هكذا من الأصل

lique ?

contester

SOCIÉTÉ

AU TERME DE SON CONGRÈS ANNUEL

La LICRA réclame une nouvelle législation contre le racisme

A l'issue de son trente-quatrième congrès annuel, qui s'est réuni à Paris, au cours du dernier week-end, la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) (1), *qui se déclare* « placée en dehors de tout parti politique », *a réclamé l'adoption d'une législation nouvelle pour réprimer les actes de racisme.*

Dans la résolution finale adoptée par le congrès, la LICRA « *considère comme nécessaire que le caractère raciste de certaines violences soit pris en compte et entraine : la recevabilité des actions civiles des associations antiracistes, une aggravation de la sanction et la perte de leur caractère éventuel d'infractions politiques* ». L'organisation souhaite que « *le Parlement soit saisi d'un projet ou d'une proposition de loi tendant à réprimer, par la création d'une incrimination nouvelle ou d'une circonstance aggravante, tous actes de violence à caractère raciste commis contre les personnes et/ou contre leurs biens* ». Elle demande que ces infractions « *soient considérées dans l'ordre interne comme des infractions de droit commun exclusives de tout caractère politique* ».

Enfin, la LICRA demande au gouvernement français de prendre « *l'initiative de la négociation d'une convention internationale tendant à reconnaître à ces infractions le caractère politique permettant de les soustraire à l'extradition* ».

Le congrès a entendu la lecture d'un message de M. François Mitterrand « *en tant que président de la République et membre du comité d'honneur* [de la LICRA] ». « *Les dépêches de presse*, déclare M. Mitterrand, *nous rendent, hélas ! compte trop souvent d'attaques racistes et antisémites qu'il faut dénoncer et combattre avec la plus grande vigueur. Et cela m'amène à rejoindre le souci du président Jean Pierre-Bloch de voir nos efforts accrus, notamment par l'amélioration de l'information des Françaises et des Français en matière de racisme et d'antisémitisme. Et il faut aussi que nos enfants soient élevés dans le respect du droit à la différence et que soit éveillé chez eux l'intérêt pour l'autre, source de tout humanisme. C'est ainsi que nous pourrons élargir les droits de l'homme, alors que jusqu'ici nous n'avons pu que les défendre.* »

M. Charles Hernu, ministre de la défense, a assisté à la clôture du congrès, où il représentait le gouvernement. Il a déclaré : « *Nous sommes tous les étrangers de quelqu'un. En ne l'oubliant pas, on devient fraternel.* »

Dans sa résolution finale, la LICRA avait ainsi commenté l'action des pouvoirs publics : « *Le congrès accueille favorablement la nouvelle orientation du gouvernement en faveur de la population immigrée. Conforme aux idées qu'elle* [la LICRA] *a toujours défendues, elle ne doit pas lui faire perdre de vue que tous les problèmes ne sont pas résolus pour autant.* »

Le prix à M. Pierre Rouanet

Au terme de son congrès, le prix annuel de la LICRA a été attribué au roman de M. Pierre Rouanet, *Munich 2*, publié aux Editions Fayard, et dont Gabrielle Rolin a présenté la critique dans *le Monde* du 2 octobre.

(1) LICRA, 40, rue de Paradis, 75010 Paris, tél. : 770-13-28.

Les tentations de la « droite musclée »

(Suite de la première page.)

Il sait que M. Pierre Debizet, son secrétaire général, son chef tout-puissant, est toujours inculpé. Lui-même, plus que quiconque, en est conscient. Le SAC, pour tout dire, se sent sous surveillance. Il se sait épié, lui qui n'y avait guère été habitué.

Dans ces conditions, M. Debizet a écrit à ses quatre-vingt-six responsables départementaux il y a une quinzaine de jours. Le grand patron du SAC, après avoir fait part de sa certitude que l'organisation avait franchi sans trop de casse les derniers obstacles, a prié, en substance, tous ses amis de ne point se réunir et d'attendre encore un peu la suite des événements. Le même discours a été tenu aux quelques responsables qui se sont rendus aux nouvelles à Paris, au siège de la rue de Leningrad.

Cette semi-hibernation prend parfois les allures d'une clandestinité d'occasion. En effet, le fichier national du SAC, « *évacué* » avant l'élection présidentielle hors de Paris, « *quelque part en France* », n'a pas été rapatrié. Seul le fichier des Bouches-du-Rhône — « rentré » dans la semaine du 20 juillet après la tuerie d'Auriol — a été remis à la police. M. Debizet explique son attitude sans détour : « *J'ai refusé de donner le fichier national parce que je n'ai jamais cru une seconde au secret de l'instruction. Il n'était pas question que les milliers de bonnes gens du SAC voient leurs noms imprimés dans les journaux locaux.* »

Pour l'heure, le SAC vit donc sur son acquis, en vase clos. Les militants d'aujourd'hui sont les militants d'hier. Et ceux qui sont tentés d'adhérer — ils seraient plusieurs centaines — patientent sagement à la porte. Le SAC, depuis le 10 mai, ne délivre plus de ces cartes qui étaient renouvelées tous les ans.

En quelque sorte, le SAC fait le dos rond alors que bien du monde s'intéresse à lui. Ainsi, la direction centrale des renseignements généraux a-t-elle déclenché, le 4 septembre, une grande enquête qui a pris fin le 18 septembre, selon certaines informations. Un solide rapport, de près de deux cents feuillets, rédigé au mois d'octobre, en fait la synthèse. Il s'agit en quelque sorte d'une large monographie qui aborde tour à tour l'historique de l'organisation gaulliste, les affaires de droit commun auxquelles elle a été mêlée, l'état de ses forces militantes département par département et, enfin, les perspectives d'action de ce mouvement. Bref, les R.G. ont tenté de prendre le pouls du SAC. Et, selon eux, le SAC a « *toujours l'air d'être en déclin* » même si ses effectifs seraient encore de l'ordre de cinq mille personnes. Les R.G. continuent à présent leurs investigations pour « *en savoir plus* ».

Un recrutement populaire

Les renseignements généraux ne sont pas les seuls à lorgner en direction du SAC. Le parti communiste et le parti socialiste sont en effet favorables à la création d'une commission d'enquête parlementaire destinée à étudier les activités du Service d'action civique. Le principe en a été adopté, au début du mois d'octobre, par la commission des lois de l'Assemblée nationale, « *les commissaires du groupe R.P.R. ne prenant pas part au vote* ». L'article unique du projet de résolution présenté par M. Alain Hautecœur (P.S., Var) précise : « (...) *Il est créé une commission d'enquête de vingt et un membres en vue de rechercher et de préciser la nature des activités du Service d'action civique depuis sa constitution* ». Le vote de l'Assemblée nationale devrait intervenir prochainement. La commission aura alors six mois pour déposer son rapport.

Un tel rapport, dans l'esprit de bien des hommes de la nouvelle majorité, devrait entraîner la dissolution du SAC. Un haut fonctionnaire de police explique cependant que ce serait une faute que de faire d'une organisation en perte de vitesse un martyr. Un responsable du SAC lance pour sa part que « *ce serait une erreur politique grave que de laisser à eux-mêmes des militants* ». Comme si le SAC, que certains dépeignent comme un mouvement très cloisonné, pourrait s'enhardir à choisir la clandestinité ou bien encore à se morceler en autant de « mini-SAC ».

Bien que sous le coup de l'« orage » du 10 mai et du « tourment » d'Auriol, le SAC est, en effet, une organisation encore puissante. M. Charles Pasqua, qui fut son vice-président jusqu'en 1969 avant de se lancer dans la vie politique publique et de devenir président du groupe R.P.R. au Sénat, le dit : « *Il s'agit d'un mouvement important par le nombre de ses militants et ses structures. Le recrutement y est plus populaire que dans d'autres organisations, les adhérents sont plus motivés.* » Seraient-ils plus de cinq mille, nombre avancé par les R.G. ? M. Dominique Marcilhacy, membre du comité directeur, responsable départemental de l'Orne, l'assure. « *Nous savons que le ministère de l'intérieur fait des pieds et des mains pour savoir combien nous sommes. Il dit cinq mille ? Il se trompe* ». M. Debizet surenchérit, précisant qu'il n'a pas de raison d'exagérer : « *Je compte dix mille militants* ».

Sans doute la nouvelle majorité ne fera-t-elle pas de cadeau au SAC, mais, après tout, le SAC ne se considère-t-il pas « hors majorité » depuis que M. Jacques Chirac n'est plus premier ministre ? Cela ne l'a pas empêché de continuer son travail : soutenir les partis politiques qui se réfèrent au gaullisme et fonctionner comme une petite centrale de renseignements sur le territoire français. Les responsables du SAC comptent bien maintenir cette vocation et l'élargir dès que la double hypothèque de l'affaire d'Auriol et de la commission parlementaire sera levée. D'une certaine manière, le SAC entend se restructurer et devenir « *plus transparent* ».

Deux axes sont déjà retenus. Primo, l'organisation veut mettre l'accent sur l'action civique et prendre des positions sur des thèmes publics comme l'insécurité (« *dans une autre voie que celle de Légitime défense*), le pacifisme, l'immigration, la Sécurité sociale, etc. Un comité de réflexion, groupant une dizaine d'universitaires et de hauts fonctionnaires, a été mis en place à cet effet. Secundo, les responsables du SAC n'excluent plus de faire de la politique, alors que celle-ci, au terme des statuts de 1958, était en principe bannie. Un adhérent du SAC explique : « *Nous nous taisions parce que le mouvement gaulliste parlait.* » Le silence ne serait plus de mise...

Le SAC aurait-il trouvé un nouveau souffle ? Pourquoi pas ? Ses liens avec le R.P.R., encore solides, ne sont plus ce qu'ils étaient. De très bonne source, on indique ainsi que M. Chirac a pris ses distances depuis longtemps avec le SAC, même s'il reste en bon termes avec tel ou tel responsable. On en veut pour preuve que les services de police ne dénombrent plus un seul adhérent du SAC en Corrèze, département dont il est député. De plus en plus, le service d'ordre du R.P.R. est donc assuré par des professionnels — souvent « marqués » à l'extrême droite, — des militants, et, pour partie seulement, par des groupes du SAC.

Cette marginalisation relative du Service d'action civique par rapport à la principale organisation néogaulliste serait à l'origine d'un « virage » du SAC. C'est ainsi, selon certaines informations, qu'il serait devenu, au fil des années, une organisation « prestataire » de « gros bras » à l'occasion de grèves à briser ou de meetings politiques. Cette « dérive » est, bien sûr, formellement démentie par M. Debizet. Ce gaulliste de la première heure, devenu résistant dans le réseau Libération nord et agent spécial du B.C.R.A. (Bureau central de renseignements et d'action) encore adolescent, affirme que le SAC « *a servi et continue de servir exclusivement les organisations se référant au gaullisme* ».

Il reste que le SAC a choisi de suivre sa propre route. La permanence de son implantation dans l'appareil d'Etat, notamment dans la police (2), et d'éventuels « gestes » financiers de la part d'industriels et de commerçants décideront de sa puissance. Car sa vocation n'a pas fondamentalement varié depuis 1958. M. Debizet aime citer la fameuse phrase de Lénine relative aux minorités agissantes : « *S'il n'y avait pas eu, en 1917, à Saint-Pétersbourg, quelques milliers d'hommes sachant bien ce qu'ils voulaient, jamais nous n'aurions pris le pouvoir.* »...

LAURENT GREILSAMER.

(2) Au début des années 70, un rapport des Renseignements généraux signalait notamment : « *On peut indiquer en ce qui concerne le C.T.P.N.* [Centre de tir de la police nationale] *et ses dirigeants qu'il existe de nombreux rapports et relations avec plusieurs autres services de police, police économique, police judiciaire, renseignements généraux, direction centrale, D.S.T., qui semblent bien avoir comme dénominateur commun le SAC.* »

Prochain article :

LE CHOC DES ARMES

Les déceptions de M. Debizet

Deux mois après sa libération, M. Pierre Debizet, cinquante-huit ans, secrétaire général du Service d'action civique, semble las. Ses contacts avec quelques journalistes, dans la perspective de réhabiliter le SAC après l'affaire d'Auriol, l'ont déçu, voire « écœuré ». Les médias poursuivent, il en est sûr, son organisation de leur vindicte. Le SAC serait victime de « *toute une mythologie* ».

Fidèle à son engagement politique, M. Debizet est contraint par la force des choses à une action retenue. Toujours inculpé, en liberté sous contrôle judiciaire, il ne peut, en effet, quitter la région parisienne. Son passeport lui a été retiré. Par une lettre en date du 9 octobre, le ministère de la coopération et du développement lui a indiqué que son contrat de conseiller technique à la présidence de la République du Gabon était rompu « *compte tenu de l'instruction* ». En fait, sa mise en congé d'office a été effective à partir du 8 septembre.

Quel était sa fonction à Libreville ? S'occupait-il bien des questions de sécurité et de ces services ? M. Debizet ne répond pas avec précision. « *J'avais un rôle d'information sur tel ou tel problème. Un rôle de contact, aussi, en me rendant auprès de certaines personnalités africaines.* » Ce rôle-là appartient désormais au passé. Comme deux millions de Français, M. Debizet s'est inscrit, depuis quelques jours, à l'ANPE, après quinze années de service auprès de la coopération. Quelque peu surpris, il ne se plaint en aucune manière.

En dépit de la confiance que lui expriment les adhérents du SAC, il songe à abandonner son poste ou tout au moins à en partager la responsabilité à moyen terme. Pour l'heure, M. Debizet réfléchit aux destinées de cette organisation qu'il préside depuis 1969. Un ami, qui occupe la fonction d'assistant auprès de lui, l'accompagne dans ses déplacements. Des militants du SAC assurent, pour leur part, sa sécurité rapprochée. — L. G.

● *Mᵉ Gisèle Halimi*, député de l'Isère, apparentée au groupe socialiste, présidera un groupe d'études contre le sexisme et pour les libertés des femmes qui vient d'être créé à l'Assemblée nationale. Il s'agit de « *recenser les discriminations qui frappent spécifiquement les femmes et de rechercher les moyens légaux et culturels pour les supprimer* ».

● *Un détenu de la prison de Valence*, Jean Rivière, dix-neuf ans, a déposé plainte contre son compagnon de cellule, Karim Djaffri, vingt et un ans, qu'il accuse de lui avoir fait subir des violences. Une information a été ouverte. Jean Rivière, qui purgeait une peine de sept mois de prison pour vol et cambriolage, a dû subir l'ablation de la rate.

RELIGION

La deuxième rencontre œcuménique européenne

Un dialogue à petits pas

De notre correspondant

Copenhague. — La seconde rencontre œcuménique européenne, organisée du 16 au 20 novembre, dans le sillage de celle de Chantilly (avril 1978), sur l'initiative du Conseil des conférences épiscopales d'Europe (C.C.E.E.) et de la Conférence des Eglises européennes (K.E.K.), sur le thème « Appelés à une seule espérance : vers une communauté œcuménique de prière, de témoignage et de service », a eu lieu au refuge de Loegumkloster (Jutland).

Il est vrai que les quarante prélats catholiques (dont deux cardinaux et six archevêques) et les quarante hauts responsables protestants et orthodoxes (dont sept évêques et trois métropolites) qui y participaient avaient choisi pour ce colloque un cadre discret, au nord de la frontière dano-allemande, dans les bâtiments restaurés et aménagés d'une abbaye cistercienne du treizième siècle.

Le communiqué final a souligné que, dans cette assemblée présidée conjointement par le cardinal Basil Hume (Angleterre et Pays de Galles) et le pasteur André Appel (KEK), tous les pays d'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, étaient pratiquement représentés. En fait, ils l'étaient, mais de façon assez inégale. Paradoxalement, le groupe scandinave était exsangue : aucun évêque des Eglises évangéliques luthériennes nordiques (dont les fidèles constituent 95 % de la population d'Europe septentrionale) n'y figurait.

En revanche, deux théologiennes finlandaises renforçaient le cercle restreint des femmes déléguées par les Eglises protestantes, parmi lesquelles se trouvait Mme Marjolaine Chevalier, de l'Eglise réformée de France.

Aux sources de la chrétienté

La rencontre de Loegumkloster n'avait pas pour objectif direct d'arrêter des décisions révolutionnaires ou tapageuses ; on était tombé d'accord pour utiliser la méthode des échanges de vue informels et des petits pas, l'essentiel étant d'abord « *de chercher à mieux se connaître pour essayer de mieux se comprendre* ». D'où la place importante, presque prioritaire, donnée aux prières communes, ainsi qu'aux liturgies.

Une fois de plus, il est apparu que la principale pierre d'achoppement du rapprochement des chrétiens — ou plutôt du rapprochement entre les catholiques et les « autres » — était, selon l'expression d'un témoin, « *le douloureux problème de l'intercommunion* ». « *Et pourtant*, a confié ce même témoin qui appartenait à l'Eglise baptiste, *nous avions parfois la sensation que, s'il n'y avait pas les théologiens et leurs sophismes, nous avancerions bien plus vite...* »

Pour le professeur Dumitru Popescu, secrétaire des études de la KEK, l'œcuménisme doit être recherché aux sources de la chrétienté primitive dans un approfondissement du Credo — plus que jamais actuel à ses yeux — du deuxième concile de Constantinople dont on fête justement cette année le mille six centième anniversaire. Selon lui, les cassures qui sont intervenues par la suite ne doivent pas être imputées au fameux *Filioque* « *invoqué ultérieurement pour justifier la séparation..., mais à un processus progressif qui a séparé artificiellement l'Eglise et le monde..., l'esprit et la matière — innovation platonicienne qui n'a rien à voir avec la Bible* ». Résultat de cette évolution : « *Les Eglises européennes sont confrontées aujourd'hui dans le domaine de la spiritualité à deux mouvements contraires, le piétisme et la sécularisation — le premier étant une tendance à favoriser la fuite hors du monde, la seconde étant entièrement orientée vers les réalités de ce monde. Or, dans ces deux mouvements, il y a quelque chose de vrai et quelque chose de faux.* »

Tout en se cantonant dans le domaine doctrinal, la conférence de Loegumkloster n'a pu éviter de s'occuper de la situation en Irlande — un scandale aux yeux de tant de chrétiens. Mgr Cahal Daly, évêque catholique de la République d'Irlande, et le révérend John Weir, pasteur protestant de Belfast, ont, à ce propos, lancé en commun un appel émouvant à la paix et à la prière en faveur de leur pays.

Lors de la dernière journée de la réunion, les quatre-vingts participants se sont scrupuleusement demandé s'il était utile et opportun de continuer leur dialogue. Après un vote positif, ils ont décidé de le poursuivre.

CAMILLE OLSEN.

Le cardinal Ratzinger est nommé préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi

Jean-Paul II a nommé, mercredi 25 novembre, à la tête de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi le cardinal Joseph Ratzinger, archevêque de Munich, en remplacement du cardinal yougoslave Franjo Seper, démissionnaire en raison de son âge (soixante-seize ans).

Un théologien à l'ex-Saint-Office

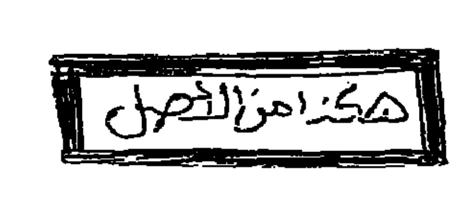
Agé de cinquante-quatre ans, le cardinal Joseph Ratzinger était pressenti depuis un an par Jean-Paul II pour prendre la direction de l'ex-Saint-Office (le Monde *daté 29-30 juin 1980). Il fut une des figures marquantes du concile Vatican II, où, jeune théologien de trente-quatre ans, il avait été l'expert du cardinal Frings et, avec Rahner, Küng et Congar, avait contribué à faire prévaloir les thèses de l'aile avancée.*

Successeur du cardinal Frings à l'archevêché de Munich et Freising en 1977, il a, cependant, sinon changé de camp, au moins pris ses distances avec les théologiens libéraux — à tel point qu'il a joué un rôle important dans la condamnation du théologien Hans Küng. Il jouit de la confiance de Jean-Paul II et incarne, en quelque sorte, le courant théologique très classique exprimé par la revue Communio.

Le cardinal Ratzinger est connu pour la grande clarté de sa pensée — au synode de 1980, son rapport introductif sous forme de synthèse était considéré comme un modèle du genre — et pour son honnêteté intellectuelle. Quoi qu'on pense de l'évolution de sa pensée, on doit souligner l'importance de cette nomination, qui met en place un véritable théologien à la tête d'une congrégation à laquelle on a souvent reproché non seulement le manque d'ouverture sur le plan des idées, mais aussi les méthodes peu respectueuses de la liberté des théologiens. — A. W.

[Né en 1927 en Basse-Bavière, Mgr Joseph Ratzinger a été ordonné prêtre en 1951. Après avoir enseigné la théologie à Munster, puis à Tubingen, de 1966 à 1969, il devient archevêque de Munich en 1977 et est créé cardinal par Paul VI la même année.]





هكذا من الأصل

JUSTICE

AU PROCÈS DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

Policiers et magistrats rompent le silence

A la veille de l'audition de MM. Jean Ducret, ancien directeur de la police judiciaire, et Michel Poniatowski, ancien ministre de l'intérieur, ce jeudi 26 novembre, et après la mise en cause de la police, le 20 novembre, par M. André Giresse, président de la cour d'assises, la justice a été sur la sellette, mercredi 25 novembre, au procès de l'affaire de Broglie. Un véritable défilé de magistrats à la barre des témoins. A tel point qu'on a presque oublié les quatre accusés, qui sont restés sagement assis sans dire un mot, contemplant d'un œil amusé ces juges aux allures d'accusés. Il y eut d'abord M. Guy Floch, premier juge d'instruction du dossier de Broglie, son successeur, Mlle Martine Anzani, et enfin M. Jean Libouban, substitut général.

Tous trois étaient informés de l'existence des rapports de la 10e brigade territoriale annonçant le projet d'assassinat contre Jean de Broglie. Aucun d'eux n'en a fait état, liés qu'ils étaient tous par la parole donnée. Une attitude qui leur a été sévèrement reprochée, tant par le président, M. Giresse, qui a parlé de « véritable loi du silence », que par l'avocat général, M. Dorwling-Carter, qui a dénoncé « ce sceau du secret préjudiciable à la manifestation de la vérité ».

Curieusement, ces deux magistrats ont été moins sévères pour M. Pierre Ottavioli, contrôleur général, ancien chef de la brigade criminelle, qui a expliqué que s'il n'avait pas transmis ces rapports à la justice c'était, en partie, parce qu'ils mettaient en cause la police, qui n'avait pas mis en place les moyens nécessaires à empêcher le crime. Ce haut fonctionnaire de police a même précisé : « Si c'était à refaire, je ne donnerais pas les rapports à M. Floch », alors que la loi lui fait obligation de transmettre aux autorités judiciaires « tous documents relatifs à un crime ou à un délit ». Des lacunes de la police, surtout quand la vie d'un homme était en jeu, sont-elles moins graves que les erreurs de la justice, elles-mêmes conséquences des mensonges de la police ?

Le secret et la parole donnée

Etrange paradoxe que de voir des avocats de la défense venir à la rescousse de magistrats mis en position d'accusés par leurs collègues. Me Charles Robaglia, défenseur de Gérard Frèche, n'y est pas allé par quatre chemins. S'adressant au président, il a déclaré : « *Vous êtes trop dur et trop excessif ! Les mots n'ont-ils pas dépassé votre pensée quand vous avez parlé de loi du silence et, je crois, du milieu ? Il faut rendre hommage à ces juges qui ont respecté la parole donnée. Vous avez été « sidéré » par l'attitude de M. Floch. Moi, j'ai été sidéré par vos déclarations sur la police de vendredi dernier.* » Décontenancé, le président réplique d'abord mollement : « *Pour moi, la justice doit être transparente. Pour moi, la vérité est essentielle* », puis, agacé, il reprend : « *Le code de procédure pénale n'a pas été respecté. Mon devoir le plus élémentaire est de souligner ces carences de la justice. Je n'ai pas de comptes à vous rendre.* »

Me Francis Szpiner, avocat de Pierre de Varga, s'en prend à M. Dorwling-Carter : « *C'est trop facile de donner des leçons cinq ans après dans la position où vous êtes. Vos foudres sont plus sévères à l'égard des magistrats que de la police. Je remarque simplement que M. Floch a donné sa parole à un fonctionnaire de police qui craignait pour sa vie de dire la vérité. C'est grave ! Qu'auriez-vous fait à sa place ?* »

« A-t-on le droit de se boucher les yeux et les oreilles ? »

L'attaque a fait mouche. L'avocat général se lève, brandit la main : « *Je ne suis pas homme à avoir peur de qui que ce soit. Si j'avais été dans cette situation, je sais ce j'aurais fait. J'aurais fait venir Ducret et je l'aurais sommé de me donner les rapports sous quarante-huit heures, sinon je les aurais versés au dossier.* » « *Et vous n'auriez pas respecté votre parole* », réplique Me Szpiner. « *Je n'aurais jamais donné ma parole* », ajoute l'avocat général. « *Et vous n'auriez pas eu ces rapports*, conclut Me Szpiner, qui sait toujours avoir le dernier mot.

Oui, comme l'a dit Me Paul Lombard, autre défenseur de Pierre de Varga, c'est facile de refaire les batailles quand elles sont terminées. Mais il est un fait certain, la tâche de M. Floch n'était pas des plus commodes à l'époque où il instruisait. Ce magistrat, âgé de cinquante-huit ans, aujourd'hui président d'une cour d'assises à Paris, a raconté en détail comment il était entré en possession du rapport de l'inspecteur Michel Roux du 24 septembre 1976, annonçant — trois mois avant le meurtre — le projet d'assassinat de Jean de Broglie. Il a expliqué que Albert Leyris, l'indicateur, avait voulu lui faire des confidences. « *C'est vrai*, a-t-il dit, *je suis allé à la prison de la Santé sans greffier, mais il n'est écrit nulle part dans le code de procédure pénale qu'un juge d'instruction doit aller à la prison avec un greffier. Il y a deux façons de faire son métier. Rester dans son bureau et attendre que cela vienne. C'est l'attitude normale ! On peut aussi vouloir en savoir un peu plus. Il y a deux juges qui en sont morts. A-t-on le droit de se boucher les yeux et les oreilles ? J'ai pris mes responsabilités. Je n'ai pas établi de procès-verbal, sinon Leyris ne m'aurait pas fait de déclaration et je n'aurais jamais su que la police était au courant avant le meurtre. Leyris m'a dit qu'il était en contact avec Guy Simoné et qu'il avait transmis les renseignements à Michel Roux. Il a même indiqué qu'il avait été à plusieurs reprises avec l'équipe sur les lieux où le meurtre devait se commettre. A chacune de ces occasions il a rendu compte à Roux. Il a même eu cette expression : « J'ai dit à Roux » que ce n'était pas encore cette » équipe-là qui le ferait.* »

« *D'ailleurs, monsieur le juge*, a-t-il ajouté, *je peux vous dire » qu'un rapport a été établi par » M. Dufour* [à l'époque chef de la 10e brigade territoriale] *et trans- » mis au directeur de la police » judiciaire. » J'ai appelé le com- » missaire Dufour et je lui ai » raconté. Il m'a dit : « C'est » exact ! » J'ai fait des démarches » officieuses et en février 1977 je » me suis procuré une pelure du » rapport du 24 septembre 1976.* »

M. Floch a ensuite expliqué qu'il n'était pas « *complètement débile* » et que s'il n'avait pas joint ce rapport au dossier c'est parce qu'il avait donné sa parole. « *Si je n'avais pas donné ma parole, je ne l'aurais pas eu. J'ai bien pensé me l'envoyer à moi-même, mais celui qui me l'avait donné courait des risques sérieux. Le rapport aurait permis de l'identifier. Mesdames et messieurs les jurés, j'espère que vous au moins vous me comprenez. Le respect de la parole donnée n'est-il pas un élément important ?* »

Le magistrat parle calmement, mais fermement. Il n'a pas l'intention de s'en laisser remontrer. Il avait prévenu la cour en faisant des observations liminaires : « *Je vais les faire calmement, posément, sans passion, sans outrance. J'ai été surpris, je pourrais vous dire blessé, mais il y aurait une connotation personnelle, de certaines prises de position concernant la façon dont j'ai rempli mes fonctions de juge d'instruction. Je remercie publiquement ici les juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris qui ont voulu montrer que certaines prises de position pouvaient poser un problème de principe. La forfanterie, la présomption, la prétention, ne sont pas mes défauts. Je n'ai de leçon à recevoir de personne sur la façon dont pendant cinq ans j'ai instruit ce dossier. Il y avait ce qu'on pouvait appeler les mobiles officiels. Il m'aurait été facile d'adhérer à cette vérité officielle. Et l'on aurait dit à cette audience : « Ce M. Floch, quel juge ! » » J'ai estimé que ce n'était pas comme cela que je devais faire mon métier. Le juge d'instruction est un homme seul. Le dossier est-il l'œuvre d'un homme seul ? D'une part, vous avez la défense, qui n'est pas dans la même situation que le parquet. Le parquet peut à tout moment de l'instruction lui demander la communication du dossier. Le parquet peut demander des investigations. Ce dossier est l'œuvre de tout le monde.* »

Les doigts brûlés

Tendu, mais la voix posée, M. Floch raconte comment ces rapports lui « *brûlaient les doigts* », comment il a essayé de faire comprendre aux responsables de la police qu'il savait pour que ceux-ci disent la vérité. En vain. En juin 1977, il a fait lire ce rapport au premier substitut de la 7e section du parquet, chargé de suivre l'affaire. « *Je lui ai demandé de ne pas en parler.* »

Fin août 1979, on demande à M. Floch de se rendre à La Coupole, à Montparnasse, où il rencontre plusieurs magistrats, dont M. Paul-André Sadon, alors procureur général de la cour d'appel : « *J'ai tout fait pour laisser entendre à M. Sadon que j'avais la preuve de ce que trois mois avant le meurtre un rapport avait été adressé à la police judiciaire.* » M. Floch ajoute : « *Il était impensable que la défense soit tenue dans l'ignorance. En parler à tous les avocats revenait à officialiser le rapport.* » Le magistrat explique ensuite pourquoi, pour des raisons tenant aux accusés, il a choisi de faire lire à Me Roland Dumas, défenseur de Guy Simoné, le document en question. M. Floch conclut : « *Je n'ai jamais joué au jeu du « tu sais que je sais que tu sais ». Il n'y a eu aucune espèce de connivence avec M. Ducret. Je maintiens que le juge d'instruction n'a jamais été mis au courant des rapports par la police.* »

Il a fini mais le président s'exclame : « *Je suis sidéré. Nous avons une conception tout à fait différente de l'autorité judiciaire.* » M. Giresse ne comprend pas pourquoi M. Floch est allé à la prison de la Santé sans greffier et lui fait remarquer qu'après le 27 janvier 1977, le nom d'Albert Leyris, « *c'était un secret de polichinelle* ». « *Il fallait me le dire*, réplique l'ancien magistrat instructeur, *j'aurais enregistré votre déposition.* » M. Giresse ne désarme pas : « *En vous rendant à la Santé, vous auriez pu vous faire manipuler.* » « *C'est votre interprétation* », répond le témoin. M. Giresse : « *Il y a des polices parallèles mais pas de justice parallèle. Quand vous avez entendu M. Ducret, votre première réaction aurait été de lui demander de sortir. Pourquoi avez-vous donné votre parole contre rien ? Si* le Canard enchaîné *n'avait pas publié les rapports, on ne les aurait jamais connus.* »

M. Floch : « *Je vous donne ma parole que, si les rapports n'avaient pas été publiés, je les aurais déposés sur le bureau de la cour d'assises, et vous auriez alors ordonné un supplément d'information.* »

C'est au tour de l'avocat général d'intervenir. « *M. Floch vient de faire une déclaration qui par certains côtés prenait par le ton et le propos la forme d'une confession.* » « *Est-ce que j'ai l'absolution ?* », demande M. Floch. M. Dorwling-Carter précise alors qu'il n'aura pas « *la cruauté d'aller plus loin dans l'interrogatoire* » mais fait remarquer au magistrat qu'il s'est « *enfermé dans une impasse* », qu'il a « *obtenu le document de façon parallèle, non conforme à la déontologie* », et qu'il n'en a rien dit à M. André Chevalier, chargé du supplément d'information. « *Vous avez l'air de vous défausser sur le président de la chambre d'accusation* », déclare l'avocat général. « *Je n'ai pas l'habitude de me défausser* », s'exclame M. Floch.

La plupart des avocats prennent la parole pour rendre hommage à ce magistrat. L'intervention de Me Dumas est saluée par les applaudissements d'une vingtaine de juges d'instruction du tribunal de Paris venus soutenir leur ancien collègue.

Mlle Martine Anzani, successeur de M. Floch dans l'instruction du dossier de Broglie, viendra confirmer à la barre qu'elle a bien été mise au courant de ce rapport, mais qu'il ne lui a jamais été montré. « *M. Floch a pris ses responsabilités. J'ai pris les miennes*, dit-elle, *en respectant la parole que j'ai donnée. J'aurais peut-être pu agir autrement si j'en avais eu les moyens.* »

Raisons sérieuses

A la demande de Me Christine Courrégé, défenseur de Guy Simoné, le président décide de faire entendre le magistrat de la 7e section du parquet qui, lui aussi, a été informé. Il s'agit de M. Jean Libouban, âgé de cinquante ans, aujourd'hui substitut général de la cour d'appel. Il confirme que M. Floch l'a mis dans la confidence et lui a demandé de garder le silence. « *L'importance de ce document ne pouvait pas m'échapper, mais je savais que M. Floch, pour qui j'ai la plus haute estime, faisait tout pour manifester la vérité. J'ai pensé qu'il avait de sérieuses raisons pour ne pas verser le rapport au dossier ; je n'ai pas insisté davantage. Je n'avais pas la preuve de l'authenticité de ce document. Je n'en ai jamais informé mes supérieurs hiérarchiques.* »

M. Giresse évoque alors « *cette loi du silence* » et déclare : « *On se rend compte, aujourd'hui, de certaines carences au niveau de la police mais aussi de la justice.* » Il laisse face à face l'avocat général et le représentant du parquet. M. Dorwling-Carter lui demande pourquoi il n'a pas aidé M. Floch « *à sortir de cette impasse* » en en parlant à ses supérieurs. Plusieurs fois il posera la question. Chaque fois, il se heurte à la même réponse : « *J'avais donné ma parole. Cela aurait été un moyen détourné de l'obliger à le faire. Ce n'est pas la conception que j'ai de mes fonctions. Le secret ne m'appartenait pas en premier.* » Et M. Libouban ajoute : « *De toute façon, je ne pense pas que l'apparition de ce document aurait changé quoi que ce soit dans le dossier.* »

Décidément, l'avocat général, dans sa défense du code de procédure pénale, ne trouve pas d'allié chez son collègue du parquet.

MICHEL BOLE-RICHARD.

● ERRATUM. — Dans la réponse de l'Elysée à M. Poniatowski, il faut évidemment lire que le président de la République est « *garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire* » et non « *garant de l'indépendance et de l'autorité judiciaire* » comme nous l'avons écrit par erreur dans nos précédentes éditions (*le Monde* du 26 novembre, page 12).

M. Ottavioli persiste

Le code de procédure pénale, que l'avocat général reproche à M. Guy Floch de n'avoir pas respecté, concerne aussi les policiers, auxiliaires de la justice. M. Pierre Ottavioli, contrôleur général, ancien chef de la brigade criminelle, a d'entrée été mis en garde par le président des assises : « Je compte sur votre témoignage pour contribuer à la manifestation de la vérité. » « Je ferai en sorte », *a répondu ce policier, qui aussitôt reconnaît que la conférence de presse du 29 décembre 1976 autour de M. Poniatowski* « était peut-être critiquable ». *Mais depuis, dit-il,* « tous les éléments qui sont survenus n'ont fait que conforter l'opinion que l'on s'était faite à l'époque ». *M. Ottavioli a eu entre les mains, le jour même de l'assassinat, les rapports de la dixième brigade territoriale, annonçant le meurtre, par l'intermédiaire de M. Roger Poiblanc, sous-directeur de la police judiciaire de Paris.*

Pourquoi n'en a-t-il pas parlé à M. Floch, le magistrat instructeur, qui est venu à plusieurs reprises dans les locaux de la brigade criminelle, d'autant, précise-t-il, qu'il prenait même connaissance avant lui de certains procès-verbaux d'auditions? M. Ottavioli aura ce mot : « Nous travaillions dans l'entière clarté. » *Mais les rapports ? C'est simple, pour l'ancien patron de la criminelle.* « M. Floch a pu comprendre que les informations dont on disposait étaient antérieures au crime. Je lui ai seulement parlé du contenu des rapports, sans faire état du projet d'assassinat. J'ai fait une distinction entre ce qui était utilisable et ce qui ne l'était plus, malheureusement. » *Le président :* « Mais le rapport est indivisible ! » *M. Ottavioli :* « Si je remettais les rapports, l'informateur aurait été immédiatement identifié par les autres quand ils auraient eu accès à la procédure. Le projet d'assassinat était sans valeur pour la procédure judiciaire. Il faut distinguer ce qui ressort de la police administrative et de la police judiciaire. Ce qui est la police préventive et la police judiciaire. Et je ne ferai l'injure à personne de croire que M. Ducret *[alors directeur de la P.J.]* a été complice de ce que je ne sais quelle machination, qu'il a pu laisser s'accomplir le crime. »

Le président revient à la charge : « Vous avez occulté une partie importante. Pourquoi ? » *M. Ottavioli :* « Ce qui était important, c'était de faire progresser l'enquête, et pas de revenir sur le passé, à propos duquel on ne pouvait plus rien. Ces rapports n'apportaient pas un iota de plus à la manifestation de la vérité. Je ne pense pas avoir dissimulé quelque chose d'utile à la manifestation de la vérité. »

L'avocat général intervient : « Est-ce que dans votre choix il n'y avait pas l'idée que la police informée n'avait pas mis en place les moyens nécessaires pour empêcher le crime ? » *M. Ottavioli :* « Je reconnais que cela a pu entrer en ligne de compte dans les éléments d'appréciation qui m'ont conduit à garder ces rapports. » *Un aveu de taille, que M. Dorwling-Carter salue en reconnaissant* « cet instant de vérité ». « Mais aujourd'hui encore, *précise M. Ottavioli,* je ne reconnais pas avoir fait un mauvais choix. Ce n'est pas une erreur de jugement. Si c'était à refaire, je ne donnerais pas les rapports à M. Floch. C'était en dehors de l'enquête judiciaire. Je n'avais donc rien à transmettre. »

Le dévoilement

(*Suite de la première page.*)

Le jeu de cache-cache ne s'arrêta pas là. Le magistrat put obtenir le rapport, mais ne le versa pas au dossier, car il ne l'avait eu — par la bande — qu'en donnant sa parole qu'il ... n'en dirait rien. Le secret de la police devint alors le secret du magistrat instructeur.

Dans cette affaire d'Etat où la police — après coup — prétendit que ce rapport ne lui était pas apparu sérieux (parce qu'il l'était trop ?), chacun dit aujourd'hui qu'il s'agissait, pour lui, de protéger son informateur. C'est peut-être plus tôt qu'il aurait fallu s'aviser que quelqu'un était à protéger : Jean de Broglie.

Le secret finalement dévoilé, ne le sera que près de quatre ans après le meurtre, grâce au *Canard enchaîné*. S'il ne l'avait pas été par la presse, nul, avant ce procès, n'en aurait entendu parler.

Au point où en sont les débats du procès, on peut en tirer quelques leçons sur le fonctionnement des institutions. La police a menti (par omission) à la magistrature dont elle devrait être l'auxiliaire scrupuleux. Des magistrats (au moins un juge d'instruction et un membre du parquet, mis dans le secret par le premier) ont cru devoir cacher... ce qu'on leur cachait, après l'avoir appris quand même. Si la presse n'avait pas été mise sur la piste de cette vérité parallèle — plus explosive que la vérité officielle d'emblée proclamée — le voile du mensonge planerait encore sur l'affaire de Broglie.

Ce voile qui se déchire peu à peu au fil du procès, cette cascade de mensonges qui s'étalent désormais au grand jour, cet embrouillamini policier et judiciaire où chacun voyait ce que l'autre feignait de ne pas voir, illustre — *a posteriori* — l'état de confusion lamentable, de mépris réciproque, de méfiance où étaient tenus tous ceux qui auraient dû coopérer loyalement dans la recherche de la vérité.

Nul ne sait si cette vérité, pas à pas éclaircie, aurait fini par jaillir si, le 10 mai, la France n'avait voté comme elle l'a fait. Nul ne sait si ceux qui avaient intérêt à se taire quand ils se taisaient n'auraient pas continué de le faire Nul ne peut affirmer que le grand déballage — où se mêlent la grandeur et le cynisme — auquel on assiste aurait pris le même tour. Ce qui est certain désormais, c'est que le dévoiement de la vérité peut donner des nausées à ceux qui s'intéressent encore au fonctionement d'institutions chargées, sous l'autorité d'un exécutif qui se voulait démocratique, de faire respecter les lois.

Il y a eu dans cette affaire les menteurs gênés, les menteurs scrupuleux, les menteurs effrontés, les menteurs dignes ou pitoyables, les menteurs de second rang et les menteurs vedettes. Tous bons défenseurs de la loi et de l'ordre. Ce ne peut être un « Watergate à la française », comme l'a affirmé le président des assises, ou il serait seulement rétrospectif. Il suffit que ce soit une violation de la règle morale qui doit exister entre la loi et ceux qui ont pour mission de la faire respecter.

BRUNO FRAPPAT.

FAITS ET JUGEMENTS

La radiation de Me Hemmerlin infirmée en appel

La décision du Conseil de l'ordre des avocats de radier du barreau Me Brigitte Hemmerlin, accusée d'avoir fourni, le mardi 24 février, une arme à Philippe Maurice avec laquelle il blessa gravement un gardien de prison (*le Monde* du 28 février), a été infirmée en appel par les trois premières chambres réunies de la cour d'appel de Paris. L'arrêt a pris la forme d'un « *sursis à statuer jusqu'à la décision de la cour d'assises* ». En effet, Me Hemmerlin, inculpée de « *complicité de tentative d'assassinat* » et de « *connivence à évasion avec violence par fourniture d'arme* », doit comparaître prochainement. L'ordre des avocats lui avait reproché « *des fautes disciplinaires* » pour ne pas avoir révélé qu'« *elle avait vu au cours d'une visite en prison un revolver entre les mains de Philippe Maurice* ».

Me Hemmerlin reste suspendue mais sa radiation ne pourra intervenir qu'après une éventuelle condamnation.

Chevaux dopés

Les commissaires de la Société des steeple-chases de France ont décidé de suspendre provisoirement la licence de l'entraîneur Jean-Paul Gallorini. Sept des chevaux entraînés par cet ancien jockey d'obstacles ont fait l'objet de contrôles antidopage positifs, décidés à la suite des quatre victoires obtenues le 15 novembre à Auteuil

M. Gallori avait remporté plus de 10 millions de francs en 1981 soit près de 20 % des « encouragements » à la race chevaline. Pour les seules réunions du P.M.U., ses chevaux avaient gagné soixante-quatorze courses dont neuf tiercés. Six d'entre eux vont être distancés, les parieurs conserveront leurs gains, mais les prorpiétaires et les jockeys concernés devront rendre leurs prix.

SCIENCES

Avec la commande de deux lanceurs par G.T.E. Corp.

Ariane fait une percée commerciale aux États-Unis

La fusée européenne Ariane vient de faire une entrée remarquée aux Etats-Unis. Pour la première fois, en effet, la société Arianespace vient d'enregistrer outre-Atlantique la commande ferme, par la firme américaine G.T.E. Corporation, de deux lanceurs Ariane (1).

Aux termes de ce contrat d'une valeur de 50 millions de dollars — environ 280 millions de francs, — Arianespace s'engage à lancer en mai, puis en août 1984, deux satellites de G.T.E. Corp. construits par la société R.C.A. A cette occasion, Arianespace fera appel pour la mise en orbite à des lanceurs de la deuxième génération plus puissants (Ariane-3) dont le développement est en cours.

Avec ce contrat acquis aux dépens des moyens de transport spatiaux américains, conventionnels ou non, Arianespace peut donc faire état aujourd'hui d'un carnet de neuf commandes fermes représentant une valeur d'environ 1 700 millions de francs auxquelles s'ajoutent seize réservations de créneaux pris, moyennant le versement d'une somme de 100 000 dollars chacun, par l'agence spatiale européenne, mais aussi par des clients arabes, colombiens, américains, suisses, luxembourgeois et australiens.

Avec ce contrat, obtenu en partie grâce aux liens noués en décembre 1980 par Arianespace et la firme Grumman Aerospace Corporation chargée d'assister la compagnie européenne dans la commercialisation du lanceur auprès des firmes américaines (2). Arianespace a obtenu la référence qui lui manquait sur le marché des lanceurs : celle des Etats-Unis.

Certes, elle avait depuis février 1979 convaincu l'organisation internationale de télécommunications par satellites Intelsat, considérée à juste titre comme un exemple dans ce domaine. Certes, Intelsat lui avait renouvelé sa confiance en juin 1980 (*le Monde* daté 29-30 juin 1980) en transformant deux options prises sur Ariane en commandes fermes, et les Européens, ce qui est plus naturel eu égard aux sommes considérables qu'ils ont investies dans le développement d'Ariane, ont aussi commandé quelques fusées ; mais ce n'était pas suffisant pour prendre une place de quelque importance dans un domaine entièrement contrôlé ces dernières années par les Etats-Unis.

Les arguments — précision de la mise en orbite, durée de vie accrue du satellite, coûts — qui ont convaincu la G.T.E. Corp. permettront-ils d'enlever de nouveaux marchés sur le territoire américain ? Le président-directeur général d'Arianespace, M. Frédéric d'Allest, l'espère bien car, si pour les dix ans à venir il est probable que deux cents satellites scientifiques, commerciaux et météorologiques seront lancés dans l'espace, il est clair que le marché intérieur américain constituera une partie non négligeable de cet ensemble. C'est une des raisons pour lesquelles, Arianespace engagera, dès le mois de mars, 60 à 70 millions de francs pour commencer la construction d'une série de cinq Ariane. Encore faudra-t-il, pour amener la clientèle à acheter européen, qu'Ariane confirme dans trois semaines à Kourou (Guyane) le tir de qualification réussi du mois de juin. — J.-F. A.

(1) G.T.E. Corp. a également pris une option sur un troisième lanceur. G.T.E. se réserve cependant la possibilité de se retirer en cas d'échec des tirs d'Ariane.

(2) Chez Grumman on considère que ce marché est une première compensation à l'achat prochain par la France de quatre avions radar Hawkeye pour une somme de 2 milliards de francs.

DOSSIER

La suppression du secteur privé à l'hôpital public

La suppression des secteurs privés des hôpitaux publics, qui interviendrait dès le 1er janvier prochain, a mis le feu aux poudres. Ainsi, le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes des hôpitaux publics, dont le président est le professeur M. Garbay, a envoyé à tous les hospitaliers français un document exprès par lequel il leur demande de choisir entre *« une grève du zèle, une grève des consultations, une grève administrative ou une autre forme d'action »* pour s'opposer aux menaces qui, selon lui, pèsent sur l'exercice de la médecine.

Les médecins hospitaliers de la région Aquitaine, ceux de la région Provence-Côte d'Azur, les praticiens hospitaliers de la région Est et du centre universitaire de Strasbourg, la Fédération nationale des médecins salariés, contractuels et fonctionnaires (Union syndicale C.G.C.), ont tous diffusé des motions par lesquelles il s'opposent à la suppression, sans aménagements, du secteur privé à l'hôpital, à l'éclatement des structures et des carrières hospitalières, qu'implique la conception actuelle d'organisation des départements, et au projet de réforme des études médicales et d'assouplissement de la sélection.

Si la Fédération C.G.T. de la santé publique, privée, et de l'éducation spécialisée rappelle *« qu'il convient que le secteur privé soit supprimé dès janvier prochain »*, la Fédération nationale des syndicats chrétiens des services de santé et services sociaux (C.F.T.C.) *« souhaite que cette suppression ne soit pas brutale, et que les consultations privées soient éventuellement maintenues en fonction de besoins locaux évidents »*. La Commission « Santé nationale » des Indépendants, organise, pour sa part, un débat le dimanche 29 novembre au Sénat sur *« les professions de santé face au pouvoir socialiste »*.

Tant que le processus d'humanisation des hôpitaux publics ne sera pas parachevé, tant que les malades ne pourront toujours y trouver l'accueil personnalisé qu'ils souhaitent, peut-on réellement faire en sorte que la suppression des secteurs privés ne profite très directement aux seules cliniques privées ?

Et le gouvernement peut-il s'offrir le luxe d'une rupture consommée avec une catégorie professionnelle dont le poids économique risque d'être déterminant ? Les médecins sont les ordonnateurs de dépenses dites sociales dont la masse dépasse, et de très loin, celle de tous les ministères... Et les modalités de la grève du zèle qu'ils envisagent de faire en disent long sur les conséquences financières qu'elle impliquerait pour la collectivité...

Dr E.-L.

Des chiffres et des silences

Une évaluation précise du volume de l'activité privée dans le secteur public est extrêmement difficile : l'administration des hôpitaux s'est, depuis vingt ans, révélée peu apte à évaluer cette activité et les pouvoirs publics, à l'échelon national, peu disposés à la contrôler. Seules des enquêtes de l'inspection générale des affaires sociales, puis de la Cour des comptes, ont permis un certain nombre de coups de sonde qui n'autorisent guère à apprécier le montant d'honoraires fixés en *« colloque singulier »*. Ces estimations sont donc restées ponctuelles et les données nationales demeurent fragiles.

Néanmoins, le ministère de la santé avait fourni quelques chiffres lors de la tentative qu'il avait faite, il y a un an, d'instaurer un contrôle et une plus grande transparence de cette pratique.

Il en ressort notamment que sur 14 000 médecins à temps plein, en 1978, environ 3 500 disposaient d'un secteur privé (d'hospitalisation ou de consultation), soit environ un quart des praticiens qui peuvent y prétendre.

Usent de leurs possibilités de détenir un secteur privé :

● *En consultation*

– 158 chefs de service, soit 57,2 % de leur effectif ;

– 143 non-chefs de service (agrégés), soit 46,5 % de leur effectif ;

– 52 chefs de clinique assistante, soit 6,2 % de leur effectif.

● *En hospitalisation*

A la fin de 1978, 183 praticiens disposaient de lits privés, soit un total de 579 lits (395 relevant de chefs de service, 184 de non-chefs de service), ce qui représente au total quelque 2,6 % des lits d'*« aigus »* de l'hospitalitation publique.

En tout, pour l'année 1977, 56 000 journées d'hospitalisation privée ont été réalisées sur un total de 6,5 millions de journées d'hospitalisation publique, soit un pourcentage de 0,88 % des journées enregistrées dans les services d'« aigus ».

Une enquête plus fine, menée notamment à l'Assistance publique de Paris et aux hospices civils de Lyon, permet de confirmer l'impression que donnent les chiffres recueillis à l'échelon national : les médecins du secteur public n'utilisent pas pleinement la capacité d'hospitalisation ou de consultations privées que leur reconnaît leur statut. Elle montre aussi que la « rotation » des lits privés est plus rapide que celle des lits « publics », que la durée de séjour y est plus courte, ce qui s'explique notamment par la forte activité chirurgicale du secteur privé des hôpitaux.

Encore faut-il noter qu'un certain nombre de ces lits « privés » sont occupés par des malades « publics », car il n'est pas rare que des praticiens demandent à l'administration « leur » contingent de lits privés mais ne l'utilisent pas pleinement. Ces lits sont alors occupés par des malades du secteur public.

A l'Assistance publique de Paris, sur 21 000 lits d'« aigus », 550 – soit 2,5 % – sont privés. Les « journées » (54 000 sur 38 millions) ne représentent que 0,7 % à 0,8 % du total alors que la capacité théorique de l'hospitalisation privée atteint 2,5 % du total. Le nombre des admissions (7 000 par an dans le privé sur 600 000, soit environ 1 %) reflète la même réalité. Les disciplines les plus représentées dans l'hospitalisation privée sont la chirurgie et les spécialités chirurgicales (O.R.L., ophtalmologie, stomatologie, gynécologie, obstétrique, etc.).

L'activité de consultation est un peu plus élevée que celle de l'hospitalisation : 90 000 consultations privées représentant 3 % du total, toutes les disciplines étant dans ce domaine représentées à peu près également.

Aux Hospices civils de Lyon, les statistiques montrent aussi une sous-utilisation des hospitalisations et des consultations privées par rapport aux droits statutaires des médecins : 21 % des praticiens (166 sur 788) ont une activité privée, utilisant 170 lits sur 8 300 et réalisant 21 000 journées sur 2,5 millions, soit 0,9 % du total.

Quels honoraires ?

Ces chiffres n'offrent un éclairage satisfaisant que sur un aspect de la question et laissent dans l'ombre l'un des points-clés du débat, à savoir la réalité et le montant des flux financiers mis en jeu par ce système.

Les redevances perçues par l'hôpital à l'occasion de la pratique privée peuvent n'avoir qu'un rapport très éloigné avec les sommes effectivement versées par les malades. Les chiffres les plus fantaisistes circulent à cet égard et il faut, sur ce sujet, se fonder sur des approximations : les tarifs des consultations, dit-on, sont rarement inférieurs à 200 ou 250 F ; montent-ils jusqu'à 800 F, voire 1 000 F ? Le montant des honoraires acquittés pour une intervention chirurgicale prête davantage encore à confusion. Cette dernière est telle que l'un des rapports que l'inspection générale des affaires sociales avait consacrés à ce sujet (*le Monde* du 19 mars 1980) soulignait qu'il n'existait pas de *« concordance entre les états statistiques de la Sécurité sociale et les déclarations que les médecins font à l'hôpital du nombre d'actes accomplis par eux au cours d'une période donnée »*.

Ce qui est, en revanche, certain, parce qu'inifiniment plus vérifiable, porte sur le volume des soins – en temps – d'un certain nombre de praticiens : il arrive, en effet, que l'activité ait pris, dans l'emploi du temps de quelques-uns, une place considérable, voire prédominante, et que les soins, la recherche et l'enseignement dus au service public soient réduits à une activité purement annexe. Il arrive aussi que les consultations extérieures à l'hôpital autorisées à titre exceptionnel aux chefs de service aient largement débordé ce statut d'exception et que des interventions chirurgicales soient pratiquées dans des cliniques privées par des chirurgiens rémunérés « à plein temps » par le secteur public.

Enfin, les textes de 1958-1960 permettaient aux praticiens d'utiliser, à titre privé, les personnels, les matériels, les locaux du secteur public, mais cela dans des limites très précisément réglementées : certains les ont considérées comme parfaitment théoriques et les directions des hôpitaux, le plus souvent, ont fermé les yeux.

Ces abus étaient-ils néanmoins la règle ? Une enquête menée par l'administration dans les Hospices civils de Lyon montre que la plupart des titulaires du secteur privé ont respecté la réglementation, et que les abus n'étaient le fait que d'une minorité. Il en est certainement de même à Paris et dans les principaux hôpitaux de province, universitaires ou non.

Sur ces abus – comme sur l'ensemble de cette pratique – régnait un épais silence, rompu depuis quelques années seulement. De ce silence et de ce mystère est née la polémique actuelle, qu'une meilleure information, plus précise, plus précoce, eût peut-être suffi, en son temps, à désamorcer.

Les critiques de la Cour des comptes

Le rapport de la Cour des comptes rendu public en juillet 1980 et analysé dans ces colonnes (1) comportait un chapitre important consacré aux abus constatés par la Cour dans l'exercice des activités privées des médecins hospitaliers, et notamment dans les centres hospitaliers de petite et moyenne dimension.

La Cour, rappelant que des redressements s'élevant à 400 000 F en une seule année avaient été enregistrés à l'Assistance publique de Marseille, à propos des redevances que doivent les médecins à l'hôpital, concluait à l'urgence de modifier le système existant, estimant que *« le problème se trouve posé de l'opportunité d'une suppression du secteur privé »*. Et ce, soulignait la Cour, bien que les abus constatés ne puissent être considérés comme généralisés ».

(1) Analyse parue dans *le Monde* du 4 juillet 1980, et suivie les 13 août et 7 septembre 1980 d'une publication des réactions des médecins et des usagers.

Dossier établi par Claire BRISSET

Un maquis réglementaire

Vingt ans de législation, d'échafaudage d'ordonnances, de décrets et circulaires ont fait des règles qui régissent le fonctionnement du secteur privé à l'hôpital un véritable maquis.

Les textes fondamentaux restent, bien entendu, les ordonnances de 1958, à savoir la « réforme Debré », créatrice du plein-temps hospitalo-universitaire. Auparavant et, plus encore, avant la guerre, la très grande majorité des médecins ne travaillaient dans les hôpitaux qu'à temps partiel. Ils n'en recevaient qu'une gratification symbolique et tiraient l'essentiel de leurs ressources des activités privées qu'ils menaient à leur domicile ou dans les cliniques privées. L'hôpital, dans l'immense majorité des cas, restait le lieu d'accueil des plus démunis.

Cet état de choses devait être profondément modifié par les ordonnances de décembre 1958 qui, créant les C.H.U. (Centres hospitalo-universitaires) visaient un double objectif : il fallait, avait estimé le professeur Debré, renforcer l'encadrement médical des services, en permettant aux médecins de consacrer toute leur activité à l'hôpital ; il fallait, d'autre part, lier leurs fonctions de soins à leurs activités de recherche et d'enseignement, c'est-à-dire créer une double carrière, hospitalière et universitaire (donc une rémunération versée à parts égales par les ministères de la santé et de l'éducation nationale).

Une réforme aussi radicale ne serait possible, avaient jugé les auteurs du texte, que si les carrières hospitalo-universitaires « plein-temps » ainsi créées étaient assez incitatives pour que les médecins acceptent de s'y intégrer et de continuer à suivre leurs patients dans les locaux hospitaliers eux-mêmes. C'est dans cet esprit que fut instaurée la possibilité, pour les médecins des hôpitaux, de disposer d'un secteur privé de consultation et d'hospitalisation.

Ainsi un décret du 24 septembre 1960, signé de M. Michel Debré, alors premier ministre, fixait-il les règles fondamentales de cette pratique, en distinguant les consultations et les hospitalisations privées.

● CONSULTATIONS.

Les médecins, chirurgiens et spécialistes plein-temps, qu'ils soient ou non chefs de service, peuvent recevoir en consultations privées deux fois par semaine (deux fois trois heures). Les assistants peuvent recevoir une fois par semaine. Les honoraires sont fixés par *« entente directe »* entre le praticien et le malade, et perçus directement par le médecin. en contrepartie, ce dernier doit reverser à l'hôpitaal 30 % des honoraires, alignés sur le tarif conventionnel de la médecine *« de ville »*. En fait, la très grande majorité de ces praticiens, en raison de leurs titres et de leurs qualifications, disposent du *« droit permanent à dépassement »* des tarifs conventionnels. Aussi les sommes demandées au malade sont-elles le plus souvent supérieures, parfois de très loin, à ces tarifs conventionnels. Les mutuelles, quant à elles, ne remboursent que la différence fixée par le ticket modérateur : elles se refusent, en effet, à assumer la charge des *« dépassements »*. Ces derniers sont donc assumés par le patient.

● HOSPITALISATION.

Les praticiens à plein temps peuvent faire admettre des malades dans des lits privés dont le nombre total ne peut pas exéder 8 % des capacités du service. Le chef de service ne peut pas disposer personnellement de plus de 5 % de ces lits (ces pourcentages ont été majorés de 2 % pour quelques disciplines chirurgicales et médicales). Il est prévu que le nombre de lits effectivement consacrés au secteur privé est déterminé, pour chaque service, par le préfet.

Le malade, dès son admission, doit indiquer son choix concernant son mode d'hospitalisation. S'il opte pour le secteur privé, il devra acquitter un supplément de 25 % – non remboursable – par rapport au prix de journée *« public »*. Le médecin, quant à lui, devra verser à l'hôpital une redevance d'un taux variable selon la nature des actes pratiqués (10 % par exemple – par rapport aux tarifs conventionnels – en chirurgie).

Des règles particulières ont été établies pour les biologistes, les anesthésistes-réanimateurs et les radiologues (1) qui peuvent recevoir des honoraires à titre privé, dans la limite de 30 % de leurs rémunérations officielles. Dans leur cas, les honoraires sont perçus par l'hôpital, et la redevance est prélevée directement par l'administration, cette mesure étant justifiée par le fait que des investissements lourds et du personnel sont mis à la disposition des praticiens par l'administration.

Par le jeu de divers textes, ce dispositif a été étendu à certains services d'hôpitaux non universitaires, où exercent des médecins plein-temps.

D'une manière générale, cette médecine privée à l'hôpital est régie par les règles de la médecine libérale de ville : elle est taxée par une patente et fait l'objet d'une déclaration de revenus au titre des professions libérales.

M. J. Barrot, ministre de la santé du dernier gouvernement de M. Barre, avait tenté, en décembre 1980, de modifier ce système. Il avait élaboré un décret aux termes duquel l'ensemble des honoraires perçus par les praticiens hospitaliers à titre privé devraient transiter par les comptables des hôpitaux : ceux-ci auraient prélevé au passage les redevances qui auraient été calculées non plus en fonction des barèmes conventionnels mais des sommes effectivement versées.

Le décret de décembre 1980 indiquait, en outre, que les praticiens des hôpitaux devraient consacrer *« personnellement au moins autant de temps »* à leur activité publique qu'à leur secteur privé, et donnait aux préfets le pouvoir de supprimer l'activité privée des médecins *« coupables d'abus »*.

La parution de ce texte avait soulevé un tel tollé, chez les hospitaliers, que la date prévue pour sa mise en application – fixée au 1er février – avait dû être reportée au 16 mars. Le texte est finalement resté lettre morte.

(1) Les radiologues ont cependant la possibilité d'opter pour un statut très proche de celui des médecins et chirurgiens à temps plein.

POINT DE VUE

La liberté du malade

par le professeur JEAN LOYGUE (*)

CES dernières semaines, notre lutte pour la préservation de l'exercice libéral de la médecine à l'hôpital est sous le feu des projecteurs. Il faut bien reconnaître que nous sommes montrés du doigt, cloués au pilori, présentés comme des « grands patrons » plus attachés à leurs privilèges d'argent que préoccupés par le bien des malades. Il est vrai que cette argumentation sommaire et malveillante a eu du succès, mais, je le dis haut et fort, ce discours est faux et humiliant.

Ce discours est faux, car notre lutte pour le maintien du secteur privé dans les hôpitaux participe à la lutte pour la préservation de la médecine libérale, j'insiste, car la médecine libérale dans notre esprit, ce n'est pas la liberté du médecin, mais bien plus la liberté du malade de choisir aussi bien son médecin que la manière d'être soigné ; toute exclusion des services hospitaliers de la médecine libérale porterait atteinte gravement à cette liberté qu'ont les malades, ainsi qu'à l'efficacité de la médecine.

Ce discours est faux, car la lutte n'intéresse pas uniquement les « grands patrons ». Dans des milliers d'hôpitaux généraux, les hôpitaux qui existent dans chaque ville, les chefs de service, leurs adjoints, leurs assistants, sont concernés par ce type de médecine ; ils sont à nos côtés dans les différents syndicats, ce sont eux qui se battent et espèrent préserver une grande médecine pour le bien de leurs malades.

Oui, notre lutte participe à la lutte qu'entreprennent actuellement tous les médecins, hospitaliers ou non, pour le maintien d'une grande médecine française. Notre action est si bien comprise qu'actuellement les hospitaliers ne sont plus seuls, ils sont au coude à coude avec toutes les professions de santé qui ont aussi compris l'ampleur des menaces qui pèsent sur leur profession.

On va, bien sûr, nous dire que nous formons un front syndical du refus, un front politique. On va nous taxer d'être inféodés à des partis politiques, où de représenter je ne sais quelle réaction passéiste. Oui, nous faisons de la politique, mais de la politique de la santé ; oui, toute négociation a pour base un esprit politique, mais jamais nous ne serons inféodés à un parti politique quel qu'il soit ; d'ailleurs, de nombreux syndicats se souviennent que les revendications qu'ils font leurs ont débuté bien avant le 10 mai 1981.

Les faits et les intentions

Alors, on va nous dire que nous faisons, à travers nos actions, un procès d'intention au gouvernement, qui clame haut et fort son attachement à cette médecine libérale, à la liberté des malades, à l'épanouissement de la médecine en France. Mais quel gouvernement pourrait utiliser un autre discours ? Quel gouvernement issu d'une élection populaire pourrait proposer une médecine d'État, une médecine de fonctionnaires ? Mais derrière ces paroles lénifiantes et de circonstance il y a les faits et les intentions.

La transformation des services hospitaliers universitaires et généraux, qui risquent d'être manipulés par les grandes centrales syndicales, est annoncée par certains membres du gouvernement. Ceux-là prônent l'élection du chef de service, élection dans laquelle le personnel non médical aurait vraisemblablement voix prépondérante.

L'éclosion des centres de santé intégrés, véritables centres de médecine gérés par la municipalité, où les médecins-fonctionnaires seraient désignés et liés à cette municipalité, implique une ingérence de l'État dans la santé des Français et porterait atteinte à la médecine libérale. Nous ne pouvons y souscrire.

Enfin, la disparition d'une médecine libérale hospitalière serait en complète opposition avec tous les types de médecine de l'Europe ; cela est si vrai que dans tous les pays de la C.E.E. les médecins hospitaliers ont la possibilité d'avoir ce type d'activité libérale soit dans le cadre de leurs hôpitaux, soit en dehors des hôpitaux. Je n'en veux pour preuve que la motion de soutien adressée à nos syndicats regroupés au sein de Solidarité médicale par ces médecins européens, réunis à Rome les 21 et 22 novembre dernier. Ces médecins européens, je cite : *« Se déclarent en conséquance solidaires des syndicats des médecins hospitaliers français dans leur lutte contre les mesures gouvernementales visant à supprimer le secteur privé des médecins hospitaliers exerçant à plein temps, portant ainsi atteinte à la fois :*

» Au libre choix des malades dans ces hôpitaux ;

» A l'indépendance professionnelle des médecins.

» Principes indissociables et imprescriptibles de la charte médicale respectée jusqu'ici intégralement dans l'ensemble de la C.E.E. »

Il est donc incontestable que, loin de faire de la basse politique ou de la politique de parti, nos actions s'inscrivent dans le cadre d'une défense de la liberté des malades ; c'est ce qui accroît notre détermination, et c'est ce qui nous donne cette certitude tranquille de combattre pour une juste cause.

Alors, qu'on ne nous parle plus de gros sous, qu'on ne nous parle plus de combat d'arrière-garde ; les Français et les Françaises savent discerner le juste combat. Les Français et les Françaises savent que nous nous battons pour eux ; ils savent que jamais nous n'avons refusé d'apporter notre science et notre labeur pour soulager leurs maux ; c'est pourquoi nous sommes là, à côté d'eux.

* Président du Syndicat national pour la défense de la médecine libérale à l'hôpital.

La position de M. Mitterrand...

Lorsqu'il était candidat à l'élection présidentielle, M. François Mitterrand s'était exprimé sur cette question dans une lettre qu'il avait adressée à M. Chariotte, président du Syndicat national des cadres hospitaliers. M. Mitterrand écrivait sur ce sujet : *« J'ai indiqué très clairement mon souhait de voir disparaître, pour l'avenir, les services privés de l'hôpital public avec maintien par extinction à ceux qui les détiennent actuellement, notamment* à ceux qui ont choisi *le plein-temps après avoir exercé à titre privé et qui ont amené leur clientèle à l'hôpital. »*

Le président de la République se prononçait donc clairement pour le maintien des droits acquis à ceux qui en disposent déjà, et en faveur de l'extinction naturelle de ce droit. Un point de vue qui diffère de l'hypothèse selon laquelle la disposition d'un secteur privé serait supprimée à tous dès à présent.

A la veille des négociations conduites au ministère de la santé sur la suppression du secteur privé hospitalier, le président de la République a rappelé, en outre, lors du conseil des ministres du 18 novembre, les engagements pris pendant la campagne présidentielle de mettre un terme à ces pratiques et déclaré que *« ces négociations porteraient également sur le calendrier et les modalités permettant de tenir compte de la réalité des services privés dans les hôpitaux et de la situation particulière de certains médecins »*.

... et celle de M. Ralite

En réponse à une question écrite de M. Georges Mesmin, député U.D.F. du 16e arrondissement de Paris, qui l'interrogeait sur l'éventualité d'une suppression du secteur privé dans les hôpitaux et attirait son attention sur le risque de « marché noir » qui en résulterait, M. Jack Ralite, ministre de la santé, a répondu, le 21 octobre devant l'Assemblée nationale : *« Pour les lits privés, c'est facile : il n'y en aura plus. Pour les consultations privées, il faut les stopper. Pour les consultations existantes, nous publierons, le 1er janvier, les résultats d'une concertation qui va commencer dès la semaine prochaine pour le calendrier de retrait de cette pratique, concertation qui sera accompagnée d'une négociation pour une nouvelle couverture sociale de tous les intéressés. Nous demandons aux directeurs d'hôpitaux et aux intéressés que les jeunes qui entrent de plain-pied dans le plein-temps n'aient pas de clientèle privée.*

» Ce faisant, je ne porte pas atteinte à l'héritage du professeur Debré, je l'applique d'une manière nouvelle dans la foulée des élections et dans le droit-fil de sa démarche morale, qui était de servir les plus pauvres. Or, certains aspects du secteur privé à l'hôpital servent les riches et ignorent les pauvres. »

DÉFENSE

L'Égypte veut acheter de nouvelles armes à la France

Le président-directeur général de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), le général Jacques Mitterrand, a été reçu, mercredi 25 novembre au Caire, par le général Moubarak, chef de l'Etat égyptien. Arrivé la semaine dernière, le frère du président de la République française est en visite pour quinze jours en Egypte où la France a vendu récemment des fournitures militaires.

Le séjour du général Mitterrand précède d'un mois la visite qu'a prévu de faire en Egypte, à la fin de décembre 1981 et au début de janvier 1982, le ministre français de la défense, M. Charles Hernu, qui doit, lui aussi, être reçu par le général Moubarak.

En 1981, l'Egypte a commandé à la France trente avions biréacteurs Alpha-Jet, en version d'appui tactique au sol, pour environ 1 600 millions de francs. A l'occasion du Salon aéronautique du Bourget, l'Egypte a commandé quatorze intercepteurs Mirage F-1 de défense aérienne, qui s'ajoutent aux vingt-huit avions de combat Mirage III dont l'achat avait été financé par l'Arabie Saoudite.

De nouvelles discussions entre les deux pays ont lieu, actuellement, pour des livraisons militaires dans d'autres domaines.

C'est ainsi que l'Egypte, lors d'une récente exposition de matériels militaires au Caire, réunissant les représentants de quatre-vingt-douze sociétés américaines et européennes, a fait savoir à la France qu'elle était intéressée par l'acquisition d'une soixantaine d'avions Mirage 2000. Mais on sait que les Etats-Unis ont adressé des contre-propositions : en effet, l'Egypte commencera de recevoir, à partir de mars 1982, quarante avions de combat F-16 (à raison de deux exemplaires par mois), et le ministère américain de la défense lui a offert d'en acquérir quarante autres.

Avec la France, les négociations portent, outre sur la fourniture de Mirage 2 000, sur la livraison d'hélicoptères Puma équipés de missiles anti-surface AM-39, sur celle de missiles antichars Milan qui viendrait compléter l'achat, par l'Egypte, il y a déjà quelques années, d'hélicoptères Gazelle armés de missiles antichars Hot. Tous ces matériels, déjà vendus ou proposés au Caire, ont été conçus par la SNIAS.

L'Egypte s'intéresse aussi à la possibilité d'installer des équipements électroniques (des systèmes de navigation par inertie, par exemple), de fabrication française, sur des avions de combat d'origine soviétique, et à la possibilité d'associer des instruments d'aide au tir d'artillerie, de conception française, à des batteries ou à des pièces existantes de construction soviétique.

Enfin, l'Egypte, qui a déjà acheté à la France des missiles de défense anti-aérienne Crotale et des missiles mer-mer Otomat, a demandé si ses avions (Mirage ou autres) pouvaient être équipés de missiles ou de bombes françaises, comme le missile air-air Super 530, l'arme Durandal d'attaque des pistes d'aviation et les lanceurs Beluga de grenades à dispersion. Pour les bombes, il s'agit principalement de bombes guidées par laser.

● *Nominations militaires au conseil des ministres.* — Ont été nommés, par le conseil des ministres du mercredi 25 novembre, directeur de l'intendance du Ier corps d'armée et de la VIe région militaire (Metz), l'intendant général de deuxième classe Robert Taureau ; directeur de l'intendance de la IIIe région militaire (Rennes) l'intendant général de deuxième classe Julien Racca.

CARNET

Décès

— Mme Georges Maffesoli,
M. et Mme Michel Maffesoli,
Mme Simone Maffesoli,
Ainsi que ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Georges MAFFESOLI,
survenu à l'âge de soixante-six ans.
Cet avis tient lieu de faire-part.
M. Michel Maffesoli,
32, rue des Archives.
75004 Paris.

— Le docteur Jean-Luc Maupas et Mme.
Stéphane, Thierry, Cyrille,
Mme Raymond Maupas,
Mme Marguerite Bellanger,
Ses tantes, oncles, cousines et cousins,
Et tous ses amis,
font part du décès de
Benjamin MAUPAS,
survenu le 22 novembre 1981.
L'inhumation a été célébrée dans l'intimité familiale, en la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à Rouen,
« La Maladrerie »,
27460 Igoville.

— M. Claude Meyer-Lévy,
Mme Ariane Alsen Meyer-Lévy,
Aude, Sylvia et Laurent Tabet,
Mme Robert Raven, ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Colette MEYER-LÉVY,
le 23 novembre 1981.
L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité, le 1er décembre, à Saint-Germain-des-Vaux (Manche).
85, quai d'Orsay,
75007 Paris.
41 bis, boulevard Latour-Maubourg,
75007 Paris.

— L'ingénieur général de l'armement et Mme Jean Quinchon,
ses enfants,
Pierre et Marie-Sophie Quinchon, et Matthieu,
Didier et Hélène Quinchon,
Olivier et Cécile Renouard, et Fabrice,
Jean-François Quinchon,
Robert et Blandine Ranquet,
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
font part du retour à Dieu de
M. Alphonse QUINCHON,
directeur honoraire de collège,
officier de l'instruction publique,
décédé le 25 novembre 1981, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le vendredi 27 novembre 1981, à 14 h. 30, en l'église Saint-Jean-Marie-Vianney (rue Georges-Pitard, à Sainte-Geneviève-des-Bois (91), sa paroisse.

— Les Pères et Frères de la Compagnie de Jésus,
Sa famille,
Et ses amis,
ont le regret de faire part du décès du
Révérend Père
Arnaud de SOLAGES, s.j.,
survenu à Luynes (Indre-et-Loire), le 22 novembre, dans sa quatre-vingt-quatrième année et dans sa soixante-huitième année de vie religieuse.
Le service funèbre et l'inhumation ont eu lieu à Tours, dans la plus stricte intimité, le 24 novembre.
Un service religieux sera célébré à Paris, le 30 novembre, à 11 heures, en l'église Saint-Ignace (33, rue de Sèvres, Paris-6e).

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— M. le proviseur,
Mme le censeur,
Les professeurs du lycée,
Les élèves des classes préparatoires d'H.E.C.,
font part du décès de
Georges TORRES,
professeur agrégé du lycée Carnot,
officier des Palmes académiques,
chargé des classes préparatoires H.E.C.,
survenu le 23 novembre 1981, à Paris.
Les obsèques auront lieu le vendredi 27 novembre, à 14 heures, en l'église des Essarts-le-Roi (Yvelines).

— M. et Mme Jean Wahl et leurs fils,
M. et Mme Pierre Wahl et leur fille,
Mme Léon Imbert,
Le docteur Suzanne Wahl-Bernard,
ont la douleur de faire part du décès de
Mme Lucien WAHL,
survenu le 22 novembre 1981, dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité, le 25 novembre 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.
13, rue Leconte-de-Lisle.
75016 Paris.

Remerciements

— Mme Jean Cheneaux de Leyritz,
Ses enfants,
Et toute leur famille,
profondément touchés des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de
M. Jean CHENEAUX de LEYRITZ,
remercient tous ceux qui se sont associés à leur douleur.
31, rue d'Anjou,
75008 Paris.

Messes anniversaires

— Une messe sera dite le 27 novembre 1981, à 18 h. 30, à Notre-Dames des armées, à Versailles, pour le dixième anniversaire de la mort de
M. Xavier PROUTEAU,
une pensée et une prière sont demandées, en cette occasion, à tous ceux qui conservent son souvenir.

Avis de recherche

— On nous pris d'insérer l'avis suivant :
Les parents de
Françoise DELAIN,
ses frères et sœurs, lui demandent de donner de ses nouvelles.
35650 Le Rheu. Tél. : (99) 60-78-44.

Communications diverses

— Dans la collection des « Inédits manuscrits », NANE STERN publie : Jean Guichard-Meili : « les Rédactions du cahier bleu » ; Yves Bergeret : « la Vie séditieuse ». Les auteurs signeront leur livre vendredi 27 et samedi 28 novembre (de 17 h. à 20 h. 30) chez NANE STERN, 25, avenue de Tourville, Paris-7e.

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université de Paris-I, vendredi 27 novembre, à 14 heures, amphithéâtre Richelieu, M. Denis Vialou : « L'Art pariétal en Ariège magdalénienne ».

SPORTS

GYMNASTIQUE

LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE MOSCOU

Le chemin de croix vers la perfection

De notre envoyé spécial

Moscou. — Pour la deuxième fois consécutive, l'Union soviétique a obtenu sans être inquiétée, mercredi 25 novembre, à Moscou, le titre mondial masculin de gymnastique par équipe devant le Japon. La République populaire de Chine, revenue à la compétition en 1979 aux derniers championnats du monde de Fort-Worth (Texas), où elle avait pris la cinquième place, a confirmé sa progression en devançant « in extremis », pour la troisième place, la République démocratique allemande. Les États-Unis ont terminé cinquième devant la République fédérale allemande. La France, quatorzième à Fort-Worth, a réussi la progression la plus spectaculaire en prenant la septième place devant la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, la République populaire de Corée et Cuba.

La perfection existe. Trois gymnastes l'ont démontré à la barre fixe où ils ont obtenu la note maximale de 10. Tong Fei, un Chinois, pour la combinaison de rotations avec un seul bras, et deux Soviétiques, Arthur Akopian pour un enchaînement de deux lâchers de barre (le Deltchev et le Tkachev), et Alexandre Tkachev pour ses changements de passe avec un seul bras. Le grand public et les moyens d'information retiendront ces trois instants de plénitude. D'ailleurs, pour eux, la compétition n'avait vraiment débuté qu'à 17 heures avec le passage en deux groupes des douze meilleures équipes masculines du monde.

Huit heures plus tôt, les équipes les plus faibles avaient pourtant entamé leurs exhibitions devant un public de juges et de contrôleurs. Exceptionnellement, comme les Finlandais venus en voisins, avec une petite chorale de supporters résonnant étrangement dans le vaste complexe Olimpinski encore désert. C'était l'heure où l'insolite côtoyait parfois le burlesque.

Pas question ici de croix de fer aux anneaux, mais plutôt de chemin de croix interrompu parfois prématurément, comme pour le Néo-Zélandais Younovich quand l'exercice prend l'allure d'une partie de balançoire. C'était l'heure où le cheval-arçons se révélait être un redoutable instrument de torture sur lequel le Vénézuélien Hose Diuke passa le plus clair de son temps assis. L'heure encore où bon nombre de réceptions dans les exercices au sol ou au saut de cheval s'effectuaient directement sur les fesses. Mais c'était surtout l'heure de la fraternité où, faute de public, on applaudissait l'exercice du concurrent qui a un peu mieux réussi avant de se retrouver plus tard dans les tribunes pour mesurer le chemin qui reste à parcourir pour égaler les meilleurs.

Progrès français

Ce chemin, les Français en ont franchi la plus grande partie en récoltant, à Moscou, les premiers fruits de dix ans de travail, notamment au Centre national de Montceau-les-Mines, créé en 1972. Avec vingt-huit gymnastes masculins, dont treize en activité de haut niveau, ce centre a permis de préparer une véritable équipe et non plus quelques individualités comme Boerio, médaille de bronze à Montréal, en 1976. L'émulation a si bien joué que Michel Boutard, le champion de France, et Willy Moy, vingt-cinq ans, devenus les jeunes doyens de cette équipe depuis le retrait de Boerio, ont été dépassés à Moscou par Jean-Luc Cairon (dix-neuf ans), cinquième des derniers championnats de Paris juniors et par Laurent Barbieri (vingt et un ans), qui n'étaient pas à Fort-Worth.

A défaut de disposer d'une masse de pratiquants comparable à celle des Soviétiques (six cent mille licenciés) ou des Chinois, la gymnastique française ne peut dans l'immédiat, que s'efforcer de renforcer ses structures en obtenant d'autres postes d'entraîneur que celui de Joseph Pniezek, à Montceau, pour une préparation plus rationnelle et personnalisée. Le Japon, qui a remporté dix titres mondiaux olympiques consécutifs de 1960 à 1976 et se maintient au deuxième rang mondial malgré le renouvellement de cinq gymnastes depuis 1979, peut servir de modèle aux Français qui comptent deux fois plus de licenciés.

GERARD ALBOUY.

● **Classement masculin par équipe** : 1. U.R.S.S. (588,95) ; 2. Japon (585,85) ; 3. République populaire de Chine (583,85) ; 4. R.D.A. (583,75) ; 5. Etats-Unis (577,30) ; 6. R.F.A. (576,10) ; 7. France (573,25) ; 8. Hongrie (572,35) ; 9. Roumanie (570,60) ; 10. Bulgarie (569,80) ; 11. République populaire de Corée (566,70) ; 12. Cuba (566,05) ; etc.

AUTOMOBILISME

Après le Rallye de Grande-Bretagne

TALBOT CHAMPION DU MONDE DES CONSTRUCTEURS

Dernière épreuve du championnat du monde des rallyes, le R.A.C., disputé du 21 au 25 novembre en Grande-Bretagne, a été gagné par le Finlandais Hannu Mikkola (Audi-Quattro).

Deuxième de l'épreuve, son compatriote Ari Vatanen (Ford-Escort) a été sacré champion du monde des conducteurs 1981 en battant sur le fil le Français Guy Frequelin (Talbot-Lotus), qui devait terminer dans les cinq premiers pour remporter le titre mondial, mais qui a été contraint à l'abandon sur ennuis mécaniques.

C'est néanmoins Talbot qui a terminé en tête du classement du championnat du monde des constructeurs, la marque française s'étant montrée, au cours de l'année, plus régulière que la firme japonaise Datsun.

D'un sport à l'autre...

BOXE. — *Le Britannique Tony Sibson a conservé son titre de champion d'Europe des poids moyens en battant l'Italien Nicola Cirelli par K.O. à la dixième reprise, mardi 24 novembre à Londres.*

FOOTBALL. — A l'occasion des huitièmes de finale aller de la Coupe U.E.F.A. dont tous les clubs français ont été éliminés, les Yougoslaves de Radnicki-Nis ont battu les néerlandais de Feyenoord 2 à 0 ; les Suédois d'I.F.K. Goeteborg ont dominé les Roumains du Dynamo Bucarest 3 à 1 ; les Belges de Lokeren ont battu les Allemands de l'Ouest de Kaiserslautern 1 à 0.

D'autre part, les écossais d'Aberdeen ont battu les Allemands de l'Ouest de Hambourg 3 à 2, les Espagnols du F.C. Valence ont écrasé les Yougoslaves du Hajduk Split 5 à 1, tandis que les portugais du Sporting Lisbonne concédaient le nul avec les Suisses de Neufchâtel Xamax, et que les Autrichiens du Rapid Vienne perdaient sur leur terrain face aux Espagnols du Real Madrid 1 à 0.

VOILE. — *Le sloop du Néerlandais Cornelius Van Rietschoten,* Flyer, *serait en tête dans la deuxième étape Le Cap-Auckland de la course autour du monde, selon les organisateurs. Il précéderait le Néo-Zélandais* Ceramco, *le Britannique* FCF Challenger *et les Français* Charles Heidsieck *et* Kriter-IX. *L'équipage de Thomas Philippe et Philippe Schaff, dont le* 33 Export *avait dû se dérouter sur les îles Kerguelen (océan Indien), a dû abandonner, les assureurs ayant refusé de couvrir le bateau s'il poursuivait jusqu'en Nouvelle-Zélande sous gréement de fortune.*

PRESSE

Paris aura-t-il un centre de presse dans une aile du Grand Palais ?

Paris disposera-t-il, comme la plupart des grandes capitales occidentales, d'un centre de presse avant 1985 ? Une réunion interministérielle doit, en fin de semaine, préparer la décision définitive du gouvernement.

En novembre 1978, lors d'une conférence de presse, M. Giscard d'Estaing s'était déclaré favorable à la création d'un véritable centre de presse dans la capitale. Un an plus tard, le 22 novembre 1979, M. Jean-Philippe Lecat, ministre de la culture et de la communication, confiait à M. Jean Gélamur, P.-D.G. du groupe Bayard-Presse, une mission d'étude qui a poursuivi ses travaux jusqu'au 30 juin 1980. Le rapport de cette mission propose l'installation d'un centre de presse dans une des ailes du Grand Palais, transformée actuellement en annexe provisoire de l'université Paris-V.

Le rapport Gélamur assigne au centre une triple fonction :

● *La maison des journalistes* assurerait l'accueil des journalistes et de leurs invités (salons de lecture, service de documentation, salles de desks, etc.) ;

● *Le centre international de presse* permettrait notamment l'organisation de conférences de presse ou de colloques (salles de réunion, restaurant) ;

● *Le centre public d'information sur la communication* servirait notamment de « vitrine » aux technologies modernes de communication et de point de rencontre entre le public et les professionnels de l'information.

Le rapport Gélamur fait différentes suggestions sur ce que pourrait être le statut de chacun de ces départements, comme sur la composition de leurs instances dirigeantes. Il estime en outre qu'entre la mise en œuvre du centre de presse et la remise des locaux clés en main, on peut envisager un délai raisonnable de deux ans et demi nécessaire à la programmation et à la réalisation des travaux.

Or, en novembre 1981, aucune décision officielle n'a encore été prise par le nouveau gouvernement issu de l'élection présidentielle du 10 mai dernier et l'évacuation des locaux occupés par Paris-IV dans le Grand Palais, qui avait été envisagée dès la rentrée 1980, n'a même pas été amorcée cette année.

Recevant le 9 octobre l'Association des journalistes parlementaires, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, s'est déclaré favorable à la création d'une Maison de la presse à Paris. C'était déjà le signe que le projet, né durant le précédent septennat, n'était pas enterré. M. Mauroy, à une autre occasion, a parlé d'aménager un des salons de l'Hôtel Matignon pour répondre aux besoins et aux vœux des représentants de la presse. Autre signe qui tendrait à prouver que le premier ministre n'est pas opposé à une transformation des rapports entre les journalistes et le pouvoir.

Une Maison de la presse répondrait, en premier lieu, au vœu unanimement exprimé par les nombreux correspondants de journaux étrangers en poste à Paris, qui y trouveraient le minimum de moyens matériels et techniques pour accomplir leur tâche. Pour peu qu'elle soit située dans un quartier central comme celui du Grand Palais, elle pourrait devenir rapidement le point de rencontre naturel des journalistes parisiens, ou provinciaux de passage à Paris.

Elle deviendrait aussi le lieu où la presse, « chez elle », choisit d'inviter ceux qui détiennent une partie du pouvoir — politique, économique, syndical, culturel — à venir répondre aux questions des journalistes.

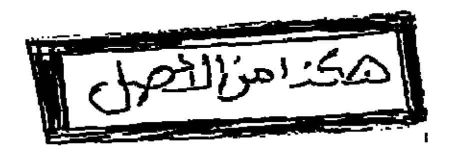
Mais au moment même où la nécessité d'un tel centre de presse appelle de la part des pouvoirs publics une décision définitive, il semble que le ministère de la culture, désireux d'occuper l'ensemble du Grand Palais, envisage de proposer pour la Maison de la presse un autre site dans le « trou des Halles », à la Défense ou sur le quai de Bercy.

Faudra-t-il, de ce fait, reprendre l'étude du projet en fonction de la nouvelle surface dont on disposera ? Et prendre ainsi, sur le calendrier, un nouveau retard qui conduira sa réalisation presque au terme du septennat à la veille du bicentenaire de 1989 ? M. Pierre Mauroy va être appelé à rendre son arbitrage en tenant compte des vœux exprimés par de nombreuses associations professionnelles, et tout dernièrement par l'Union nationale des syndicats de journalistes qui s'est prononcé nettement pour le choix du Grand Palais.

CLAUDE DURIEUX.

Édité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.
Imprimerie du « Monde »
5, r. des Italiens
PARIS-IXe
1980

Commission paritaire n° 57 437.



Situation de la littérature algérienne

De la tradition à la « révolution culturelle »

L'ALGERIE célébrera bientôt le vingtième anniversaire de son indépendance et le dixième de la *« triple révolution industrielle, agraire et culturelle »*, lancée par Boumediène en 1971-1972. Quel est le bilan dans ce dernier secteur ? Le débat culturel qui s'est déroulé au début de l'année sous l'impulsion du président Chadli Bendjedid a donné lieu à des critiques acerbes et mis en évidence bien des lacunes. Ainsi, *Révolution africaine* a révélé que quarante-six organismes publics et privés, dont la Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), l'Office des publications universitaires et les Editions du F.L.N., avaient publié au total, *« tous genres de publications confondues »*, de 1962 à 1979, environ mille huit cents ouvrages, soit en moyenne cent par an.

Les Algériens s'irritent quand un miroir occidental leur renvoie une image d'eux-mêmes qu'ils ont eux-mêmes dessinée : ils lui reprochent de la déformer en soulignant ses traits les plus défavorables, et en estompant son environnement historique et sociologique. Sans doute procèdent-ils de la même façon à notre égard, à cette différence près qu'ils connaissent mieux notre littérature et notre passé que nous les leurs. La colonisation a d'ailleurs jeté un voile si épais sur des pans entiers de l'héritage de l'Algérie qu'une sorte de malédiction semble avoir frappé son peuple en le faisant paraître particulièrement démuni sur le plan culturel par rapport à ses voisins.

Et pourtant, des signes magiques des grottes du Tassili à l'alphabet tifinagh des Touareg, des arabesques de la calligraphie arabe à la littérature algérienne de langue française, cette terre a toujours été féconde dans le domaine de la pensée. On note, certes, que les chefs et les savants des royaume berbères ont, depuis les origines, écrit le plus souvent dans d'autres langues que la leur, parlée par des pasteurs et des arboriculteurs qui ont donné naissance à une riche poésie populaire (1). Juba II, roi de Cherchell, utilisait le grec, comme il arrivait de le faire à Apulée, né à Madaure, auteur du fantastique et truculent roman *l'Ane d'or*, et à Fronton de Cirta (Constantine), précepteur de Marc Aurèle. Jugurtha, lui, s'exprimait en latin, comme Tertullien de Carthage, créateur de la littérature théologique, et saint Augustin, mort en 354 à Hippone (Annaba).

A partir du septième siècle, la langue arabe prend le relais : les foyers de culture rivalisent ou se succèdent à Tahert, à Sedrata près de Ouargla, au Mzab, à la Qalaa des Beni Hammad, près de Msila, à Béjaïa où venait discuter Raymond Lulle, à Tlemcen, à Constantine, à Alger... Faut-il citer des noms que nous nous obstinons à ignorer, d'Ibn Rachiq, le Boileau maghrébin (dixième siècle), au théologien Assanoussi, mort au seuil du seizième siècle ? Un nom commence toutefois à s'imposer en Europe, celui d'Ibn Khaldoun, né il est vrai à Tunis, mais dont la production a été fort abondante quand il s'installa à Alger. Ancêtre de la sociologie, cet historien qui domine le quatorzième siècle nous a laissé plusieurs sommes, dont *l'Histoire des Berbères* (2), et *le Discours sur l'histoire universelle* (3).

Après deux ou trois siècles d'ankylose, le mouvement de la *Nahda* (renaissance) prend son essor en Orient arabe au moment où l'Algérie est victime, du fait de la colonisation, d'une sorte de génocide culturel. Le mot n'est pas trop fort tant les destructions de bibliothèques et de manuscrits arabes — souvent brûlés par les soldats pour se chauffer — ont été considérables. Ajoutons que, sous l'impulsion de Louis Bertrand (1866-1941) et d'autres écrivains de l'école « algérianiste », l'œuvre de Rome est systématiquement magnifiée alors que le legs et le vécu arabes et musulmans sont dévalorisés avec une ravageuse constance (4).

La coupure avec l'Orient n'est cependant pas totale. On connaît Abdel Kader homme de guerre, mais combien savent que l'émir exilé en Syrie fut aussi un poète et un mystique dont le *Diwan* (poèmes) a été récemment réédité ? Qui aurait découvert *Etendard interdit*, poèmes de guerre et d'amour de Belkheir (5), son contemporain, s'ils n'avaient été traduits ? Les *Biographies des savants musulmans d'Algérie du quatrième siècle de l'Hégire à nos jours* (1907-1909), de Hafnaoui, témoignent d'une vie culturelle constante. Toutefois, la secousse donnée au milieu du dix-neuvième siècle par la *Nahda* à l'ensemble du monde arabe n'atteindra l'Algérie qu'avec un grand retard. Cette renaissance sera incarnée par Abdelhamid Ben Badis (1889-1940) qui a caractérisé son pays et son peuple par deux formules célèbres : *« L'Algérie est ma patrie, l'arabe ma langue, l'islam ma religion »* et *« La personnalité algérienne repose sur un trépied, l'ethnie berbère, la langue arabe, la religion musulmane. »*

Le poids de la colonisation est tel que l'on assiste à l'émergence d'une élite « francisée » qui produit une littérature algérienne de langue française (6). Sa première phase (1920-1950) est marquée par l'acculturation et le mimétisme : les romanciers s'efforcent de toucher le cœur des colons à travers un mauvais floklore, tandis que les essayistes brodent sur les thèmes : *l'Algérie française vue par un indigène* (Cherif Benhabylès), *le Jeune Algérien* (Ferhat Abbas) ou *la Vérité sur le malaise algérien* (Kessous).

La langue et le contenu

La mutation se produit après les massacres de Sétif et de Guelma en 1945. Le moi algérien s'affirme dans une explosion lyrique. Les écrivains passent du plaidoyer à l'acte d'accusation, de l'élégie au combat : la plume devient leur fusil. D'un bout à l'autre du Maghreb, on assiste à une floraison de noms. Du côté des Algériens s'affirment Mouloud Feraoun avec *la Terre et le Sang* (1953), Mohamed Dib avec *l'Incendie* (1954), Mouloud Mammeri avec *le Sommeil du juste* (1955), Kateb Yacine avec *Nedjma* (1956), Malek Haddad avec *Le quai aux fleurs ne répond plus* (1961), et bien d'autres...

« Vous nous avez imposé votre langue, nous nous en sommes emparés et nous en avons fait une arme pour nous libérer. Quand vous lisez nos écrivains vous reconnaissez la musique de votre langue, et, pourtant, elle vous paraît étrange, et s'il vous arrive de ne pas la comprendre, c'est que son contenu est algérien », nous confiait Mostafa Lacheraf (7) en ajoutant : *« C'est pour cela que nous n'avons plus de complexes à l'égard du français. »* Mais, mis à part de parfaits bilingues tels Lacheraf, Ahmed Taleb Ibrahimi ou Abdallah Cheriett (8), si ces écrivains ont un complexe ce serait plutôt à l'égard de la langue arabe. Comment expliquer un tel phénomène ?

En accédant au pouvoir le 19 juin 1965, Boumediène avait entamé une double action sur le plan culturel : dresser un inventaire du patrimoine et doter le pays des moyens nécessaires à assurer l'avenir (écoles, universités, imprimeries, réseaux de radio et de télévision, office du cinéma, etc.). Un triple impératif est fixé à la révolution culturelle, selon l'expression de Taleb Ibrahimi : *« Etre soi-même, être de son peuple, être de son temps »*, en d'autres termes, *« enracinement, authenticité, modernité (9). »*

La politique d'arabisation doit réaliser les deux premiers volets du triptyque et préparer le troisième afin que l'arabe devienne *« la langue du fer et de l'acier »*. Le séminaire de la pensée islamique, organisé tous les ans dans une région différente du pays, doit contribuer, de son côté, à faire redécouvrir le passé algérien et à renouer avec les racines arabo-islamiques. Mostefa Lacheraf regrettera cependant que le pouvoir n'ait pas commencé par la modernisation de la langue et de son enseignement, en menant la « révolution pédagogique » effectuée, dès le début du siècle, par les langues européennes.

Le fait est que l'esprit dans lequel a été entreprise l'arabisation a provoqué des « blocages psychologiques », en particulier parmi les francophones. Président de l'Union des écrivains algériens, Malek Haddad s'était imposé le silence plusieurs années avant sa mort parce qu'on lui avait reproché de ne pas écrire en arabe, et Yateb Yacine, qui a monté d'excellents spectacles en dialectal, ne publie guère. Nombre de leurs cadets préfèrent être édités à l'étranger où ils se sont parfois exilés, les uns parce qu'ils s'accommodaient mal de l'arabisation, les autres parce qu'ils éprouvaient un certain malaise face aux options volontaristes et dirigistes du régime.

Un dirigisme paralysant

Repoussant la tentation « élitiste » au profit d'une conception militante, Boumediène s'était, en effet, davantage soucié de former des techniciens et de faire progresser la réflexion sur le nouvel ordre international (économique, juridique, culturel) que de susciter des vocations littéraires ou artistiques au sens occidental. L'action de l'Etat, complétée par une cascade de colloques et de séminaires, tendait à préciser une vision tiers-mondiste de la culture et à en imprégner les cadres et les intellectuels pour tenter de constituer un front, à l'échelle nationale et régionale, susceptible de résister à la pénétration insidieuse de l'impérialisme culturel en lui opposant une autre pensée (10).

Il ne fait aucun doute que le pouvoir a ainsi façonné une sensibilité nouvelle, mais il y est parvenu en pratiquant un dirigisme qui, à la longue, a paralysé bien des créateurs sans avoir pour autant réussi à mettre en œuvre une véritable culture de masse. Parallèlement, le développement économique et la scolarisation intensive ont créé des exigences dans la société algérienne, et le débat culturel du printemps dernier a révélé un bouillonnement intellectuel qu'on ne saurait ignorer.

PAUL BALTA.

(Lire la suite de notre étude pages 22 et 23.)

(1) Cf., entre autres, Jean Amrouche, *Chants berbères de Kabylie*, Charlot, Paris, 1947 ; Taos Amrouche, *le Grain magique*, Maspero, Paris, 1966 ; Mouloud Memmeri, *Poèmes kabyles anciens*, Maspero, Paris, 1980. (*Le Monde* du 9 mai 1980).

(2) Geuthner, Paris, rééd. 1981.

(3) Sindbad, Paris, 1978 (*le Monde* du 5 juin).

(4) *L'Algérie des anthropologues*, de Philippe Lucas et Jean-Claude Vatin, Maspero, Paris (1975), est d'une lecture particulièrement instructive.

(5) Poèmes recueillis et présentés par Boualem Bessaïh, Ed. Sindbad, Paris, 1976.

(6) Cf. Ghani Merad, *la Littérature algérienne d'expression française*, P.J. Oswald, Paris, 1976, et Jean Déjeux, *la Littérature algérienne contemporaine*, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », Paris, 1975.

(7) *Le Monde de l'éducation*, décembre 1977. M. Lacheraf est l'auteur de *l'Algérie, nation et société*, Maspero, Paris, 1974.

(8) *Culture et enseignement en Algérie*, Maspero, Paris, 1969.

(9) Taleb Ibrahimi, *De la décolonisation à la révolution culturelle (1962-1972)*, SNED, Alger, 1973. (*Le Monde* du 6 septembre 1974.)

(10) Cf. « La culture au cœur des problèmes » in *l'Algérie des Algériens. Vingt ans après*, de P. Balta et C. Rulleau, avec la collaboration de M. Duteil, Editions ouvrières, Paris, novembre 1981.

Les bandes dessinées de Slim



Illustration figurant sur la couverture du livre.

Il a des moustaches en guidon de vélo, un air faussement naïf et un tempérament obstiné qui lui permet de triompher des adversaires les plus coriaces. Et Dieu sait qu'il n'en manque pas ! Car Bouzid, le héros populaire algérien fils d'Oued-Besbes, un village que l'on chercherait vainement sur les cartes, s'emploie de tout son cœur, qu'il a immense, à lutter contre la réaction ou ses complices conscients ou non, trafiquants de toute sorte, bureaucrates et notables en tous genres.

Bouzid ne tremble que devant Zina, sa compagne des bons et des mauvais jours, qui trottine sur ses talons, enroulée dans son voile blanc, mais sait lorsqu'il le faut, faire respecter ses droits. Bouzid et Zina ont fait de leur père Menouar Merabtene, plus connu sous le nom de Slim, le chef de file incontesté de la bande dessinée algérienne. La SNED a consacré son talent en réunissant dans deux albums une dizaine de ses meilleures réalisations. Slim, trente-cinq ans, originaire de Bel-Abbès, dans l'Ouest algérien, accueille avec modestie le succès. Observateur engagé mais lucide de la société algérienne, Slim en dénonce impitoyablement tous les travers, ce qui lui a parfois valu d'être censuré. — D. J.

★ ZID YA BOUZID, les meilleures bandes dessinées de Slim - SNED.

le feuilleton

« Le Vainqueur de coupe », de Rachid Boudjedra

L'espace d'un instant

LE colonialisme ne cesse pas avec le rembarquement des conquérants. L'économie prolonge les asservissements ; la culture aussi, sous ses airs innocents et charitables qui rappellent ceux de feu les missionnaires. Il y a une façon impérialiste de considérer l'art des pays fraîchement libérés. On reconnaît ces séquelles à une curiosité protectrice, à une indulgence mielleuse, à un contentement mal dissimulé que l'ancien colonisé continue d'utiliser la langue de l'occupant. Tout plutôt que de s'admettre étonné et modifié par l'œuvre exotique comme par un livre bien de chez nous !

La seule manière de lire les francophones des anciennes colonies sans casque colonial dans la tête, c'est de leur appliquer les mêmes critères qu'aux Français de France, de dire ce qu'on n'aime pas, de reconnaître en quoi ce qui est dit est universel et, au bon sens du mot — enfin ! — nous « enrichit ». Ainsi doit être lu Rachid Boudjedra. Non comme un harki linguistique nous renseignant sur l'âme arabe dans un français « coloré et attachant », mais comme un auteur qui, malgré les excès qu'on verra, fait progresser tant soit peu l'art d'écrire. De *la Répudiation* (1969), rééditée ces jours-ci dans « Folio », à *l'Insolation* (1972) et à *Topographie idéale pour une agression caractérisée* (1975), Boudjedra a creusé une certaine veine dans l'inépuisable mine à sens qu'est la littérature. Son filon, en gros : visualiser l'invisible.

par Bertrand Poirot-Delpech

ON est loin, et finalement au-dessus, de l'événement un peu oublié, du moins en France, qui sert de trame au *Vainqueur de coupe*. Il s'agit du meurtre, en mai 1957 au stade de Colombes, d'Ali Chekkal, l'ancien vice-président de l'Assemblée algérienne, par un jeune militant du F.L.N., Ben Sadok. Jugé en décembre de la même année aux assises de Paris, où Sartre et Soustelle témoignèrent en sens opposé, Ben Sadok fut condamné à la réclusion perpétuelle. Autant dire qu'il sauva sa tête, car le président Coty, contrairement à la réputation bonasse qu'on lui a faite, a laissé exécuter beaucoup de condamnés à mort, singulièrement dans les affaires liées à la guerre d'Algérie.

Boudjedra ne néglige pas ce fond d'histoire. Il imagine les mobiles politiques qui ont décidé Ben Sadok. Il rappelle les étapes de la rébellion et de la répression gommées par l'historiographie française : 1849, 1871, 1911, 1945. Le jeune meurtrier n'en veut pas personnellement au bachaga Chekkal. Il le trouve plutôt gâteux et vaniteux de s'afficher, aux côtés de René Coty, dans la tribune officielle du championnat de France de football. Le seul tort du bachaga, aux yeux du F.L.N., qui l'en a prévenu et a armé le bras de Sadok, est de cautionner l'illusion assimilationniste. *« Les Français aussi abattaient leurs traîtres »*, s'est souvenu le petit meurtrier, pour qui la suppression d'un « collabo » allait de soi.

CE qui lui importe davantage, d'après Boudjedra, c'est la succession serrée de petits faits, de sensations et de souvenirs qui va marquer cette journée. Cela commence par un réveil pâteux dans une mansarde, par des rendez-vous mystérieux dans le métro, et le remplacement *in extremis* de l'exécutant prévu par lui, Sadok. Cela se poursuit par l'arrivée au stade de Colombes ensoleillé, où se pressent 43 125 spectateurs. Il y a la carte postale d'athlète étrusque achetée à l'entrée des gradins, les compatriotes Brahimi et Bouchouk qui marquent des buts pour Toulouse, la victime avec son chèche et ses décorations pendantes...

Il y a aussi les retours en pensée vers Bône, où Sadok est né vingt-six ans plus tôt. Tout en caressant dans sa poche d'alpaga le 7,35 avec lequel il va faire feu, cet ancien scout musulman, qui n'a pas trouvé à monnayer en France son C.A.P. de plombier, songe à sa ville natale, aux eaux limoneuses de la Seybouse, au cours Bertania, à la vierge en stuc qui domine le port, aux loukoums crayeux, au bidonville où sa mère et ses sœurs cardaient la laine poisseuse des matelas, à l'ombre d'un néflier...

Ces souvenirs se mêlent au déroulement du match. Ils ponctuent les allées et venues des joueurs et des officiels, puis l'unique tir au but, l'écroulement de Chekkal, la ruée des policiers, l'ordre du préfet : *« Je veux l'assassin vivant ! »*, l'arrivée dans la cellule 63 de Fresnes, celle qu'occupèrent Pierrot le Fou et un tortionnaire nazi, le procès, enfin, où l'accusé plaidera l'acte solitaire.

(Lire la suite page 23.)

la vie littéraire

Actualité de Van Gennep.

De 1912 à 1915, Arnold Van Gennep (1873-1957) enseigna l'ethnographie et l'histoire des civilisations comparées à l'université de Neuchâtel. Peu auparavant, il avait publié son livre capital : *Rites de passage (1909)*, qui introduisait un point de vue nouveau dans l'étude des sociétés humaines et de leur fonctionnement.

A partir des *Rites de passage*, le Musée d'ethnographie de Neuchâtel, en Suisse, a organisé une exposition tout à fait remarquable (elle s'achève le 31 décembre 1981), montrant comment toutes les sociétés réglementent par des cérémonies spéciales les passages successifs de l'individu : du sein de la mère au groupe qui l'accueille, d'un âge à un autre, d'une occupation à une autre, d'une situation sociale à une autre et enfin de la société où il a vécu à celle des morts, des ancêtres ou de l'au-delà.

A l'occasion de cette exposition, le Musée d'ethnographie de Neuchâtel a également publié sous le titre : *Naître, vivre et mourir* un volume d'hommage à Van Gennep avec des contributions de Nicole Belmont, Pierre Centlivres, François Lupu, Roger Brand et Martine Segalen. — R. J.

Le livre français au Japon

Une exposition de livres français *« de haut niveau et d'érudition »*, qui vient de se tenir pendant onze jours à Tokyo, a reçu la visite de plus de trois mille personnes.

Près de vingt-cinq mille volumes et cinq mille titres ont été présentés au public japonais dans les locaux d'une grande librairie du centre de Tokyo et cinq mille volumes ont été vendus à cette occasion.

L'exposition, organisée en collaboration avec l'Union des éditeurs français, sera également présentée à Osaka.

Selon des statistiques du ministère des finances, le Japon importe chaque année pour 23 milliards de yens de livres (100 millions de dollars), dont 90 % sont en anglais. Environ 6 % sont en français.

ventes de livres français ont connu leur plus grosse progression en valeur, passant de 577 millions de yens en 1978 à 739 l'année suivante et à 1 372 millions en 1980 (5,9 millions de dollars).

Selon Hachette-Japon, ce résultat est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, le nombre de personnes apprenant le français a diminué du fait de la suppression de la deuxième langue obligatoire au niveau universitaire.

Bosco Giono

« La Provence, écrit Georges Raillard en ouverture du bel album qu'il consacre à Henri Bosco chez l'éditeur aixois Edisud, *c'est la province par excellence.* » Ce n'est pas, en tout cas, une province oubliée, si l'on considère le culte qui est rendu à ses écrivains et le nombre d'études qu'ils suscitent. A croire que la notoriété littéraire a suivi la route des vacanciers et choisi de s'établir sur les terres de soleil et de cigales. Oubliées, ces fourmis industrieuses que furent le Claudel de l'Aisne, le Bernanos du Nord, le Barrès de l'Est, ces terres où ne poussent que le fumier, la betterave et les monuments aux morts. Le Lubéron est devenu le lieu saint des célébrations posthumes, de même que Saint-Germain-des-Prés demeure l'humus où naissent les révélations. La littérature est entrée dans le royaume du sacré.

Cela dit, qui, espérons-le, est plus un phénomène d'époque que de civilisation, l'hommage rendu à Henri Bosco et à son œuvre est tout à fait légitime et justifié. Qu'il s'agisse de cet album où Georges Raillard, aidé par une iconographie ancienne et savoureuse, évoque l'enfance, la jeunesse de l'écrivain, ses « quartiers » géographiques comme autant de quartiers de noblesse, étudie la genèse et s'exerce à l'exégèse de ses œuvres aux significations initiatiques : *le Mas Théotime*, *Malicroix*, etc. Ou de ces *Cahiers de l'amitié Henri Bosco* qui en sont aujourd'hui aux numéros 19-20, publiés par Edisud, où voisinent inédits, rééditions, correspondance, études. Ou encore de ces vingt-sept haïkaï inédits, réunis par le même éditeur sous le titre : *Des nuages, des voix, des songes...*, illustrés de fusains originaux de Liliane Marco et présentés sous un coffret pleine toile :

« Sur quatre cordes d'or,
J'ai fait chanter le monde.
Je suis
le luth solaire. »

« *J'ai voulu*, disait, de son côté, Jean Giono, autre italo-français d'élection provençale, *saouler tout le monde de vie.* »

Giono et Bosco se fréquentèrent peu — pour ne pas dire pas, — mais tous deux eurent en commun la conviction que les paysages façonnent les caractères et tous deux oscillèrent, dans leurs œuvres, entre Camargue et Haute-Provence, entre eau et terre. Le cahier nº 15 de l'Association des amis de Jean Giono (B. P. 173, 04100 Manosque) est précisément consacré, pour l'essentiel, à *l'Iris de Suse*, le dernier roman de l'auteur de *Un de Baumugnes*, où celui-ci retourne à son vieux thème de prédilection : la nature et ses éléments. Il s'ouvre sur un récit, *la Dame à la calèche*, qui est une version plus concise de celui qui figure dans le volume V de la Pléiade, sous le titre *Une aventure ou la Foudre et le sommet*, et se complète de diverses études et témoignages. Il annonce également comme prochaine l'ouverture de la Fondation Giono, à la maison d'Herbès, à Manosque.

En même temps vient de paraître, chez Gallimard, le numéro un des *Cahiers Giono*, dont les deux premiers sont consacrés à la Correspondance Jean Giono - Lucien Jacques, correspondance étendue sur près de quarante ans entre le romancier et le peintre-poète, de quatre ans son aîné, qui contribua à le révéler. Amitié exemplaire, profonde, lucide, exigeante entre ces deux autodidactes, fils de cordonnier, entre ces deux anciens combattants également épris de paix, entre ces deux Provençaux, l'un de naissance, l'autre d'élection, entre ces deux artistes pareillement saisis du bonheur fou de la création. — P. M.

vient de paraître

Lettres étrangères

CHARLES BUKOWSKI : *Women.* — Le premier vrai roman de Bukowski, le poète de Los Angeles. Une épopée du sexe dans le cauchemar climatisé. Traduit de l'américain par Brice Matthieussent. (Grasset, 323 p.)

JUAN-CARLOS ONETTI : *les Bas-Fonds du rêve.* — Treize nouvelles de l'auteur uruguayen, prix Cervantès 1980, la plus haute distinction littéraire d'Espagne. Traduit de l'espagnol par Laure Guille-Bataillon, Abel Gerschenfeld et Claude Couffon. (Gallimard, 318 p.)

Critique littéraire

ALBERT HENRY : *Amers de Saint-John Perse.* — Un essai, paru pour la première fois en 1963, remanié et comportant des additifs, consacré à l'une des œuvres maîtresses du poète. (Gallimard, 202 p.)

COLLECTIF : *Julien Gracq.* — Les actes du colloque international d'Angers des 21-24 mai dernier consacré à l'auteur du *Rivage des Syrtes*, qui figure au programme des agrégations de lettres et de grammaire (606 pages, 130 F), volume publié par les Presses de l'université d'Angers, bibliothèque universitaire, boulevard Lavoisier, 49045 Angers Cedex. Distribué aussi par la librairie José Corti, 11, rue Médicis, 75006 Paris.)

Biographie

NESTA WEBSTER : *Marie-Antoinette intime.* — Une biographie et un portrait psychologique de l'« Autrichienne », plus maladroite que comploteuse. Traduit de l'anglais par Elisabeth de Benque. (La Table ronde, 318 p.)

Ecrits intimes

EDGAR MORIN : *Journal d'un livre, juillet 1980/août 1981.* — Les événements politiques, les menus faits de la vie quotidienne et les réflexions qu'ils inspirent à Edgar Morin, en marge de la rédaction d'un essai : *Pour sortir du vingtième siècle*, paru en mai dernier. (Interéditions, 234 p.)

Histoire littéraire

CHRISTIAN DE BARTILLAT : *Stock, 1708-1981, Trois siècles d'invention.* — Pour l'auteur, un au revoir mélancolique à douze ans d'édition, à des milliers de manuscrits et à des centaines d'auteurs. Ce plaidoyer *pro domo* élégant est suivi d'une « approche historique » d'A. de Gourcuff et M. Prigent : de 1708 à nos jours, les aventures et mésaventures d'un éditeur dont le nom est profondément associé à notre histoire littéraire (137 p.).

Philosophie

PATRICK SUPPES : *Logique du probable.* — Traduction des conférences données au Collège de France en 1979 par un professeur de l'université Stanford sur le concept de rationalité. (Flammarion, « Nouvelle Bibliothèque scientifique », 136 p.)

Théâtre

ANTOINE VITEZ, EMILE COPFERMANN : *De Chaillot à Chaillot.* — Une réflexion à deux sur le théâtre et sur la vie. (Hachette, « L'Echappée Belle », 230 p.)

Sciences humaines

GERARD HOLTON : *l'Imagination scientifique.* — Professeur de physique à l'université Harvard, Gerard Holton dégage les moments fondamentaux de l'histoire de la science. Traduit de l'anglais par J.-F. Roberts. (Gallimard, 485 p.)

KONRAD LORENZ : *l'Homme dans le fleuve du vivant.* — Recueil de travaux et d'articles où le célèbre savant du comportement animal s'interroge sur l'avenir de l'espèce humaine. (Flammarion, 450 p.)

Dessins

WIAZ : *François, si vous saviez...* — Un recueil de dessins satiriques publiés dans *le Nouvel Observateur* et dans *Libération* ou inédits. (Presses universitaires de France, 100 p.)

en poche

LE SOLITAIRE DE SOLESMES

PIERRE REVERDY définitivement un géant poétique ! Né en 1889 à Narbonne — plusieurs de ses ancêtres furent des sculpteurs travaillant la pierre d'église et le bois, — il se retira à Solesmes, loin de l'agitation, et il y mourut en 1960. « Passé » librement à Dieu en 1926, présence immense localisable dans un *« affreux petit village réel »*, Reverdy fut très tôt une sorte d'étoile polaire, dès le temps du Bateau-Lavoir (Juan Gris, Picasso, Braque, Matisse, Max Jacob), de la revue *Nord-Sud*. Aragon a dit de lui : *« Il était, quand nous avions vingt ans, Soupault, Breton, Eluard et moi, toute la pureté pour nous du monde. Notre immédiat aîné, le poète exemplaire. »*

Le poète de *la Lucarne ovale* (*« En ce temps-là, le charbon était devenu aussi précieux et rare que des pépites d'or et j'écrivais dans un grenier où la neige, en tombant par les fentes du toit, devenait bleue »*), des *Ardoises du toit*, de *la Guitare endormie*, d'*Etoiles peintes* fut effectivement exemplaire. Poète rigoureux, mais jamais sec pour ceux qui savent voir et entendre, il inventa l'image poétique moderne, mais se refusa toujours aux appels de sirène du surréalisme. Il ne voulut jamais abdiquer son « ardente raison ». Parti d'un certain « cubisme poétique », il s'éleva jusqu'aux hauteurs inouïes du verbe. Lui qui s'interdit toujours de copier le réel nous rend à notre réalité qui est exil, privation, mutisme et, dans le même temps, communion et révélation. Alchimie à la fois sensible et mentale, la poésie de Reverdy affirme une sorte de royauté de l'homme locataire des ruines, de toutes les ruines.

Les recueils rassemblés ici sont ceux de la maturité. Le poète les regroupa dans *Main-d'œuvre* en 1949.

ANDRÉ LAUDE.

★ FERRAILLE, PLEIN VERRE, LE CHANT DES MORTS, BOIS VERT suivi de PIERRES BLANCHES, de Pierre Reverdy. Préface de François Chapon. Poésie, Gallimard, 255 pages.

● « L'Homme au bras d'or », le célèbre roman de l'Américain Nelson Algren, mort récemment, reparaît chez Folio, de Gallimard. Cette histoire sordide et envoûtante de drogue et de crime dans les bas-fonds de Chicago avait été traduite par Boris Vian en 1956.

● En perdant la prairie et, par conséquent, son innocence, l'Amérique a trouvé son roman : sur ce thème, Jacques Cabau procède à une anatomie du roman américain dans « la Prairie perdue », qui est repris par la collection Points, du Seuil, dans une édition revue et augmentée.

● Ouvrage pionnier, instrument de travail et de culture, l'étude de Maurice Duverger sur « les Partis politiques » est rééditée dans la collection Points, du Seuil

● Choisis et présentés par Angus Martin, des récits publiés entre 1750 et 1799 et regroupés dans une « Anthologie du conte en France » pour 10/18, témoignent sur l'état d'âme des Français du temps, entre « philosophes et cœurs sensibles ».

● Notre collaborateur Alain Woodrow, dans « les Nouvelles Sectes », démonte les mécanismes de ces organisations habiles à capter l'adhésion d'une jeunesse révoltée et éprise d'idéal. Dans la nouvelle édition, publiée par la collection Points, du Seuil, l'auteur raconte les péripéties, notamment judiciaires, que connut son étude sur le phénomène sectaire.

en bref

● LE JURY DU PRIX INTERALLIE a retenu quatre noms dans sa dernière sélection avant la proclamation de son lauréat, mardi 1er décembre : Jean-Pierre Amette pour « Jeunesse dans une ville normande » (Seuil), François Debré pour « les Fêtes d'automne » (Flammarion), Serge Lentz pour « les Années sandwichs » (Laffont) et Louis Nucera pour « le Chemin de la Lanterne » (Grasset).

● « REFORMISME ET REVISIONNISME DANS LES SOCIALISMES FRANÇAIS, ALLEMAND ET AUTRICHIEN » : Tel est le thème d'un colloque organisé, du 26 au 28 novembre, par la Maison des sciences de l'homme de Strasbourg (2, rue Geiler). Des spécialistes parleront de l'évolution du socialisme des origines à nos jours à ce colloque, dont M. Léo Hamon tirera les conclusions générales.

● UN SPECTACLE DE LECTURES ANIMEES, « Profil d'Unica Zürn », avec Garance et Christiane Rorato et présenté par « le Nouveau Commerce », au Goethe Institut (17, avenue d'Iéna, 75016 Paris, tél. 723-61-21), le mercredi 9 décembre à 20 h. 30.

● LE PRIX DE LA LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME (LICRA) a été attribué à Pierre Bouanet pour son roman « Munich 2 » (Fayard).

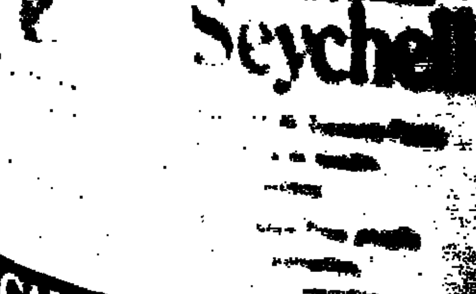
● LE PRIX DU JEUNE TRAVAILLEUR INTELLECTUEL, doté de 5 000 F par la Confédération des travailleurs intellectuels de France, sera décerné en 1982 à un auteur (de moins de trente-cinq ans) d'une nouvelle inédite d'un maximum de dix feuillets sur les thèmes suivants : nature, bestiaire ou écologie. Les textes, accompagnés d'un curriculum vitae et d'un acte de candidature, doivent être adressés avant le 1er janvier au C.T.I., 1, rue de Courcelles, 75008 Paris.

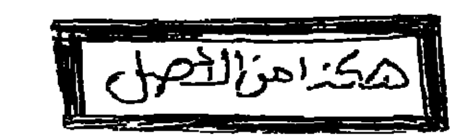
● LE DEUXIEME SALON DU LIVRE, organisé par le Syndicat national de l'édition et la société O.I.P., aura lieu du 26 au 31 mars 1982 au Grand Palais des Champs-Elysées à Paris.

● LA « BIBLIOTHEQUE ALLEMANDE », récemment détachée du groupe Hachette-POL, continue chez Jean-Etienne Cohen-Séat aux éditions Mazarine sous la direction de Nicole Casanova. Quatre titres ont été choisis pour l'année 1982, parmi lesquels « Recherche d'une image », de Christoph Meckel, et « Un héros de la sécurité intérieure », de F.-C. Delius.

● LA LIBRAIRIE PAGES D'HISTOIRE (8, rue de Bréa, 75006 Paris), qui vient de s'ouvrir, est, comme son nom l'indique, entièrement consacrée aux ouvrages d'histoire et de la recherche historique.

● ERRATUM. — MM. Bellassen et Beghdali, auteurs de l'information sur la célébration du centenaire de Luxun à Pékin (« le Monde des livres » du 6 novembre), sont des enseignants de Paris-VIII (et non de Paris-VII).





هكذا من الأصل

billet

Changement ?

« LE peuple se moque des moyens de publicité employés par certains éditeurs. Il en est, en effet, de ces moyens qui paraissent bien un peu américains, et certains des vieux procédés adoptés pour vendre des pastilles contre la toux, ou l'eau pour faire repousser les cheveux, sont dépassés pour débiter les romans qui se publient chaque jour... Le public, qui n'est pas aussi bête que certains ne l'imaginent et qui a été si souvent trompé, devient très méfiant : on a beau crier au chef-d'œuvre, il n'en veut rien croire. La clientèle se raréfie tous les jours et la production livresque augmente dans des proportions dont on ne se doute pas. »

Où peut-on trouver ces lignes empreintes à la fois de justesse et de bon sens ? Dans la presse littéraire de 1981 ? Que non pas. Dans un livre publié en 1926, à la librairie Alphonse Lemerre, sous la signature de Jean-Bernard et le titre « la Vie de Paris 1924 ».

Ainsi, déjà...

L'auteur de ce livre, qui ne manque pas d'alacrité, prête ensuite sa plume à Mme Rachilde dont le mari M. Valette dirigeait le Mercure de France.

« Je ne peux plus rendre compte de tous les livres que je reçois, note la dame de lettres, parce qu'ils sont légion. Il en arrive quotidiennement cinq ou six. La production littéraire dépasse non seulement la capacité des critiques, mais encore le nombre des lecteurs, c'est-à-dire des acheteurs. Jamais la production littéraire ne fut à la fois plus prétentieuse et plus médiocre. On n'écrit pas un roman aujourd'hui, on le fabrique en série. Les prix littéraires, devenant de plus en plus nombreux, déchaînent de plus en plus d'ambitions, augmentent le grabuge, avilissant tout le monde, les auteurs comme les distributeurs. Comment cela finira ? Je n'en sais rien... »

« Comment cela finira-t-il ?, enchaîne le commentateur. De la manière la plus simple : par la faillite des éditeurs qui lancent sur le marché ces produits insipides, dont le public ne veut pas. »

Eh bien, il s'est trompé. Le nombre des livres a encore augmenté. Leur qualité ne s'est pas élevée. Mais le public s'est mis à accepter, sinon à préférer, ces produits insipides dont le contempteur de l'année 1924 pensait qu'il ne voudrait pas. Ce sont les livres de qualité qui se vendent peu ou mal. Et les éditeurs, à quelques exceptions près, n'ont pas fait faillite.

Ainsi, vous exclamez-vous peut-être avec rage, rien n'a changé.

Si, hélas..., en pire.

PAUL MORELLE.

au fil des lectures

romans

LE NOUVEL ORPHÉE DE SUZY MOREL

Le huitième roman de Suzy Morel, *les Pas d'Orphée*, confirme les qualités d'imagination et de style d'un écrivain dont toute l'œuvre est inspirée par un des grands rêves de l'humanité : la victoire sur le temps, qui nous vole tout ce qu'il nous donne. Cette fois, la mort elle-même, la mort défiée, est au centre de son récit fantastique.

Le plus étrange peut-être, ou le plus inattendu, c'est que l'Orphée de Suzy Morel n'a rencontré Eurydice qu'après la mort de celle-ci. L'inconnue qui, de nuit, s'est introduite dans la voiture du voyageur égaré est enterrée ailleurs, depuis longtemps. Et pourtant, comme sa forme gracieuse paraît vivante !... Cette flottante et fuyante Adrienne, qui apparaît, disparaît, ne répond pas quand on l'appelle, il faut, pour la revoir, l'attendre avec force, et croire à son retour au mépris de toute vraisemblance.

Le romancier tout-puissant exauce les vœux du narrateur, qui saura tirer de sa tombe la jeune morte et la ranimer à force de caresses, au long d'une surnaturelle nuit d'amour. Mais, à l'aube, Adrienne retourne au cimetière où elle avait sa place.

Suzy Morel évite l'horreur du macabre par le charme de son écriture pudique. Son roman se lit comme un conte de fées, mais c'est surtout un apologue : il promet le couronnement des grandes espérances à qui n'écoute que son cœur.

JOSANE DURANTEAU.

★ *Les Pas d'Orphée*, de Suzy Morel. Stock, 215 pages. Environ 69 F.

LES BLESSURES DE LA PASSION

Une voix qui soliloque, qui fait appel et tourne en rond, pour ainsi dire, autour d'une absente, Rachel, et de l'homme sans identité définie qui a fui vers les pays de soleil, de l'autre côté de la Méditerranée. Voix de femme qui livre les souvenirs, les nostalgies, effleure les secrets, confie les rancœurs voilées, exprimant par là tout un passé de haine et d'amour, au long de cette lettre destinée au lointain voyageur qui ne la recevra pas.

Rachel, le premier ouvrage d'Hélène Merlin, nous conduit vers les abords d'une liaison triangulaire dont on devine qu'elle fut passionnelle, mais dont nous ne saurons pratiquement rien d'autre que les résonances particulières, les interrogations, les réflexions et les meurtrissures qu'elle a pu inspirer à la narratrice. Le personnage même de Rachel, fragile, malade, tragiquement disparue, reste flou ; c'est le contrepoint tragique, la réminiscence douloureuse à partir desquels la femme solitaire essaie d'établir un ordre, de trouver une explication en forçant le destinataire à suivre ce qu'elle-même ressent et imagine.

Rachel est un petit livre énigmatique et fiévreux, écrit dans un style volontairement épuré, lapidaire. Une œuvre de ferveur et de rigueur, à laquelle on peut reprocher des maniérismes et un certain hermétisme trop voulu.

PIERRE KYRIA.

★ *Rachel*, d'Hélène Merlin. Editions de Minuit, 105 pages. Environ 25 F.

document

L'ANTISÉMITISME EN ARGENTINE

Jacobo Timerman, journaliste argentin de réputation internationale, a fondé à Buenos-Aires, en 1970, un journal d'information, *la Opinion*, dont la qualité est reconnue de tous. Quotidien de tendance libérale, *la Opinion* a dénoncé les exactions des autorités et a publié aussi — exploit et audace — les listes des « disparus ».

En avril 1977, à l'aube, des soldats de la Ire Armée font irruption au domicile de Jacobo Timerman. Il y a un an que les militaires ont renversé le fragile gouvernement d'Isabel Peron et ont repris le pouvoir. Pour Timerman, c'est le premier jalon d'une longue nuit d'interrogatoires et de tortures qui va durer trente mois. Il raconte, avec une sobriété plus efficace que le lyrisme, cette expérience que tant d'autres Argentins ont vécue et dont ils ne sont jamais revenus. Pour ce récit et pour ce « témoignage », Jacobo Timerman doit être salué.

Mais il est allé au-delà. Timerman affirme qu'il a été arrêté, interrogé et torturé parce que juif. Son sionisme avoué et proclamé a irrité puis exaspéré le gouvernement des militaires dans un pays où la communauté juive est très nombreuse et influente. L'auteur compare donc l'Argentine de 1981 à l'Allemagne nazie.

Libéré grâce à une campagne internationale, expulsé, déchu de sa nationalité, il crie qu'il y a aussi une « solution finale » pour les quatre cent mille juifs d'Argentine. Ce témoignage a suscité le désaveu implicite des dirigeants de la communauté israélite, qui préfèrent ne pas « faire de vagues ».

C'est contre cette attitude que s'insurge Timerman. La polémique a été avivée par l'attribution du prix Moors Cabot au journaliste de Buenos-Aires, une distinction déjà accordée par l'université Columbia (New-York) à d'autres écrivains ou éditorialistes argentins, qui partent maintenant en guerre contre l'ancien rédacteur en chef de *la Opinion*.

MARCEL NIEDERGANG.

★ *Mémoires d'un disparu*, de Jacobo Timerman. Ed. Mazarine, 256 pages. Environ 62 F.

biographie

UN ÉLOGE DE PIERRE SEGHERS

Voilà donc Pierre Seghers quasiment statufié. On ne saurait en vouloir à Mme Colette Seghers, sa biographe, à qui nous devons quelques beaux romans et recueils de nouvelles (*Belle ou l'envers du temps, Sarah Cortez, Dix poèmes pour un bébé*), de s'être, en bonne épouse et compagne, mieux vaudrait ajouter complice, abandonnée parfois au style de la « légende dorée ».

Il est vrai que l'homme n'est pas n'importe qui. Depuis 1939, Pierre Seghers n'a cessé de mener un combat en faveur de la poésie. Colette Seghers n'a pas cherché à retracer, avec la docte plume du sociologue, le parcours de la maison d'édition Seghers. Elle n'a point été tentée par la méthode des biographes américains. Elle a fait un livre selon les vagabondages du cœur et de l'esprit. Elle a lié ensemble une poignée de flash-back qui nous promènent de Paris à Prague, d'Afrique noire aux Etats-Unis, du comtat Venaissin à la rue de Vaugirard.

Des petits cahiers modestes PS aux volumes des *Poètes d'aujourd'hui*, de la collection « Autour du monde » à la collection « Melior », le bilan de l'éditeur Seghers est éloquent. Des centaines de poètes publiés, dont beaucoup furent des amis intimes, des compagnons de route souvent. Et cet éditeur se double d'un agitateur, qui voyage et sème la bonne parole. N'oublions pas non plus le poète Pierre Seghers, l'écrivain fraternel qui nous a donné *Bonne-Espérance, Piranèse, les Pierres, Racines* et *le Temps des merveilles*.

ANDRE LAUDE.

★ *Pierre Seghers, un homme couvert de noms*, de Colette Seghers. Laffont, 315 pages. Environ 65 F.

lisez les livres de vos enfants

LES AMOURS PRÉCOCES

LE lecteur est pris tout de suite : dès la deuxième ligne, il sourit ; au bout d'une page, il est chez lui, avec Ben qui se met les doigts dans le nez, sa maman qui s'appelle Grete, et même ce farfelu d'oncle Gerhard qu'on ne rencontrera vraiment qu'aux deux tiers du récit. L'important, naturellement, c'est Anna. Elle est nouvelle dans la classe de Ben, elle vient de Pologne, tout le monde la trouve moche. Le grand frère de Ben se moque de lui : on n'est pas amoureux à sept ans. Pourtant, les yeux d'Anna, sa lettre, la cabane où, serrés l'un contre l'autre, on mange du chocolat, le bain à deux dans le lac...

L'écriture de Peter Härtling, qui, dans ses romans pour adultes, foisonne et rompt la chronologie, se fait ici limpide et familière. Elle prend sa richesse et les personnages leur épaisseur de ce que dit chaque phrase, mais plus encore de ce qu'elle laisse entendre : l'ambivalence des sentiments, les préjugés, le climat particulier d'une école, d'une famille, un professeur plus humain que les autres, les rapports de tous ces êtres entre eux. C'est un petit livre très drôle et qui émeut. Chaque fois qu'on le relit, on l'aime davantage. (A partir de dix ans.)

SIMONE LAMBLIN.

★ BEN EST AMOUREUX D'ANNA, de Peter Härtling. Bordas, « Aux quatre coins du temps », 128 pages. Environ 16 F.

● Pour aider à faire un choix : la Joie par les livres (Centre national du livre pour enfants (1) a effectué, sous la direction de Simone Lamblin, trois sélections par thèmes et par tranches d'âge avec les références précises permettant de s'y retrouver facilement.

Ces sélections signalent à elles trois plus de 2 500 titres : *Des images, des histoires* (64 pages, 10 F). *Des contes, des romans* (96 pages, 15 F), *Des livres documentaires* (96 pages, 15 F).

(1) 4, rue de Louvois, 75002 Paris.

essais

Le grand jeu des fables

● *La Fontaine, penseur poétique et politique, dans un essai de Pierre Boutang.*

RIEN de plus insaisissable, dit-on, que le « pur cristal » des *Fables*. C'était, naguère encore, le désespoir des professeurs de lettres. Un nouveau « livre du maître » les tirera-t-il d'embarras ? Les convaincra-t-il que La Fontaine, point si limpide qu'on le disait, est malgré tout *actuel ?* Actuel au sens où l'entend le professeur Malandain, qui agrège les *Fables* à la théorie « intertextologique », et ne les en juge pas moins dignes que « les grands textes de rupture de Lautréamont, Apollinaire et Joyce ». Puisse la démonstration sauver La Fontaine du discrédit où sont tombés les classiques : c'est certainement l'intention excellente de l'auteur de *la Fable et l'Intertexte*.

Son livre rendra des services. Mais pourquoi privilégier La Fontaine ? Le maître de celui-ci, Montaigne, et même son ennemi Boileau, dans ses *Satires* et ses *Epitres*, ne cessent de multiplier les effets d'écho et de miroir sans lesquels l'opacité du langage subi ne deviendrait pas limpidité, énigme et poésie. Au degré de généralité où se place le professeur Malandain, l'abstraction de l'analyse éteint la fête des *Fables*. On relit avec joie *l'Ecolier, le pédant et le maître d'un jardin*. Mais cette fable redoutable ne figure pas à la table des matières de *la Fable et l'Intertexte*.

Elle ne figure pas davantage, cette fable enchanteresse, dans les gloses du *La Fontaine politique* que vient de publier le professeur Boutang. Mauvais signe chez un pédagogue, même si, sur les traces de Péguy, qui n'en était pas un, il multiplie les piques contre l'Université. Lui aussi, avec naturellement plus de souffle et de ressources, se préoccupe de rendre La Fontaine *actuel*. C'est un tic scolaire : Brasillach y avait cédé dans un *Corneille* de fâcheuse mémoire. Avec *La Fontaine politique*, nous quittons la classe de terminale pour le cours de khâgne, et d'une khâgne fort brillante. On part de Charles Maurras, qui espérait en 1951, à la prison de Clairvaux, un livre sur La Fontaine de son jeune disciple Boutang. Trente ans plus tard, le livre est né.

Les « universaux de l'imaginaire »

En fait, il contient plusieurs essais. L'un serait une sorte de dialogue de l'auteur avec son vieux maître disparu. Pierre Boutang garde toute son admiration, toute sa fidélité à un initiateur à la fois politique et littéraire, qui fut aussi celui de de Gaulle. Il relève toutefois dans le classicisme méditerranéen de Maurras, l'empreinte fin-de-siècle de la philosophie allemande et du post-romantisme scientiste. Cela eût mérité un livre à part. Tout le monde sent bien que la fausse monarchie créée par de Gaulle a de profondes racines dans les erreurs de Maurras l'empreinte fin-de-les subodorer.

Un autre essai est consacré au débat, que l'on redécouvre en ce moment (colloques et publications sur Vico se multiplient, surtout aux Etats-Unis), entre l'auteur de la *Scienza nuova* (1) et le cartésianisme. Pierre Boutang nous fait un cours rapide, mais suggestif, sur les « universaux de l'imaginaire », où il voit le concept le plus génial forgé par le rhéteur-philosophe napolitain, un concept qui manque à l'anthropologie cartésienne, d'où l'imagination est évacuée. Avec Vico, et à la suite de Pierre Boutang, nous renouons avec Aristote et saint Thomas, dont la tradition a été rompue par le cartésianisme et ses interminables séquelles.

Et La Fontaine ? Nous y venons. Adversaire de Descartes — dans le *Discours à Mme de La Sablière*, et ailleurs dans les *Fables*, — La Fontaine s'en est pris à la théorie des animaux-machines, et, par ce biais, il a rejeté loin de lui tout le système cartésien. Fabuliste, il a mis en œuvre, sans avoir à le nommer, avec la juste intuition du poète, les « universaux de l'imaginaire » dont Vico fera la médiation indispensable entre l'erreur commune et la vérité philosophique ou scientifique. Et en les mettant en œuvre, sous les espèces de la comédie animale « aux cent actes divers », il a mis en action toute la sagesse aristotélico-thomiste de l'homme dans le monde, ayant à déployer les vertus cardinales, prudence, tempérance, force et justice, dans le grand jeu que suscitent leur négation ou leur perversion par le plus grand nombre.

La cour pièce maîtresse

En bon classique français, La Fontaine, filleul spirituel de Montaigne, ne traite pas des vertus théologales : elles sont du ressort de l'Eglise, non du poète profane. Il ne quitte pas le champ clos de la morale et de la politique. Mais il ne désespère pas, pas plus que Gracian ou La Rochefoucauld, d'en révéler les règles, sinon la maîtrise, à quelque héros bien cuirassé, aussi net de naïveté sentimentale que de cynique méchanceté.

L'analyse est forte et juste (Simone Weil et Malraux, rencontrés en cours de route, sont de trop) : elle restitue à La Fontaine sa haute stature de penseur poétique, trop souvent sacrifiée à l'homme de lettres et à ses techniques.

Reste à définir ce champ clos, que Pierre Boutang identifie à la « politique ». Cela lui permet d'appliquer les leçons de La Fontaine à l'actualité du journal. M. Giscard d'Estaing en fait principalement les frais. Il y a là quelque faute de goût, dont La Fontaine est cependant un maître, autant que de politique. Mais M. Giscard d'Estaing, comme Pierre Boutang, avec quelques nuances entre eux, ont en commun un rêve de monarchie qui remonte à Maurras et qui s'est fixé dans les institutions de la Vᵉ République. Le curieux maurrassisme qui nous gouverne depuis 1958 se fait une certaine idée du roi de France. Mais cette idée est totalement abstraite d'une sociologie historique de l'Ancien Régime, et entre autres de la cour, sans laquelle le roi n'est qu'un fantôme ou un tyran. Or le grand jeu des *Fables* — surtout à partir du second recueil — est une méditation *sur* et *pour* la société de cour, pièce maîtresse de l'Ancien Régime puisqu'elle était, par excellence, le milieu d'*éducation* du roi.

Rien de commun avec l'école, ni à plus forte raison avec la « classe politique » telle qu'on l'entend en république, surtout en république maurrassisée où l' « entourage », caricature-moignon d'une cour, tend à résumer la « classe politique ». Dans l'Ancien Régime (où Pierre Boutang, comme tout un chacun, voit « monter » la bourgeoisie), là où est le roi, se rassemble, non par suffrage, encore moins par convocation, mais par une sorte d'attraction naturelle d'honneur bien décrite par Montesquieu, l'élite du royaume, celle de la beauté comme celle des talents, celle de la naissance et de la fortune comme celle des compétences. Dans ce milieu courtois en surface et violemment compétitif en profondeur, la nature humaine se trouve à la fois condensée, résumée et contenue : l'acidité et la feinte y sont telles que la médiocrité n'y résiste pas. Le ridicule y tue.

Inutile de courir au loin l'aventure : plongé dès l'enfance dans ce bouillon de culture, mais protégé par le sacre, un roi est *trempé*. La vie le trouvera prévenu. Il est entouré de tous les vices du peuple, mais dans un cercle où prévalent l'intensité, la vitalité, la ténacité, où peut même triompher la vertu. Par la fiction des *Fables*, La Fontaine sait faire percevoir la vigueur des vices, la dureté des caractères, la gravité des dangers, bref les aguets de la cour, mais aussi la qualité de cette impitoyable école de grandeur, de sagesse et d'esprit. Les *Fables* ont fait de chaque enfant de France un Dauphin.

Pierre Boutang, renchérissant sur le préjugé en vogue contre l' « argent », confond la « thésaurisation » stérile, condamnée par La Fontaine, et la fécondité économique de la fortune. Une cour d'Ancien Régime était moins puritaine que les monarchistes modernes. L'argent était un cens qui donnait accès à ses honneurs ; elle n'en faisait pas un drame.

Pourquoi lire La Fontaine dans l'édition romantique illustrée, assez lourdement, par Gustave Doré ? Il est vrai que la plus belle édition des *Fables* est celle des Fermiers généraux, publiée sous Louis XV en 1755, avec des illustrations d'Oudry gravées par Cochin. On dit même que Louis XV, très attaché à voir paraître cette édition, enferma lui-même Oudry à Versailles jusqu'à ce qu'il ait achevé ses dessins. Il arrive donc que les gens de finance aient du goût, et que le roi ne les dédaigne point.

Le livre de Pierre Boutang, commencé sous le signe de Maurras, s'achève sous celui de Heidegger : notre fabuliste est porté au rang de Hölderlin français, chargé de maintenir, en des temps crépusculaires, le fonds intact de la langue et de la sagesse françaises. Mais ce fonds a quelque peu été remanié, depuis Louis XIV, pour s'adapter aux préjugés de l'auteur, eux-mêmes très souvent accordés aux temps crépusculaires. Il faut donc lire *La Fontaine politique*, mais surtout il faut lire, relire et réciter, avant, pendant et après cette lecture, toutes les fables de La Fontaine. On verra mieux ce qui, de droite ou de gauche, fait invinciblement écran en France à la vérité de l'Ancien Régime.

MARC FUMAROLI.

★ **PIERRE MALANDAIN LIT LA FONTAINE, LA FABLE ET L'INTERTEXTE**, de Pierre Malandain. Editeurs français réunis, coll. « Temps actuels », 128 pages. Environ 40 F.

★ **LA FONTAINE POLITIQUE**, de Pierre Boutang, J.-E. Hallier - Albin Michel, 384 pages. Environ 90 F.

(1) Voir notre encadré.

La vie de Giambattista Vico

LA vie parisienne va peut-être, pour la deuxième fois, tirer Giambattista Vico (1668-1744) de son purgatoire intellectuel. Une première fois, en 1827, Michelet ressuscite ce philosophe de l'histoire, napolitain et chrétien, par une traduction très libre de la *Scienza nuova*. Récemment, Alain Pons a entrepris une traduction nouvelle de l'œuvre dans son intégralité. Le premier volume publié est l'autobiographie du penseur, intitulée *Vie de Giambattista Vico écrite par lui-même*, précédée d'une remarquable introduction d'Alain Pons, modèle du genre par sa précision historique et son élégance.

On ne trouvera pas dans ce livre une exposition claire de la doctrine du maître, concernant les rapports entre histoire, philologie, mythologie et analyse du droit, mais un portrait assez étonnant d'intellectuel italien de la première moitié du dix-huitième siècle. Vico est un touchant et fragile mégalomane. Fils surdoué d'un libraire misérable, mal vu toute sa vie des autorités universitaires, il est très vite pénétré du sentiment paranoïaque et légitime qui est la marque du vrai savant : celui d'avoir trouvé, d'avoir tout compris dans un univers ignorant. Il est à la fois sûr de son génie et de son isolement. Vico est donc sensible à toutes les petites amabilités des grands hommes de son temps, laïques ou ecclésiastiques.

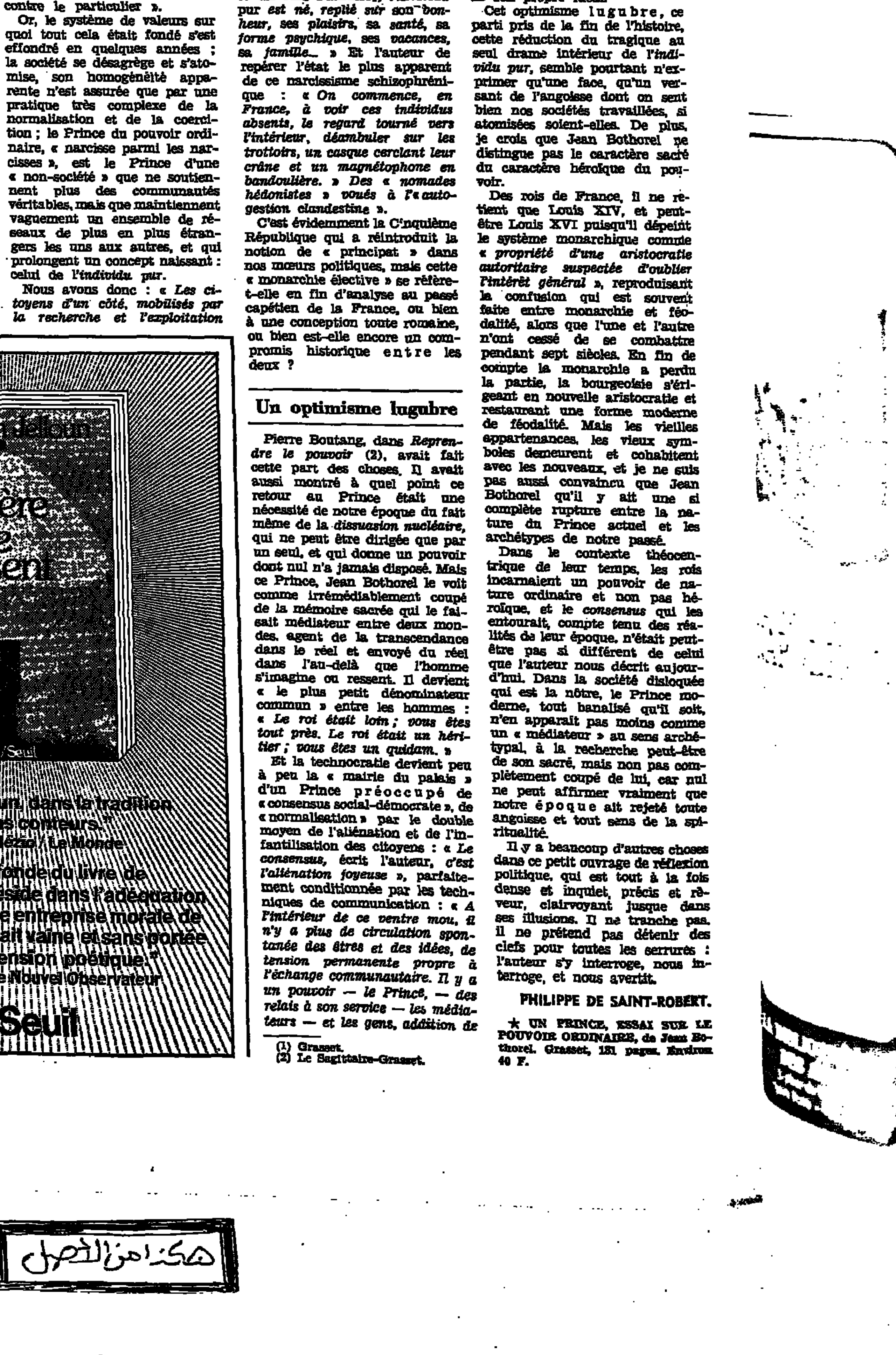
Esprit rebelle, il refuse l'influence dominante du cartésianisme et, plus généralement, du rationalisme. Catholique, il n'accepte pas non plus la montée du sentiment antireligieux qui caractérisera, de plus en plus, le monde intellectuel du dix-huitième siècle.

Aujourd'hui, son apparente modernité tient sans doute à son refus de subordonner les sciences humaines — morale, histoire, droit, philosophie — aux sciences naturelles — physique et biologie. Mais ce refus n'est pas celui de Freud, qui décroche, à la fin du dix-neuvième siècle, une psychologie balbutiante d'une biologie triomphante. A l'époque de Vico, la métaphysique est une discipline plus sérieuse, plus sûre de ses buts et de ses méthodes que la physique proprement dite, qui se complaît dans des représentations fantasmagoriques de l'univers. Il est de nos jours beaucoup plus facile de sourire de certaines conceptions cartésiennes de l'univers physique que du *cogito*.

EMMANUEL TODD.

★ **VIE DE GIAMBATTISTA VICO ECRITE PAR LUI-MEME**, Grasset, 286 pages. Environ 65 F. Introduction et notes d'Alain Pons.

Le Prince moderne



● *Un essai de Jean Bothorel sur la nature du pouvoir dans la France contemporaine.*

LE Prince de Machiavel, livre à vrai dire bien marqué par son temps et la Florence des Médicis, continue curieusement de hanter nos réflexions contemporaines sur le pouvoir, en tout cas celles des écrivains politiques tourmentés par la philosophie des finalités, et Jean Bothorel que voilà, journaliste et plus que journaliste qui s'était déjà penché sur *la République mondaine* (1) au temps du précédent septennat, nous donne ce court traité curieusement appelé *Un Prince, essai sur le pouvoir ordinaire*. Il y montre une sorte de lucidité froide et désabusée, sans toutefois se départir d'un certain optimisme qui doit être, chez lui, une question de nature.

Suivons donc cette adresse que Jean Bothorel a écrite à l'intention d'un Prince quelconque et pourtant bien particulier. Car il apparaît qu'il s'agit d'une lettre commencée sous Giscard et achevée sous Mitterrand : est-ce à dire qu'à terme giscardisme et mitterrandisme vont être appelés à se confondre, et que le rêve social-démocrate courtisé en vain sous Giscard se réalisera bien sous son successeur ?

Paradoxalement, pour Jean Bothorel, le général de Gaulle a été le dernier roi de France en même temps que l'ultime incarnation de la République, comme s'il avait récapitulé toute l'histoire de la France avant qu'elle n'entre dans la non-histoire annoncée, puis pratiquée peu après, par M. Giscard d'Estaing. C'est que la démocratie républicaine, à sa manière, tout comme le régime théocentrique auquel elle a succédé, avait pour acquis et pour enjeu essentiels un « attachement à l'universel contre le particulier ».

Or, le système de valeurs sur quoi tout cela était fondé s'est effondré en quelques années ; la société se désagrège et s'atomise, son homogénéité apparente n'est assurée que par une pratique très complexe de la normalisation et de la coercition ; le Prince du pouvoir ordinaire, « narcisse parmi les narcisses », est le Prince d'une « non-société » que ne soutiennent plus des communautés véritables, mais que maintiennent vaguement un ensemble de réseaux de plus en plus étrangers les uns aux autres, et qui prolongent un concept naissant : celui de l'*individu pur*.

Nous avons donc : « *Les citoyens d'un côté, mobilisés par la recherche et l'exploitation forcenée de leur* authenticité *et de leur* personnalité ; *la répression de l'autre, douce mais obstinée, dont ils acceptent pleinement l'empire et la nécessité. Le couple* jouissance-ordre *l'emporte sur le couple* créativité-liberté. *La tyrannie et la recherche de l'authenticité individuelle vont de pair (...). C'est ainsi que surgit un profil inédit de l'individu dans ses rapports avec lui-même, avec autrui, avec le monde et le temps : symétrique et comme nécessaire à l'épanouissement de votre pouvoir pur* [c'est au Prince que ce discours s'adresse], *l'individu pur est né, replié sur son bonheur,* ses *plaisirs,* sa *santé,* sa *forme psychique,* ses *vacances,* sa *famille...* » Et l'auteur de repérer l'état le plus apparent de ce narcissisme schizophrénique : « *On commence, en France, à voir ces individus absents, le regard tourné vers l'intérieur, déambuler sur les trottoirs, un casque cerclant leur crâne et un magnétophone en bandoulière.* » *Des « nomades hédonistes » voués à l'« autogestion clandestine ».*

C'est évidemment la Cinquième République qui a réintroduit la notion de « principat » dans nos mœurs politiques, mais cette « monarchie élective » se réfère-t-elle en fin d'analyse au passé capétien de la France, ou bien à une conception toute romaine, ou bien est-elle encore un compromis historique entre les deux ?

Un optimisme lugubre

Pierre Boutang, dans *Reprendre le pouvoir* (2), avait fait cette part des choses. Il avait aussi montré à quel point ce retour au Prince était une nécessité de notre époque du fait même de la *dissuasion nucléaire*, qui ne peut être dirigée que par un seul, et qui donne un pouvoir dont nul n'a jamais disposé. Mais ce Prince, Jean Bothorel le voit comme irrémédiablement coupé de la mémoire sacrée qui le faisait médiateur entre deux mondes, agent de la transcendance dans le réel et envoyé du réel dans l'au-delà que l'homme s'imagine ou ressent. Il devient « le plus petit dénominateur commun » entre les hommes : « *Le roi était loin ; vous êtes tout près. Le roi était un héritier ; vous êtes un quidam.* »

Et la technocratie devient peu à peu la « mairie du palais » d'un Prince préoccupé de « consensus social-démocrate », de « normalisation » par le double moyen de l'aliénation et de l'infantilisation des citoyens : « *Le consensus,* écrit l'auteur, *c'est l'aliénation joyeuse* », parfaitement conditionnée par les techniques de communication : « *A l'intérieur de ce ventre mou, il n'y a plus de circulation spontanée des êtres et des idées, de tension permanente propre à l'échange communautaire. Il y a un pouvoir — le Prince, — des relais à son service — les médiateurs — et les gens, addition de solitudes, pantins parmi les pantins, vivant au jour le jour dans la quiétude du* consensus. »

On peut dès lors trouver étrange que j'aie parlé pour commencer de l'optimisme de Jean Bothorel. C'est qu'il est constamment partagé entre son sentiment du tragique et l'impression qu'il semble avoir qu'en fin de compte tout cela continuera, qu'il ne se passera plus rien, que la paix demeurera au-dehors comme le *consensus* se stabilisera au-dedans, et que dès lors tout Prince n'a plus pour destin que d'être le comédien de son propre idéal.

Cet optimisme lugubre, ce parti pris de la fin de l'histoire, cette réduction du tragique au seul drame intérieur de l'*individu pur*, semble pourtant n'exprimer qu'une face, qu'un versant de l'angoisse dont on sent bien nos sociétés travaillées, si atomisées soient-elles. De plus, je crois que Jean Bothorel ne distingue pas le caractère sacré du caractère héroïque du pouvoir.

Des rois de France, il ne retient que Louis XIV, et peut-être Louis XVI puisqu'il dépeint le système monarchique comme « *propriété d'une aristocratie autoritaire suspectée d'oublier l'intérêt général* », reproduisant la confusion qui est souvent faite entre monarchie et féodalité, alors que l'une et l'autre n'ont cessé de se combattre pendant sept siècles. En fin de compte la monarchie a perdu la partie, la bourgeoisie s'érigeant en nouvelle aristocratie et restaurant une forme moderne de féodalité. Mais les vieilles appartenances, les vieux symboles demeurent et cohabitent avec les nouveaux, et je ne suis pas aussi convaincu que Jean Bothorel qu'il y ait une si complète rupture entre la nature du Prince actuel et les archétypes de notre passé.

Dans le contexte théocentrique de leur temps, les rois incarnaient un pouvoir de nature ordinaire et non pas héroïque, et le *consensus* qui les entourait, compte tenu des réalités de leur époque, n'était peut-être pas si différent de celui que l'auteur nous décrit aujourd'hui. Dans la société disloquée qui est la nôtre, le Prince moderne, tout banalisé qu'il soit, n'en apparaît pas moins comme un « médiateur » au sens archétypal, à la recherche peut-être de son sacré, mais non pas complètement coupé de lui, car nul ne peut affirmer vraiment que notre époque ait rejeté toute angoisse et tout sens de la spiritualité.

Il y a beaucoup d'autres choses dans ce petit ouvrage de réflexion politique, qui est tout à la fois dense et inquiet, précis et rêveur, clairvoyant jusque dans ses illusions. Il ne tranche pas, il ne prétend pas détenir des clefs pour toutes les serrures : l'auteur s'y interroge, nous interroge, et nous avertit.

PHILIPPE DE SAINT-ROBERT.

★ **UN PRINCE, ESSAI SUR LE POUVOIR ORDINAIRE**, de Jean Bothorel. Grasset, 181 pages. Environ 40 F.

(1) Grasset.
(2) Le Sagittaire-Grasset.

lettres étrangères

Rencontre avec John Berger

A sa manière, John Berger est un cumulard... Cet Anglais — né à Londres en 1926 — qui vit depuis près de vingt ans en France — mais pas très loin du canton de Vaud — cumule les pays où il s'attache. Il a été peintre, il est écrivain, poète, critique d'art, essayiste, scénariste, homme de télévision, homme à tout faire dans le village... Surtout, il est John Berger (Berguère ? Bergé ? Comment faut-il donc prononcer ?). Auteur d'une douzaine d'ouvrages, dont quatre romans, il réalise aussi l'exploit d'avoir neuf titres traduits en français, d'avoir remporté plusieurs prix littéraires, dont le très distingué Booker Prize, et d'être presque un inconnu chez nous (1).

En Angleterre, on n'a pas oublié la sortie scandaleuse qu'il avait faite en 1972, pour remercier du Booker Prize : au Café royal, devant tout l'establishment littéraire, il s'en était pris au mécène qui donne chaque année 10 000 livres sterling au lauréat, en dénonçant son rôle d'exploiteur des peuples caraïbes. Il déclara qu'il verserait la moitié de cette somme aux Panthères noires et qu'il utiliserait le reste pour entreprendre une longue enquête sur les travailleurs immigrés en Europe. Ce qui fut fait

Cet automne, François Maspero et Simone Gallimard (Mercure de France) publient presque simultanément deux livres qui se complètent et qui parlent, tous deux, de la vie des paysans dans un village de la vallée du Giffre, et dans d'autres lieux. Le moment est venu de mieux connaître John Berger.

Une autre façon de vivre, une autre façon de regarder

C'est vrai qu'il n'est pas facile à cerner, cet homme à facettes, entreprenant tout, réussissant tout, ce jeune homme de cinquante-cinq ans qui peut avoir, tour à tour, une « gueule » d'artiste, d'intellectuel ou de paysan, pas tout à fait la même, pas tout à fait une autre... Une tête qu'on n'oublie pas, avec ses boucles qui grisonnent, son sourire chaleureux, la fossette de son menton, son regard bleu si vif qu'il est comme un reflet de lui-même ; et ses grandes mains aux ongles carrés dont on voit tout de suite qu'elles ne sont pas seulement faites pour tenir un stylo ou un pinceau...

« Ma vie est si diverse, si disparate, *dit-il*, un peu comme ces livres que j'ai écrits : il y a eu les romans, les études sur des artistes, l'étude socio-économique sur les immigrés, le reportage sur le médecin de campagne. Maintenant, je décris les paysans. Il existe probablement une unité dans ces œuvres : mais moi-même je ne la vois pas clairement. Quand je suis trop découragé, je me dis que tout ce que je fais est trop éparpillé, et pas sérieux. Quand je ne suis pas découragé, je perçois cette ligne, mais pas bien.

— Vous aviez choisi d'être peintre. Comment êtes-vous passé à l'écriture ?

— Depuis l'âge de quatorze ans, je peins et j'écris. Des poèmes, des nouvelles ; j'étais alors très influencé par Rilke, et je le suis toujours. Et puis je me suis sauvé de l'école à seize ans, parce que je ne pouvais plus supporter cette institution qui était un peu comme celle du Törless de Musil. *(Il s'est inscrit alors dans une école des beaux-arts où, après un passage à l'armée, il deviendra professeur de dessin.)*

» Vers 1949, je trouvais la situation internationale si grave — parce qu'il n'y avait pas parité entre la Russie et l'Amérique pour la bombe atomique, — j'étais alors tellement engagé dans le Mouvement de la paix, l'appel de Stockholm, que continuer à peindre des tableaux me paraissait impossible ! Il y avait des choses plus urgentes à dire et à faire. C'est à ce moment-là que j'ai commencé à écrire pour des journaux de gauche, surtout pour *New Society*, et que j'ai abandonné la peinture. »

Chaque fois que John Berger se consacre à quelque chose, il s'y donne complètement, il change de vie. Plusieurs séjours en U.R.S.S. marqueront son expérience : il examine cette société qui a grandi hors du capitalisme ; à Londres, il se marie avec une Russe née à Kharbine, en Mandchourie. Dans son livre, Art et révolution, *il pose des questions sur le rôle de l'artiste en U.R.S.S. à travers une étude sur un sculpteur alors inconnu, Ernst Neizvestni (à qui on commandera le monument funéraire de Nikita Khrouchtchev et qui s'est exilé depuis). Maintenant, le voici paysan pour* Pig Earth (la Cocadrille). *Mais il ne il ne fait pas un reportage, il revendique le droit à la fiction, à l'imagination.*

« Le livre est déjà sorti aux Etats-Unis et en Angleterre, publié par la coopérative que nous avons fondée il y a neuf ans — Writers and Readers Publishing Cooperative, — fondée sur l'idée que la production des livres doit être partagée par tous ceux qui sont concernés, y compris le lecteur. En Amérique, ils ont pris ce *Pig Earth* pour une forme élaborée d'anthropologie. Ils n'ont pas compris que ces histoires, je les ai entièrement inventées, pas recueillies. Mais je suis très content parce que cela veut dire que c'était absolument convaincant.

» En travaillant sur le *Septième Homme*, j'ai constaté que la plupart des travailleurs migrants sont des paysans et je me suis aperçu que j'ignorais à peu près tout de la vie des paysans. Et aussi je me suis rendu compte que, dans beaucoup des livres écrits sur les paysans, il y avait idéalisation littéraire, ou bien étude sociologique d'un point de vue citadin. C'était une lacune...

» D'autre part, on a constaté que pas mal des promesses données par le « progrès » — cette idée de progrès acceptée également par la droite et par la gauche — sont aujourd'hui remises en question. Par exemple, l'instruction obligatoire n'a pas amené une culture plus élevée des masses, et le grand progrès technologique n'a pas, en général, libéré les travailleurs... Or la seule classe sceptique à l'égard de ces promesses était et est celle des paysans ; leur conservatisme n'a rien à faire avec celui des autres classes. Leur point de vue mérite qu'on y réfléchisse.



★ *Dessin de Bérénice CLEEVE.*

Un bernard-l'hermite en Savoie

— Comment avez-vous réussi, étant ce que vous êtes, à faire le bernard-l'hermite dans un village de Savoie ? Comment avez-vous été accepté ?

— Je travaille pour plusieurs paysans. Sans contrat, sans salaire. Je rends service ; je m'occupe des vaches, je fais les foins, je nettoie les écuries, je fais le cidre, je prépare les parcs dans les herbages. Ils savent qu'ils peuvent compter sur moi... Ce n'était pas seulement une stratégie pour écrire *Pig Earth* : si on se trouve là, ce n'est pas possible de ne pas participer.

— Vous écrivez au début du livre : « Je n'ai jamais » considéré le fait d'écrire » comme une profession. »

— Jamais. Non. Non.

— Qu'y a-t-il d'inscrit sur votre passeport ?

— *(Sourire. Connivence)*... Ecrivain ? Non, journaliste parce que c'est un vieux passeport... Je suis tellement opposé à cette division entre le cérébral et le manuel, qui est peut-être à la source de toutes les aliénations modernes. Moi, je suis plutôt cérébral, et j'apprends chaque jour. Pas seulement les petits boulots. J'apprends une autre intelligence que, probablement, je n'aurai jamais : une autre façon de parler, une autre façon de s'amuser, une autre façon de regarder, une autre façon d'avoir du tact. J'apprends. Ce livre fini, je ne change pas ma façon de vivre. J'écris le second tome, qui sera très différent.

— Votre expérience paysanne rappelle la démarche pleine de bonne volonté des narodniki, *des populistes du dix-neuvième siècle...*

— Je suis populiste dans le sens de Victor Serge. Je préfère être avec les gens qui n'ont pas le pouvoir parce que je crois qu'ils comprennent mieux la vie et qu'il *y a chez* eux une solidarité qui est, pour moi, l'essence de l'être humain. Je ne dis pas que la vie des paysans de Haute-Savoie est l'enfer, mais je préfère la solidarité de l'enfer à la solidarité du ciel... Il y a, bien sûr, une grande distance entre moi et ces paysans ; ils ne comprendront jamais non pas ce que j'écris, mais le travail qu'il y a derrière. Ils savent que je suis travailleur, que je ne suis pas feignant. Donc, ils supposent que je travaille quand j'écris. Mais pour eux ce sera toujours une zone absolument fermée.

» Je me dis : « *Comment être intégré ? Qu'est-ce qu'ils pensent de toi ?...* » Je suis étranger, je le serai toujours. Cela marque une distance, mais donne aussi la possibilité d'être invité. D'être protégé. Et peut-être aussi d'être toléré. Au village, j'ai l'impression, même étant étranger, d'...re plus chez moi que nulle part... »

Propos recueillis par
NICOLE ZAND.

(1) Œuvres publiées en français : *Réussite et échec de Picasso* (Denoël, 1968). *Art et révolution* (Denoël, 1968). *Voir le voir* (Alain Moreau, 1976). *Un peintre de notre temps* (Maspero, 1976). G. (Maspero, 1976). *l'Air des choses* (Maspero, 1979). Avec le photographe Jean Mohr : *le Septième Homme - Un livre d'images et de textes sur les travailleurs immigrés en Europe* (Maspero, 1976). *Une autre façon de raconter* (Maspero, 1981).

« La Cocadrille »

CELA commence par une courte nouvelle — un croquis plutôt — qui donne le ton : dans son style précis, ramassé, détaché, mais sans froideur, John Berger nous montre la vache qu'on mène à l'abattoir, rendue aveugle avec un masque de cuir noir... Il y a aussi la naissance du veau, les fils qui partent pour gagner de l'argent, la mort du cochon vue par celui qui va mourir, l'arrivée de la première neige vers la Toussaint... Une suite d'« histoires villageoises », terribles et quotidiennes, palpitantes de tendresse, et dont la force et la beauté saisissent d'emblée.

Berger montre, il ne décrit pas, la condition paysanne d'une manière objectiviste, pour mieux rentrer dans l'âme de cette « classe de survivants ». Son expérience, pourtant, n'a rien à voir avec celle d'une Simone Weil ou d'un Linart : Berger n'éprouve aucun sentiment de culpabilité envers les gens des campagnes. Il ne cherche ni le rachat ni l'exotisme. En bon marxiste, il tente de comprendre sans naïveté écolo-populiste ces vies entièrement consacrées à la survie, cette paysannerie que le capitalisme — tout comme le socialisme — considère comme « arriérée » et parfois élimine.

Pour donner une vision totale du problème, tous les moyens sont bons : le récit, le poème, la photo, l'exposé socio-historique... Est-ce dont ainsi que des hommes vivent au vingtième siècle, à quelques kilomètres de nous ?... C'est un choc. Mais l'auteur mène par la main son lecteur, on sent qu'il ne lui fait pas confiance et on regrette un peu de se retrouver sous la douche froide, délibérément anti-exotique, d'un « épilogue historique », après la belle histoire d'amour de la Cocadrille, cette bête mythique couvée par un coq sur un tas de fumier et qui donne son titre au livre... (A ce sujet, pourquoi n'avoir pas gardé simplement le titre anglais *Pig Earth*, « Terre de cochon », qui dit bien ce qu'il veut dire ?)

Plus que les critiques, l'auteur attend maintenant l'hiver, quand les habitants de son village, les grands travaux terminés, liront le livre. Qu'en penseront-ils ? Diront-ils, comme Marcel en voyant sa photo : « *Maintenant les enfants de mes petits-enfants pourront savoir à quoi je ressemblais...* »

N. Z.

★ **LA COCADRILLE, de John Berger. Une classe de survivants. Traduit de l'anglais par Janine Tanner, Serge Grunberg et l'auteur (prose) et par Gérard Mordillat (poèmes). Mercure de France, 252 pages.**

★ **UNE AUTRE FAÇON DE RACONTER, de John Berger et John Mohr. François Maspero, Edit., 304 pages. Environ 98 F. (Voir la critique d'Hervé Guibert dans « le Monde » du 23 septembre.)**

étude

L'affrontement linguistique et les difficultés de l'édition

IL n'existe sans doute guère de pays au monde où les autorités consentent autant de sacrifices pour le développement de l'édition et la promotion du livre. Qu'on en juge : les droits d'auteur versés en Algérie peuvent atteindre jusqu'à 25 % du prix de vente au public pour les tirages — et ils sont nombreux — ne dépassant pas cinq mille exemplaires. Ils ne sont pas inférieurs à 10 % au-delà de vingt mille. Mieux : versés automatiquement sur la totalité des exemplaires imprimés, ils ne sont frappés que d'un impôt symbolique de 2 %. De quoi faire rêver les écrivains européens !

Si la Société nationale d'édition et de diffusion (SNED), créée en 1967, peut consentir de tels avantages, c'est grâce aux subventions du gouvernement. Ainsi, les 2,5 milliards de dinars (1) versés en 1981 couvrent-ils tous les frais autres que ceux entraînés par l'impression et la diffusion, ce qui permet de commercialiser les livres à des prix se situant entre 20 et 30 dinars, en moyenne, par exemplaire. Le même effort financier est consenti par l'Etat pour les livres importés, afin de réduire de 25 % le prix de vente en librairie des ouvrages à caractère scientifique ou technique, qui représentent avec les « usuels » les deux tiers des commandes à l'étranger.

Ainsi ont été mises en pratique les recommandations de la Charte nationale adoptée en 1976 et qui déclarait notamment : « *La politique du livre, entre autres, sera conçue de façon à répondre aux besoins accrus des étudiants, de la jeunesse intellectuelle, des techniciens, des hommes de culture, des chercheurs, des travailleurs en voie de spécialisation et, de manière générale, du lecteur moyen, dont l'avènement et la multiplication à travers tous les milieux est un fait de civilisation indéniable dans notre société actuelle depuis l'indépendance.* »

Les problèmes d'identité

Cette politique a été constante dans ses principes. En témoigne l'édification à Reghaïa, près d'Alger, à partir de 1975, d'un impressionnant complexe d'édition et d'arts graphiques équipé d'un matériel ultramoderne ouest-allemand. Entré en service en 1978, il peut produire en théorie jusqu'à douze millions de volumes par an. En témoigne aussi la création, en 1973, de l'Office des publications universitaires (OPU), placé sous la tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Complétant l'action de la SNED, il fournit à une université en plein développement, qui compte aujourd'hui quelque quatre-vingt mille étudiants, les manuels, cours et ouvrages fondamentaux, tout en assurant la publication des travaux de recherche.

Pourquoi, dès lors, tant d'écrivains, surtout francophones, fuient-ils ce « paradis » au profit des éditeurs parisiens ? Qu'est-ce qui fait courir outre-Méditerranée des romanciers comme Mouloud Mammeri, Rachid Boudjedra, Mohamed Dib ou Assia Djebar et Aïcha Lemsine ? La censure n'explique pas tout. Certes, des historiens comme Mohamed Harbi ou des hommes politiques connus pour leur réticence envers le régime, comme Fehrat Abbas, n'avaient guère d'espoir de voir leurs œuvres acceptées par la SNED. Mais aux difficultés d'ordre politique s'en sont ajoutées d'autres, engendrées par la lourdeur d'une énorme bureaucratie, peu motivée, et dépourvue de réels moyens d'action. Ayant pour vocation d'inciter les écrivains à publier sur place, la SNED les a, en fait, découragés. Des manuscrits ont attendu parfois plusieurs années dans un tiroir sans même que l'auteur soit informé de l'avis du comité de lecture.

Longtemps, la SNED n'a disposé que d'une petite imprimerie, nationalisée à l'indépendance. La réalisation du complexe graphique de Reghaïa devait, estimaient ses promoteurs, ouvrir une ère nouvelle. Dans un premier temps, son gigantisme a plutôt été une source de difficultés supplémentaires. Une partie de la main-d'œuvre formée en Allemagne orientale a été perdue : trop longtemps désœuvrée, elle s'est orientée vers d'autres secteurs d'activité. Les installations ne fonctionnent encore qu'à 40 % à peine de leur capacité, et la qualité du travail fourni est loin d'être satisfaisante.

Selon *Révolution africaine*, sur les mille huit cents ouvrages publiés entre 1962 et 1978, la part de la SNED se monte à cinq cent cinquante-cinq livres, dont deux cent quatre-vingt-sept en arabe et deux cent soixante-huit en français. « *Ces chiffres se passent de tout commentaire en regard même de quelques autres pays du tiers-monde* », commentait l'organe du F.L.N.

Quant à la vie littéraire, elle est presque inexistante. L'Union des écrivains, créée en 1963, est considérée comme une organisation « professionnelle », et placée de ce fait sous l'égide du parti. Le romancier Mouloud Mammeri et le dramaturge Kateb Yacine n'en font pas partie, non plus, d'ailleurs, que la plupart des auteurs francophones. La revue *Novembre*, qu'elle publiait à ses débuts, appartient depuis longtemps au passé.

Il n'existe plus, à l'heure actuelle, de revue littéraire en français. *Promesses*, lancée par Malek Haddad et éditée par le ministère de l'information et de la culture, a disparu en 1978 après avoir publié une vingtaine de numéros et révélé de jeunes auteurs, parmi lesquels Mouloud Achour. L'hebdomadaire *Algérie-Actualité* a renoncé à présenter dans ses pages centrales une nouvelle ou un essai, et le supplément culturel hebdomadaire du quotidien *El Moudjahid* s'est éteint en 1978. Le tableau est un peu moins sombre s'agissant des revues de langue arabe telles que *Amal*, équivalent de *Promesses*, *Ath Thaqafa* (la Culture), dépendant du ministère de l'information et de la culture, et *Al-Açala* (l'Authenticité) dépendant du ministère des affaires religieuses, mais ces revues ne constituent pas vraiment des pôles d'attraction.

Comment expliquer ce marasme ? Les problèmes d'identité que connaissent les Algériens, et qui ont été mis en lumière depuis deux ans par les partisans de l'arabisation, d'un côté, et par les tenants des « cultures populaires », arabe, algérienne et berbère, de l'autre, en sont pour une large part responsables. Nul ne s'y trompe : le choc principal est entre le français et l'arabe. C'est là que se situe le vrai problème. L'affrontement n'est pas seulement linguistique, mais culturel et même politique au sens large du terme. Toutefois, le temps n'est plus où l'on pouvait « culpabiliser » un Malek Haddad : les auteurs francophones assument désormais, sans complexe, un héritage qui, affirment-ils, n'influe en rien sur leur algérianité.

Avec réalisme et prudence, et tout en mettant l'accent sur l'arabisation, les autorites tentent désormais de dépasser le problème et s'orientent vers un bilinguisme de fait. La SNED s'est ainsi lancée dans une politique de traduction. Le roman d'Abdelhamid Ben Hadouga *le Vent du sud*, qui en est à sa quatrième édition en arabe, a été publié en français à 40 000 exemplaires. *La Mise à nu* de Tahar Ouettar, autre arabophone célèbre, vient d'être tiré presque simultanément en arabe et en français. Un effort est fait aussi pour publier en Algérie, en coédition ou en traduction, les œuvres d'auteurs comme Rachid Boudjedra, Mohamed Dib, Assia Djebar, liés par des contrats avec des éditeurs parisiens. Ainsi la SNED va-t-elle lancer sur le marché la version arabe de *l'Escargot entêté*, de Rachid Boudjedra.

Un peuple assoiffé de culture

« *Nous ne sommes pas loin de sortir du tunnel* », estiment les responsables de la SNED: « *Le fonctionnement du complexe de Reghaïa va s'améliorant. Un comité de l'édition, récemment créé, regroupe des représentants des écrivains, des députés et des délégués des ministères concernés par les problèmes culturels. Chercheurs, universitaires, intellectuels, spécialistes, sont sollicités pour diriger des collections. Leur mission n'est pas seulement de veiller à ce que les manuscrits ne soient pas oubliés mais aussi de rechercher des auteurs et de stimuler la production.* »

Ils auront prochainement pour interlocuteur une nouvelle société spécialisée dans l'édition, la SNED devant éclater en plusieurs entreprises distinctes, qui se consacreront chacune à un type d'activité bien circonscrit. Cette restructuration permettra d'améliorer la gestion en évitant la dilution des responsabilités au sein d'un ensemble trop vaste.

Enfin le climat nouveau créé depuis l'arrivée au pouvoir du président Chadli Bendjedid devrait faire sentir assez rapidement ses effets, un certain nombre de tabous ayant été levés concernant le problème berbère, l'histoire du mouvement national et celle de la lutte de libération. Dans la rue, sur les bancs du Parlement, dans les colonnes des journaux et parfois même à la télévision, une certaine liberté d'expression, encore toute relative certes, se manifeste. Si cette évolution se précise et se poursuit, elle ne restera sans doute pas sans conséquences sur la vie littéraire. Elle pourrait favoriser un renouveau dont les Algériens, assoiffés de culture et passionnés de débats d'idées, éprouvent profondément le besoin.

DANIEL JUNQUA.

(1) 1 D.A. = 1,20 F.F.

Femmes de l'exil

LEILA SEBBAR rapporte les paroles des femmes algériennes. Mères, filles, sœurs fugueuses, êtres à la dérive, elles disent l'exil, la nostalgie, la colère et le désarroi.

Les intentions de la narratrice ne manquent pas de générosité. Mais ces voix, travaillées par l'écriture, perdent un peu de leur violence et parfois de leur vérité. Le père qui bat sa fille, la mère qui se tait par soumission plus que par complicité, une autre mère qui frappe ses enfants pour se faire écouter, l'adolescent tenté par la prostitution, d'autres visages qui se perdent dans les lumières tristes de Pigalle, telle est cette chronique de l'isolement. Cela donne de l'immigration une image inquiète, trouble. La réalité d'un tel vécu apparaît quelque peu mutilée. La haine raciale peut facilement y puiser certaines images.

A la misère des Algériennes immigrées que ce livre décrit et dénonce, il aurait fallu peut-être opposer la parole d'un imaginaire et d'un lyrisme que le lecteur devine à peine. — T. B. J.

★ FATIMA OU LES ALGERIENNES AU SQUARE, de Leila Sebbar, Stock, 234 pages.

Situation de la

Résignation, résistance, révolte

● ***Le témoignage de Ferhat Abbas et le réquisitoire de Malek Ouary.***

VOICI cinquante ans, l'année même où la France célébrait le centenaire de la conquête de l'Algérie (1831-1931), paraissait, presque dans la clandestinité, *le Jeune Algérien*, recueil d'articles écrits entre 1922 et 1930 par Ferhat Abbas (né en 1899).

Réédités aujourd'hui, ces articles sont des documents d'histoire. A l'époque, même si quelques-uns soupçonnaient que la réalité algérienne n'épousait pas passivement les contours de la vérité officielle, aucun Français de la métropole ne pouvait savoir à quel point il était dans cette affaire, victime d'un mythe et complice d'une mystification.

Cette ignorance n'a pas pris fin avec l'écroulement sanglant de l'Algérie « française » et la renaissance de l'Algérie tout court, tant s'en faut. Le mythe, nous le connaissons : c'est celui de la colonisation civilisatrice, et il a la vie dure. C'est lui qui accompagne ou suscite le racisme, même sous ses formes les plus banales et apparemment anodines.

Il est donc important de lire *le Jeune Algérien*. Pour comprendre, d'abord, quel formidable barrage d'idées toutes faites, d'hypocrisie, d'intolérance et de mensonges péremptoires durent affronter durant un tiers de siècle des Algériens qui ne demandaient alors qu'un peu moins d'injustice ; et pourquoi la révolte armée est devenue un jour la seule issue historique.

Ecrit alors, *le Jeune Algérien* n'est pas, comme *la Montagne aux chacals*, de Malek Ouary, une « reconstitution » de cette prise de conscience qui a mené à la guerre d'indépendance, mais un témoignage. Les deux livres, cependant, se complètent et se confortent. Leur mesure, leur dignité, leur lucidité, n'en font apparaître rétrospectivement que plus irresponsable et plus immorale la politique algérienne de la France sous la IIIe et sous la IVe République.

Le héros du roman-document de Malek Ouary, Saïd ou Boussaïd, du village d'Aggouni, dans les Aurès, pas loin de Sétif, pourrait avoir le même âge que son biographe : vingt-cinq ans en 1940. Mais c'est un Algérien pauvre, un paysan sans terre ; en vérité, un ouvrier agricole misérable sur une oliveraie prospère dont le propriétaire est un Français d'Algérie comme un autre.

Sur son salaire de famine, Saïd doit faire vivre plusieurs générations : celle de ses parents, la sienne et celle de ses enfants. Un ordre des choses qui paraît immuable à tous règle et réglera leur vie. Ce sont des « indigènes » face aux « Français », qui sont le plus souvent Italiens, Maltais ou Majorquins. Tous les devoirs et aucun droit : telle est la loi écrite ou coutumière pour eux.

« Habillé » une première fois en 1940 pour défendre la France, à laquelle il doit tout, comme on le lui répète, contre l'Allemagne, qui ne lui a jamais fait de tort personnel, Saïd est mobilisé sérieusement en 1942, dans la fièvre du débarquement américain en Algérie. Comme la première fois, il constate que le devoir du sang, comme les autres, repose avant tout sur les « indigènes », et que les Français, fussent-ils de très fraîche date, s'en dispensent facilement. Ils sont, bien sûr, plus utiles sur leurs terres qu'au front.

L'horreur de la répression

Campagnes de Tunisie, puis d'Italie, de France, d'Allemagne : Saïd se bat bien, très bien. Pas « pour la France », mais pour lui, d'abord parce que la paie d'un tirailleur d'élite sera une bénédiction d'Allah pour la famille restée au village ; ensuite parce que, sous l'uniforme français fourni par les Américains, il a reconquis le droit immémorial de « porter un fusil » ; enfin, parce que, loin de l'Algérie, il n'est plus un sous-homme, même s'il n'est pas encore un homme libre.

Démobilisé, presque riche de son pécule de sergent couvert de médailles, il rentre au village. Et, à l'instant même où il met le pied sur le sol algérien, le cauchemar recommence. Les Français d'Algérie n'ont rien appris, rien compris, rien senti. Saïd ou Boussaïd et ses frères n'ont acheté, en trois ans de guerre et de sang répandu, que le droit de reprendre, la tête basse, le chemin de l'oliveraie, du vignoble ou de l'usine.

Saïd a bien entendu parler, en Allemagne, de ce qui s'est passé dans les Aurès en mai 1945 : quelques agitateurs, quelques têtes brûlées, ont tenté d'exciter leurs frères contre « la France ». Généreuse mais ferme, celle-ci a sévi paternellement contre ces égarés. On a peut-être même brûlé quelques villages frondeurs.

C'est en arrivant à Aggouni qu'il saisira toute l'horreur de la répression de 1945. Il ne reste rien du village, ni de dizaines d'autres.

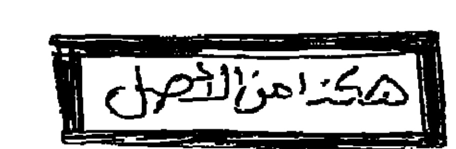
A l'instant, Saïd, lui, a tout appris, tout compris. Il s'enfonce, les mains nues, dans la montagne aux chacals, vers la résistance et la liberté.

Un peu simple si l'on veut, construit systématiquement comme un document romancé sur l'éveil de la révolte algérienne, le roman de Malek Ouary, écrit solidement, n'a pas besoin de qualités littéraires pour se faire entendre. Il dit ce qui était, et qui ne doit pas être oublié.

JACQUES CELLARD.

★ LA MONTAGNE AUX CHACALS, de Malek Ouary, roman, 218 pages. Editions Garnier. Environ 49 F.

★ LE JEUNE ALGERIEN, de Ferhat Abbas, essai (1931), suivi de RAPPORT AU MARECHAL PETAIN (1941). Essais et articles, 290 pages. Editions Garnier. Environ 49 F.



littérature algérienne

LE RENOUVEAU DES LETTRES ARABES

LE grand public européen a été habitué à recevoir de la vie culturelle des pays anciennement colonisés les images réconfortantes de la réussite de l' « école moderne », où s'affirment les valeurs apprises, et très peu déformées, d'un universalisme occidental triomphant. C'est ainsi que la littérature d'expression arabe et les valeurs qu'elle renferme ont été occultées. Qui a lu, en Europe, les œuvres d'Abdelkader ou les poèmes de Tahar Ben Hawa ? Cependant, un passé aussi dense ne pouvait que resurgir dans une expression nouvelle, même si la déculturation a pu réussir pour un temps. Le bref aperçu de la littérature algérienne contemporaine d'expression arabe que nous présentons ici pourrait aider le grand public français, à l'heure du dialogue de sincérité, à entrevoir même fugitivement la face cachée d'une vie culturelle active, à l'aube d'un nouveau développement. Si nous passons en revue les générations successives, c'est surtout pour rendre compte d'une certaine continuité historique et aussi pour restituer une réalité socio-culturelle qui a conditionné la production littéraire dans l'Algérie du combat nationaliste. Une idéologie commune relie ces générations, à savoir celle de leur engagement dans la lutte de libération et l'affirmation de leur appartenance sans ambiguïté au Maghreb et à la civilisation arabo-islamique.

La réalité d'une nation

La première génération est celle qui s'est vigoureusement manifestée, après la célébration du centenaire de la conquête. Elle répond au triomphalisme de l'occupant par le refus de la déculturation, le rejet de l'assimilation et la proclamation en termes fulgurants de l'évidente réalité de la nation algérienne. C'est la génération dite classique qui se réclame de la culture précoloniale et répond aux premières élites de l'école française qui n'avaient pas « encore rencontré l'Algérie » que cette dernière nation n'était pas et ne pouvait pas être assimilable à la nation colonisatrice.

Le peuple algérien est musulman
Et c'est de l'entité arabe qu'il [se réclame.
Ceux qui lui affirment le reniement de ses origines
Ou proclament sa mort sont des [menteurs.
Celui qui tentera de lui imposer [une quelconque assimilation
Ne poursuivra que projet impossible.

Ces vers extraits d'un poème d'Ibn Badis sont très expressifs sur le plan de l'idéologie. Mais le caractère classique de cette littérature apparaît dans les formes qu'elle emprunte : en poésie, c'est le vers arabe rimé et rythmé ; en prose, c'est l'épître politique ou l'ouvrage se rapportant aux sciences traditionnelles de l'islam. Cette production littéraire pourtant variée est classée sous le chapitre de la littérature des ulémas.

Entre le classicisme et la modernité

Les écrits politiques et théologiques d'Ibn Badis s'affirme t par leur puissance, mais les articles de Bachir Ibrahimi sont des monuments littéraires qui renouent avec les prouesses du style arabe des grandes époques. Moubarek El Mili, Tawfiq Al Madani et bien d'autres intellectuels s'expriment quant à eux en historiens soucieux de la précision et de l'exactitude scientifiques. Les poètes, qui sont légion à chanter le nationalisme et les valeurs arabo-musulmanes adhèrent avec force au mode d'expression traditionnel et quelques-uns d'entre eux ne manquent pas de génie. Ainsi Mohamed Laïd et Moufdi Zakaria ont la fierté de montrer une poésie pure de toute influence « étrangère ». Ils établissent des liens avec l'Orient arabe, où ont déjà brillé des poètes de la renaissance aux noms prestigieux tels Chawqi, Hafidh Ibrahim et Maarouf Rossafi.

Houhou travaille à la finition de la première forme du roman algérien, mais son expression est beaucoup plus un écho de cette même renaissance arabe que l'adaptation d'un genre littéraire occidental. Même en proclamant leur adhésion au rationalisme, à l'esprit scientifique et au progrès, les intellectuels de cette génération se réclament exclusivement des valeurs islamiques et discutent avec l'Occident d'égal à égal. Ils veulent, en effet, faire aboutir le projet de renaissance de leur culture nationale et de leur société. On osera encore affirmer jusqu'à ce jour qu'après Abdelkader et ses compagnons, ce fut la génération la plus prestigieuse de la littérature algérienne d'expression arabe.

La génération des premières années de l'indépendance est, par contre, à mi-chemin entre le classicisme et une certaine modernité Le roman, le théâtre, l'essai, le poème à moitié libre révèlent une demi-rupture avec la génération du pur classicisme. Des poètes comme Salah Kharfi ou Belgacem Khammar restent entièrement fidèles aux valeurs et aux thèmes de l'école « ulémiste » mais ils intreprennent ue révision de la forme. Lakhdar Sayhi qui ne s'écarte pas de la tradition de Mohamed Laïd et de Moufdi Zakaria est peut-être le dernier des classiques.

Le roman algérien d'expression arabe prend pour sa part la forme du roman européen, mais on y sent l'influence des romanciers de l'Egypte moderne. Le réalisme, l'esprit critique, la note progressiste et souvent contestataire, rappellent par ailleurs certains romans algériens d'expression française qui puisent à la même idéologie « libératrice ». Abdelhamid Ben Hadouya et Tahar Outar connaissent un succès universel avec certaines de leurs œuvres qui sont déjà traduites dans les langues européennes. Abu Laïd Doudou essaie de perfectionner le style de la nouvelle, mais il sort rarement des normes réalistes au point que beaucoup de personnes et de groupes se reconnaissent dans ses portraits.

La politique d'abord

A côté de ces romanciers en pleine maturité, on découvre plusieurs dizaines de jeunes talents, écrivains ou poètes, que la revue *Amal*, les quotidiens et la télévision font connaître au grand public. Toute cette jeunesse qui sort de l'école algérienne arabisée, ou qui souvent n'en est pas encore sortie, livre une littérature pétrie des idéaux de la révolution, du progrès et de l'espoir dans le peuple. Le roman, la poésie, la nouvelle, sont unanimement sociaux et politiques. On n'y trouve presque aucune trace des préoccupations des jeunesses occidentalisées. Même la contestation se formule par référence à l'éthique musulmane ou à l'esprit égalitaire et justicier de la révolution algérienne. Tout laisse croire que c'est de ce côté-là qu'il faut attendre le grand renouveau de la littérature algérienne, mais, pour faire comprendre la vitalité culturelle de cette jeunesse, il faut donner aussi un bref aperçu des gens qui l'ont nourrie de leurs écrits depuis les premières années de l'indépendance.

Il s'agit, en général, d'universitaires ou de professeurs du secondaire, critiques littéraires, essayistes, historiens ou philosophes, souvent bilingues, mais qui considèrent l'expression arabe comme la seule expression naturelle de l'homme de lettres algérien. Rekibi et Messayef pour la critique littéraire, Cheriet et El Mili pour l'étude des phénomènes culturels, Saad-Allah pour l'histoire inculquent aux jeunes générations les principes de l'idéologie algérienne, nationaliste, arabo-musulmane et progressiste, tout en réactivant la vision optimiste face au défaitisme et aux extrémismes qui font douter de la vitalité de la nation algérienne.

Comme ses aînés de la période classique, cette génération de formateurs retrouve les principes de la rationalité et de la scientificité autant dans les sources culturelles de l'islam que dans la culture universelle.

ABDELMADJID MEZIANE.

L'espace d'un instant

(Suite de la page 17.)

C'ETAIT l'époque où les combattants du F.L.N. n'avaient pas droit, pour la grande majorité des Français, au statut de citoyen, de guerrier, d'homme à part entière. Peu après, il y a juste vingt ans, le ministre de l'intérieur, Roger Frey, et le préfet de police, Maurice Papon, le même qui exigeait Sadok « vivant », faisaient jeter à la Seine, morts ou vifs, des dizaines d'Algériens. L'opinion régnante voulait que « ces gens-là » ne comprennent que la trique, soient enrôlés dans les maquis sous la menace et ne craignent pas la mort. Les comparer à nos résistants relevait du sacrilège. A force de nier leur cause, les Français finissaient par douter qu'ils y crussent eux-mêmes. Avaient-ils seulement une conscience, ces « rebelles » au teint gris et mat de ciment séché ?

Le Vainqueur de coupe aidera les lecteurs français à réparer leurs dénégations indignes d'il y a un quart de siècle. Voici la preuve qu'un jeune Algérien de quelque cœur ne pouvait alors penser, sentir et agir que contre nous, sans haine mais avec la certitude calme que notre combat serait, au mieux, de retardement.

On aurait pourtant tort de demander à l'auteur, sous prétexte qu'il écrit notre langue, une mise en forme « française » de ce qui se passe dans la tête de son héros. Perceptions, réminiscences, raisonnements et gestes de Sadok s'articulent en dehors de tout cartésianisme. Ils s'agglomèrent, s'agglutinent, selon une logique distincte de la nôtre.

CELA donne une prose sans véritables propositions principales, toute en cascade de relatives, dont aucune ne prévaut, sinon, au gré du lecteur, par telle ou telle notation sensible. Parler d'arabesques serait céder encore aux métaphores coloniales. Disons que la phrase ne s'organise pas en bataille visant à convaincre, comme souvent chez nos classiques, mais avec la lascivité d'une danse sur place. On songe à la musique maghrébine où l'arrivée au point d'accord, si importante chez nous, compte moins que les dédales de notes retardatrices.

La peur de chagriner, ai-je dit, fait partie de l'héritage colonial : reconnaissons donc que le style obtenu n'évite ni le charabia ni le jargon de nos universités. On se passerait du *« frimas didactique incrusté sous les veines »*, du *« tourniquet de phonèmes concassés »*, et autres *« filets scabreux du labyrinthe de la médiocrité »*. Autre regret : que le livre passe sous silence le débat ouvert au procès sur la différence entre révolte isolée et terrorisme de groupe — je le sais, j'en rendais compte dans ces colonnes ! — et que la déposition de Sartre, scandaleuse pour l'époque, ne laisse à l'accusé, selon Boudjedra, que le souvenir « désagréable » d'un philosophe strabique.

Mais ces excès et ces manques n'empêchent pas *le Vainqueur de coupe* de prendre une valeur universelle. Au-delà d'un fait de guerre précis, le livre rend physiquement tangible le rapport entre un destin singulier et celui d'un pays, l' *« hallucinante combinatoire qui oblige à faire irruption dans l'histoire ensanglantée des peuples »*.

EN définitive, Boudjedra éclaire moins nos rapports avec l'histoire que notre perception du monde et de nous-mêmes. J'ai parlé de visualisation de l'invisible : « matérialisation de l'impalpable » serait plus exact. Presque chaque phrase enserre les lieux présents ou passés, mais aussi la lumière, les sons, les moments, les odeurs, les sentiments eux-mêmes, dans un réseau de métaphores spatiales évoquant des filets entrecroisés, des labyrinthes comme en tissent les rues de médinas ou les vaisseaux de notre corps.

L'écriture de Boudjedra découpe la réalité extérieure et intime en une mosaïque de territoires. L'indicible et le silence se dessinent comme des trajets de bêtes dans une cour familière. *« L'espace d'un instant »*, dit-on. Cet espace-là se fond, sous nos yeux, dans une calligraphie grouillante de Livre saint.

BERTRAND POIROT-DELPECH.

★ LE VAINQUEUR DE COUPE, de Rachid Boudjedra. Denoël, 264 pages. Environ 68 F.

★ LA RÉPUDIATION, de Rachid Boudjedra. Gallimard, « Folio », 254 pages. Environ 14 F.



sciences humaines

Jung et le diable

● *Le fantôme de Sabina Spielrein.*

« *QUI ne déjeune pas avec le diable ne soupe pas avec Dieu* », dit un proverbe polonais. Avant de se métamorphoser en vieux sage, Carl-Gustav Jung déjeuna souvent avec le diable. Ce dernier, d'une complaisance sans limite, lui présenta une jeune fille juive, séduisante bien sûr et hystérique de surcroît — pour être certain qu'elle ne laisserait pas son hôte indifférent.

Le diable ne se trompait pas (il ne se trompe d'ailleurs jamais) : la petite juive aux nattes nouées derrière le dos, originaire de Rostov-sur-le-Don, que ses parents avaient envoyée en 1905 à Zurich pour être soignée dans ce temple de la psychiatrie mondiale qu'était alors l'hôpital du Burghölzli, impressionna fortement son médecin, le docteur Jung. Il la prit en analyse. Elle avait à peu près vingt ans et était décidée à entreprendre des études de psychiatrie. Elle s'appelait Sabina Spielrein et, sans les recherches du professeur italien Aldo Carotenuto, nous ne saurions rien de son histoire, ce qui serait regrettable car celle-ci est à la fois romanesque et instructive. D'une certaine manière, d'ailleurs, le destin de Sabina Spielrein n'est pas sans évoquer celui d'une autre Russe illustre, Lou Andréas-Salomé.

Amoureux de sa patiente, avec laquelle il passa imperceptiblement d'une relation analytique à une relation moins désincarnée, C.-G. Jung n'en restait pas moins lucide. Ainsi, il lui écrivait ce que tout homme éprouve, mais que bien peu avouent en pareille circonstance : « *Lorsque je sens naître en moi de l'amour pour une femme, mon premier sentiment est le regret, la pitié pour cette pauvre femme qui rêve de fidélité éternelle et autres impossibilités, et qui se prépare à un douloureux réveil.* »

L'extrême lucidité avoisine souvent la muflerie et, en l'occurrence, Jung ne se conduisit pas précisément en gentleman. La mère de Sabina ayant appris par une lettre anonyme (vraisemblablement envoyée par l'épouse délaissée) quel vil suborneur était le médecin de sa fille, ce dernier lui répondit goujatement qu'il n'avait pas l'apanage de la sexualité de Sabina ; qu'en outre il souhaitait être libéré de son affection ; et qu'enfin il réclamait les honoraires qu'il n'avait pas perçus jusque-là « *à titre de dédommagement*, précisait-il, *pour la peine que j'ai prise* ».

Si le diable fut enchanté par cette réponse, Sabina, elle, en fut ulcérée. Elle tenta même dans son emportement de frapper avec un couteau l'homme qui l'avait si lâchement trahie. Puis, elle décida de porter l'affaire devant le juge suprême, le « big boss » de la psychanalyse, c'est-à-dire Freud.

Nous sommes en 1909. C'est encore la lune de miel entre les deux hommes, qui s'apprêtent à embarquer ensemble sur le *George-Washington* pour conquérir les Etats-Unis. Freud défend son ami : « *Je crois le connaître (...) et je suis en droit de supposer qu'il serait incapable d'agir à la légère ou de façon inélégante.* » Ce qui prouve, une fois de plus, qu'on peut être un grand psychanalyste et n'être qu'un piètre psychologue.

Quatre ans plus tard, Freud reviendra sur son jugement, mettant cette fois l'accent, dans une lettre étonnante à Sabina Spielrein — maintenant mariée, mère de famille et psychanalyste, — sur l'aspect ethnique de leur relation avec Jung : « *Pour ma part, comme vous savez, je suis guéri de toute séquelle de prédilection pour les aryens, et je veux supposer, si votre enfant est un garçon, qu'il deviendra un inébranlable sioniste. (...) Nous sommes et restons juifs ; les autres ne feront que nous utiliser toujours sans jamais nous comprendre ni nous respecter.* »

Sabina Spielrein ne l'entend pas de cette oreille. Bien qu'elle ait rallié le camp freudien, elle nourrit le désir de réconcilier les deux hommes. Elle envoie à l'un et à l'autre de très belles lettres dans ce sens. Comme quoi l'analyse ne lamine pas toute forme d'idéalisme. Quant à Jung, il a tiré la leçon de cette aventure, à savoir qu' « *il faut parfois se montrer indigne pour réussir simplement à vivre* ». Maintenant qu'il a déjeuné avec le diable, il peut se préparer à souper avec Dieu. Exit Sabina.

Oui, la trace de Sabina Spielrein se perd peu à peu. Avec la bénédiction de Freud, elle retourne en 1923 en Russie. Son nom apparaît pour la dernière fois en 1937 sur la listes des psychanalystes russes. On suppose qu'elle a ensuite été victime des purges staliniennes.

Avant qu'on découvre inopinément des pages de son journal, ainsi que sa correspondance avec Freud et Jung, dans les caves de l'Institut de psychologie de Genève — il est probable, soit dit en passant, que ce fut elle l'analyste de Jean Piaget, — on ne connaissait Sabina Spielrein que par son étude intitulée : « La destruction comme cause du devenir » (1912), étude qui anticipait la conception freudienne de la pulsion de mort.

Grâce à Jacques Nobécourt et Michel Guibal, qui ont minutieusement établi l'édition française du dossier Spielrein, il est maintenant possible non seulement de suivre les relations de Sabina avec Freud et Jung mais encore de lire ses principaux articles. « *Comme Anna O..., comme l'Homme aux loups,* écrit justement Jacques Nobécourt, *Sabina Spielrein a été une découvreuse de la psychanalyse, support de la passion dont les théoriciens masculins ont fait l'économie. Freud et Jung l'ont utilisée, ont récupéré ses trouvailles. Mais la psychanalyse est le lieu même d'où il se voit que nul n'en est propriétaire ni inventeur.* »

ROLAND JACCARD.

* **SABINA SPIELREIN ENTRE FREUD ET JUNG**, dossier découvert par Aldo Carotenuto et Carlo Trobetta. Edition française de Michel Guibal et Jacques Nobécourt, édit. Aubier Montaigne, 382 pages, env. 90 F.

★ *Dessin de CAGNAT.*

Freud, enfant de son siècle

● *L'historien américain J. Sulloway montre quelle influence exerça Darwin sur le père de la psychanalyse.*

« *AINSI reste-t-on un enfant de son époque, même pour ce que l'on croit avoir de plus personnel* », écrivait Freud à son ami Wilhelm Fliess. C'est contre le mythe, véhiculé par toute une historiographie traditionnelle, d'un Freud isolé et héroïque tirant ses découvertes essentielles des profondeurs effrayantes de son propre inconscient, que s'élève l'historien américain Frank J. Sulloway dans *Freud, biologiste de l'esprit*.

Son ouvrage, capital pour quiconque tient à connaître la biographie intellectuelle de Freud, insiste sur l'influence profonde que Darwin a exercée sur la pensée du psychanalyste : la révolution darwinienne était la condition immédiate de la révolution freudienne, et il est vraisemblable que, plus ou moins consciemment, Freud a cherché à provoquer sur le plan psychologique le même bouleversement que Darwin sur le plan biologique.

Sulloway rappelle qu'à la fin du dix-neuvième siècle on était darwinien comme au vingtième siècle on est freudien : presque malgré soi. Les théories de Darwin pénétraient totalement la psychologie infantile, dont il fut un pionnier, ainsi que la sexologie naissante, à laquelle restent attachés les noms de Krafft-Ebing, d'Havelock Ellis et d'Albert Moll. Bien des concepts attribués ultérieurement à Freud — comme la libido, les pulsions partielles, les zones érogènes, l'auto-érotisme, le narcissisme, etc. — ont été, en fait, mis en circulation dans le monde scientifique entre 1880 et 1900.

On n'en finirait pas de recenser tout ce que Freud doit à ses prédécesseurs et à ses contemporains. Sur ce point, Sulloway est d'ailleurs intarissable. Non qu'il entende nier l'originalité de Freud, mais parce que l'irrite la légende dorée tissée autour de ce dernier par des disciples trop respectueux. Sans illusions, car il n'est pas assez naïf pour croire que la science puisse l'emporter sur le mythe, il tente néanmoins de rétablir la vérité à propos des « résistances » qu'aurait suscitées à ses débuts la psychanalyse.

Selon lui, la légende freudienne exagère considérablement l'ampleur et le rôle de l'antisémitisme, l'hostilité du monde universitaire et les prétendus préjugés victoriens. Elle efface, en outre, la plus grande partie du contexte scientifique et culturel au milieu duquel la psychanalyse s'est développée. De là naît le thème sans cesse repris et amplifié de l'originalité absolue des découvertes du héros, qui bénéficie ainsi de celles de ses prédécesseurs, associés, disciples, rivaux et contemporains.

Frank J. Sulloway rejoint sur ce point les thèses que développait, en 1974, un historien suisse, Henri F. Ellenberger, dans *A la découverte de l'inconscient* (1), ouvrage également indispensable à quiconque est intéressé par l'histoire de la psychanalyse. Ces deux livres présentent d'ailleurs de nombreuses caractéristiques communes : une documentation impressionnante, la préférence accordée aux faits, un souci constant de clarté, ainsi qu'un regard critique porté sur l'image que la psychanalyse cherche à donner d'elle-même.

Reste la question du titre de l'ouvrage de Frank J. Sulloway : *Freud, biologiste de l'esprit*. Il signifie que les racines biologiques cachées de la pensée psychanalytique doivent être dégagées si l'on veut réellement comprendre les théories freudiennes concernant le psychisme humain et, notamment, trois des problèmes fondamentaux auxquels Freud s'est heurté : le choix de la névrose, le rôle de la sexualité et celui du refoulement.

Comme le souligne dans son avant-propos le professeur André Bourguignon, qui est à l'origine de l'édition française de cette somme de Sulloway, remarquablement traduite par J. Lelaidier, Freud fut toujours conscient des contraintes imposées par des sciences comme la biologie. N'écrivait-il pas : « *La biologie est vraiment un domaine aux possibilités illimitées : nous devons nous attendre à recevoir d'elle les lumières les plus surprenantes et nous ne pouvons pas deviner quelles réponses elle donnera dans quelques décennies aux questions que nous lui posons. Il s'agira peut-être de réponses telles qu'elles feront s'écrouler tout l'édifice artificiel de nos hypothèses.* »

Sous l'influence du lacanisme, les analystes français ont peut-être quelque peu négligé la dimension biologique de la pensée de Freud. Le livre de Frank J. Sulloway la leur rappellera, pour autant qu'ils prennent le temps de le lire, ce qui n'est pas évident ; en effet, les psychanalystes ne diffèrent pas du reste de l'humanité : ils préfèrent ce qui conforte leurs préjugés à ce qui ébranle leurs certitudes. A moins, bien entendu, de s'appeler Sigmund Freud...

R. J.

★ **FREUD, BIOLOGISTE DE L'ESPRIT**, de Frank J. Sulloway. Traduit de l'américain par J. Lelaidier. Fayard, 595 pages. Env. 121 F.

(1) Ed. SIMEP.

LES ŒUVRES COMPLÈTES :
une heureuse promesse

FREUD avait parfois écrit directement en français, avec une correction et une clarté irréprochables. On ne peut que regretter qu'il n'ait pas pu de son vivant diriger une édition française de ses *Œuvres complètes*. Ses lecteurs anglophones ont bien de la chance, car la *Standard edition* profita des constants conseils de Freud et fait aujourd'hui autorité, au même titre que les *Gesammelte Werke* en langue originale.

En France, les œuvres de Freud se trouvent dispersées entre plusieurs éditeurs et regroupées arbitrairement dans des recueils plus ou moins cohérents. Qui pis est, la qualité des traductions laisse trop souvent à désirer, et d'un traducteur à l'autre on observe de fâcheux flottements dans la terminologie. L'édition française des *Œuvres complètes* restait un vieux rêve maintes fois déçu.

L'espoir renaît avec la nouvelle publication des *Essais de psychanalyse* dans la Petite Bibliothèque Payot. Une équipe de traducteurs composée de J. Altounian, A. et O. Bourguignon, A. Cherki, P. Cotet, J. Laplanche, J.-B. Pontalis et A. Rauzy, a mis de l'ordre dans ce recueil qui regroupe des textes aussi fondamentaux que *Au-delà du principe de plaisir* ou *le Moi et le Ça*. On annonce que ce volume prendra place ultérieurement dans les *Œuvres complètes* publiées avec le même soin par un groupe d'éditeurs (Payot, Gallimard, PUF). Heureuse promesse. On attend impatiemment la suite.

JACQUES LE RIDER.

Suzanne Prou, qui obtint le Prix Renaudot pour « la Terrasse des Bernardini » (Calmann-Lévy), le Prix Bernard-Cazes pour « Méchamment les oiseaux » (Calmann-Lévy) et qui vient de publier « le Voyage aux Seychelles » (Calmann-Lévy), a été nommée au Jury du Prix Fémina.





sciences humaines

Identification et création

● *Alain de Mijolla et Didier Anzieu interrogent l'inconscient dans la culture.*

« *DEPUIS que j'exerce la psychanalyse, je crois à la résurrection des morts...* » Aurions-nous affaire à un analyste calotin et prophétisant ? Non, c'est un praticien freudien, donc strictement athée, qui parle ainsi. Les morts, il les voit revivre dans le psychisme de ses patients, et en lui-même aussi. Quant à nous, indemnes du divan, nous avons tous observé un jour chez un familier un changement brusque de personnalité provoqué par un deuil, une rupture, des difficultés personnelles. L'entourage s'étonne, s'alarme, comme si une âme morte s'était emparée d'un vivant pour ensorceler son comportement, son allure, sa voix même. Parfois, ces habitants inattendus sont encore en vie, parents, frères, sœurs, cousins, amis proches, ou bien ce sont des personnages publics.

Alain de Mijolla appelle joliment « visiteurs du moi » les fantasmes d'identification qui, à un niveau inconscient, envahissent durablement ou provisoirement un individu en état de crise. Homme de culture, il ne s'appuie pas seulement sur des exemples cliniques ou des éléments de sa propre analyse, mais montre ces fantasmes travaillant (torturant) la vie de grands créateurs, Rimbaud, Freud, Beethoven, et se réfère constamment à la littérature, celle de Proust notamment.

La fuite de Rimbaud au désert, son abandon de la poésie, son silence sur l'œuvre fulgurante de l'adolescent renié (« *des rinçures* », dira-t-il), sa navrante soumission finale au catholicisme maternel, voilà une histoire que l'on croit connaître, tant elle a fait couler d'encre. L'enquête du psychanalyste, armé d'érudition rimbaldienne, révèle dans ce récit mille fois entendu un fil rouge qui ordonne l'interprétation biographique d'une façon nouvelle.

Rimbaud serait sorti de sa *Saison en enfer* par un coup de force suicidaire résultant d'une identification à son père, ce capitaine sans gloire, écrivailleur de l'armée française en Afrique, gommé de l'histoire familiale par l'épouse qu'il avait désertée. L'œuvre du voyou sublime, à l'inverse, serait née, pour l'essentiel, d'une contre-identification à la mère, la redoutable et solide Vitalie, veuve Rimbaud, dont le fils aurait mué la mortelle vertu en dérèglement des sens et des mots.

Le chapitre sur Rimbaud est, sans doute, le plus captivant d'un livre où se retrouve, grâce à la simplicité de son style et au talent narratif de l'auteur, le plaisir premier des études de cas psychanalytiques pour les profanes curieux : celui de suivre dans ses méandres la subtile résolution d'une énigme qui se révèle aussi la nôtre. Comment, en effet, les visiteurs du moi, venus du côté maternel et du côté paternel, très souvent en sautant une génération, s'organisent-ils en une généalogie des fantasmes qui font bouger notre vie ou la paralysent dans l'éternelle répétition familiale ? La contribution théorique d'Alain de Mijolla à cette question devra, semble-t-il, être prise en compte.

Les travaux de Didier Anzieu sont plus connus. On lui doit, notamment, *l'Auto-analyse de Freud* et *la Découverte de la psychanalyse* (1) et des ouvrages importants sur le travail créateur. *Le Corps de l'œuvre*, qu'il publie à présent, propose une somme de ses réflexions touchant à l'invention artistique et intellectuelle comme métaphore du corps et devrait déboucher ultérieurement sur une théorie psychanalytique de l'esthétique.

La création, montre-t-il, « *requiert, comme première condition, une filiation symbolique à un créateur reconnu* ». Dans le cas de Freud, sur lequel il appuie sa démonstration, l'identification s'est faite à Goethe. Pour véritablement créer, c'est-à-dire produire quelque chose de neuf en art ou en science, il faut passer par une crise. Celle-ci reste rarement intérieure, elle tend à se répercuter sur le groupe auquel un individu appartient ; la crise du groupe, en retour, touche électivement ses membres les plus fragiles. Elle se traduit par la perte du plaisir de fonctionnement, risque souvent mortel. Le dépassement de la crise implique alors un « décollement créateur ». C'est ainsi que Freud, après sa rupture avec Breuer, son auto-analyse menée dans sa relation transférentielle avec son ami Fliess, qui se termine en semi-brouille, la mort de son père et le travail de deuil qu'elle entraîne, sort de cette série de crises par l'invention de la psychanalyse *dans* la *Traumdeutung*, son premier livre.

Tel est le schéma qui précède le « travail de l'œuvre » lui-même, où Didier Anzieu, se référant, en particulier, à l'exemple du *Cimetière marin* de Valéry, distingue cinq phases : le « saisissement intérieur » (ou l'inspiration), la prise de conscience de ce qui a empêché jusqu'alors la création, le choix d'un code, la composition de l'œuvre, la décision qu'elle est achevée et son exposition au public. Des études déjà publiées sur ce thème sont rassemblées dans la troisième partie du livre ; elles portent sur Robbe-Grillet, Borges, Pascal, le peintre Francis Bacon, et le mot d'esprit comme création instantanée.

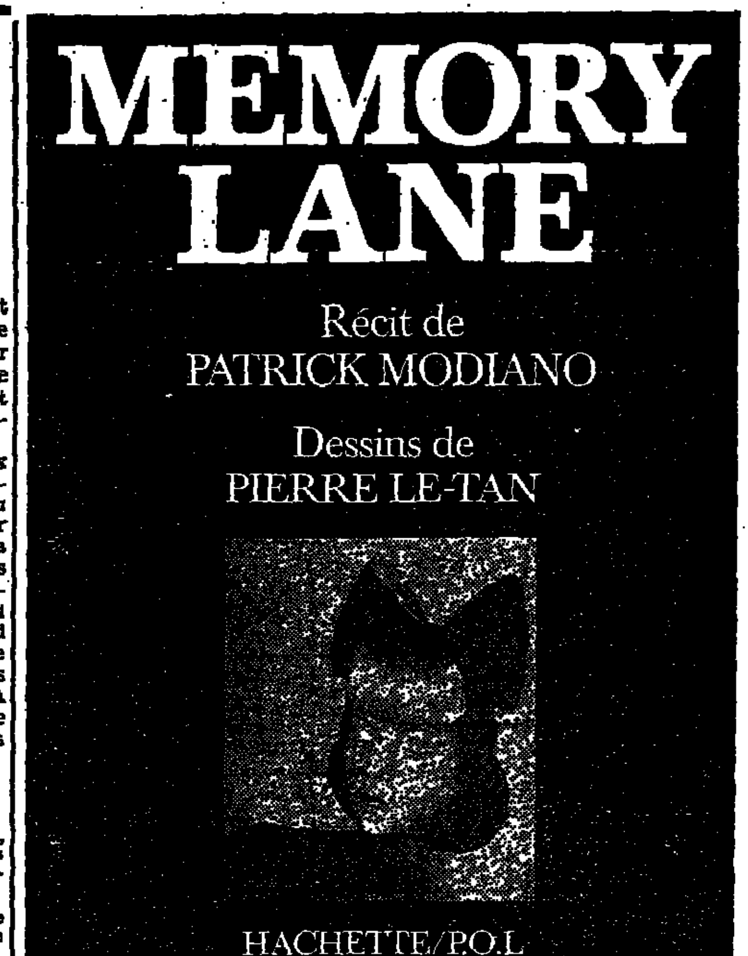
D'inégale difficulté, ces deux ouvrages intéressants s'enchaînent sans hiatus dans l'esprit du lecteur. Ils ne peuvent susciter qu'un regret : celui de voir la psychanalyse renoncer de plus en plus à relier l'invention culturelle aux conditions sociales qui lui donnent lieu et corps. Quand la crise de la pensée critique finira-t-elle par dépasser les identifications inconciliables à Marx et à Freud pour faire « décoller » des penseurs créatifs ?

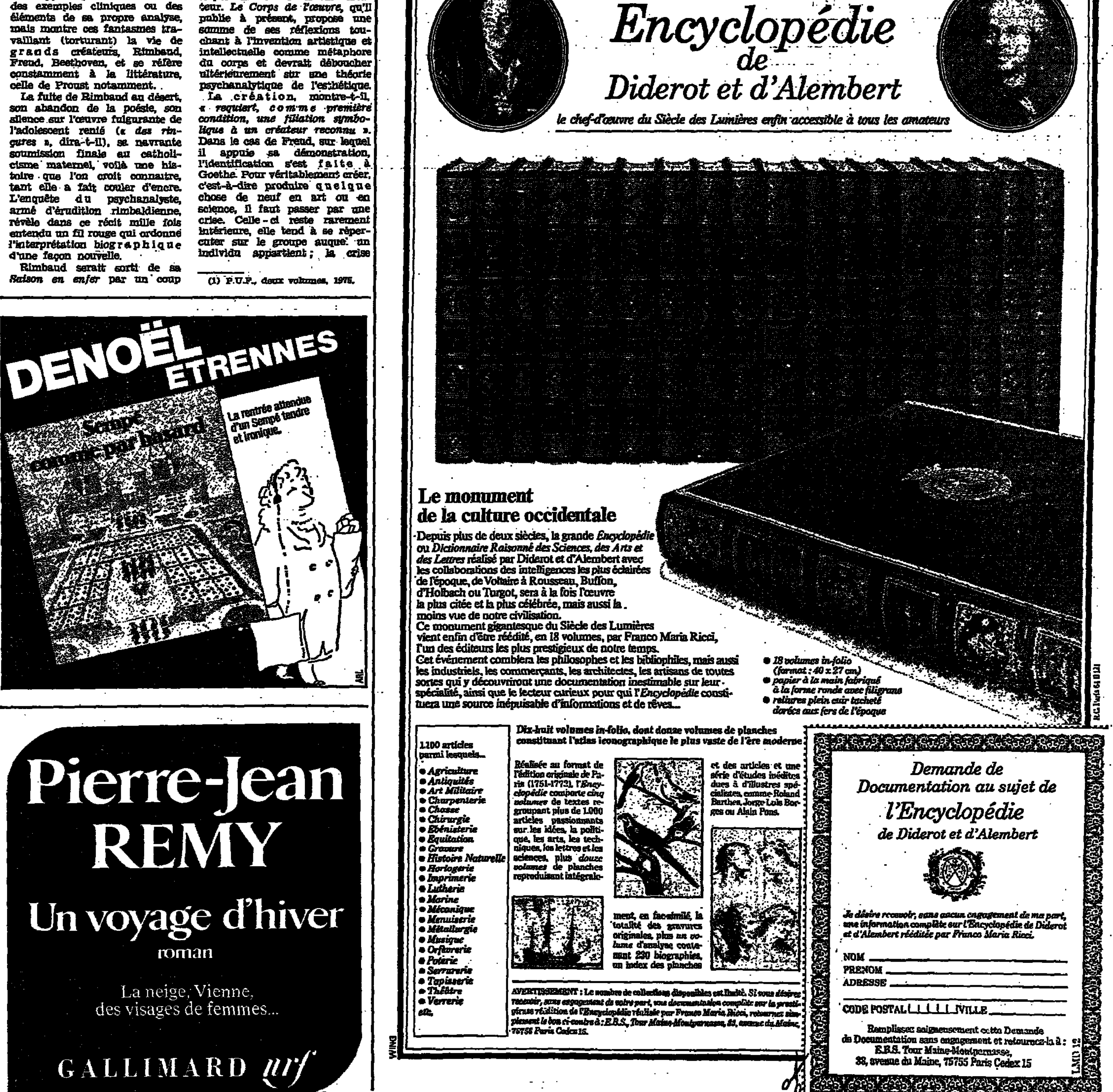
MICHEL CONTAT.

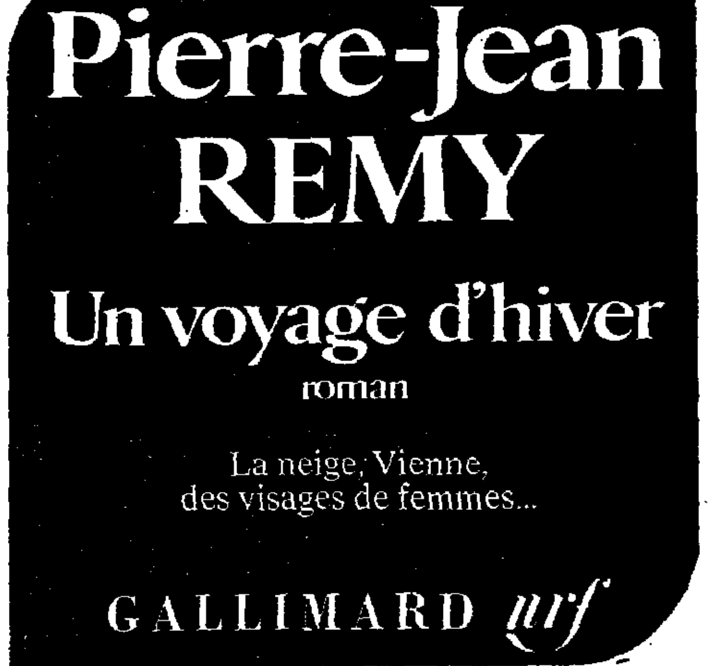
★ **LES VISITEURS DU MOI**, d'Alain de Mijolla. Coll. « Confluents psychanalytiques », Les Belles Lettres, 224 pages. Environ 65 F.

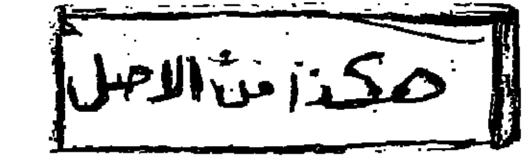
★ **LE CORPS DE L'ŒUVRE**, de Didier Anzieu. Coll. « Connaissance de l'inconscient », Gallimard, 378 p. Environ 95 F.

(1) P.U.F., deux volumes, 1975.









INFORMATIONS « SERVICES »

loterie nationale

LISTE OFFICIELLE DES SOMMES A PAYER TOUS CUMULS COMPRIS, AUX BILLETS ENTIERS

TRANCHE DE LA SAINTE-CATHERINE

TIRAGE N° 76 DU 25 NOVEMBRE 1981

TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER	TERMINAISONS	FINALES ET NUMEROS	SOMMES A PAYER
		F.			F.
1	1 4 151 8 511 1 651 91 011	70 1 070 1 070 5 070 50 070	6	7 076 060 846	5 070 500 070
2	072 8 012 7 712	500 1 000 5 000	7	2 267 6 147 6 577 6 537	1 000 1 000 1 000 5 000
3	23 333 363	150 500 500	8	38 138 7 818 3 948	150 650 1 000 5 000
4	néant	néant	9	0 479 5 189 5 959 061 549	1 000 1 000 1 000 3 000 000
5	9 915 86 975	10 000 100 000			
6	6 56 796	70 220 570	0	30 770 9 400 1 800	150 500 5 000 10 000

PROCHAIN TIRAGE TRANCHE DES CYCLAMENS LE 2 DECEMBRE 1981 à VERNON (Eure)

LOTO TIRAGE N° 47	12	16	27	38	44	48
					NUMERO COMPLEMENTAIRE	2

PROCHAIN TIRAGE LE 2 DECEMBRE 1981 VALIDATION JUSQU'AU 1er DECEMBRE APRES-MIDI

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 76 DU 25 NOVEMBRE 1981

ARLEQUIN

RESULTATS OFFICIELS DU TIRAGE N° 77 DU 25 NOVEMBRE 1981

Finales et numéros	Les sommes à payer sont indiquées tous cumuls compris pour un billet entier
2	Tous les billets terminés par 2 gagnent 50 F dans toutes les séries
60	Tous les billets terminés par 06 gagnent 100 F dans toutes les séries Tous les billets terminés par 60 gagnent 200 F dans toutes les séries

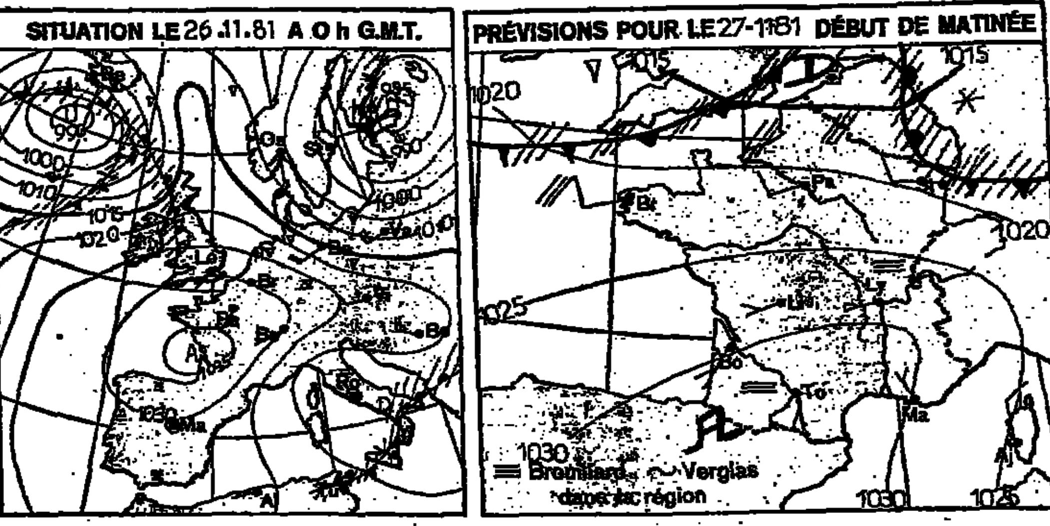
Finales et numéros	Numéros gagnants dans toutes les séries										Sommes à payer
											F.
190	0019	1019	2019	3019	4019	5019	6019	7019	8019	9019	300
	0091	1091	2091	3091	4091	5091	6091	7091	8091	9091	300
	0109	1109	2109	3109	4109	5109	6109	7109	8109	9109	300
	0190	1190	2190	3190	4190	5190	6190	7190	8190	9190	3 000
	0901	1901	2901	3901	4901	5901	6901	7901	8901	9901	300
	0910	1910	2910	3910	4910	5910	6910	7910	8910	9910	300
866	0668	1668	2668	3668	4668	5668	6668	7668	8668	9668	600
	0686	1686	2686	3686	4686	5686	6686	7686	8686	9686	600
	0866	1866	2866	3866	4866	5866	6866	7866	8866	9866	3 300

Finales et numéros	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 1	Sommes à payer Autres séries	Numéros gagnants	Sommes à payer Série 1	Sommes à payer Autres séries
		F.	F.		F.	F.
2529	2259	10 000	2 000	5229	10 000	2 000
	2295	10 000	2 000	5292	10 050	2 050
	2529	2 005 000	21 000	5922	10 050	2 050
	2592	10 050	2 050	9225	10 000	2 000
	2925	10 000	2 000	9252	10 050	2 050
	2952	10 050	2 050	9522	10 050	2 050

PROCHAIN TIRAGE LE 9 DECEMBRE 1981 à PARIS TIRAGE TELEVISE à 19 h 50

LOTERIE NATIONALE - TIRAGE N° 77 DU 25 NOVEMBRE 1981

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le jeudi 26 novembre à 0 heure et le vendredi 27 novembre à 24 heures :

L'affaiblissement des hautes pressions sur la France permettra au flux maritime perturbé de pénétrer sur la moitié nord de notre pays.

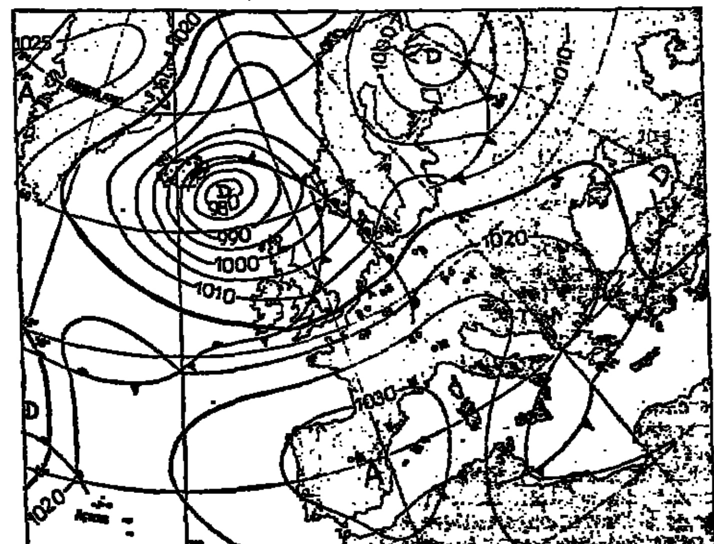
Vendredi, au nord de la Loire et sur le quart nord-est, le temps sera nuageux en matinée, plus doux avec quelques pluies ; des formations de verglas pourront être observées en Champagne-Ardennes. Dans la journée, les pluies seront plus marquées et seront suivies d'un temps plus variable près de la Manche où les vents, s'orientant à l'ouest, se renforceront.

Sur les autres régions, après une matinée assez froide avec des gelées de 0 à —3 degrés n'épargnant que le Midi méditerranéen, de belles éclaircies se produiront après dissipation des brouillards parfois givrants ; les vents seront faibles.

Le jeudi 26 novembre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 032,6 millibars, soit 774,5 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 25 novembre ; le second, le minimum de la nuit du 25 au 26) : Ajaccio, 16 et 5 degrés ; Biarritz, 13 et 1 ; Bordeaux, 10 et —2 ; Bourges, 6 et 0 ; Brest, 9 et 4 ; Caen, 7 et 4 ; Cherbourg, 7 et 2 ; Clermont-Ferrand, 6 et 1 ; Dijon, 6 et —2 ; Grenoble, 11 et —2 ; Lille, 5 et 0 ; Lyon, 7 et —1 ; Marseille, 12 et 5 ; Nancy, 4 et 0 ; Nantes, 9 et 0 ; Nice, 18 et 8 ; Paris-Le Bourget, 6 et —1 ; Pau, 13 et —1 ; Perpignan, 16 et 7 ;

PRÉVISIONS POUR LE 27 NOVEMBRE A 6 HEURE (G.M.T.)



Rennes, 8 et 3 ; Strasbourg, 7 et —1 ; Tours, 8 et 1 ; Toulouse, 12 et —1 ; Pointe-à-Pitre, 32 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 20 et 10 degrés ; Amsterdam, 7 et 5 ; Athènes, 19 et 12 ; Berlin, 4 et 2 ; Bonn, 5 et 1 ; Bruxelles, 6 et 1 ; Le Caire, 23 et 12 ; îles Canaries, 24 et 17 ; Copenhague, 2 et 1 ; Dakar, 34 et 21 ; Genève, 7 et —1 ; Jérusalem, 16 et 6 ; Lisbonne, 23 et 12 ; Londres, 6 et 2 ; Madrid, 18 et —1 ; Moscou, 3 et 0 ; Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 4 et —2 ; Palma-de-Majorque, 20 et 7 ; Rome, 18 et 6 ; Stockholm, 3 et —3.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

SAMEDI 28 NOVEMBRE

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 10 h 30, entrée côté préfecture, Mme Legrégeois.

« La sculpture romane et gothique racontée aux jeunes », 14 h 30, entrée palais de Chaillot, Mme Lepany.

« Joséphine à la Malmaison », 15 heures, entrée du château, Mme Bouquet des Chaux.

« Hôtel de Sully », 15 heures, 62, rue Saint-Antoine, Mme Legrégeois, Caisse nationale des monuments historiques.

« La Salpêtrière », 14 h 30, 47, boulevard de l'Hôpital.

« Galerie de peinture espagnole de Louis-Philippe, 15 heures, Louvre, pavillon de Flore, Approche de l'art.

« Les fastes du gothique », 11 heures, hall du Grand Palais, Arcus.

« Musée d'art et d'histoire, 15 heures, 22 bis, rue Gabriel-Péri, à Saint-Denis, L'art pour tous.

« Demeures anciennes du vieux Beaubourg », 15 h 15, 69, rue des Gravilliers, Mme Barbier.

« Crypte archéologique de Notre-Dame », 15 heures, métro Cité, Mme Thyss

« Curiosités du passé, chapelles souterraines autour de Beaubourg, 16 heures, métro Hôtel-de-Ville, Mme Ragueneau, Connaissance d'ici et d'ailleurs.

« Mystérieuse Egypte au Louvre », 14 h 45, métro Louvre, Mme Haulier.

« Exposition Spillaert », 10 h 30, Grand Palais, M. Jaslet.

« Etrange univers de la Dame à la Licorne », 15 heures, musée de Cluny, M. Boule, Histoire et archéologie.

« Chez Maxim's », 16 heures, 3, rue Royale, à l'intérieur, M. de La Roche.

« Notre-Dame de Paris », 15 heures, métro Cité, Lutèce visites.

« Chefs-d'œuvre », 10 heures, le Louvre.

« Cent ans de fouilles françaises en Egypte », 10 h 15, palais de Tokyo.

« Musée du Jeu de paume », 15 heures (en anglais).

« Les fastes du gothique », 16 h 30, Grand Palais, Musées nationaux.

« Les Grecs à la conquête de la Méditerranée : de Troie et Pergame à l'Ionie d'Asie mineure », 15 heures, 109, rue de Rivoli, M. Percheron.

« De la coupole de l'Institut aux maisons provinciales du quartier », 15 heures, 23, quai Conti, M. de Pennec.

« Les « Goncourt » dans les salons du restaurant Drouant », 15 h 30, fontaine place Gaillon, M. Garcia, Paris et son histoire.

CONFÉRENCES

SAMEDI 28 NOVEMBRE

14 heures, Musée des monuments français, M. Dubois : « Les censiers et terriers et leur utilisation en généalogie », Cercle d'études généalogiques et héraldiques de l'Ile-de-France.

14 h 45, 64, rue du Rocher, R. Triboulet : « A tous ceux qui sont mal dans leur peau », J. Cluzel : « La réforme de l'audiovisuel », H. Montlas : « Je me penche sur les criminels », Club du faubourg.

15 heures, Palais de la découverte, Y. Le Beyec : « La mesure des masses ; des noyaux atomiques aux molécules de la biologie ».

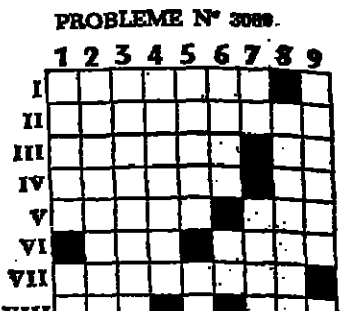
16 h 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Penec : « Bourgogne romane et hauts lieux de Bourgogne » (projections), Caisse nationale des monuments historiques.

16 h 30, la Sorbonne, amphithéâtre Michelet, 46, rue Saint-Jacques, A. Memmi : « Qu'est-ce que la dépendance ? », Société française de philosophie.

21 heures : Palais de la découverte, « La robotique ».

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 3069



HORIZONTALEMENT

I. Homme qui n'est ni bleu ni vert. — II. Fait monter le rouge au front. — III. Emission peu prisée. Personnel. — IV. Peut être une dame prise entre son roi et son valet. Consommé. — V. Tache indélébile ou désir temporaire. Contorsionniste. — VI. Pièce de bois calant une pièce de vin. Ancienne enceinte. — VII. Permet de vérifier avec précision la valeur d'une traite. — VIII. Devise nordique. Devise balkanique. — IX. L'homme sans nom. — X. Une belle qui nous est familière depuis longtemps. — XI. Copulative. Magicienne de l'aiguille ou de la baguette. Ressort d'un « sommier ».

VERTICALEMENT :

1. Peut qualifier une langue ou la sauce qui en accompagne une autre. Belle qui se vend ou bête qui s'achète. — 2. Démolir une pièce qui n'est pas à louer. Note. — 3. Lanterne magique. — 4. Extrait légumier à proscrire des préparations militaires. Vagabonde dans l'esprit du poète. — 5. Soumet à un bain purificateur. Jeu de clés. — 6. Capable de jouer un rôle. Possessif. Epoque où l'on fonce, tant sur les routes que sur les plages. — 7. Négation. Soustraction opérée sur des sommes. — 8. Point d'attache. — 9. Peau dont on ne donne pas cher. Le premier n'a pas bonne presse.

Solution du problème n° 3068

Horizontalement

I. Agamemnon. — II. Grues. Ire. — III. Rad. Lez. — IV. Ibis. — V Catalogue. — VI. Utopie. Si. — VII. Laie. Un. — VIII. Tireur. If. — IX. Ure. Ode. — X. Ré. Manuel — XI. Pilote.

Verticalement

1. Agriculture. — 2. Grabataire. — 3. Auditoire. — 4. Me. Sapée. Mi. — 5. Est Li. Uval. — 6. Cœur. Nô-(No). — 7. Nil. Out. — 8. Orémus. Idée. — 9. Nez. Eiffel.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 26 novembre 1981 :

DES ARRETES

● Fixant la valeur de reprise et de remboursement des obligations 4,5 % 1973 à capital garanti ;

● Relatif à l'octroi de dérogations à l'interdiction de la vaccination contre la maladie de Newcastle.

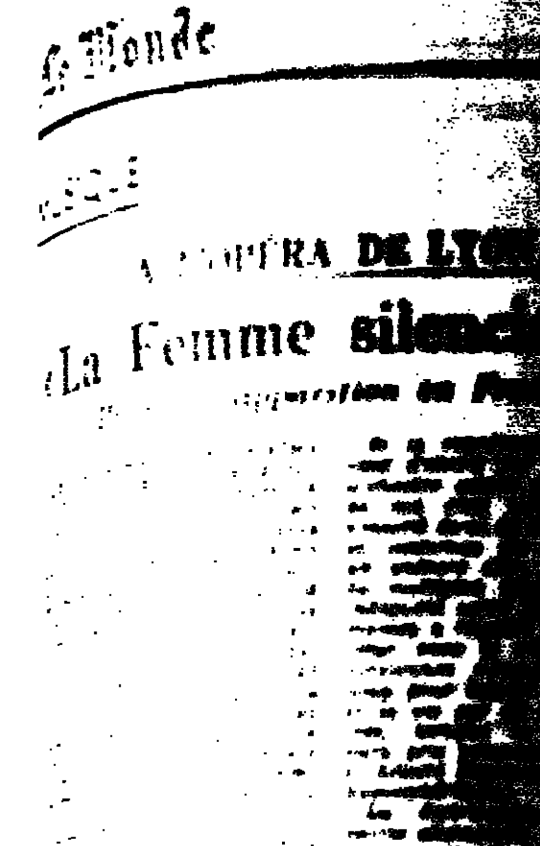
● Portant prolongation des périodes d'interdiction spécifique de la pêche du saumon.

UNE LISTE

● D'admission à l'Ecole polytechnique en 1981.







Le Monde

culture

MUSIQUE

A L'OPÉRA DE LYON

« La Femme silencieuse »

Première apparition en France

La première représentation française de la Femme silencieuse, de Richard Strauss, à l'Opéra de Lyon, quarante-six ans après sa création à Dresde sous le régime nazi (qui devait mettre rapidement fin à sa carrière), a marqué surtout le retour de l'enfant chéri des Lyonnais, Theodor Guschlbauer; le chef de l'Opéra de Linz, qui fut pendant huit ans le directeur musical du « Nouvel Opéra », a reçu un accueil délirant de l'orchestre, des techniciens, enfin du public, enthousiasmé par son interprétation lyrique, enflammée et humoristique de ce chef-d'œuvre inconnu.

Armés du livret complet, publié comme toujours dans le programme, les spectateurs ont compris et savouré cette comédie étourdissante où le vieil amiral Morosus, terrorisé par le bruit, épouse une « femme silencieuse » qui devient immédiatement un démon : cela dans le but de rendre à son propre mari l'héritage confortable dont l'amiral a privé son neveu, épouvanté de le voir acoquiné avec une troupe de chanteurs d'opéra, donc de producteurs de décibels criminels... Morosus, soulagé de perdre sa femme et de gagner un couple de neveux attentifs à son repos, se réconciliera avec l'opéra, soupirant avant de s'endormir que « la musique est une belle chose, mais qu'elle procure un plaisir plus grand encore quand elle est finie ».

A soixante et onze ans, Strauss n'est nullement un compositeur « morosus » et sa plume toujours étincelante suit dans tous les détours la comédie de Ben Jonson réécrite par Stefan Zweig, mêlant le lyrisme et la bouffonnerie, le récitatif, l'aria et les ensembles trépidants, les styles viennois et transalpins, soutenus par un orchestre où la légèreté et la lourdeur (sans compter les amusants bruitages) s'allient à miracle pour camper les rapports du podagre et de la pétillante troupe italienne.

Si la représentation lyonnaise vaut d'abord par la qualité d'un orchestre exalté par la présence de son chef « historique », elle s'inscrit dans de ravissants décors et costumes de Jacques Rapp, un univers clos, tout blanc, où de multiples persiennes fermées indiquent assez que le maître de maison a répudié le monde extérieur avec le bruit ; mais ces persiennes s'ouvriront d'un seul coup pour laisser entrer le soleil et la vie par de radieuses fenêtres, lorsque la feinte Timida aura pris possession du royaume et délivré Morosus de sa morosité hypocondriaque.

La distribution, en majeure partie allemande, n'est cependant que de seconde zone : des chanteurs pour la plupart inconnus, bons techniciens, mais au timbre souvent ingrat, comme la gentille « femme silencieuse », dépassée par un rôle de diva aux aigus fulgurants. On retiendra cependant le brillant « figaro » entremetteur, William Workmann, et surtout le Morosus de Siegfried Vogel à la voix capiteuse comme un vieux vin ; rien de comparable cependant avec des acteurs tels que Kurt Böhme ou Reri Grist qui donnent une tout autre dimension à cette œuvre.

La régie de Tobias Richter est solide, nerveuse, bien en place, mais vraiment au premier degré, dépourvue d'originalité et de finesse. On attend mieux de l'Opéra de Lyon qui a dû, il est vrai, remplacer le metteur en scène initialement prévu.

Malgré cela, la Femme silencieuse a été exactement perçue pour sa première apparition en France, où elle devrait maintenant triompher un peu partout, et d'abord à Paris.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Dernières représentations ce jeudi 26 novembre et le 28 novembre. Signalons un excellent enregistrement réalisé avec Theo Adam, Jeannette Scovotti et Wolfgang Schöne, Chœurs et Orchestre de la Staatskapelle de Dresde, sous la direction de Marek Janowski (3 d. EMI, 167-03534/36).

THÉATRE

AU JARDIN D'HIVER

Des auteurs pour des acteurs

Le Théâtre ouvert de Lucien Attoun, né et grandi au festival d'Avignon, jette l'ancre en plein Paris : la porte à côté du Moulin-Rouge, cité Véron. Du boulevard de Clichy, on voit un rectangle de néon vert. C'est là, au Jardin d'Hiver. Il y a des bureaux, des loges, un foyer pour le public, deux salles à scénographie variable. C'est chaleureux, on s'y sent bien.

Dans la grande salle coiffée d'une coupole dorée a eu lieu l'inauguration avec une mise en espace : *la Passion de l'insomniaque*, d'Enzo Cormann, par Bruno Boeglin. La mise en espace — représentation sans décors, après douze jours de répétitions — est un clin d'œil au festival d'Avignon, où la formule, dont l'inachèvement stimulait l'imagination, a trouvé sa place en contrepoint à la majesté parfois pesante des spectacles de plein air.

A Paris, sa fonction paraît moins évidente, mais il s'agit toujour de tester une écriture, d'en débusquer les faiblesses, les promesses. Celle d'Enzo Cormann pour laquelle Bruno Boeglin a lancé comme des sondes des indications d'atmosphère, est foisonnante, irrégulière, pas vraiment personnelle. Mais on a pris plaisir aux comédiens, en particulier Michelle Marquais et Daniel Jegou. Quelle sera la suite ?

La suite, pour Théâtre Ouvert, est un vrai spectacle, mis en scène par Jean-Paul Wenzel dans un décor de Jean Hasse : *Regarde les femmes passer*, d'Yves Raynaud. Il s'interprète lui-même, dans un personnage qui bat la campagne, se définit à travers des brisures de récit à l'incohérence calculée. Il s'offre et s'échappe, et c'est toujours l'image d'un timide affreusement solitaire qui revient. Un jeune homme pauvre aux rêves pas bien riches, plus pitoyable qu'attachant dans sa course à l'amour, ou plutôt aux rencontres, aux voyages. La difficulté, avec les pièces à un personnage qui sont des récits-confidences, c'est que l'acteur a une seule situation à développer, risque de tourner en rond, de s'enfermer dans les mots. Yves Reynaud-auteur court le risque et n'évite pas toujours la complaisance des chemins battus. Il a écrit ce qu'il avait envie de jouer, c'est sa limite et son charme. Il se révèle un acteur émouvant avec de l'humour et une gaucherie pudique, porté par la mise en scène inventive, finement attentive, de Jean-Paul Wenzel.

COLETTE GODARD.

★ Jardin d'Hiver, 21 h.

« CONCERT », de Jean-Marie Patte

Jean-Marie Patte, droit, maigre, cheveux ras, très courte barbe poivre noir et sel, en strict costume noir, apparaît sur scène, un cahier dans la main droite.

Il s'assied, pose son cahier sur un pupitre, et il va pendant deux heures lire, très bien, glacé ou en feu, un texte qu'il a écrit en hommage à sa mère et à quelques amis.

Le texte restant un peu obscur, et Patte ayant un peu la taille et le visage de Stéphane Mallarmé, on songe au p o è t e du *Coup de dés* lisant une chose de lui, rue de Rome, et c'est émouvant.

Le pupitre sur lequel Jean-Marie Patte pose son manuscrit est filiforme et métallique, du modèle qu'emploient les musiciens. Aussi Patte nomme-t-il cette lecture « concert ». C'est le seul (discret) sourire de la soirée.

Si le Festival d'automne, lorsqu'il « invite » Jean-Marie Patte, lui accordait quelques dizaines de milliers de francs, pour réaliser une mise en scène, et non pas trois sous, de quoi boire un verre d'eau minérale, les « concerts » de Jean-Marie Patte seraient sans doute plus symphoniques.

MICHEL COURNOT.

★ Petit Athénée, 20 h. 30.

CINÉMA

« L'Homme atlantique »

de Marguerite Duras

« L'Homme Atlantique », dans la carrière cinématographique de Marguerite Duras, apparaît comme un film-limite, comme quatre ans plus tôt « le Camion » : la parole envahit la scène, l'image s'efface et son appel illimité de désir. L'auteur, dévergondé par le cinéma, revient à sa préoccupation première, l'écriture, le maniement des mots, la page blanche qui, pour le spectateur pris au piège, se traduit, cette fois, par l'écran noir.

Marguerite Duras nous demande implicitement : à quoi sert une parole de cinéma, quelle comédie inconnue saurait-elle dévoiler ? Issu des chutes de « Agatha ou les lectures illimitées », « l'Homme Atlantique » tourne un chapitre vierge, pose une autre problématique, ou signifie l'arrêt, pour un temps, de l'activité cinématographique de l'écrivain de « Hiroshima, mon amour ». Rarement une si grande angoisse a sillonné un écran aveugle. — L. M.

AVERTISSEMENT

J'ai demandé au journal le Monde de me donner un espace pour parler de mon dernier film, l'Homme Atlantique. Il m'a semblé que si j'acceptais la sortie d'un tel film, même dans une seule salle, j'étais tenue de prévenir les gens de la nature de ce film, de conseiller aux uns d'éviter complètement de voir l'Homme Atlantique et même de le fuir, et aux autres de le voir sans faute, de ne le manquer sous aucun prétexte, que la vie est courte, rapide comme un éclair et qu'il va être montré peut-être seulement pendant quinze jours. En même temps, je rappelle aux uns et aux autres que ce film est dans sa majeure partie composé de noir. Il est dans les mœurs du plus grand nombre des spectateurs de cinéma en France de faire comme si le cinéma leur était dû et de protester et de hurler à la mort contre les films dont ils jugent qu'ils n'ont pas été faits pour eux seuls.

Je voudrais donc dire à ces spectateurs-là de ne pas entrer dans la salle de l'Homme Atlantique, que ce n'est pas la peine parce que ce film a été fait dans l'ignorance totale de leur existence et qu'en y allant ils gêneraient les spectateurs éventuels de ce film. Je leur dis donc : ne prenez pas le risque de sortir, n'entrez pas. Cela je dis aussi à l'adresse d'une grande partie des journalistes qui passent outre à mon cinéma, qu'ils ne se croient pas tenus de venir ici, que ce n'est pas la peine de faire des articles qui enlèvent l'envie d'aller au cinéma et celle de lire les journaux, et qui leur font du tort à eux, à ces journalistes. Vous me direz que tout ce qui s'exsude ou s'exprime à l'occasion d'un film, la haine, l'amour, ça ne regarde pas l'auteur et je réponds qu'on le dit depuis si longtemps que c'est probablement faux. Si j'en avais le pouvoir, je fermerais les portes de l'Escurial après l'entrée des spectateurs.

Les règlements de sécurité me l'interdisent. Alors je demande à certains d'entre eux de ne pas entrer du tout dans la salle de l'Escurial aux heures noires du passage de l'Homme Atlantique. Qu'ils laissent tomber, qu'ils oublient. Je dois dire encore ceci, c'est que j'ai choisi la salle de l'Escurial contre les salles mouroirs à mini-écran, les salles « supermarché » qui envahissent la France entière, parce que le noir de l'Homme Atlantique doit pouvoir être vu et regardé sur la surface d'un véritable écran de cinéma.

C'est le cas ici. L'admirable cinéma l'Escurial est 11, boulevard de Port-Royal. Le métro qui le dessert, les Gobelins. Les bus, le 27 et le 91. Les séances sont de 20 heures à minuit. La durée du film, quarante-cinq minutes. Le prix de la place, 14 francs. Dans le hall d'entrée du cinéma, il y a des textes non publiés sur l'Homme Atlantique. Si vous me demandez : l'H.A. ne serait-il pas aussi un homme ? Je dirais que oui, c'est aussi un homme, mais que ce n'est pas le premier homme parce que le premier homme n'existe pas. Serait-il un homme au sortir des eaux de la mer et qui porterait encore ce nom, Atlantique ? Ou serait-ce un film de ce nom-là ? Je dirais oui à tout, à toutes les questions. Que c'est un homme, que c'est un film, que c'est un film de cinéma, et peut-être même encore plus, plus encore une espèce de cinéma qu'un film donné, oui, et peut-être le cinéma.

MARGUERITE DURAS.

VARIÉTÉS

Au Théâtre en Rond

LA PLANÈTE DE MAURICE BAQUET

Il y a bien longtemps que l'on n'avait pas vu seul sur une scène Maurice Baquet. On le dirait sorti en excursion d'une autre planète peuplée de gens qui aiment partager la musique et dérivent en toute innocence, vers un humour branquignolesque.

Le voici donc au Théâtre en Rond, l'œil émerveillé, avec son violoncelle, ses farces et ses gags, avec une suite d'enthousiasmes successifs et un mélange d'ironie et de tendresse.

Accompagné au piano par un compère (Christopher Beckert) tout aussi loufoque que lui, Maurice Baquet rend hommage, à sa manière, à Saint-Saëns et à Francis Blanche, à Erik Satie et à un professeur, Dochsichtrumpf, dont il retrace les mésaventures, à Claude Bolling et à Eugène Ionesco, avant de terminer par une parodie de démonstrations sportives.

Un spectacle d'une heure et demie bien rythmé, plein d'un charme et d'une fantaisie proches à la fois de Prévert et des Branquignols de Robert Dhéry. — C. F.

★ Théâtre en Rond de Paris, 20 h. 30.

■ Une représentation supplémentaire d'« Exercices de style », de Raymond Queneau, sera donnée au Théâtre Montparnasse le 29 novembre, à 21 heures, au profit de l'association Enfance et Partage (mouvement en faveur du tiers-monde).

■ Trois représentations exceptionnelles du spectacle des Colombaioni auront lieu les 2, 3 et 4 décembre, à 15 heures, au Théâtre du Rond-Point, à l'occasion d'un enregistrement pour la télévision.





nouveau drouot

hôtel des ventes - 9, rue drouot - 75009 paris
téléphone : 246-17-11 - télex : drouot 642260
Informations téléphoniques permanentes 770-17-17

compagnie des commissaires-priseurs de Paris

les expositions auront lieu la veille des ventes, de 11 h. à 18 h., sauf indications particulières

LUNDI 30 NOVEMBRE (exposition samedi 28)

S. 1 - Objets d'art d'Extrême-Orient. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Portier.
S. 2 - Autographes, livres anc. et mod. Mes Oger, Dumont.
S. 3 - Dessins XVIIIe et XIXe. Atel. Gabriel Loppé et Paul Chardin. Mes Godeau, Solanet, Audap.
S. 4 - Tableaux anc. Extrême-Orient. Bibel. Meubles anciens. Me Deurbergue.
S. 5 - Cabinet d'un amateur. Dessins et tableaux anciens. Haute Epoque de Tap. d'Orient. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 6 - Bijoux. Objets de vitrine. Orfèvrerie ancienne et moderne. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Boutemy, Déchaut.
S. 7 - Coll. Anatole France et à div. amateurs. Tableaux anc. Art d'Egypte, de Grèce. Art d'Islam. Art primitif et Haute Epoque. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. MM. Lebel, Sanson, Boudillon, Ferment, Mme de Grandidier, M. Soustiel. Mme M.-C. David.
S. 8 - Ameublement. Mes Boisgirard, de Heeckeren.
S. 10 - Gravures, dessins aquarelles. Mobil. XIXe. Mes Millon, Jutheau.

MARDI 1er DÉCEMBRE (exposition samedi 28 novembre)

S. 7 - Antiques. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. M. Ferres.

MERCREDI 2 DÉCEMBRE (exposition mardi 1er)

S. 2 - Tablx. Objets d'art mbles principal. du XVIIIe. Me Cornette de Saint-Cyr.
S. 4 - Bij., argenterie. Beau mob. XVIIIe. Mes Oger, Dumont.
S. 5 - Tableaux anc. Bel ameublt XVIIIe. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. MM. Lebel, Sanson, Lepic, Nazare, Aga.
S. 6 - Estampes et Tablx mod. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. Mlle Callac.
S. 8 - Jouets, dentelles poupées. Métal argenté. Bijx. Mes Millon, Jutheau, Mme Daniel.
S. 9 - Objets d'art et d'ameublement anc. Mes Pescheteau, Pescheteau-Badin.
S. 10 - Mobilier Empire et Restauration. Mes Couturier, Nicolay. MM. Lefuel, Praquin.
S. 11 - Collection de Mme D..., et appartenant à div. amateurs. Arts primitifs, Afrique, Amérique. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Montbarbon, Ratton, Joubert, Le Véel, Portier.
S. 14 - Meubles. Me Bondu.
S. 16 - Tableaux. Bibel. Mbles anc. et style. Mes Godeau, Solanet, Audap.

MERCREDI 2 DÉCEMBRE, à 21 heures (exposition de 11 à 18 h.)

S. 7 - Art d'Orient. Mes Boisgirard, de Heeckeren. Mme Kévorkian.

JEUDI 3 DÉCEMBRE (exposition mercredi 2)

S. 12 - Ameublement. Mes Boisgirard, de Heeckeren.

VENDREDI 4 DÉCEMBRE (exposition jeudi 3)

S. 3 - Bijoux, argenterie. Me Rogeon. Mme Calle.
S. 4 - Art nouveau, Art déco. Mes Gros, Libert, Castor, Loudmer, Poulain, Renaud.
S. 5-6 - Objets d'art et très bel ameublement principalement du XVIIIe. Mes Ader, Picard, Tajan. MM. Dillée, Lévy Lacaze, Lacoste.
S. 7 - Coll. X. précieux autographes. Mes Laurin, Guilloux, Buffetaud, Tailleur. Mme Vidal Mégret, M. Bordier.
S. 9 - Art nègre. Me Cornette de Saint-Cyr. M. Montbarbon.
S. 10 - Meubles anciens et de style. Mes Couturier, Nicolay.
S. 13 - Bons meubles et objets mobiliers. Mes Ader, Picard, Tajan.
S. 15 - Beau mob. Tapis d'Orient. Me Delorme. M. Berthéol.
S. 16 - Tableaux. Bibelots. Obj. 1900. Mbles anc. et style. Mes Godeau, Solanet, Audap.

DANS LES SALONS DE L'HOTEL BRISTOL
118, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 PARIS

DIMANCHE 29 NOVEMBRE, à 15 heures (exposition simultanément à l'Hôtel du 73, Fg-St-Honoré et Hôtel Bristol)
Art et locomotion. Mes Loudmer, Poulain.

ESPACE CARDIN
3, avenue Gabriel, 75008 PARIS

JEUDI 3 DÉCEMBRE, à 21 heures (exposition à partir de 12 h.)
Tableaux contemporains. Me Binoche.

Études annonçant les ventes de la semaine :

ADER, PICARD, TAJAN, 12, rue Favart (75002), 261-80-07.
AUDAP, GODEAU, SOLANET, 32, rue Drouot (75009), 770-67-68.
BINOCHE, 5, rue La Boétie (75008), 265-79-50.
BOISGIRARD, de HEECKEREN, 2, rue de Provence (75009), 770-81-36.
BONDU, 17, rue Drouot (75009), 770-36-16.
CORNETTE DE SAINT-CYR, 24, av. George-V (75008), 720-15-94.
COUTURIER, NICOLAY, 51, rue de Bellechasse (75007), 555-85-44.
GROS, 22, rue Drouot (75009), 770-83-04.
DELORME, 3, rue de Penthièvre (75008), 265-57-63.
DEURBERGUE, 19, boul. Montmartre (75002), 261-36-50.
LAURIN, GUILLOUX, BUFFETAUD, TAILLEUR (anciennement : RHEIMS-LAURIN), 12, rue Drouot (75007), 246-61-16.
LIBERT, CASTOR, 3, rue Rossini (75009), 824-51-20.
LOUDMER, POULAIN, 75, Fbg Saint-Honoré (75008), 266-90-01.
MILLON, JUTHEAU, 14, rue Drouot (75009), 770-00-45.
OGER, DUMONT, 22, rue Drouot (75009), 246-96-95.
PESCHETEAU, PESCHETEAU-BADIN, 16, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-88-38.
RENAUD, 6, rue de la Grange-Batelière (75009), 770-48-95.
ROGEON, 16, rue Milton (75009), 878-81-06.

SPECTACLES

théâtres

SPECTACLES NOUVEAUX

En chemin, Petit Odéon (325-70-32), 21 h. 30.
Interviouve, Poche (544-50-21), 20 h. 45.
La danse du diable, Ivry, Théâtre des Quartiers (672-37-43), 20 h. 30.
Shéhérazade, Lucernaire (363-51-37), 18 h. 30.
La Princesse de Babylone, Essaïon (278-46-92), 20 h.
Le Triomphe de l'amour, Vincennes, Sorano (374-73-74), 21 h.
Sursum soldat, Bagneux, Théâtre Victor-Hugo (633-10-54), 21 h.

Jeudi 26 novembre

Les salles subventionnées et municipales

Salle Favart (296-12-20) 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. P. Stoll (Bardez, Mozart, Milhaud).
Chaillot (727-81-15), Foyer, 18 h. 15 : Sous le lustre ; Grand Théâtre, 20 h. : Faust ; salle Gémier, 20 h. 30 : En avant.
Petit Odéon (325-70-32), 18 h. 30 : le Bleu de l'eau-de-vie.
TEP (797-96-06), 20 h. 30 : E. Watson et B. Altschul, Trio Brahma et Calck Hook dance theater.
Petit TEP (797-96-06), 20 h. 30 : l'Inscription.
Centre Pompidou (277-12-33), 18 h. 30 : Autour de l'édition complète du Zohar ; 19 h. : Jean Fanchette.
Carré Silvia-Monfort (531-28-34), 20 h 30 : la Duchesse d'Amalfi.
Théâtre de la Ville (274-22-77) : 18 h. 30 : Edith Butler ; 20 h. 30 : Peer Gynt.
Théâtre musical de Paris (261-19-83), 20 h. 30 : West Side Story.

Les autres salles

Antoine (207-77-71), 20 h. 30 : Potiche.
Artistic - Athévains (379-06-18), 20 h. 30 : le Foulon.
Arts-Hébertot (387-23-23), 20 h. 45 : Princesse Baraka.
Atelier (606-49-24), 21 h. : le Nombril.
Athénée (742-67-27), 20 h. 30 : la Bête dans la jungle.
Bouffes du Nord (239-34-50), 20 h. 30 : La tragédie de Carmen.
Bouffes-Parisiens (296-60-24), 21 h. : Diable d'homme.
Cartoucherie, Atelier du Chaudron (328-97-04), 20 h. 30 : le Déterreur.
Centre d'arts celtique (258-97-62), 20 h 30 : Compagnie bouche cousue.
Château de Vincennes, Tour du Village (365-70-13), 20 h. 30 : Mille ks 80.
Cité internationale universitaire (589-67-57), Resserre, 20 h. 30 : Pierre Abélard 1079-1142 ; Grand Théâtre, 20 h. 30 : la Fausse Suivante.
Comédie Caumartin (742-43-41), 21 h. : Reviens dormir à l'Elysée.
Comédie des Champs-Elysées (720-08-24), 20 h. 45 : le Jardin d'Eponine.
Comédie italienne (321-22-22), 20 h 30 : la Servante amoureuse ; 22 h. 30 : Un p'tit rêve dans l'nez.
Comédie de Paris (281-00-11), 21 h. 30 : les Aventures de Georges Laarrère ; 23 h. : le Match.
Daunou (261-69-14), 21 h. : La vie est trop courte.
Deux Portes (361-49-92), 20 h. 30 : les Fausses Confidences.
Edouard-VII (742-57-49), 20 h. 30 : Deburau.
Eglise Saint-Merri (585-84-56), 20 h. 45 : Blaise Pascal ou le plaisir aux catacombes.
Espace-Gaîté (327-95-94), 20 h. 30 : D. Lavanant ; 21 h. 45 : Tranches de vie.
Espace Marais (271-10-19), 20 h. 30 : la Mouette ; 22 h. 30 : Kravd Modus Vivendi.
Essaïon (278-46-42), salle I, 21 h. 30 : Attention, copy-right. — Salle II, 18 h. 30 : Blaise Cendrars ; 22 h. : Cheese ou la Vie en rond.
Fondation Deutsch de la Meurthe (340-36-35), 21 h. : le Roi Gordogane.
Fontaine (874-74-40), 20 h. 30 : les Trois Jeanne ; 22 h. : la Tour de la Défense.
Gaîté-Montparnasse (322-16-18), 20 h 15 : Elle voit des nains partout ; 22 h. : Anatole.
Galerie 55 (326-63-51), 21 h. : Figaro Solo.
Grand Hall Montorgueil (233-80-78), 20 h. 30 : l'Architecte et l'Empereur d'Assyrie.
Huchette (326-38-99), 18 h. 30 : André Frère ; 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon ; 22 h. 30 : les Armes secrètes.
Jardin d'hiver (255-74-40), 21 h. : Regarde les femmes passer.
La Bruyère (874-76-99), 21 h. : le Divan.
Le Lierre-Théâtre (586-55-83), 21 h. : les Bouffons.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre Noir, 20 h. 30 : Faut pas faire ça tout seul ; 22 h. 15 : Elle lui dirait dans l'île. — Théâtre Rouge, 18 h. 30 : Don Quichotte ; 20 h. : les Amis. — Petite salle, 18 h. 30 : Parlons français.
Madeleine (265-07-09), 20 h. 45 : Du vent dans les branches de sassafras.
Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : Sacrilèges ; 22 h. : l'Absent.
Marigny, salle Gabriel (225-20-74), 21 h. : le Garçon d'appartement.
Mathurins (265-90-00), 21 h. : Jacques et son maître.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Moderne (280-09-30), 20 h. 30 : le Journal d'une femme de chambre.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style ; petite salle, 20 h. 30 : Oratorio pour une vie.
Palais-Royal (297-59-81), 20 h. 45 : Joyeuses Pâques.
Roquette (805-71-51), 20 h. 30 : On loge la nuit ; Café à l'eau ; 22 h. : le Fétichiste.
Saint-Georges (878-63-47), 20 h. 45 : le Charimari.
Studio des Champs-Elysées (723-35-10), 20 h. 45 : le Cœur sur la main.
Studio Fortune, 21 h. : Touche pas à ma casquette.
TAI - Théâtre d'Essai (278-10-79), 20 h. 30 : le Rouge et le noir ; 23 h. : le Chien des Baskerville.
Théâtre d'Edgar (322-11-2), 22 h. : Nous on fait où on nous dit de faire ; 23 h. 15 : Vinci avait raison.
Théâtre en rond (587-88-14), 20 h. 30 : Méli-mélomane.
Théâtre du Marais (278-03-53), 20 h. 30 : Henri IV.
Théâtre de la mer (589-70-22), 20 h. 30 : Ciel de lit.
Théâtre de Paris (280-09-30), 20 h. 30 : Bent.
Théâtre de la Plaine (842-32-25), 20 h. 30 : Si jamais je te pince...
Théâtre Présent (203-02-55), 20 h. 30 : le Grand Bilan.
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : L'amour de l'amour ; Petite salle, 20 h. 30 : Virginia.
Théâtre 18 (226-47-47), 22 h. : Vera Baxter.
Tristan-Bernard (522-08-40), 21 h. : Une heure à tuer.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les comédies musicales

Porte Saint-Martin (607-37-53), 20 h. 30 : Violettes impériales.
Théâtre 13 (627-36-20), 20 h. 30 : Barbe verte.

La danse

American Center (321-42-20), 21 h. : Blondell Cummings.
Essaïon (278-46-42), 18 h. 30 : la Création, les dieux de l'Inde.
Palais des Congrès (758-27-78), 20 h. 30 : Ballet Moïsseiev.
Palais des Glaces (607-49-93), 20 h 30 : New York Blues.
Quatre Temps (773-05-11), 21 h. : Ombre d'entre elles.
Théâtre Paris 12 (343-19-01), 20 h. 45 : Cécile Bon.
Théâtre de Plaisance (320-00-06), 20 h. 45 : Sangre Flamenca.
Ranelagh (288-64-44), 20 h. : Karine Wehner.
Théâtre 18 (226-47-77), 20 h. : All that love.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. 45 : E. Kohan ; 21 h. : Yalta del sur.
Salle Pleyel, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm (Liszt, Beethoven, Berlioz, Wagner).
Salle Gaveau, 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain, dir. P. Eotvos (Kurtag, Bartok, Ligeti).
Salle Cortot, 21 h. : Duo Ariani-Lootgieter (Clementi, Schumann, Schubert).
Radio France, auditorium 106, 18 h. 30 : Agrupacion Musica, dir. E. Gieco (Ceruti, Ginastera, Gilardi, Gieco) ; auditorium 105, 20 h. 30 : B. Haudebourg, J. Vandeville (Geminiani, Devienne, C.P.E., Bach, Baur, Boieldieu).
F.N.A.C., 18 h. : H. Gorsieb (Chopin).
Centre culturel canadien, 20 h. 30 : D. Brown, F. Tillard (Schubert, Schafer, Debussy, Mahler).
Eglise de la Madeleine, 21 h. : Orchestre des Concerts Lamoureux, dir. G.-P. Sanzogno, Chorale E. Brasseur (Verdi).
Eglise Saint-Médard, 20 h. 30 : Ensemble choral et instrumental S. Becquet (Beethoven).

Les festivals

FESTIVAL DE L'ILE-DE-FRANCE (225-11-40)
Boulogne, Eglise Notre-Dame, 21 h. : Maîtrise de Radio France, dir. H. Farge (Fauré, Bartok, Mendelssohn).

FESTIVAL D'AUTOMNE (296-12-27)

THEATRE
Athénée, Petite salle, 20 h. 30 : le Concert.

MUSIQUE
Centre Pompidou, 20 h 30 : Musiciens de l'Orchestre national de l'Opéra, dir. H. Yazaki (opéras contemporains : Cholodenko, Marcland, Yoshida).

EXPOSITION
Chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière, de 12 h. à 20 h. : Architecture.

CINEMA, VIDEO
Centre Pompidou, de 12 h. à 20 h. : Bus-vidéo de Ligeon-Ligeonnet ; 15 h., 17 h. et 19 h. : Les jeunes cinémas ; 18 h. : Peer Gynt ; 19 h. : Vidéo.

CHAILLOT THEATRE NATIONAL

Le Théâtre National de Chaillot invite les lecteurs du « Monde » à assister à la représentation exceptionnelle de

TOMBEAU POUR 500.000 SOLDATS
d'après le livre de Pierre Guyotat

Mise en scène d'Antoine VITEZ
Scénographie et costumes de Yannis KOKKOS
Lumières de Gérard POLI
Musique de Georges APERGHIS
Avec Marc DELSAERT, Jean-Claude DURAND, Jany GASTALDI, Murray GRONWALL, Jean-Baptiste MALARTRE, Aurélien RECOING, Boguslawa SCHUBERT, Daniel SOULIER, Pierre VIAL, Gilbert VILHON, Jeanne VITEZ
Assistants à la mise en scène : Jeanne VITEZ, Jean-Marie WINLING

le 10 décembre 1981, à 20 h. 30
AU GRAND THÉATRE
(entrée place du Trocadéro)

Ces invitations seront honorées dans leur ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Je souhaite recevoir une invitation pour : 1 personne (*) / 2 personnes

A retourner au « Monde » J.-F. COUVREUR, 5, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09, accompagnée d'une enveloppe non timbrée à vos nom et adresse.

(*) *Rayer la mention inutile.* TB

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans
(**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)
15 h. : Olivia de J. Audry ; 19 h. : Boom, de J. Losey ; 21 h. : Dix ans du Forum de Berlin (1971-1980) : Lina Braake fait sauter la banque, de B. Sinkel.

BEAUBOURG (278-35-57)
15 h. : Magic Sky, de P. Raymont ; Moving Mountains, de L. Sky ; 17 h. : Elégie, de Y. Guney ; 19 h. : The World of Gilbert and George, de et avec Gilbert et George.

Les exclusivités

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
L'AMOUR NU (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82).
L'AU-DELA (It., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Studio 28, 18e (606-64-98).
AU-DELA DU REEL (A., v.f.) (**) : Impérial, 2e (742-72-52).
LES AVENTURIERS DE L'ARCHE PERDUE (A., v.o.) (*) : Publicis St-Germain, 6e (222-72-80) ; George-V, 8e (562-41-46) ; Marignan, 8e (359-92-82), V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24).
BEAU-PERE (Fr.) (*) : Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES BIDASSES AUX GRANDES MANŒUVRES (Fr.) : Cin'Ac Italiens, 2e (296-80-27).
CHARULAT (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
COMMENT DRAGUER TOUTES LES FILLES (Fr.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
CONDORMAN (A., v.o.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Paramount City, 8e (562-45-76) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
COUP DE TORCHON (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Marivaux, 2e (296-80-40) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Ciné-Beaubourg, 3e (271-50-22) ; Studio Alpha, 5e (354-39-47) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62) ; Paramount Odéon, 6e (325-59-83) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Publicis Elysées, 8e (720-76-23) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
CROQUE LA VIE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount Montmartre, 18e (606-34-25).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), sous-titres anglais.
DESPERADO CITY (All., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
DIVA (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
EXCALIBUR (A., v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
LE FACTEUR SONNE TOUJOURS DEUX FOIS (A., v.o.) (*) : Studio de la Harpe-Huchette, 5e (633-08-40), Elysées Point-Show, 8e (225-67-29).
FAME (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17).
LE FAUSSAIRE (All., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C. Rotonde, 6e (633-08-22), U.G.C. Champs-Elysées, 8e (359-12-15), Kinopanorama, 15e (306-50-50) ; V.f. : Helder, 2e (770-11-24), Bienvenue Montparnasse, 15e (544-25-02).
LA FEMME D'A COTE (Fr.) : Saint-Germain Studio, 5e (633-63-20), Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Parnassiens, 14e (329-83-11), Studio 28, 18e (606-36-07) Mar.
LA FILLE OFFERTE (All., v.o.) (**) : Marais, 4e (278-47-86), Studio de la Harpe, 5e (354-34-83), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).
GARDE A VUE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Colisée, 8e (359-29-46), Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
LA GUEULE DU LOUP (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), Caméo, 9e (246-66-44), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Montparnos, 14e (327-52-37), Clichy Pathé, 18e (522-46-01), Tourelles, 20e (636-51-98).
L'HOMME DE FER (Pol., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (354-34-83).
IL FAUT TUER BIRGITT HAAS (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Ambassade, 8e (359-19-08).
LE JARDINIER (Fr.) : Quintette, 5e (633-79-38).
JAZZ SINGER (A., v.o.) : Marbeuf, 8e (225-18-45).
JULIETTE DU COTE DES HOMMES (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).



EXERCICES DE STYLE : DERNIÈRE 29 NOVEMBRE

SPECTACLES

LOLA, UNE FEMME ALLEMANDE (All., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Athéna, 12e (343-00-65) ; P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; V.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Français, 9e (770-33-88) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LE LOUP-GAROU DE LONDRES (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52).

MADAME CLAUDE 2 (Fr.) (**) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54).

LE MAITRE D'ECOLE (Fr.) : Gaumont-Les Halles, 1er (297-49-70) ; A.B.C., 2e (236-55-54) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, 9e (770-33-88) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

MALEVIL (Fr.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

MAX FRISCH JOURNAL I-III (Suis.) Forum, 1er (297-53-74).

METAL HURLANT (A.), v.o. Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70) ; Impérial, 2e (742-72-52) ; Capri, 2e (508-11-69) ; Montparnasse Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Broadway, 16e (527-41-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

MOI, CHRISTIANE F. (All., v.f.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

MOURIR A BELFAST (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

NEW-YORK 1997 (A., v.f.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40).

NOCES DE SANG (Esp., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (271-52-36) ; Quintette, 5e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

NOTRE FILLE (Can.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47)

LA NUIT ENSOLEILLEE (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99) ; Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

L'OMBRE ROUGE (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Racine, 6e (633-43-71) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; 14-Juillet-Bastille, 12e (357-90-81) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

PASSION D'AMOUR (It., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

POUR LA PEAU D'UN FLIC (Fr.) (*) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

LE PROFESSIONNEL (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-08) ; Hollywood-Bd, 9e (770-10-41) ; Paramount-Bastille, 12e (357-90-81) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

REGARDS ET SOURIRES (Ang., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-23) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Opéra, 2e (742-56-31) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00). H. sp.

LE SANG DU FLAMBOYANT (Fr.) : Rialto, 12e (607-87-61), Studio 28, 18e (606-36-07), Vend.

SANGLANTES CONFESSIONS (A., v.o.) (*) : Quintette, 5e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

STALKER (Sov., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74), Cosmos, 6e (544-28-80), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Saint-Germain Huchette, 5e (633-63-20), Parnassien, 14e (329-83-11).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

LA TRAGEDIE D'UN HOMME RIDICULE (It., v.o.) : Movies, 1er (260-43-99), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Ambassade, 8e (359-19-08).

UNE AFFAIRE D'HOMMES (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (297-49-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Richelieu, 2e (233-56-70), Cluny Palace, 5e (354-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Colisée, 8e (359-29-46), Nation, 12e (343-04-67), Gaumont Convention, 15e (828-42-27), Clichy Pathé, 18e (522-46-01).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-63) Paramount City, 8e (562-45-76), Publicis Matignon, 8e (359-31-97), Paramount-Opéra, 2e (742-56-31), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

VOTRE ENFANT M'INTERESSE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

Y A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES FILMS NOUVEAUX

DERNIER ETE, film français de Robert Guediguian et Frank Le Wita. — Forum, 1er (297-53-74). Studio Cujas, 5e (354-89-22). Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

LES FILLES DE GRENOBLE (*), film français de Joël Lemoign. — Gaumont-Halles, 1er (297-49-70). Richelieu, 2e (233-56-70), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (633-79-38), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) Nation, 12e (343-04-67), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Sud, 14e (327-84-50), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

FRANCISCA, film portugais de Manoel de Oliveira. — V.O. : Olympic-Luxembourg, 6e (633-97-77), Olympic-Balzac, 8e (561-10-60), Action République, 11e (805-51-33), Olympic-Entrepôt, 14e (542-67-42).

L'HOMME-ATLANTIQUE, film français de Marguerite Duras. — Escurial, 13e (707-28-04).

LA GRANDE ESCROQUERIE DU ROCK' N' ROLL, film anglais de Julian Temple. — V.O. : Forum, 1er (297-53-74), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40), U.G.C. Danton, 6e (327-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), Elysées Point Show, 8e (225-67-29), Parnassien, 14e (329-83-11).

LA PEAU (*), film italien de Liliana Cavani. — V.O. : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Pagode, 7e (705-12-15), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Parnassiens, 14e (329-83-11), 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.F. : Richelieu, 2e (233-56-70), St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Français, 9e (770-33-88), Nation, 12e, (343-04-67), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01), Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

RESTE AVEC NOUS, ON S'TIRE, film franco-italien de Michele Massimo Tarentini. — V.O. : Ermitage, 8e (359-15-71). — V.F. : Caméo, 9e (246-66-44), Maxéville, 9e (770-72-86), U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59), Montparnos, 14e (327-52-37), Mistral, 14e (539-52-43), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Murat, 16e (651-99-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Secrétan, 19e (206-71-33).

ROX ET ROUKY, film américain d'Art Stevens, Ted Berman et Richard Rich. — V.F. : Rex, 2e (233-83-93), Bretagne, 6e (222-57-97), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Normandie, 8e (359-41-18), La Royale, 8e (265-82-66), U.G.C. Gobelins, 13e (336-23-44), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-41-46).

SURVIVANCE (*) film américain de Jeff Lieberman. — V.O. : Paramount-City, 8e (562-45-76). — V.F. : Paramount-Opéra, 2e (742-56-31), Paramount-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91), Convention St-Charles, 15e (579-33-00), Paramount-Montmartre, 9e (606-34-25).





RADIO-TÉLÉVISION

Jeudi 26 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 35 Téléfilm : Une histoire sans nom.
D'après Barbey d'Aurevilly, réalisation J. Hubert, avec A. Ferjac, M.-C. Musso, J. Mignot...

22 h Magazine : La rage de lire.
Une émission de G. Suffert. « Détente et surarmement soviétique ». Avec Cornelius Castoriadis (*Devant la guerre*) ; notre collaborateur André Fontaine (*Un seul lit pour deux rêves*) ; Alexandre Smolar, chargé de recherches au C.N.R.S., ex-représentant du KOR (mouvement aujourd'hui dissous dans Solidarité).

23 h 10 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Le Grand Echiquier.
De J. Chancel, avec Guy Béart.

23 h 15 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Cinéma : Un soir, un train.
Film belge d'A. Delvaux (1968), avec A. Aimée, Y. Montand, F. Beukelaers, A. Bogdan, H. Camerlynck, D. de Gruytter. (Rediffusion.)
Séparé de la femme qu'il aime par un malentendu, un homme fait le bilan de sa vie sentimentale au cours d'un voyage en train. Un arrêt en pleine campagne le fait basculer dans un pays inconnu. Aux frontières du réel et de l'imaginaire, un film envoûtant par sa beauté plastique, inspirée des peintres belges du réalisme fantastique. De plus, les grands thèmes de l'amour et de la mort rejoignent le problème linguistique et ethnique de la Belgique déchirée entre Flamands et Wallons.

21 h 55 Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h, Nouveau répertoire dramatique : « Jeunesse dans une ville normande » ; « les Soldats » ; « Simon et son piano », de J.-P. Amette.
22 h 30, Nuits magnétiques : Le désespoir : Série musicale.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 5, Vingt-quatrième concours international de guitare : Œuvres de Bach, Mertz, Barrios, Mangore, Giuliani.
20 h 30, Concert : (en direct du grand auditorium de Radio-France), « Sonate pour clavecin et hautbois », de Geminiani ; « Pièces pour clavecin », de Couperin ; « Sonate pour hautbois et clavecin », de C.-P.-E. Bach ; « Sonate pour hautbois et pianoforte », de Donizetti ; « Sonate pour pianoforte », de Cimarosa ; « Sonate pour hautbois et pianoforte », de Devienne, par B. Haudebourg (clavecin et pianoforte), et J. Vaudeville (hautbois)
22 h 30, Ouvert la nuit : Bela Bartok ; 0 h 30, Les chants de la terre : musique traditionnelle.

Vendredi 27 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

12 h 5 Jeu : Réponse à tout.
12 h 25 Une minute pour les femmes.
Mariage : on s'y reprend.
12 h 30 Midi première.
13 h Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
14 h 5 Télévision scolaire.
La fraise ; La sortie d'autocar.
18 h C'est à vous.
18 h 25 Un, rue Sésame.
18 h 50 Avis de recherche.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les paris de TF 1.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : la Mémoire courte.
Comédie d'Y. Jamiaque, mise en scène J.-L. Moreau, avec J. Parédès, S. Valère, O. Mallet...
Dorothy, pour mieux vivre en Angleterre à la fin du siècle dernier, décide d'avoir la mémoire courte.
22 h 15 Championnats du monde de gymnastique à Moscou.
Concours individuel messieurs.
23 h 15 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 5 Passez donc me voir.
12 h 30 Série : les Amours des années grises.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Emissions régionales.
13 h 50 Face à vous.
14 h Aujourd'hui madame.
Le mensuel.
15 h Série : l'Age de cristal.
15 h 50 Magazine : Quatre saisons.
16 h 50 La télévision des téléspectateurs.
17 h 20 Fenêtre sur... presse, pouvoir et société.
La presse clandestine : 1939-1944.
L'influence des radios clandestines issues de la résistance, en 1944.
18 h Récré A 2.
Mes mains ont la parole : Yok-Yok ; Le prince du soleil.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Les gens d'ici.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Guerre en pays neutre.
De M. Legris et P. Lefebvre.
Avec J. Denis, G. Mnich, A. Prucnal...
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot.
Georges Simenon est l'invité spécial de ce magazine à l'occasion de la sortie de son livre Mémoires intimes.
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle japonais) : l'Idiot.
Film japonais de A. Kurosawa (1951), avec M. Mori, T. Mifune, S. Hara, Y. Kuga, T. Shimura (v.o. sous-titrée. N. Rediffusion).
Frappé à la guerre d'un traumatisme qui l'a rendu très naïf et altruiste, un jeune homme cherche à sauver par l'amour et une bonté sans limites trois êtres que déchirent leurs passions.
Admirable transposition, en tragédie à quatre personnages, du roman de Dostoïevski, dans un Japon moderne et stylisé. Kurosawa a dégagé, par un langage cinématographique dépouillé, la valeur universelle, humaniste, du sujet.

TROISIÈME CHAINE : FR3

18 h 30 Pour les jeunes.
Les Wombles : Mixmo-Match ; Des livres pour nous : Haroun Tazieff.
18 h 55 Tribune libre.
Ligue des droits de l'homme.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 55 Dessin animé : Ulysse 31.
La révolte des compagnons.
20 h Les jeux.
20 h 30 V 3 - Le nouveau vendredi : Papa ou maman ?
Reportage : J. Brigot et G. Van der Gucht.
Les problèmes des enfants de divorcés.
21 h 30 Série : La vie fantastique des figures peintes.
« La nuit des faiseurs de diable ». Réal. : J.-J. Sirkis et R.-M. Arlaud.
Les douloureux rapports des peintres et de leurs modèles.
22 h 10 Journal.
22 h 45 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Matinales : la bio-coopération dans le tiers monde ; Retour de Chine.
8 h, Les chemins de la connaissance : Norbert Elias, interprète de la civilisation occidentale (le devenir de la civilisation) ; à 8 h 32, Vers un grand âge heureux : donner la vie aux années.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts et du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : L'épopée du ski, d'Y. Ballu.
11 h 2, Libre parcours récital : Groupe « Intervalles ».
12 h 5, Nous tous chacun.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, Musiques extra-européennes.
14 h, Sons : Tokyo.
14 h 5, Un livre, des voix : Les fils de la liberté, de L. Caron.
14 h 47, Les inconnus de l'histoire : Sultan Galiev.
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique : L'arrivé de G. Aperghis à Chaillot.
18 h 30, Série : D'autres voix, de D. Chraïbi.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : La télévision directe.
20 h, Le Québec en zig-zag.
21 h 30, Black and blue : Le retour de Miles Davis.
22 h 30, Nuits magnétiques : Le désespoir : Série musicale.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Quotidien musique : œuvres de Verdi, Enesco ; 7 h 2, Actualité culturelle 8 h 30, Kiosque.
9 h 2, Le matin des musiciens : « La musique et la parole », œuvres de Poulenc, Schönberg, Stravinski, Webern, Ohana, Berio.
12 h 2, Midi-deux : Magazine du disque ; 12 h 30, Jazz classique ; 14 h, Musique légère : œuvres de Dubois, Dondeyne.
14 h 30, Les enfants d'Orphée : La pulsation, le tempo.
15 h, Points-contrepoints : Haendel.
18 h 2, Le club du jazz.
18 h 30, Quotidien concert : « Danses norvégiennes », de Grieg ; « Sonate pour piano », de Janacek ; « Pièces, opus 5 », de Sibelius, par H. Austbo (piano).
20 h, Le royaume de la musique : œuvres de Ravel, Messiaen.
20 h 20, Concert : « Konzertmusik pour cordes et vent, op. 50 », de Hindemith ; « Deuxième concerto pour clarinette en mi bémol majeur, op. 57 », de Spohr ; « Symphonie n° 1 en la bémol majeur, op. 55 », d'Elgar, par l'Orchestre radio-symphonique de Sarrebrück, dir. E. Howarth, sol. A. Pay (clarinette).
22 h 15, Ouvert la nuit : Portrait par petites touches « contrastes » de Bartok ; 23 h 5, Vieilles cires : W. Backhaus : Brahms ; 0 h 5, Jazz-forum : Eurojazz 81.

TRIBUNES ET DEBATS

JEUDI 26 NOVEMBRE

— *M. Jean Béranger*, sénateur des Yvelines (radicaux de gauche), et *Marcel Lucotte*, sénateur de Saône-et-Loire (Union des républicains et des indépendants), sont invités à l'émission réservée au Sénat sur Antenne 2, à 19 h. 45.

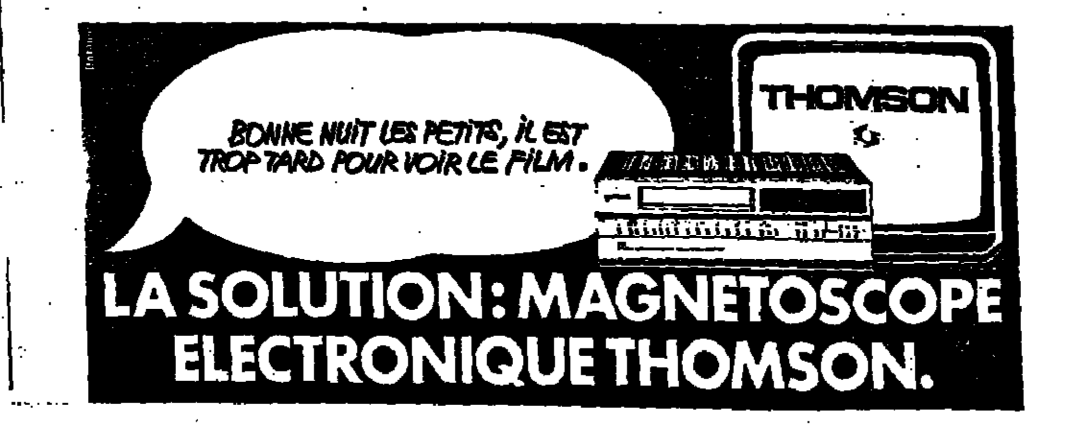
— *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., est l'invité du journal de TF 1, à 20 heures.

VENDREDI 27 NOVEMBRE

— Didier Lecat reçoit *M. Mohamed Sahnoun*, ambassadeur d'Algérie en France, sur France-Inter, à 7 h. 45.

— *M. Louis Mermaz*, président de l'Assemblée nationale, participe au journal de R.M.C., à 12 h. 45.

● *Une expérience de télévision pirate*, menée pour la première fois par un groupe de professionnels des médias (réalisateurs, journalistes et artistes), réunis en association, et décidés à assurer chaque jour une heure de programmes télévisés, aura lieu à Paris dans la nuit du 27 au 28 novembre. Il s'agit, selon les membres de cette Association pour le développement de la communication, d'éviter le lent pourrissement de la création, des énergies et des enthousiasmes, en promettant à des talents divers de se regrouper pour créer. Enregistrée le 27 novembre de 22 heures à minuit dans le studio de Captain vidéo (huitième arrondissement) et diffusée le même soir de 1 heure à 2 heures, la première émission accueillera plusieurs artistes parmi lesquels Daniel Lavoie et Anine. On y entendra aussi un enregistrement d'un récent concert du chanteur africain Fella. Par la suite l'équipe animatrice affirme que les téléspectateurs parisiens pourront capter ses programmes tous les soirs, de minuit à 1 heure, sur un canal qui reste à préciser.



	La ligne*	La ligne T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	71,00	83,50
DEMANDES D'EMPLOI	21,00	24,70
IMMOBILIER	48,00	56,45
AUTOMOBILES	48,00	56,45
AGENDA	48,00	56,45
PROP. COMM. CAPITAUX	140.00	164,64

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col. *	Le mm/col. T.T.C.
OFFRES D'EMPLOI	40.00	47.04
DEMANDES D'EMPLOI	12.00	14.10
IMMOBILIER	31.00	36.45
AUTOMOBILES	31.00	36.45
AGENDA	31.00	36,45

*Dégressifs selon surface ou nombre de parutions



emplois régionaux

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE NICE ET DES ALPES-MARITIMES

RECHERCHE pour renforcer ses structures de PROMOTION DES ENTREPRISES

1) CONSEILLER (e) EN GESTION DES ENTREPRISES
double formation supérieure gestion et technique.
Age : 30 ans env. 2 ans d'expérience minimum.

2) CONSEILLER (e) EN GESTION DES ENTREPRISES
formation gestion à dominante commerciale (CERAM, SUP de CO, ESSEC...).
Pratique aisée Allemand et Anglais indispensable.
Age : 35 ans env. 5 ans d'expérience minimum dans PMI, si possible exportatrice.

3) CONSEILLER (e) EN GESTION DES ENTREPRISES
formation idem référence 2 ci-dessus mais débutant accepté.

Ces postes ne peuvent convenir qu'à des candidats à fortes potentialités.

Ecr. avec C.V. détaillé, photo, prétent., référence du poste à M. Alain MAS, Directeur du Personnel, C.C.I.N.A.M., 20, bd Carabacel, 06000 NICE.

P.D.G. ARRIVANT A LA RETRAITE
recherche
UN TECHNICO-COMMERCIAL
avec expérience très approfondie de la gestion (C.A. annuel 450.000)
pour en faire son collaborateur direct, branche professionnelle travaux publics et industrie.
Lieu : Marseille.

Ecrire avec C.V. + photo à : EUROSUD Nº 1.769 2, rue de Breteuil, 13001 MARSEILLE.

INSTITUT LAUE-LANGEVIN
Grenoble - France
Organisme franco-allemand britannique (420 agents) possédant un réacteur nucléaire à haut flux.
recherche
UN INGÉNIEUR

âgé de 28 ans environ pour participer aux études et modifications du réacteur, établir les dossiers liés à son exploitation et assister aux interventions sur le bloc pile.

Ingénieur mécanicien ayant de préférence une expérience de l'exploitation d'installation industrielle ou de recherche nucléaire.

Formation complète en hydraulique, thermodynamique, métallurgie et résistance des matériaux exigée, connaissance de l'anglais et/ou de l'allemand souhaitable, salaire annuel brut à partir de 140.000 F selon qualifications et expériences. Avantages sociaux.

Adresser C.V. manuscrit au Servive du Personnel, Institut Laue-Langevin, B.P. 156 X, centre de tri, 38042 Grenoble Cedex.

Sous référence ILL 81/19.

Un groupe informatique français fonctionnant sous forme de « franchisés » recherche pour TOURS et LIMOGES ses directeurs-gérants. Ce poste conviendra à une personne dynamique et ayant le sens des responsabilités et l'esprit de création. Une expérience de plusieurs années à un poste à caractère commercial dans la même profession est souhaitée. Ecrire s/nº 6219 *le Monde*, service annonces classées, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Méribel Unité hôtelière recherche pour saison d'hiver 81-82 un animateur qualifié. Expér. professionnelles exigées. Téléphonez : (1) 233-51-06, pour rendez-vous.

DECOBECQ
ASSISTANCE TECHNIQUE recrute pour CANNES
1 INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL
service travaux neufs et équipements techniques. Formation INSA ou équivalent. Ecrire avec C.V. : quartier des Cavaliers, 06270 VILLENEUVE-LOUBET.

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE recherche **CHEF DE SERVICE ADMINISTRATION DES VENTES**

Formation universitaire ou école de commerce. Age minimum 30 ans, expérience 5 ans administration des ventes ou logistique commerciale. Région Charente, Poitou. Rémunération selon expérience. Envoyer C.V. s/réf. 2.921 à SWEERTS B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09 qui transmettra.

La Maison de la Culture de Reims recherche pour son service « Communication » :
- Attaché de Relations publiques ayant une bonne connaissance du monde du travail.
- Responsable sectoriel de Relations publiques chargé de la promotion de certaines manifestations. Devra participer à l'information.

Expérience du secteur culturel souhaitée. Avantages sociaux. Adresser C.V. détaillé, 3, chaussée Bocquaine à Reims.

Recherche pour 06
COUPLE GÉRANT QUALIFIÉ
avec caution auberge, hôtel, restaurant. Tél. : (93) 35-94-10.

Importante société METZ (57) recherche
INGÉNIEUR ÉLECTROMÉCANICIEN
débutant ou avec expérience chargé plus spécialement de la conception de machines statiques et du développement de programmes informatiques. CAO-FAO. Ecrire avec C.V. à nº 1.623 Publicités Réunies, 112, boulevard Voltaire, 75011 Paris.



emplois internationaux
(et départements d'Outre Mer)

Diamond Shamrock

Senior Auditeur International

basé en Royaume-Uni

Diamond Shamrock Corporation, multinationale américaine du groupe Fortune 200, à la pointe de la technologie des secteurs énergétique et chimique, offre un poste exceptionnel de senior auditeur international.

Vous devez posséder un bon diplôme reconnu au niveau international, parler couramment l'anglais, le français et l'espagnol et justifier d'un minimum de deux ans d'expérience de l'audit international notamment en tant que chargé de mission. Un diplôme professionnel de comptabilité ou MBA est souhaitable. Ce poste comporte des séjours aux États-Unis.

Le senior auditeur relève du Chef de l'audit international aux États-Unis. Il a pour fonction de vérifier les comptes et les résultats d'exploitation et évaluer les opérations des filiales et affiliées étrangères, de superviser l'équipe d'audit interne et d'assurer la liaison avec les experts comptables extérieurs. Un taux de déplacements de 65 % est prévu pour ce poste proche des centres de décision.

Avantages sociaux habituels dans les grandes entreprises américaines.

Candidats et candidates doivent adresser rapidement leur C.V. avec expérience et évolution salariale à B.G. Luxton (Réf. 6577).

Mervyn Hughes Alexandre Tic (International) Ltd.
Management Recruitment Consultants
2/3 Cursitor Street, London EC4A 1NE
Telephone 01-404 5801.

OFFRES D'EMPLOIS



Nuances

La mode est aux "chasseurs de têtes"

comme si l'avenir des hommes et de leurs entreprises ne pouvait dépendre que de l'accumulation des connaissances ou de la greffe d'une culture hypertrophiée sur un quotient intellectuel incertain.

NOUS, nous cherchons des hommes, donc ... des "caractères".

Car, pour nous, l'action éclaire et engendre l'intelligence, et ... la réciproque est rarement vérifiée.

Nous savons aussi qu'actuellement, rares sont les Entreprises françaises qui disposent de nos moyens globaux : **financiers - logistiques - pédagogiques - Management - Produits - Promotion - Rémunération.** *Et, qui plus est, nous pouvons ajouter une dose peu commune de fraternité, de communauté agissante, de joie de vivre et de qualité de vie professionnelle.*

Mais, attention, ne présentez votre candidature que persuadé d'appartenir ou de vous assimiler à cette race de conquérants chez qui l'instinct et le cœur l'emportent sur tous les préjugés de formation.

Nous vous demandons toutefois d'avoir au moins 24 ans.

Ecrire BANCE PUB. réf. 811044
13, bd des Italiens - 75002 Paris
(Merci de préciser la référence sur l'enveloppe)

C.E. SNIAS CHATILLON recherche coordinateur, animateur, responsable de son service culturel info. Les candidats(es) devront posséder une solide expér. en matière d'animation cult., des qualités pédag. et d'anim. d'une équipe sont nécessaires. Connaissances des techn. de l'info. (Format. de niveau sup.). Adresser lettre man. avec C.V. à M. LEJEUNE, C.E. SNIAS, 12, rue Béranger, 92320 CHATILLON. Salaire brut : 8.101 F (forfait 43 h.) × 13 mois.

SOCIÉTÉ RECHERCHE A. PROG. ou PROGRAMMEUR PDP 11 - CTS 300, CICS - PAC 700. Ecrire ou tél. pour R.V. : ALIA, 11, rue du Fg-Poissonnière, 75009 PARIS. Tél. 246-72-72.

P.M.E., orfèvrerie de table, spécialisée dans équipement hôtels et collectivités, recherche
TECHNICO-CCIAL
35 ans environ pour entretenir et surtout développer clientèle Paris et province. Homme de terrain, il devra assurer le suivi administratif et les devis de sa clientèle. Statut V.R.P. poss. Fixe + intéressement C.A. Ecr. avec C.V. et prétentions à : G. LAFOND, Sté FRANOR, 70, rue Amelot, 75011 PARIS.

EXPERT COMPTABLE recherche STAGIAIRE niv. D.E.C.S., 2 ans expér. min. en cabinet pour travaux expertise et commissariat. Ecr. avec C.V. et prét. au cabinet DANA, 5, rue de Téhéran (8e).

AT ÉLECTRONICIEN
BTS - DUT spécialisé microprocesseur Hard et Soft. TÉL., URGENT : 200-33-77.

La ville d'Épinay-sous-Sénart (Essonne), 16.000 habitants, recrute
UN DIRECTEUR
des Services Techniques titulaire du diplôme d'ingénieur ou d'architecte. Importantes notions d'organisation et de méthode souhaitées. Salaire brut mensuel : 6.202,35 F + primes et avantages statutaires.

Le Centre d'Informations Financières recherche **FUTURS CADRES COMMERCIAUX**
- Dynamiques et ambitieux.
- Goût du contact haut niveau.
- Très bonne présentation.
- Sens des responsabilités.

Pour R.-V. : 553-20-00 P. 210.

Importante Fédération sportive recherche
DIRECTEUR GÉNÉRAL
- Expérience direction commerciale et marketing.
- Notion juridique.
- Sens relations publiques.
- Langues souhaitées : allemand et anglais.

Adresser C.V. et prétent. à : RÉGIE-PRESSE sous le nº T030781M au 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

COMMISSAIRE AUX COMPTES recherche COLLABORATEURS ayant D.E.C.S. et expérience RÉVISION - AUDIT. Adresser C.V. et prétentions sous le nº 30775M à RÉGIE-PRESSE 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Paris - République Association Loi de 1901 d'échanges internationaux offre poste
COMPTABLE MI-TEMPS
- Solide exp. professionnelle.
- Anglais écrit indispensable.
- Dactylo souhaitable.

Env. C.V., photo et prét. à : RÉGIE-PRESSE sous le nº T030479M 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Société proche banlieue Sud-Est recherche
AT2 - AT3 ÉLECTRONICIENS
connaissant microprocesseurs. Ecr. ELSY, 26, rue Pasteur, 94450 LIMEIL-BRÉVANNES, ou téléph. pour rendez-vous : 569-40-17.

SOCIÉTÉ BATIMO recherche URGENT AGENTS CCIAUX.
TÉLÉPHONE : 553-91-45.

MUTUALITÉ AGRICOLE recherche
EMPLOYÉS (ÉES)
temporaires 6 mois. Bac minimum. Connaissances différentes fonctions serv. du personnel souhaitées. Ecrire avec C.V. à F.M.A., 29, rue de la Tombe-Issoire, 75014 PARIS.

Collège Banlieue Sud 35 km Paris recherche MAITRESSE D'INTERNAT expérimentée pour week-ends PROFESSEUR D'ANGLAIS à mi-temps pour 2e cycle. Expér. pédagogique confirmée. Tél. : 041-34-36/805-29-57.

ORGANISATION PATRONALE P.M.I. IMPRIMERIE recrute
J.H. (ou J.F.)
Après une période de formation de 3 mois (en province), le candidat recruté se verra confier les fonctions suivantes :
- animat., informat. et format. en gestion, économie, législat. sociale ;
- analyse et études techniques statistiques et de gestion de la profession ;
- animation syndicale.

Le poste est situé à Paris. Déplac. en Province à prévoir. De solides connaissances en gestion sont souhaitées. Des connaissances en technique d'imprimerie seraient appréciées. Goût du contact humain.

Ecr. av. C.V., photo, prét. à **FNMG** 61, r. Saintonge, 75003 PARIS.

NINA RICCI recherche
MANNEQUINS
QUALIFIÉS 1 m 73 min.
Se prés. lundi 30 à 17 h. 30 17, rue François-Ier, Paris-8e

L'ÉCOLE DES CADRES ET DES ÉDUCATEURS
Association d'information et de formation psycho-pédagogique reconnue d'utilité publique. 100 salariés recherche
SON RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER.
Expérimenté, disponible de suite, dipl. sup. de gestion 114/118.000 F selon exp. 6 semaines de congé
- Gestion administr., financ., budgétaire, de personnels.
- Supervision compta. génér., compta. analytique.
- Dossiers de subvention.

Adresser, lettre, C.V., photo à : **I'E.P.E.** 4, rue Brunel 75017 PARIS.

Embauchons de suite (ou à négocier) SALAIRES HAUT DE GAMME
1 INGÉNIEUR SYSTÈME
V.M., C.M. S
1 ANALYSTE PROGRAMMEUR PL1, DL1.
1 PROGRAMMEUR BASIC
Réalité 2.000.
Tél. pour R.V. 563-17-27, postes 254 à 257.

capitaux propositions commerciales

PME - Suisse Romande (130 personnes) diversifiée en micromécanique de grande précision, cherche pour poursuivre reconversion
PARTENAIRES FINANCIERS
actifs ou passifs. Excellent renom et Know-how ; activités dans domaines de pointe en expansion. Capital nécessaire : 1 - 2 mio Sfr. (dès tranche de fr. s. 200.000). Contacter S.V.P. notre conseiller M.B. PRINCE dipl. INSEAD, Breas 3, 2013 Colombier (Suisse).

Rech. collaboratrice art. pour accomp. direct. Voyages France, étranger, app. financ. indisp. 545-04-94 ou (90) 57-21-67.

Actionnaire majoritaire cède cause santé actions entrep. forte expansion, bonne rentabilité clientèle 1er ordre, sit. Aquitaine. Tél. : ZAVER, (56) 05-41-46.

information divers

Emplois et carrières de la fonction publique FRANCE-CARRIÈRES chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

DEMANDES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR + IAE
Exp. conseil P.M.E. recherche poste adjoint directeur général entreprise. Tél. 884-59-72, de 10 h à 20 h.

J.H., 23 ans, lib. O.M. fin nov., bac C, 2 a. ét. E.N. instit. P.V.L. ch. un emploi assist. biblioth. docum. ou emploi dans maison d'édit. à Paris ou de rég. paris. Ecr. s/nº 7.445 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Economiste anglais, diplômé, J.H., 27 ans, je cherche situation en France pour me perfectionner en français. Ecrire J. Randall, 9 Glenton Way, Romford, Essex, Angleterre.

CHEF DE FABRICATION ÉDITION cherche poste équivalent. Ecr. s/nº 1.988 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 29 ans, bac, connaiss. parf. du suédois, expér. dom. social rech. emploi. Etudie toutes propositions. Tél. 262-79-44.

Recherche emploi
DESSINATEUR BATIM.
ou SURVEILLANT DE TRAVAUX Age 38 ans, région indif. CAP dessinat. d'étude du bâtim. gros-œuvre. CAP maçon, 20 ans pratique, qualif. O.H.Q. Ec. M. JANVIER J.-C. 1, r. des Lierres, 41600 Lamotte-Beuvron.

propositions diverses

Emplois outre-mer, étranger MIGRATIONS chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

Nouveau Ste Formation
CHANTEUR (EUSE)
Production disques. Tél. : 657-31-61.

travaux à façon

ENTREPRISE, sér. référ. effectue rapidement travaux peinture, menuiserie, décorat. coordinat. tous corps d'Etat. Devis gratuit. Tél. 368-47-84 & 893-30-02.

occasions

MOQUETTE PURE LAINE PRIX POSÉ
75 F. TTC. 658-81-12.

automobiles

ventes

de 8 à 11 C.V.

B.M.W. 320 modèle 1982. 3.000 km. Prix à débattre. Téléphone : 090-70-15.

plus de 16 C.V.

AUDI 200 TURBO 1982. 8.000 km. 95.000 F. Tél. : 830-49-70.

deux-roues

A VENDRE MOTO YAMAHA 125 cm3 D.P.M.Y. 1980, bon état général, 20.000 km. Vendue av. valise, 2 casques, combinaison anti-pluie, bottes, gants. 4.000 F. 003-37-40 ap. 19 h.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

L'immobilier

appartements ventes

3e arrdt

DERNIER ÉTAGE, superbe living, chambre. Aménagé. 550.000 F. Tél. : 325-63-00.

SQUARE TEMPLE
LIVING + CHBRE, tt cft de caractère. Poutres. Refait neuf. A saisir. 325-75-42.

5e arrdt

NOTRE-DAME
charmant appt. 70 m² CONFORTABLE PRÈS SEINE Serge KAYSER - 329-60-60.

PLAINE MONCEAU
5e ét., très élégant 190 m², tt cft + serv. Média. 267-04-78.

JARDIN PLANTES
Constr. GD LUXE en cours
LE POLIVEAU
du 2 au 5 P. et DUPLEX. Du vendredi au lundi 11/19 h. 1 et 3, rue POLIVEAU. Renseignements : 267-37-37.

MÉTRO CARDINAL-LEMOINE. LYCÉE HENRI-IV. « BRULERIE ST-JACQUES ».
4, RUE LARROMIGUIÈRE.
Construction. Livraison mai 1982. 2, 3, 4 et 5 PIÈCES, TERRASSES. Sur place vendredi, samedi, 10 à 17 h ou BEGI : 267-42-06.

7e arrdt

UNIVERSITÉ, 7e
Luxueux appt de caractère, 6 pièces 200 m², grand confort. MICHEL & REYL 265-90-05.

BEAUNE - SEINE
Duplex, 160 m², calme, soleil, caractère, asc. Tél. 354-95-10.

DUROC beau studio 38 m², cuisine, s. de bains, w.-c., rez-de-chaussée, calme, clair. GARBI. Tél. 567-22-88.

SEGUR. Bel imm. P. de T. Tout confort. 140 m². I.C. - 233-58-45.

RUE BELLECHASSE 170 m². Récept. + 3-4 chbres, ét. élevé. Soleil. 562-05-95.

Rue MONTTESSUY, immeuble, p. de taille, 4e ét., 3 p. à rénover. SANTANDRÉA FRANCE Tél. : 260-67-36 (67-66).

Jardin des Plantes, 7e ét., asc. Appt 2 P. 45 m² Ent., cuis., s.-b., w.-c., cave. 450.000 F 089-69-75.

8e arrdt

PRÈS FRANÇOIS-Ier
Ds imm. P. de T. s/cour, 5e ét., asc. 4 P. 90 m². Chbre serv. 1.090.000 F. 747-95-40.

9e arrdt

RUE BLANCHE Appt prof., environ 130 m², 1.068.000 F. Tél. 946-76-30.

Bel immeuble, pierre de taille 4 P., TT CFT. URGENT. 550.000 F. 579-75-80.

11e arrdt

507-33-34 - Propriétaire vend
STUDIO 120 000 F
revenu annuel 9 600 F.

Propriétaire vend 2 P.
40 m² - 220 000 F
Tél. : 707-35-58.

12e arrdt

NATION imm. Pierre de T. beau 6 P. entrée, cuis., w-c, s. de bains, dressing, asc., chf. cent. indiv. 1.150.000 - 345-82-72.

75, r. Crozatier 12e, dans imm. P. de T. rénové, asc. Beau 4 p., bns, cuis. éq., ch. cent. ind. 84 m². 750.000 F. HORION 343-90-13.

PROCHE DU BOIS DE VINCENNES
A 300 m Mº Porte-Charenton 6, rue des Jardiniers. A vendre très beau 4 pièces 96 m² + balc. Px 905.000 F. Habitable immédiatement. Visite sur r.-vous, les lundi, jeudi, vendredi. 14 h à 18 h.
Tél. 825-29-48.
ou
Capri 321-47-93.

PTE DORÉE FACE AU LAC
4 p. 115 m², ch. serv., box. Luxueux par part. 374-06-91.

14e arrdt

PARC MONTSOURIS
4/5 P. 100 m², gd stand., box. 1.050.000 F - 589-49-34.

15e arrdt

Lourmel stdg 5 p. 117 m². 15 m² log., 2 pkg, 2 bs, 2 w.-c. 1.270.000 F. S.I., 988-92-37.

PRÈS CHAMP DE MARS JOLIE RECEPT. + 4 CHBRES Garage. Matin : 567-47-47.

CONVENTION pied du métro RÉCENT agréable 4 p., 85 m² ÉTAT EXCEPTIONNEL Px 750.000 F. T. 532-66-10.

UNESCO (près)
3 pièces, cuis. équipée, étage élevé, vue magnifique, immeuble de standing, possibilité parking. Prix 810.000 F. Frais réduit. Agence Brancion T. 575-73-94.

FRONT DE SEINE
Splendide 5 P., 110 m², 28e ét. VUE EXCEPTIONNELLE SOGIF. 563-19-55.

Beau Grenelle, appt 4 pièces. Séjour, 2 chbres au 28e étage d'une tour, front de Seine. SANTANDREA FRANCE Tél. : 260-67-36 (67-66).

SQUARE VIOLET
220 m² – 1.110.000 F.
Loft, clair, calme, 337-74-44.

16e arrdt

GEORGE VILLE, 140 m². 2 gdes récept., 3 ch., 2 bs, CC. asc. + 2 serv. 504-49-13.

17e arrdt

Dans bel immeuble pierre de taille entièrement rénové RESTE QUELQUES 3 PIÈCES OFIBA. Tél. 296-53-07 et 296-53-19.

PLACE PEREIRE
Bel imm. PPTAIRE VEND LIV. + CHAMBRE, cuisine, bains. REFAIT NEUF A SAISIR. 359.000 F - 325-75-42.

18e arrdt

MONTMARTRE 3 P TT CFT
65 m² RENOVES
Bel imm., soleil - 550-34-00.

MONTMARTRE R.d.C. pl. soleil, vue verdure, splend, 2/3 P. tt cft poss. prof. Prop. 878-41-65.

20e arrdt

Mº MARAICHERS. 5/6 P imm. réc. 5e, asc., 2 bns, box, soleil. 990.000 F. SERTORIUS 723-78-20, Sam. : 368-09-76.

78-Yvelines

LE VÉSINET IBIS
calme, proximité RER, séjour, 3 chbres, s. de bs, s. de douche. 103 m², petit jardin privé. Prix 870.000 F. AGENCE DE LA TERRASSE LE VÉSINET. 976.06.90.

SUR PARC de VERSAILLES 6-7 P. de PRESTIGE. 1.650.000 F. MAT IMMOBILIER. 953.22.27.

Versailles, près parc du château, 120 m², séj. dble, 3 chbres. 2 bains + 45 m² duplex stand. 1.100.000 F. 950-14-60.

92 Hauts-de-Seine

FONTENAY-AUX-ROSES Appt 5 p., 101 m², imm. stdg. cuis. éq., s. bns, s. dches, jdin privatif 25 m², 5' métro, 5' centre, 2 parkgs, cave, 900.000 F. Tél. 538-62-53 P. 3111, h.b.

BOIS-COLOMBES
bel imm. brique ravalé, 2e ét. sur rue, bonne exposition appt. belle entrée, double living, 2 chbres, cuis., s. de bs, w.-c. séparés, débarras, environ 90 m², parfait état, très belle décoration, chauf. centr. imm. Prix : 550.000 F. Sur place. 1, rue Claude MIVIÈRE, samedi 28 de 14 h à 19 h.

Province

Vends superbe appartement pour raison succession F4/F5. 85 m² à Annecy-Seynod, 5e ét. Px : 270.000 F. av. grd garage. Vous mettrais en contact avec notaire. Pas de réparation à faire. Téléphone : 23-70-74.

COTE D'AZUR, pr. Grasse, charm. 2 P, nf, pvt faire gd st. cuis., bs. Pl. S.Vue impr. Calme. 320.000 F. Paris jeudi 26 au mardi : Téléph. : 647-48-45 ou S. I. : (93) 70-01-13.

Haute-Savoie, PRAZ-DE-LYS. Station été-hiver près des Gets. Studio à partir de 150.000 F. Loc. ass. ERIGE, B.P. 18 74240 GAILLARD (50) 38-52-89.

A vendre CHAMROUSSE Club-Hôtel 3e semaine 13 au 20 mars 1982 Studio 4 pers., tt cft sur pistes et/ou chambre junior 3 pers. Ecr. s/nº 6214 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PORT-BARCARÈS Rés. Nautica, appt 2 p. meubl. 4 pers. s. bs, kitch. balc. pl. sud, 220.000 F. 661-19-04 ap. 19 h.

appartements achats

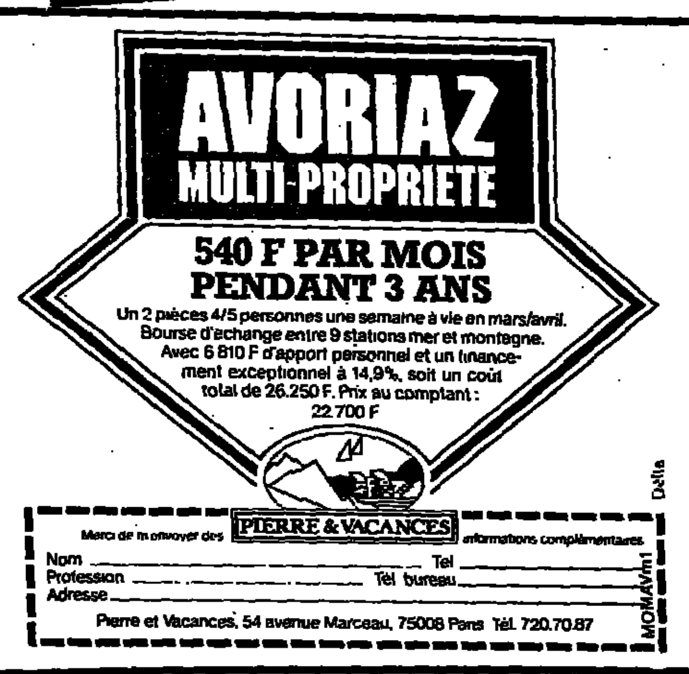
RECHERCHE Urgent, Paris 2 à 4 pièces. Bon quartier. Paie comptant chez notaire. Tél. : 873-23-55.

ACHETE Comptant Paris Bon quartier, STUDIO ou 2 P. Urgent. Mme Faure : 261-39-78. Le soir, domicile : 900-84-25.

Pour clients sérieux, PAIE COMPT. APPTS tres surf. et IMMEUBLES à Paris 15e et 7e. J. FEUILLADE, 54, av. La Motte-Picquet, 15e. Tél. 566-0075.

ETUDE RIVE GAUCHE
Clientèle sélect. à satisfaire. 122, bd Raspail, Paris 6e. 222-70-83 - 20e année.

L'immobilier



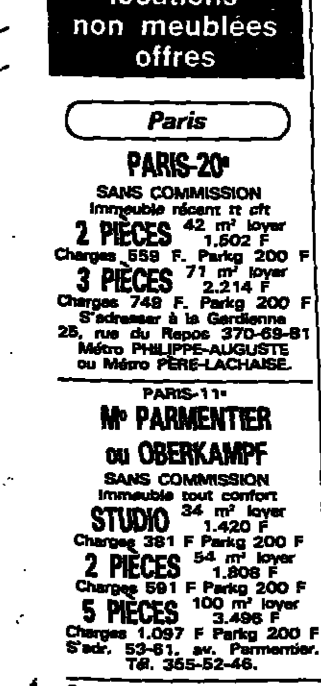












locations non meublées offres

Paris

PARIS-20e
SANS COMMISSION
Immeuble récent tt cft
2 PIÈCES 42 m² loyer 1.502 F
Charges 559 F. Parkg 200 F
3 PIÈCES 71 m² loyer 2.214 F
Charges 749 F. Parkg 200 F
S'adresser à la Gardienne
25, rue du Repos 370-69-81
Métro PHILIPPE-AUGUSTE
ou Métro PÈRE-LACHAISE.

PARIS-11e
Mo PARMENTIER ou OBERKAMPF
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
STUDIO 34 m² loyer 1.420 F
Charges 381 F Parkg 200 F
2 PIÈCES 54 m² loyer 1.808 F
Charges 591 F Parkg 200 F
5 PIÈCES 100 m² loyer 3.496 F
Charges 1.097 F Parkg 200 F
S'adr. 53-61, av. Parmentier.
Tél. 355-52-46.

Duroc standing, double living + 3 chambres, tout confort, calme, 6.500 F ch. comp., 222-08-19.

Région parisienne

A louer, de janv. 82 à sept. 84 MAISON SUD VERSAILLES Proximité lycée franco-allemand, gd séj., 5 chbres, 3 s. de bs, 7.000 F par mois. Téléphone : 956-49-10.

CLAMART. Très belle demeure, 400 m² habit. avec 1.500 m², terr. amén., 10.000 F/mois. AGENCE ROYALE, 951-46-48.

78, LE CHESNAY propriété s/2.400 m², 8 pièces, tout confort, 7.000 F hors charges. Tél. 223-51-03

locations non meublées demandes

Paris

Part. cherche appartement
2 ou 3 PIÈCES
17e, 16e, 18e ou proche banlieue NORD.
Bonnes réf. Loyer modéré.
Ecr. s/no 6.210 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Cherche appt 3 pièces. Gd living, cuis., s. de bns, w.c. Quartier Saint-Augustin. 3.000 F cc environ. Ecr. s/no 6216 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES villas, pav. ttes banl. Loyer gar. 5.000 F. max. 283-57-02.

locations meublées demandes

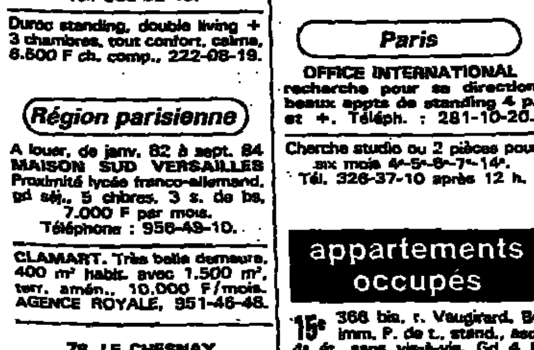
Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appts de standing 4 p. et +. Téléph. : 281-10-20.

Cherche studio ou 2 pièces pour six mois 4e-5e-6e-7e-14e. Tél. 326-37-10 après 12 h.

appartements occupés

15e 366 bis, r. Vaugirard. Bel imm. P. de t., stand., asc., 4e ét. sans vis-à-vis. Gd 4 P. 101 m², cuis., bns, chf. cent. Occ. dame seule 80 a. 755.000 pptaire : jeudi 14 h 30-16 h 30.



bureaux

Ventes

MEUDON, proximité de la gare. 120 m² + 80 m² sous-sol + 30 m² atelier + 250 m² terrain. Prix : 890.000 F. I.N. Téléphone : 045-29-09.

Locations

SIÈGE SOCIAL
Secrétariat. Tél. Formalités.
CONSTITUTION de société - TÉLEX.
SMP - 268-08-90.

PONT DE SURESNES 1.400 m² et 800 m². Superbe façade sur Seine. Possibilité de location.
GEFIC CTI
Téléphone : 720-50-80.

BASTILLE Propriétaire 450 F le m² 1.600 m² rénovés. 563-67-78.

VOTRE SIÈGE SOCIAL 8e TÉLEX, SECRÉTARIAT, CONSTITUTION DE STÉS SERVICES COMPÉTITIFS. AGECO 294-95-28.

BUREAUX MEUBLÉS
SIÈGES DE STÉS AV. SECRÉT. TÉL., TÉLEX, ttes démarches PR CRÉATION D'ENTREPRISE
ACTE S.A. 261-80-88 +
BORDEAUX. T. (56) 81-96-80.

DOMICILIATIONS et SIEGES SOCIAUX
BUREAUX meublés - TELEX
Permanence téléphonique
CONSTITUTION STES
Prix compét., délais rapides
ASPAC 293.60.50
C P A 355.17.50

fonds de commerce

A VEND. ou en GÉR. LIBRE Pas de porte + appartement tous commerces (sauf) aliment. Très bien placé. Centre ville. Loyer minime. T. après 17 h 30.
430-19-00

16e ARRONDISSEMENT Céderai boutique, excellent état, belle vitrine, très bien placée, quartier Porte de Saint-Cloud. Tél. 288-32-12, 808-24-77.

Investissement solide, excellente rentabilité, partic. vend mur commercial brasserie, 200 m². Tél. : (50) 44-33-28.

boutiques

VERSAILLES Notre-Dame Emplacement premier ordre. MAGASIN 140 m² s/2 niveaux. Cession 800.000 F + loyer. VIMO - 951-32-70.

immeubles

Vous désirez vendre VOTRE IMMEUBLE ? JE SUIS ACQUÉREUR. Tél. la matin au : 747-42-97 ou écrire à : Noël AUFMAN, 21, rue Le Peletier, Paris-9e.

hôtels particuliers

VERSAILLES, proximité PARC H.P. 450 m², Prix 3.250.000 F. Conviendrait profession lib. VIMO - 951-32-70.

locaux commerciaux

400 m² pr. Hôtel GEORGE-V 3.800.000 F. Tous commerces. Téléphone : 261-24-32.

93 SAINT-DENIS
Près Métro.
Dans immeuble en construction.
LOCAL COMMERCIAL.
Emplacement 1er ordre. Rez-de-chaussée 200 m² + sous/sol 200 m². Ecr. s/no 6.218 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

PARIS-16e. Local r.-de-ch., libre, 35 m², pour atelier ou studio. Prix : 400.000 F. Tél. 283-14-16, apr. 20 h.

châteaux

70 KM PARIS-MONTPARNASSE Sur 2 ha CHATEAU XVIIe siècle. Prix 1.300.000 F AG. GERBE D'OR, 041-09.67.

pavillons

VITRY-CHATILLON. Urgent, particulier vend PAVILLON NEUF à terminer F 5. 3 niveaux dont sous-sol. Terrain 362 m². Prix : 550.000 F. Téléphone : 905-26-15 (répondeur automatique de préfér. le soir).

GENTILLY
Près R.E.R. Pavillon 1 étage comprenant 3 pièces, entrée, cuisine, salle de bains, WC, cave, garage. Chauffage central. Petit jardinet. Rue calme. Tél. : 735-70-87.

BRETIGNY-SUR-ORGE R.E.R. 25' centre Paris. Pav. 5 p. + terr. chauf. 28 m². Sud. Sur s/sol. Terrain 482 m². Téléphone : 578-40-58 ou 084-28-55 après 19 heures.

Pavillon récent, 200 m gare, 150 m² habit. ss-sol complet, gar. 2 voit. 650.000, 308-18-17.

BOUGIVAL. Beau PAV. 5 P., gde cuis., grenier aménagé, 2 gar., s/650 m². Px 1.050.000. AGENCE ROYALE, 950-14-60.

villas

Particulier VEND belle VILLA à SAINTE-MAXIME, bien située sur 3.300 m². Terrain à 2 niveaux, piscine, 6 chambres avec bains et w.-c. Prix justifié. Écrire no 334 M. Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02 qui tr.

COTE D'AZUR pr. Grasse, stat. climatiq. près commerc. et cars, sur terrain 2.000 m², pl. Sud, vue agréab. Vd s/pl. villa plain-pied 200 m²H.O. excel. stand. 5 P. pples gar. finit. goût client, surveillance par architecte, ttes garant. paiem. échel. Prix ferme 1.380.000 frais réd. d'achat. Promot. jeud. 26 au mard. à Paris. 647-48-45 ou (93) 70-01-13.

78 PORT-ROYAL
Voisin-le-Bretonneux. villa Kaufman, 7 p., 195 m². 1.00.000 F. Tél. 048-35-55.

VIROFLAY. Belle maison caractère, 240 m² habit., jardin clos, sous-sol garage. 1.500.000 F. AGENCE ROYALE, 950-14-60.

maisons de campagne

Prox. Dijon (10 minutes) maison village, 120 m² hab., 3 niv., cave voûtée, porte sur cour, mit. grand garage non atten., cuisine, s. b., w.-c., chauf., fuel, 45 un. Ecr. s/no 7.438 *le Monde* Pub., service ANNONCES CLASSÉES, 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Maison champenoise, 10 km centre, 15 km du lac de la forêt d'Orient, 6 p., cheminées + poutres, 2 garages, abri de caravane, cuis. d'été, verger sur 2.000 m de terr. clos, dépend., caves, tél. (25) 43-92-43, h.r.

VEND MAISON ANOT (04) 4 chambres, ch. central, salle de bains, jardin, terrasse, 1 h de Nice, 500.000 F. S'adresser à Mme BESHAZ (16-50) 67-41-62.

terrains

CROISSY-SUR-SEINE.
1000 m. RER. 2 TERRAINS 800 m², grande façade, viabil. sur la rue. AGENCE DE LA TERRASSE. LE VÉSINET : 976-05-80.

LES ARCS, 25 km Saint-Raphaël, parc boisé de 7.500 m², quartier Avenir, week-end ou placement. Prix 145.000 F. T. (6) 077-13-50 après 20 h.

viagers

12e BD DIDEROT Viager occupé, 95 m², sur 2 têtes 77 et 78 ans, comptant + rente. Tél. 567-22-88.

F. CRUZ 266-19-00
8, rue La Boëtie, Paris-8e
Px rentes indexées garanties. Etude gratuite discrète.

propriétés

Région Ouest de RAMBOUILLET VILLA RÉCENTE 225 m² au sol avec nombreuses dépendances sur 2 ha (tennis, équipements équitation), pourrait convenir à centre de loisirs, hôtel, restaurant, centre équestre. Prix justifié (étudions toutes propositions).
IMO 78
Téléphone : 483-23-87.

Valmondois, beau parc boisé
2 MAISONS, 4 hectares.
Px 1.200.000-550-34-00.

PROVENCE - ALPILLES dans site protégé, inconstructible. Petit mas restauré 1 ha, piscine. Prix 420.000 F. Agence GARCIN, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. : (90) 92-01-58.

Prox. Rambouillet, bordur. forêt. Sur 8.300 m² de parc aménagé, exceptionnelle ppté de maître avec dépend. et mais. de gard. Téléphon. H.B. 041-39-04.

Propriétaire vend cause départ.
Très belle MAISON
av. parc bx arbr. 7.000 m² dans Orléans, 10 min. gare. entrée, grand séjour 100 m², chem. salon, salle à manger, office, cuis., w.-c., 8 chbres, s. bains, douches, dépend., garages. Tél. : (38) 53-30-13.

450.000 F COMPTANT + 400.000 crédit vendeur 180 km Paris, 50 km Deauville. BEAU CHATEAU NAPOLÉON III Parc 2 ha 40. 708-06-29.

78 ORGEVAL
Pour construire une propriété avec permis pour 400 m², très beau terrain boisé 8 hectares. Zone inconstructible. Ecr. EUDICO, réf. 3080/18 58, rue de Londres, 75008 Paris qui transmettra.

Rég. GISORS Maison anc. colombages, séj., cheminée, cuis., 2 ch., bns, ch., gren. aménag., dépend., jardin 750 m². Prix : 370.000 F. CABINET BLONDEAU-LEBLANC 2, fg Cappeville à GISORS Tél. : (32) 55-06-20.

URGENT PART. VEND
100 km Paris-Est, autoroute, dans hameau, vue dégagée MAISON DE CAMPAGNE 5 P. Salle d'eau, grange et grenier à aménager, exposition sud, dépendances, jardin 2.500 m². Prix 330.000 F. Pour rendez-vous, téléphoner au 534-43-46.

MAS PROVENÇAL
12 km Aix-en-Provence, 250 m² habitables orienté plein sud cadre et relief exceptionnels, vue sur STE-VICTOIRE. L'ensemble sur 10 ha, à enlever. 1.400.000. SIIS (91) 47-66-70 (91) 48-08-18 (soir).

villégiature

SKIEZ AUX ORRES
05200 KORN AR C'HOAT ★★ NN - Renseignements Hres bur. 16 (1) 569-11-73.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

Un entretien avec M. Pierre Giraudet, P.-D.G. d'Air France

● *Les compagnies aériennes doivent coopérer avec les consommateurs*
● *Il faut vendre les voyages à leur juste prix*

M. Pierre Giraudet, P.-D.G. d'Air France, aura achevé, le mois dernier, son mandat de président de l'Association du transport aérien international (IATA) sur un constat plutôt rassurant pour lui : la politique américaine de « déréglementation », qui a donné depuis trois ans aux compagnies américaines une totale liberté dans la fixation de leurs tarifs et l'organisation de leurs services aériens, est aujourd'hui très vivement contestée.

Sur le plan intérieur, elle a conduit plusieurs compagnies, et non des moindres, au bord de la ruine. Sur le plan international, l'interdiction faite aux transporteurs américains de pratiquer des ententes tarifaires, que le bureau de l'aéronautique civile (CAB.) comptait appliquer à partir du 15 septembre dernier (*le Monde* du 4 septembre), a été ajournée au 15 janvier, à la demande du président Reagan, et certains voient dans cette mesure le prélude à un discret abandon de cette politique.

Opposant résolu à la déréglementation, M. Giraudet estime, dans l'entretien qu'il nous a accordé, qu'il faut maintenant reconstruire le transport aérien international sur des bases plus saines, en commençant par *« faire le ménage »* sur l'Atlantique nord, l'un des axes les plus lourdement déficitaires du réseau mondial. Il souhaite aussi que les compagnies aériennes s'ouvrent au dialogue et à la coopération avec le consommateur.

« Vous critiquez beaucoup la déréglementation. Mais, comme le charter en d'autres temps, n'a-t-elle pas entraîné une baisse générale des tarifs aériens profitable au consommateur ?

— Bien qu'elle constitue une erreurmajeure dans son principe et qu'elle ait très largement échoué, je ne dirai pas que la déréglementation du transport aérien ait été entièrement négative. L'aviation de transport était installée dans des conservatismes qu'au bout de trente ans il n'était pas inutile d'ébranler. La nécessité pour les compagnies de repenser leurs politiques, d'innover en matière de produits et de tarifs est, en soi, un progrès et donc bénéfique pour les consommateurs.

» Mais dans la mesure où cette indispensable rénovation s'est faite au mépris des lois élémentaires de l'économie et de la gestion, on a engendré anarchie, surcapacité et déficit, qui se retournent maintenant contre l'usager. Quant à faire de la déréglementation la doctrine universelle du transport aérien international, c'est une hérésie.

— Après avoir « encaissé » le choc de la déréglementation en cédant un peu de terrain au libéralisme, l'IATA a, sous votre présidence, paru se raidir. Est-ce le présage d'un retour au « cartel protectionniste » souvent dénoncé à travers cette association ?

— Si l'IATA était le cartel des grandes compagnies internationales s'organisant pour survivre sans efforts, il est évident qu'elle serait nuisible. L'IATA doit donc refuser la tentation de la facilité et de l'installation dans des « chasses gardées ».

» Mais si l'on est convaincu — comme vient de le démontrer sans contestation possible l'expérience de trois années de déréglementation — que le transport aérien constitue une activité d'intérêt général, alors il est sûr qu'il ne peut se passer d'un minimum d'organisation du marché et alors une IATA rénovée et assouplie peut jouer un rôle d'une utilité fondamentale, certes pour les compagnies, mais surtout pour le consommateur. Il est, en effet, évident que la surcapacité, les mauvais remplissages, les tarifs anormaux accordés à certains intermédiaires se payent, en définitive, sur la masse des passagers et sur les tarifs de fret.

» Vous savez d'ailleurs que je me suis prononcé en faveur d'une ouverture de l'IATA aux consommateurs : nous devons travailler à livre ouvert et le consommateur doit pouvoir proposer, et vérifier qu'il n'est pas exploité. Ainsi abandonnera-t-il l'illusion qu'il peut attendre des miracles et deviendra-t-il l'interlocuteur informé, exigeant et écouté des compagnies. La difficulté est de concevoir et de mettre en œuvre une coopération multilatérale souple et laissant place à une saine concurrence. C'est ce que, comme président de l'IATA, et aussi comme « leader » d'un groupe de travail *ad hoc*, j'ai, avec certains de mes collègues étrangers, tenté de promouvoir et d'organiser.

La tarification sur l'Atlantique-Nord

— Et qu'est-ce qui s'oppose à l'heure actuelle à la participation des consommateurs aux travaux de l'IATA ?

— Je suis convaincu que l'IATA est désormais ouverte à l'innovation et à la coopération avec le consommateur. La difficulté est de trouver les interlocuteurs vraiment représentatifs des usagers (aussi bien en matière de fret aérien que de passage) et d'organiser pratiquement le dialogue et la coopération. C'est un problème difficile, mais pas insurmontable.

— L'IATA réunit en décembre une conférence pour mettre de l'ordre dans les tarifs transatlantiques. Que doit-on en attendre, sinon des hausses de tarifs ?

— Pour adapter les tarifs à l'évolution de l'inflation et des prix du carburant, nous n'avons pas besoin de conférence de trafic multilatérale. Nous le faisons régulièrement par accords bilatéraux proposés aux gouvernements par les compagnies. S'il s'agissait donc de relever les tarifs, il serait inutile de réunir cette conférence de l'Atlantique nord.

» En fait, nous organisons cette conférence en vue d'un minimum d'harmonisation multilatérale, certes un peu entre les tarifs, mais surtout entre les méthodes de tarification sur l'Atlantique nord. Et cela, non seulement pour arriver à couvrir nos coûts, mais aussi et surtout pour offrir au passager une tarification simple, compréhensible, correspondant à des produits bien définis, et avec l'objectif, bien sûr, de poursuivre dans la clarté et la bonne gestion la politique de bas tarifs et de démocratisation du transport aérien. Si cette conférence échoue, les tarifs n'en augmenteront pas moins en fonction de nos prix de revient : c'est inévitable. Mais ils le feront dans le désordre qui engendre injustice et discrimination.

— Certaines compagnies ne profitent-elles pas de l'anarchie actuelle ?

— Oui et non. Certaines en ont profité : il était tentant de s'installer sur les meilleurs trafics des meilleures lignes, en laissant aux grandes compagnies nationales la charge lourde et déficitaire d'assurer les trafics de pointe des bonnes lignes et de desservir l'ensemble des lignes médiocres et mauvaises. Les compagnies qui écrémaient ainsi le marché ont pu exploiter au coût minimal, et réaliser des remplissages « records » : elles pouvaient dès lors abaisser leurs prix et apparaître comme des bienfaitrices des passagers, tout en faisant des profits.

» Mais les grandes compagnies régulières, qui voyaient leurs avions se vider, ont fini par comprendre qu'elles perdraient moins d'argent en abaissant leurs tarifs au-dessous des niveaux raisonnables, qu'en faisant voler des avions vides. Elles s'y sont donc mises elles aussi et tout le monde s'est engagé joyeusement dans la course à la ruine, y compris les « apprentis sorciers » qui avaient lancé le système. Il est particulièrement comique de découvrir désormais chaque semaine dans la presse britannique les lamentations de Freddie Laker, qui, lui-même en grande difficulté, se plaint des tarifs, à son avis trop bas, offerts sur son marché, notamment par Panam. Comme disait le bon La Fontaine : *« Tel cuide engeigner autrui qui parfois s'engeigne soi-même. »*

— Ce qui est vrai, et que je ne cesse de répéter, c'est que le transport aérien est un élément de souveraineté, d'intérêt général, et qu'aucun pays ne peut s'en remettre à des compagnies étrangères animées du seul mobile de profit pour assurer ses échanges extérieurs. De ce fait, la déréglementation — je l'avais annoncé au cours d'une conférence à New-York il y a trois ans — ne peut engendrer une optimisation du marché par le moyen de la « main invisible » d'Adam Smith : elle provoque, au contraire, inévitablement un recours à la défense farouche des intérêts nationaux, au protectionnisme, aux pratiques illégales et à la subvention. Qui pourrait contester qu'on le constate à l'évidence trois ans après ?

— A l'heure actuelle, Air France fait payer le voyage aller-retour Paris-New-York 13 240 F à certains de ses passagers (en première classe) et 2 690 F à d'autres (en classe « vacances »). Est-ce à dire que les premiers paient pour les seconds ? Si le billet « vacances » n'est pas vendu à perte, comment expliquer que les tarifs « normaux » soient tellement plus élevés ?

— Si, dans le passé, la politique de certaines compagnies a été de faire payer le voyageur d'affaires pour le voyageur de convenance personnelle, Air France s'est, au contraire, plus particulièrement, depuis quatre ou cinq ans, engagée résolument dans la voie opposée. Nous avons voulu créer et offrir au consommateur des produits qui puissent être vendus à leur prix. En d'autres termes, nous avons des produits de luxe, qui coûtent cher et qui sont vendus à leur prix et nous avons des produits plus simples et moins coûteux, qui sont eux aussi tarifés à leur prix.

» Quels éléments expliquent les différences de tarifs ? Les surfaces occupées à bord de l'avion sont en premier lieu différentes : l'espace à la disposition et au service du passager voyageant en première classe, équipée de fauteuils couchettes, est plus de trois fois supérieur à celui utilisé par le passager voyageant en classe « vacances ». D'autre part, le service au sol, les prestations et le service à bord sont certes tous de qualité, mais ils peuvent aller du plus luxueux au plus simple, de la banque spéciale d'enregistrement à la banque banalisée, du service au siège le plus attentif et nécessitant un personnel nombreux, jusqu'à une sorte de « self-service », pas forcément désagréable, mais bien moins coûteux...

» Et puis nous jouons sur un autre facteur majeur : le remplissage. Si, comme c'est le cas pour la première classe, la classe « affaires » et la classe « économique », l'accès au voyage ne comporte aucune contrainte (on peut prendre son billet à tout moment, en changer quand on le veut la date d'aller ou de retour, l'annuler sans préavis, etc.), il est évident qu'on ne peut pas obtenir de remplissages élevés : de l'ordre de 55 % tout au plus. Si, au contraire, l'on demande au voyageur d'admettre quelques contraintes (parfaitement acceptables en général sauf pour certains voyageurs d'affaires et dans des cas particuliers), par exemple celles dont sont assortis les vols « vacances » (émission, règlement et réservation dans la même opération, aller et retour à dates fermes, pénalité en cas de non-présentation au départ, éventuellement vols désignés), alors on peut optimiser l'utilisation des avions et atteindre des remplissages dépassant 75 %. Vous voyez l'importance de ce facteur : lorsque le coefficient de remplissage passe de 55 % à 75 %, on économise plus de 27 % sur le prix de revient du passager.

Pas de crédit aux bateleurs

— En Europe, épargnée par la déréglementation, on se plaint du coût du transport aérien. N'est-ce pas avec quelque raison ? Les efforts de quelques transporteurs pour démocratiser l'avion ne se heurtent-ils pas à une tendance répandue au conservatisme ?

— Comparez les tarifs « vacances » ou « visite » que nous avons lancés depuis trois ans un peu partout et généralisés cette année sur l'Europe avec ceux qui sont pratiqués sur des lignes et des distances analogues par nos concurrents. Y a-t-il une ligne long-courrier étrangère qui pratique un « tarif moyen avion » de 25 centimes au kilomètre comme nous le faisons sur métropole-Antilles ? Y a-t-il beaucoup de tarifs internationaux qui, sur distances analogues, soient inférieurs aux 575 F de l'aller et retour Paris-Londres ou aux 1 115 F de l'aller et retour Paris-Rome ?

» Nous parvenons, dans l'ordre et dans la bonne gestion, à généraliser une politique de bas tarif, particulièrement attrayante en Europe. Serait-ce vraiment le moment de plagier, avec trois ans de retard, la politique américaine de déréglementation, alors que nul ne peut plus contester son échec et ses résultats désastreux et que les Etats-Unis eux-mêmes semblent la « larguer » discrètement ?.

— On peut donc dire qu'à l'heure actuelle le billet en Europe est payé à son juste prix ?

— Examinez les résultats des compagnies aériennes et voyez si leurs services européens leur procurent des bénéfices ou des pertes. Et comment réduire les coûts, sinon en délaissant les métropoles régionales au profit de la desserte des seules capitales, et en refusant de faire face aux irrégularités de la demande, en un mot en abandonnant le service public ?

— Justement, certaines compagnies en Europe commencent à se poser le problème inverse de celui que vous évoquez, se déclarant prêtes à renoncer aux lignes déficitaires, aux escales les moins rentables.

— C'est bien là le danger : l'imposture de ceux qui écrêment le trafic, trompent le public en offrant quelques tarifs spectaculairement bas, sur les meilleures lignes, peut pousser les malheureuses compagnies nationales, lasses d'être vilipendées par l'opinion - et dans certains pays par leurs propres gouvernements - à imiter les marginaux en abandonnant le service public et en se concentrant sur les seuls segments profitables du marché. Il faut que l'opinion publique et les consommateurs nous aident à écarter cette tentative malsaine en acceptant d'examiner objectivement la question dans sa globalité, en cessant d'accorder leur crédit aux bateleurs et autres « faiseurs de miracles ». Assurées de la compréhension du public et du soutien de leur gouvernement — comme c'est heureusement le cas en France, — les compagnies nationales pourront alors poursuivre ce qui constitue leur mission fondamentale : développer, vulgariser, démocratiser le transport aérien, sans s'écarter d'une saine gestion.

Propos recueillis par
JAMES SARAZIN



Au sommaire du prochain numéro :

LES CHATELAINS SONT INQUIETS

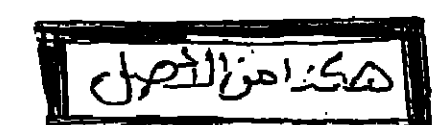
Mille quatre cents propriétaires privés de châteaux classés aux prises avec l'entretien de leurs vieilles pierres.

Enquête de Marie-José Bernardot

TRAVAIL ET SEXISME

Ce qu'il est convenu d'appeler le « droit de cuissage » est pratiqué à l'atelier ou au bureau.

Enquête d'Annick Gwenaël



ENVIRONNEMENT

M. Michel Crépeau présente son programme

- *Un « monsieur bruit » dans chaque préfecture*
- *Classement dans leur ensemble de huit grands sites nationaux*

M. Michel Crépeau a présenté ce jeudi 26 novembre la décision qu'il avait fait adopter la veille par le conseil des ministres. C'est le premier programme de protection de l'environnement lancé par le gouvernement de M. Mauroy.

L'eau : protection de mille captages d'eau par an grâce à une aide des agences de bassin aux communes ; protection des nappes souterraines contre la pollution azotée ; contrôle renforcé des pdojets de micro-centrales et limitation des gravières ; modernisation du système d'annonce des crues, notamment sur la Loire et la Seine ; étude d'un système de péréquation du prix de l'eau dans le temps et dans l'espace sans dessaisir les élus de leurs responsabilités ;

Le bruit : nomination d'un « monsieur bruit » dans chaque préfecture ; signature en 1982 et 1983 de vingt contrats antiburit avec les villes « volontaires » ; généralisation d'un pôt d'échappement indémontable pour les deux-roues ; résorption des points noirs du bruit routier et ferroviaire par insonorisation de mille cinq cents logements sur les trois cent mille logements considérés comme « sinistrés » ; réforme de la redevance payée par les compagnies aériennes de manière à l'asseoir sur le bruit des avions (et non sur le nombre des passagers) et à racheter dix mille logements autour de Roissy et d'Orly ;

L'air : installation de l'agence de l'air (30 personnes, 30 millions de francs en 1982) dans la région parisienne ;

Les industries : systématisation des analyses de sûreté pour les cent usines chimiques et pétrochimiques les plus dangereuses ; nomination de 87 inspecteurs des établissements classés venant en refort des 400 existant ;

Les espaces naturels : accroissement du rôle éducatif des parcs régionaux et nationaux ; rédaction d'une nouvelle loi sur la pêche confiant aux pêcheurs la gestion du capital piscicole ; Mise en chantier d'une réforme de la législation sur la chasse affirmant la responsabilité des chasseurs dans le maintien de la faune sauvage : reconnaissance du droit de non-chasse à ceux qui le souhaitent sur leur propriété ; extension des zones classées sur huit grands sites d'intérêt national : montagne Sainte-Victoire, gorges du Verdon, Alpilles, pointe du Raz, ballon d'Alsace, baie du Mont-Saint-Michel, gorges de l'Ardèche, presqu'île de Saint-Tropez ; offre de contrats aux entreprises et administrations dont les lignes électriques, téléphoniques, les grands ouvrages et les aménagements agricoles « pèsent sur le paysage » ;

Les déchets : dans le domaine du papiner de verre et du caoutchouc, les professionnels présenteront dans les six mois un programme de revalorisation de leurs déchets ;

L'information : renforcement en crédits et en personnels des délégations régionales à l'environnement ; publicité plus large aux études d'impact et organisation en 1982 d'une vingtaine d'auditions publiques sur des grands projets.

Grâce à cet ensemble M. Crépeau entend faire de l'environnement l' « *une des instruments de la nouvelle croissance* » et l' « *un des éléments de la politique de l'emploi* ». Il pense qu'il est possible d'ajouter trente mille emplois par an aux 370 000 personnes qui travaillent déjà dans le secteur de l'environnement.

Les nombreux ministres et secrétaires d'Etat que durant son septennat M. Giscard d'Estaing chargea successivement de l'environnement avaient coutume de présenter des trains de mesures. Après six mois de réflexion M. Michel Crépeau semble vouloir adopter la même méthode. Elle a du bon s'il est vrai que les problèmes d'environnement nombreux et divers doivent se régler concrètement sur le terrain. Elle présente l'inconvénient d'être trop facilement une sorte de fourre-tout dans lequel les services vident leurs tiroirs. On y trouve pêle-mêle d'excellentes intentions, d'indispensables réformes et des propositions dont l'application relève d'autres partenaires.

Ces patchworks séduisants ont souffert, dans le passé, d'un manque de cohérence et d'efficacité. Ils ont un peu servi de cache-misère masquant l'absence d'un grand dessein et de moyens conséquents. Le catalogue de M. Crépeau échappera-t-il aux défauts du genre ? Ne sait-il pas, finalement, plus raisonnable de se fixer deux ou trois pritités — par exemple la sauvegarde des paysages, la lutte contre le bruit et la protection du littoral au sens large — et de leur appliquer une bonne fois, les efforts législatifs, réglementaires, techniques et financiers nécéssaires ?

MARC AMBROISE-RENDU.

FAITS ET PROJETS

L'AVENIR DE L'AÉROPORT D'ORLY

Aucun transfert de compagnies aériennes de l'aéroport d'Orly à Roissy, en dehors de ceux qui ont déjà été annoncés, n'est envisagé, précise le ministère des transports.

Les syndicats de personnels d'Orly avaient récemment exprimé leurs inquiétudes quant à l'avenir de cet aéroport après la décision de transférer d'ici un an onze compagnies aériennes étrangères de Orly à Roissy, où une deuxième aérogare vient d'être ouverte. Cette opération se traduira à Orly par une diminution temporaire de sept cents emplois environ, qui seront transférés à Roissy.

L'aérogare d'Orly-Ouest sera réservée au trafic national, celle d'Orly-Sud au trafic international. La croissance du trafic, en particulier intérieur (12 % par an environ), devrait — estime toujours le ministère — permettre à Orly de retrouver en trois ans le niveau d'activité de 1981 (dix-sept millions de passagers environ ; plus de dix millions à Roissy.

UNE DÉCHARGE INDUSTRIELLE SUR LA BUTTE DE CORMEILLES ?

Répondant à la question que lui posait M. Robert Montdargent, député (P.C.) du Val-d'Oise, à propos du projet qui prévoit de créer une décharge de produits industriels sur la butte de Cormeilles, dans le Val-d'Oise (*le Monde* du 21 novembre), M. Michel Crépeau, ministre de l'environnement, a déclaré le 25 novembre :

« *Ce projet a suscité un grand nombre de protestations, qui ont déjà été consignées dans dix-huit cahiers d'enquête ; des universitaires, des élus ont réagi. L'administration et le ministère de l'environnement ne peuvent rester insensibles. Mais, précisément, l'enquête publique est faite pour permettre aux intéressés de donner leur avis.*

» *Quand elle sera terminée, nous confronterons ses résultats avec les études d'impact, nous entendrons à nouveau les représentants de la société et prendrons l'avis du conseil départemental et des conseils municipaux avant de prendre une décision. Si celle-ci devait être positive, la réalisation technique de l'opération devrait être surveillée ; dans le cas contraire, nous aviserions en tenant compte de la proposition du conseil général, devant lequel, en tout état de cause, l'affaire devra revénir.* »

UN COMPROMIS POUR LE JARDIN DES HALLES

M. Jacques Chirac a confirmé, le 25 novembre, qu'un groupe de travail composé de représentants de la Ville de Paris et du ministère de la culture allait réexaminer certains points d'aménagement du jardin des Halles. « *J'espère*, a-t-il déclaré, *qu'un compromis sera trouvé d'ici quinze jours à trois semaines.* » Le ministre de la culture, M. Jack Lang, avait demandé que quelques modifications soient apportées à l'aménagement du jardin, tel qu'il avait été projeté (*le Monde* du 26 novembre).

« *J'ai pensé que les observations faites par M. Lang n'étaient pas dépourvues de valeur* », a déclaré le maire de Paris. « *C'est vrai*, a-t-il ajouté, *ce jardin manque de sensibilité. Il est un peu trop l'œuvre de l'urbaniste et pas assez celle de l'artiste. Je considère que tout peut être discuté, mais à la seule condition que les délais prévus pour la réalisation de ce jardin soient absolument tenus.* »

La première partie du jardin des Halles, du côté est de l'opération, doit être achevée au printemps 1983, et l'autre partie aux alentours de 1985.

LA S.C.E.T. ET LA DÉCENTRALISATION

Au terme de son congrès, réuni récemment à Bayonne, l'association des directeurs de sociétés d'économie mixte du groupe S.C.E.T., qui dépend de la Caisse des dépôts, a publié une motion qui note : « *Que ce soit dans le domaine de l'aménagement, des transports en commun, de l'informatique communale, il y a une adéquation entre le processus de décentralisation et l'évolution amorcée depuis quelques années du réseau des sociétés de la S.C.E.T.* »

On compte actuellement quelque cent trente sociétés d'économie mixte groupées dans l'association, mais dans le capital de chacune ce sont les collectivités locales qui sont majoritaires et la S.C.E.T. minoritaire. Soixante-dix sociétés sont spécialisées dans l'aménagement (4,5 milliards de francs d'investissements par an) mais d'autres s'occupent de secteurs aussi divers que la gestion d'équipements collectifs, les études urbaines, les transports en commun, le traitement des ordures ménagères et l'assainissement, les marchés d'intérêt national, les services informatiques pour les communes.

M. Philippe Hugon, président de l'association, a indiqué que des conventions venaient d'être passées récemment entre la S.C.E.T. et la société d'équipement de Lorraine, celle du Val-d'Oise et la société des parcmètres de Bayonne.

MANQUE DE PERSONNEL DANS LES PARCS

Le personnel des parcs régionaux est mécontent. Dans un communiqué publié après l'assemblée générale des parcs, qui s'est réunie, à Paris, au début du mois (*le Monde* du 5 novembre), le syndicat C.F.D.T. de l'environnement se demande comment les quatre cents personnes employées dans les vingt et un parcs existant pourront faire face à toutes leurs responsabilités. En effet, en 1982, les subventions de l'Etat au fonctionnement des parcs ne sont même pas reconduites en francs constants. En outre, le quart seulement du personnel est affecté au travail sur le terrain, le reste étant occupé à la gestion administrative et à la gestion des équipements.

Dans certains cas, comme celui de l'assistance architecturale et la rénovation de l'habitat, le travail repose sur une seule personne qui doit « couvrir » parfois 100 000 hectares. « *On ne peut bâtir une politique ambitieuse*, dit le communiqué de la C.F.D.T., *sur le dévouement sacerdotal des équipes des parcs.* » Or, comme le soulignent les syndicalistes de l'environnement, « *il n'y a toujours aucun statut pour le personnel des parcs régionaux* ». Et de lancer cet avertissement : « *Nous ne voulons pas d'une politique dite nouvelle qui laisserait le personnel dans une situation héritée du régime précédent. Nous demandons aux élus locaux et au ministre de l'environnement de prendre leurs responsabilités.* »

TROP D'INCENDIES DE FORÊTS

Vingt-trois mille six cents hectares de forêts ont été détruits par le feu au cours des dix premiers mois de l'année 1981 au lieu de 15 000 hectares en 1980 dans les départements du sud-est de la France.

C'est ce qu'ont indiqué les membres de l'entente interdépartementale de protection de la forêt contre l'incendie réunis à Privas (Ardèche). L'augmentation des dégâts est due à des conditions météorologiques défavorables. Les représentants de l'entente ont estimé que le chiffre de 2 000 pompiers professionnels pour les 14 départements concernés était encore insuffisant.

Ile-de-France

MALGRÉ LE MANQUE D'EFFECTIFS

M. Périer souhaite renforcer la présence des policiers dans la capitale

Deux mille postes seront créés en 1982 à Paris

M. Jean Périer, le préfet de police de Paris, a, le mercredi 25 novembre, au cours d'un déjeuner de presse, présenté et commenté ses projets pour les mois à venir.

● *Sécurité.* — M. Jean Périer déclare, pour améliorer la sécurité dans la capitale, vouloir « *rapprocher la police de la population* ». Dans cet esprit, il se déclare partisan de la formule de l' « flotage », c'est-à-dire l'affectation permanente de policiers dans des quartiers bien définis, qu'ils peuvent ainsi mieux connaître et mieux contrôler au cours de rondes très régulières. Il souhaite aussi rouvrir une dizaine de petits commissariats ou postes de police qui avaient fermé au cours des derniers mois. C'est ainsi que le grand hôtel de police qui devait être installé dans le dix-huitième arrondissement sera remplacé par trois commissariats plus modestes.

Interrogé sur l'évolution de l'état d'esprit des policiers parisiens, M. Périer souhaite que ceux-ci, dans la mesure où ils agissent sans prévention et avec sang-froid, puissent compter sur la considération des Parisiens. Il se déclare, de toute façon, décidé à garantir leur sécurité. « *J'ai donné*, déclare-t-il, *ordre à mes gardiens de tirer, s'il le faut. On ne peut pas se contenter de donner de l'avancement aux policiers seulement quand ils sont morts. Je les couvrirai toujours lorsqu'ils auront tiré en état de légitime défense ou après avoir fait les sommations réglementaires.* » « *Evidemment, tirer n'est pas nécessairement tuer* », ajoute le préfet de police.

● *Circulation.* — M. Périer déplore la détérioration de la situation dans la capitale. « *La réglementation n'est plus observée*, déclare-t-il. *On coupe les files de circulation à tout moment, au risque d'accident. Les couloirs d'autobus sont mal respectés. Le nombre d'automobilistes qui brûlent les feux rouges la nuit ou même en plein jour va croissant. C'est pourquoi, dès le mois de janvier, je lancerai une opération pour inciter le public à un peu plus de discipline. Il y aura d'abord une campagne de sensibilisation et de recommandations. Ensuite, une période de verbalisation accrue.* »

Mais quelles que soient ses intentions, M. Périer ne se fait guère d'illusion sur les moyens dont il pourra disposer pour améliorer de façon sensible la sécurité dans Paris. Le ministère de l'intérieur a prévu que, en 1982, deux mille nouveaux postes de policiers seraient créés pour la capitale. Cela, explique le préfet de police, compensera tout juste les nouveaux besoins en effectifs qui résultent de la diminution de la durée du travail, des départs à la retraite et des mutations demandées par les agents. A ce sujet, il faut noter que la moitié des policiers parisiens souhaitent être mutés en province. Il y a là un signe certain de leur insatisfaction.

Cette crise des effectifs risque d'avoir de fâcheuses répercussions sur un point particulier : la sécurité des voies piétonnes, dont tous les Parisiens souhaitent qu'elle soit mieux assurée. « *C'est très joli de vouloir de nouvelles voies piétonnes, mais cela ne simplifie pas la tâche de la police*, déclare M. Périer. *Nous ne tenons donc pas à voir se multiplier à Paris des zones piétonnes ni de trop longues artères réservées aux piétons.* » M. Périer devrait, très prochainement, rencontrer les représentants de la mairie de Paris pour étudier une nouvelle réglementation des voies piétonnes dans la capitale.

JEAN PERRIN.

CONJONCTURE

LE PLAN INTÉRIMAIRE ET LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Les entreprises nationalisées « auront pleine autonomie de gestion dans le cadre de contrats pluriannuels révisables »

Le conseil des ministres du 25 novembre a approuvé le projet de loi portant approbation du plan intérimaire de deux ans pour les années 1982-1983. Ce plan prend en compte un certain nombre de décisions déjà annoncées ou en préparation (nationalisations, mesures sociales, économie sociale, etc.). Il définit plus particulièrement la stratégie industrielle des deux prochaines années, en en faisant l'une des pièces maîtresses du dispositif de lutte contre le chômage.

L'exécution du plan fera l'objet de contrats signés entre l'État, les régions et les entreprises, notamment celles du secteur public élargi qui conserveront leur autonomie de gestion. Leur politique industrielle sera définie par des contrats de plan pluriannuels révisables.

Pour répondre aux défis de l'environnement international, la France peut recourir à un certain nombre de ripostes, notamment l'extension du secteur public et le développement du secteur de l'économie sociale, ces deux éléments allant de pair avec la définition d'un partage dans des responsabilités entre l'État et les entreprises.

L'extension du secteur public, autrement dit les nationalisations, fait l'objet des débats en cours au Parlement. Il doit permettre d'orienter et de développer les investissements et de conduire l'innovation en matière économique et sociale. Quant au secteur de l'économie sociale, constitué par les coopératives, les mutuelles et les entreprises d'intérêt collectif, il « *constitue un potentiel non négligeable de création d'activités* ».

Un conseil supérieur du développement industriel

La nécessité de redressement, notamment dans le domaine de l'emploi, dépendra des succès qui seront remportés dans les activités productrices.

« *Il n'y a pas de secteur condamné, il n'y a que des technologies dépassées. Le développement des technologies nouvelles permettra non seulement de renforcer les industries de biens d'équipement, mais aussi de rénover les secteurs plus traditionnels des biens de consommation et des biens intermédiaires. La politique industrielle de modernisation se fixera donc quatre objectifs principaux :*

« *L'effort pour maîtriser les technologies d'avenir visera de façon prioritaire l'électronique et les biens d'équipement industriels ; des interventions sélectives permettront de conforter les secteurs arrivés à maturité mais exposés aux grands défis de la concurrence internationale ; la filière bois bénéficiera de la constitution d'un pôle public important dans la partie la plus capitalistique (bois-papier) et de la complémentarité de ce pôle avec les organismes publics existants pour la production du bois ; les nécessaires restructurations feront l'objet d'une étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés et seront donc mieux programmées.* »

Le mécanisme des aides publiques « *devra faire l'objet d'un petit nombre de règles simples. Les aides seront réorientées vers les secteurs industriels. Un rééquilibrage progressif sera opéré en faveur des aides à l'innovation et de la recherche-développement. Une réflexion sur l'efficacité du dispositif des aides sera conduite dans un cadre interministériel* ».

On note également que « *la dépense intérieure de recherche et de développement devra être portée, d'ici à 1985, de 1,8 % en 1980 à 2,5 % du produit intérieur brut* ».

« *La solution aux difficultés du pays ne passe pas par l'étatisation*, souligne le projet. *Le renversement de la tendance à l'augmentation du chômage et le retour à une croissance soutenue nécessitent un effort conjoint et la coopération de tous. Le gouvernement entend associer les chefs d'entreprise à cette tâche : c'est dans cet esprit que sera installé, avant la fin de l'année 1981, le conseil supérieur du développement industriel, qui réunira, autour du premier ministre et du ministre de l'industrie, des chefs d'entreprises privées et publiques.* »

Les entreprises du secteur public élargi « *auront pleine autonomie de gestion dans le cadre de contrats de plan pluriannuels, révisables, qu'elles négocieront avec leur ministère de tutelle* ».

« *Ces contrats fixeront les objectifs de développement industriel et social des entreprises, ainsi que les engagements réciproques entre celles-ci et l'État ; leur contenu et leur cohérence avec les grandes orientations du Plan seront examinés au sein d'un comité interministériel présidé par le premier ministre ou, par délégation, par le ministre d'État, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Le secrétariat de ce comité sera assuré par le commissaire au Plan. De tels contrats seront souscrits dès le Plan de deux ans.* »

Pour améliorer la situation financière des entreprises, « *trois orientations s'imposent : conforter les fonds propres ; faciliter l'accès au crédit, en particulier aux prêts de longue durée ; réduire le recours au crédit inter-entreprises* ». Le redressement des fonds propres, souci majeur du plan intérimaire, suppose, outre « *une croissance aussi forte régulière et efficace que possible* », « *la recherche d'une stabilisation de la charge des impôts et des cotisations sociales pesant sur les entreprises* ». Cette recherche de la stabilisation des prélèvements opérés sur les entreprises « *pourra permettre d'éviter une multiplication des aides* ».

Faisant longuement état du vieillissement des structures industrielles nationales, le rapport définit les moyens d'une rénovation de ces structures. « *La compétitivité de notre appareil productif ne se résume pas à celle des grands groupes, elle dépend aussi, pour une part essentielle, de l'existence d'un socle industriel puissant et compétitif* ».

Parmi les actions spécifiques figure un effort particulier en faveur des technologies qui conditionnent l'avenir. « *Le refus de développer ou de maîtriser l'ensemble de ces techniques reviendrait à accepter que notre pays soit progressivement rayé de la carte industrielle du monde.* »

C'est pourquoi, parmi les programmes annoncés, « *un nouveau plan composants sera engagé, pour garantir notre présence dans les secteurs stratégiques de très haute technologie — qui commandent pour une large part notre compétitivité dans les secteurs en aval — et placer l'industrie française au niveau de ses grands concurrents mondiaux. Ce nouveau plan intégrera la mise en place d'une industrie française de machines pour circuits intégrés, condition nécessaire à l'affranchissement de notre dépendance technologique actuelle vis-à-vis des fournisseurs américains* ».

La préparation du futur se fera également grâce à un effort en faveur des technologies naissantes (nouveaux matériaux, biotechnologie, etc.).

L'ensemble de ces orientations est commandé par une stratégie orientée vers l'emploi.

« *L'industrie revêt une importance particulière. De son essor dépend largement, en effet, la possibilité de maintenir ou de créer des emplois durables, de répondre aux besoins des consommateurs et des autres activités, de dégager un solde extérieur positif — qui puisse contribuer à contrebalancer notre déficit énergétique — et d'affronter les évolutions technologiques. La définition et la mise en œuvre de la politique industrielle seront approfondies pour la préparation du Plan de cinq ans, mais, dès maintenant, la situation impose de préciser les principales orientations et d'engager un certain nombre d'actions.* »

M. Pierre Roussel est nommé délégué à l'économie sociale

Prochainement paraîtra un décret créant une délégation à l'économie sociale auprès du premier ministre, dont le principe a été adopté le 25 novembre en conseil des ministres. Ainsi, le secteur foisonnant des entreprises qui n'ont pas le profit individuel pour but (coopératives de toutes sortes, mutuelles, associations) sera doté, au niveau des pouvoirs publics, d'un interlocuteur unique et interministériel capable, en liaison avec les nombreux ministères concernés et avec l'aide d'un comité consultatif regroupant environ vingt-cinq personnalités représentatives des différentes familles, de faire œuvre « de concertation, d'impulsion et de coordination ».

M. Pierre Roussel, conseiller technique auprès de M. Mauroy, qui devient délégué à l'économie sociale, est un homme du sérail. Ce sexagénaire auvergnat, « fils de pauvres et pas énarque » *comme il aime lui-même à se qualifier, n'est-il pas, depuis 1964, un des responsables de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (M.G.E.N.) ? Cette délégation nouvelle est mise par le premier ministre à la disposition de M. Rocard, ministre du Plan et de l'aménagement du territoire. Le budget 1982 de ce ministère prévoit d'ailleurs 7,8 millions pour le service de l'économie sociale, créé en 1981.*

Un univers disparate

Qu'un gouvernement socialiste se préoccupe du secteur des entreprises non capitalistes, celles qui n'ont pas pour but principal le profit et la rémunération du capital, n'a rien qui surprendra. Les idées coopératives et mutualistes ne sont-elles pas nées au milieu du dix-neuvième siècle, au moment où s'élaboraient les doctrines socialistes, dans cette Europe profondément bouleversée par l'essor industriel et la montée d'un capitalisme qui n'avait plus rien de terrien ? Ce secteur de l'« économie sociale » — puisque c'est ainsi qu'on a choisi de l'appeler — pèse à première vue d'un poids économique considérable, mais difficile à chiffrer avec précision. On peut cependant, en suivant une étude de l'INSEE basée sur la catégorie juridique de l'entreprise, évaluer à un peu plus de un million les salariés qui en dépendent et à cent cinquante-quatre mille entreprises celles qui le composent : *grosso modo*, 6 % de l'ensemble économique français.

Mais cet univers est disparate, multiforme, composé de familles qui n'ont entre elles que des liens de parenté lointains. Quoi de commun, en effet, entre la puissante Sodima, groupement de coopératives laitières, créateur des marques Yoplait et Candia, et telle société coopérative ouvrière de production (SCOP) portée à bout de bras par ses trente-trois associés fondateurs ? On pourrait multiplier les exemples à l'infini. Coopératives de pêcheurs, coopératives de commerçants, coopératives agricoles d'achat, de commercialisation, coopératives laitières ou vinicoles, mais aussi banques (Crédit agricole, Banques populaires, Union de crédit coopératif, Crédit mutuel), les coopératives d'artisans, les coopératives de médecins, d'architectes, d'avocats... Si l'on y ajoute l'important système mutualiste, beaucoup plus d'un Français sur deux est partie prenante dans le secteur de l'économie sociale.

Peut-on pour autant dire que sinon tous les clients, du moins tous les sociétaires de ces entreprises sont animés du même idéal, portés par la même foi militante ? Ce serait aller bien vite en besogne. La participation aux assemblées se situe (à l'étranger comme en France) au-dessous de 20 %, sauf lorsque l'entreprise est petite. Certes, les règles simples énoncées en 1844 par les « *équitables pionniers de Rochedale* » restent l'inaltérable point commun de toutes les coopératives : libre adhésion ; contrôle démocratique (« un homme, une voix ») ; distribution des excédents au prorata des opérations (la « ristourne ») ; intérêt limité versé au capital, indisponibilité des réserves. Cependant, l'idéal coopératif tout comme le ferment du mutualisme ont vieilli au fil des décennies.

Acceptant au début du siècle le défi de la concurrence et de l'économie de marché, le secteur de l'économie sociale n'a pas réussi — sauf peut-être dans le domaine des assurances — à s'imposer comme un secteur témoin, hautement concurrentiel et capable de servir de référence et de modèle à l'entreprise capitaliste traditionnelle. Il n'est pas davantage parvenu à imposer l'image réussie d'entreprises où la participation est reine, préfigurant l'ère présumée harmonieuse et l'autogestion. Même dans les coopératives ouvrières de production, on emploie des « auxiliaires » — ces salariés non coopérateurs — qui ne sont en rien associés à la gestion de l'entreprise. Quant aux grands groupes, les avantages sociaux y existent comme dans de nombreuses entreprises sans que pour autant la participation des salariés y soit la règle, sans que pour autant la démocratie y ait acquis droit de cité.

Une solidarité agissante

Là où l'économie sociale a le mieux fonctionné, c'est sans doute lorsqu'une entreprise de ce secteur s'est trouvée en difficulté : la solidarité de ses homologues a la plupart du temps été agissante sans toujours réussir l'impossible sauvetage, mais parvenant souvent, grâce à une aide financière, technique, humaine, à redresser une situation compromise.

Enfin, l'esprit de chapelle, le repliement sur soi-même de chacun de ces organismes, constituent pour leur développement et l'amélioration de leur compétitivité un handicap certain.

On peut se demander si le secteur de l'économie sociale est beaucoup plus qu'une juxtaposition d'égoïsmes corporatifs et la réussite de technostructures au service d'une efficacité qui n'a de coopérative ou de mutualiste que le nom ?

C'est pousser au noir bien à l'excès le tableau. Les entreprises qui se réclament de l'économie sociale sont aussi riches de potentialités inexploitées, riches d'un ferment commun né d'une éthique et de motivations différentes. L'action d'un gouvernement socialiste réussira-t-elle à régénérer ce levain ? M. Roussel ne se leurre pas sur l'ampleur de sa tâche : « *C'est une œuvre de longue haleine que l'entreprends* », nous a-t-il dit.

JOSÉE DOYÈRE.

P.-D.G. de la C.G.E.

M. AMBROISE ROUX DÉMISSIONNERA LORSQUE LA SOCIÉTÉ SERA NATIONALISÉE

« *Je ne suis pas de ceux qui ont envie d'aller à la soupe !* ». M. Ambroise Roux, P.-D. G. de la Compagnie générale d'électricité, a confirmé jeudi matin sur les antennes d'Europe n° 1 les propos qu'il avait tenus la veille devant son conseil d'administration. « *Je démissionnerai dès que la loi de nationalisation sera promulguée Mais assurerai jusque-là la gestion de la C.G.E. dans le plus pur style capitaliste. Je considère contraire à mon éthique personnelle — qui est celle du capitalisme libéral, — de rester à la tête de mon entreprise nationalisée.* »

Un autre P.-D. G. de groupe nationalisable, M. Philippe Thomas, de PUK, a affirmé depuis des années — et l'a encore confirmé récemment — qu'il ne resterait pas, lui non plus, à la tête de son entreprises nationalisée.

Pour le gouvernement, le choix des P.-D. G. des futures sociétés nationalisées n'est pas un exercice facile. Le P.-D.G. idéal doit avoir le sens du secteur public, de l'intérêt collectif, et ne pas nourrir d'ostracisme à l'égard des nationalisations. Il doit « comprendre » les nouvelles logiques sans être pour autant étiqueté comme un socialiste de longue date. Il doit être compétent, avoir suffisamment de caractère — pour s'imposer à l'intérieur comme à l'extérieur — mais aussi de sens politique pour être accepté comme un interlocuteur valable par les syndicats. Il doit avoir un minimum d'expérience dans la gestion, une certaine envergure internationale. Enfin, il ne serait pas inutile, loin de là, qu'il ait déjà une certaine connaissance de l'entreprise, du secteur d'activité, qu'il prendra en charge ; de son histoire et du jeu des hommes qui sont déjà en place. Cela afin de perdre le minimum de temps pour se « mettre au courant ».

AFFAIRES

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le programme d'action en faveur du textile

- ***Allégement des charges sociales***
- ***Encadrement des importations***

Répondant à l'Assemblée nationale, le mercredi 25 novembre, à une question de M. Ansart (P.C., Nord) sur l'avenir de l'industrie du textile, le premier ministre, M. Pierre Mauroy, a rappelé que le conseil des ministre a approuvé les lignes directrices d'un programme d'action en faveur du textile et de l'habillement. Il a indiqué : « *Le textile subit une rude concurrence étrangère. La réduction des effectifs est massive : trente-cinq mille suppressions d'emplois en 1981, et cinquante mille à soixante mille en 1982 si aucune mesure n'est prise (...). La première des urgences*, a-t-il déclaré, *était d'obtenir un encadrement effectif des importations (...). Le ministre de l'industrie a su persuader nos partenaires* [européens] *qu'il s'agissait pour nous d'une affaire essentielle. L'accord intervenu le 17 novembre (...) permet à la commission d'aborder cette négociation avec une grande fermeté.* » Pour « *certains pays en voie de développement (...), nous sommes prêts à envisager toutes les souplesses possibles, notamment dans le cadre d'accords bilatéraux* ».

M. Mauroy a ensuite indiqué que le pacte dont le ministre de l'industrie a commencé à discuter avec les professionnels « *se traduira par la signature de contrats de solidarité en vertu desquels les entreprises bénéficieront d'une réduction de leurs charges en contrepartie d'engagements de leur part, en matière d'emploi notamment* ». Il a ajouté : « *Cette mesure fera l'objet d'un financement spécifique inscrit dans une loi de finances rectificative en 1982. Ce programme sans précédent, que justifie la situation très particulière du secteur considéré, devrait à court terme permettre une stabilisation de l'emploi. Enfin, mais ceci vaut pour les deux ans à venir, nous nous emploierons à assurer la modernisation de notre industrie. A cette fin, celle-ci devra investir environ 4 milliards de francs pour rester au niveau de nos partenaires européens.* »

M. SÉGUIN (R.P.R.) : l'absence de mesures sociales.

M. Philippe Séguin, député R.P.R. des Vosges, ancien rapporteur de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'industrie textile, a estimé, le mercredi 25 novembre, que le plan textile arrêté par le gouvernement est « *finalement assez décevant* ». Il a notamment ajouté : « *Le conseil des ministres a confirmé le projet d'exonération partielle des charges sociales. Mais en fixant pour l'octroi de cet allégement de charges des conditions qui promettent d'être trop rigoureuses, les pouvoirs publics prennent le risque d'ôter par avance toute portée réelle à cette mesure.*

» *Ce n'est pas l'affirmation de bonnes dispositions toutes théoriques pour la négociation de l'accord multifibres qui y changeront quoi que ce soit. Dans ces conditions, l'absence d'un véritable plan social pour faire face à d'éventuels dégagements d'effectifs — et réparer certaines conséquences de ceux qui ont déjà eu lieu — est d'autant plus regrettable.* »

Bosch prend le contrôle des activités télécommunications de A.E.G. Telefunken

Pour ce faire Bosch et A.E.G. vont créer une société commune baptisée Telenorma qui détiendra cette participation de 41 % dans Telefonban. En outre Telenorma rachètera 10 % supplémentaires de Telefonban afin de contrôler la société. Le capital de Telenorma sera détenu à 75,5 % par Bosch, les 24,5 % restant dans les mains de A.E.G. Telefunken.

Second groupe allemand de l'industrie électrique et électronique, A.E.G. Telefunken connaît de graves difficultés depuis plusieurs années. En 1979 et 1980, la société a perdu 1,3 milliard de D.M. (3,2 milliards de francs), et 1981 ne s'annonce pas sous des auspices favorables. On parle d'une perte de 500 millions de D.M. Les dirigeants de A.E.G. ragie. D'où leur retrait de certaines activités déficitaires.

Ainsi, A.E.G. vient de se retirer de Videocolor, le second fabricant européen de table de TV couleur contrôlé par Thomson-Brandt. Des contacts sont également pris entre les deux groupes pour examiner les conditions d'une reprise partielle par Thomson des activités grand public de A.E.G. et d'une coopération dans le secteur des produits bruts.

Dans d'autres domaines A.E.G. cherche également des partenaires.

Des négociations sont en cours avec Bosch pour une reprise partielle de Olympia, et avec United Technologie pour une coopération sur les composants, etc.

Telefonbau, un des plus beaux fleurons du groupe, intéressait Bosh. Vingtième firme allemande, spécialisée dans les composants et l'équipement automobile, Bosch souhaitait se diversifier, notamment dans les télécommunications.

● *Mobil relève le montant de son O.P.A. sur Marathon Oil.* — Mobil Oil a surenchéri le 25 novembre sur la contre O.P.A. d'U.S. Steel sur la dix-septième société pétrolière américaine, la Marathon Oil. Mobil propose désormais 126 dollars par action de Marathon (sur 51 % du capital de la société), ce qui porte son offre total à 6,5 milliards de dollars. U.S. Steel a fait récement une offre évaluée à 6,3 milliards de dollars.

● *La B.N.P. vient de prendre une participation de 10 % dans la Compagnie internationale de services en informatique (CISI)*, l'une des principales sociétés de ce secteur et qui était une filiale à 100 % du Commissariat à à 100 % du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). Cette entrée de la B.N.P. marque la volonté du C.E.A. d'annoncer son lent désengagement de la CISI, qui a réalisé en 1980 un chiffre d'affaires consolidé de francs.

● PRECISION. — L'amende infligée par la Commission de Bruxelles à Michelin pour entrave à la libre concurrence (*le Monde* du 9 octobre) fait suite à une demande d'entreprises néerlandaises privées. L'ambassade royale des Pays-Bas, qui nous apporte cette précision, nous prie de noter que les autorités néerlandaises ne sont intervenues en aucune manière.



SOCIAL

DURÉE DU TRAVAIL

Les négociations devraient aboutir dans plus de trente professions, estime le C.N.P.F.

Nous négocions. Nous embauchons. M. Yvon Chotard, vice-président du C.N.P.F., s'est efforcé, mercredi 25 novembre, au cours d'une conférence de presse, de persuader l'opinion que le patronat — contrairement à une campagne orchestrée, affirme-t-il, par la C.G.T. — ne traîne pas les pieds.

Pour la durée du travail, M. Chotard a rappelé que cent soixante-dix réunions avaient déjà eu lieu et que trente autres étaient programmées d'ici au 12 décembre. *« Je suis certain que dans aucun autre pays le dialogue est aussi intense. Je reste convaincu que ces négociations vont porter leurs fruits et je fais le pari que, d'une manière ou d'une autre, des accords seront signés, conformément au protocole du 17 juillet 1981, dans plus de trente professions qui rassemblent la majorité des salariés »*, a déclaré le vice-président du C.N.P.F. M. Chotard a aussi indiqué qu'il avait *« bon espoir »* d'aboutir, le 2 décembre, lors de négociations au sein de l'UNEDIC — régime paritaire d'allocations de chômage — à un accord permettant de *« donner vie aux contrats de solidarité »*.

Le dirigeant du C.N.P.F. s'est aussi élevé contre les *« attaques incessantes de la C.G.T. »* sur le refus d'embaucher.

Ces déclarations cégétistes, affirme-t-il, *« sont fausses et injurieuses. Les entreprises ne font pas la grève de l'embauche : chaque mois, près de deux cent mille personnes sont embauchées dans les entreprises. Par ailleurs, depuis la rentrée, près de deux cent mille jeunes ont bénéficié des mesures du « Plan-Avenir-Jeunes » et sont entrés dans les entreprises »*.

M. Chotard a enfin mis en garde le ministre du travail contre *« certains débordements syndicaux »* dans les nouveaux comités locaux pour l'emploi :

« Nous n'accepterons jamais de voir la C.G.T. s'immiscer dans la gestion des entreprises. C'est. gestion des entreprises. C'est M. Auroux pour le mettre en garde contre l'évolution de certains comités locaux de l'emploi. Nous n'accepterons pas l'émiettement de ces comités, ni qu'ils deviennent le lieu d'instruction des dossiers d'entreprises en difficulté, ni les immixtions syndicales dans la gestion des entreprises. »

Accords dans le bâtiment, les ciments et à la R.A.T.P.

● *Dans le bâtiment et les travaux publics* (1 800 000 salariés), où F.O., la C.F.T.C. et la C.G.C. ont signé le premier accord important (la C.G.T. s'y étant opposé, la C.F.D.T. réservant sa réponse), les principales dispositions du protocole sont les suivantes :

— Durée hebdomadaire effective du travail ramené à 39 heures, mais contingent libre d'heures supplémentaires fixé à 145 par an (avec avis favorable obligatoire des représentants du personnel au-delà de 130 heures) ;

— Généralisation de la cinquième semaine de congés payés ;

— Suppression des équivalences, sauf dérogations ;

— Non-récupération des jours fériés ;

— Repos compensateur égal à 10 % du temps de travail pénible effectué.

● *Dans l'industrie du ciment*, l'accord, qui vient d'être conclu entre le patronat et la C.F.D.T., F.O. et la C.F.T.C., comporte la réduction de la durée hebdomadaire du travail à 39 heures, sans perte de salaire, et l'extension de la cinquième semaine de vacances à tous les salariés (avec maintien des avantages acquis pour ancienneté).

● *A la R.A.T.P.* (36 000 salariés), le « contrat social », négocié entre la direction et les syndicats, porte à la fois sur la durée du travail, les salaires et l'emploi.

— Semaine de travail : elle est ramenée à trente-neuf heures au 1er janvier 1982 et à trente-huit heures au 1er décembre de la même année. Pour les personnels qui effectuaient déjà moins de quarante heures par semaine, le nombre annuel des jours de congés est augmenté : il passe à cent quatre, en deux étapes pour ceux qui bénéficiaient de quatre-vingt-onze jours, et en une seule étape pour ceux qui avaient déjà quatre-vingt-dix-sept jours.

— Salaires : le maintien du pouvoir d'achat est garanti, en 1981 et 1982, pour tous les agents, quel que soit leur niveau. Un effort particulier est fait en 1981 pour les bas salaires, avec un *« effet de report »*, en 1982, d'un supplément de la masse salariale de 0,40 %. En 1982, tout supplément de la masse salariale, lié à la croissance du PIB, sera attribué aux bas salaires. En septembre 1982, de nouvelles négociations auront lieu, relatives aux rémunérations les moins élevées.

— Emploi : 1 830 agents seront recrutés d'ici à la fin de 1982, dont 1 730 postes supplémentaires découlant de la réduction et de la durée du travail et de l'amélioration des conditions de travail.

D'autres points du contrat social ont notamment trait à la mensualisation des retraites, à l'avenir des charges de travail et des problèmes de productivité dans les ateliers du métro et au dépôt R.A.T.P. de Championnet, au travail à temps partiel, à l'extension des droits syndicaux et à la révision des grilles de classification.

La C.F.T.C., le syndicat F.O. cadres et et maîtrises et les syndicats indépendants ont signé l'ensemble du contrat. Le syndicat F.O. de l'exécution et les autonomes ont signé l'accord, qui voit, dans cette négociation, *« un progrès social de grande importance e tde caractère irréversible »*, donnera sans doute, le 3 décembre, une réponse favorable, sauf en ce qui concerne les salaires 1981 et 1982.

LES ENRAGÉS DES TRENTE-CINQ HEURES

Au début du septennat, M. Jean Auroux, ministre frais émoulu rue de Grenelle, n'avait pas craint de formuler l'espoir qu'il serait *« le ministre des trente-cinq heures »*. Un mois plus tard, il devait déchanter. La réduction de la durée du travail sera beaucoup plus.. progressive.

Ce rajustement des promesses électorales n'a pas été sans susciter à la base la déception de nombreux militants politiques ou syndicaux. Ces derniers estiment, à tort ou à raison, que les patrons prennent prétexte d'une situation « qu'ils ont créée » — les deux millions de chômeurs — pour bloquer les salaires et développer un chômage camouflé, par le biais du travail à temps partiel, en particulier pour les femmes.

C'est en dressant ce constat pessimiste qu'un groupe de syndicalistes « gauchistes » appartenant aux trois principales centrales ouvrières, C.G.T., C.F.D.T. et F.O., ont lancé, mercredi 25 novembre, à la Bourse du travail de Paris, un appel *« aux parlementaires P.C. et P.S. et à l'ensemble des syndicats »* en faveur d'une loi-cadre, non plus de trente-neuf heures comme celle qui sera présentée avant Noël au Parlement, mais de trente-cinq heures.

Parti du Val-d'Oise il y a un mois, notamment de plusieurs usines métallurgiques d'Argenteuil — Précicâble, A.M. International, GARAC, — ainsi que de la société Polaroïd, le mouvement a fait tache d'huile impulsé par des militants C.G.T. et C.F.D.T. proches de l'Union dans les luttes. Des milliers de signatures sont actuellement recueillies dans diverses régions de France pour le *« passage aux trente-cinq heures sans contrepartie, sans perte de salaire et avec embauche équivalente »*. En dépit des réticences de certains appareils syndicaux, cette revendication est apparue dans les grèves. Elle s'est traduite dans des prises de position de fédérations (banques et textile C.F.D.T., P.T.T. C.G.T., S.N.J.-C.G.T., unions départementales C.G.T. de la Seine-Maritime et C.G.T. de la Seine-Maritime et de la Manche, Syndicat des métaux C.F.D.T. de Beauvais, etc.), ou dans des motions intersyndicales comme chez Schlumberger ou à la C.G.C.T. (filiale d'I.T.T.) où tous les délégués, y compris celui de la C.G.C., ont réclamé le « passage immédiat aux *trente-cinq heures* ».

Pour M. Patrick Pinault, l'un des leaders du collectif national pour les trente-cinq heures et délégué C.G.T. de la FNAC, *« les trente-cinq heures le plus tôt possible ce n'est pas une surenchère, c'est le seul moyen véritablement créateur d'emplois aujourd'hui »*. Pour le collectif, *« le changement n'est pas le changement de nos revendications. Il était amplement justifié sous Giscard, il le reste maintenant plus que jamais »*.

La réduction de la durée du travail, pour le partager mieux, apportera-t-elle une réponse à la situation de l'emploi ? Les « enragés des *trente-cinq heures* », comme les appelle déjà le patronat, se heurtent à l'obstacle du maintien du salaire nominal et du pouvoir d'achat. Mais ils se défendent d'être des utopistes : *« L'utopie,* disent-ils, *consiste à espérer un retour conjoncturel à la prospérité économique des années 60, alors que seul un vrai changement de société pourrait enrayer la montée du chômage et le déficit des finances publiques. »*

J. B.

UN DIRIGEANT D'EMPAIN-SCHNEIDER A ÉTÉ SÉQUESTRÉ PLUSIEURS HEURES A L'USINE FUSALP (ANNECY)

De notre correspondant

Annecy. — Chargé par le groupe Empain Schneider, propriétaire de la société FUSALP, d'organiser le reclassement éventuel d'une partie des quatre-vingt-treize salariés de l'entreprise qui doivent être licenciés prochainement, un cadre du groupe a été séquestré mercredi 25 novembre pendant plusieurs heures. M. Daniel n'a pu sortir qu'en fin de soirée de la salle où il avait réuni les délégués du personnel et les représentants du syndicat C.G.T. qu'après l'intervention personnelle du préfet de la Haute-Savoie.

Depuis le 15 juillet 1981, FUSALP bénéficie de la suspension provisoire des poursuites en raison de la situation financière inquiétante de l'entreprise qui a perdu 15 millions de francs au cours de l'exercice précédent. Le plan de redressement que FUSALP a présenté, le 13 novembre, au tribunal de commerce de Lyon prévoit la fermeture de l'une de ses usines située à la Balme de Sillingy (Haute-Savoie) qui emploie cent soixante personnes, le licenciement de quatre-vingt-treize salariés et une soixantaine de pré-retraites. La société FUSALP emploie actuellement sept cent soixante-six salariés. Ce plan a été accepté par le tribunal de commerce, et la société compte saisir dans quelques jours l'inspection du travail. Parallèlement, le « plan social de FUSALP » prévoit le reclassement d'une partie des personnes licenciées dans des entreprises du groupe Empain-Schneider, notamment à la société Merlin-Gérin, à Albertville, et dans deux entreprises de l'agglomération annecienne. M. Daniel est chargé de la mise en œuvre de ce plan C.F.

***

Autre séquestration dans les Yvelines, où une vingtaine des trente-huit employés des ambulances « André », à Houilles (Yvelines), en grève depuis quarante-huit heures, ont retenu leur directeur mercredi soir, dans les locaux de l'entreprise, 14, rue du 4-septembre.

Les ambulanciers, pour la plupart militants de la C.G.T., ont décidé cette action à l'encontre de M. Mauchain, jusqu'à ce qu'il fasse droit à leurs revendications : un salaire mensuel minimum de 5 000 francs et le remboursement des contraventions qu'ils sont amener à payer.

● *Les mineurs de fer de Lorraine* ont observé une grève de vingt-quatre heures à l'appel de la C.G.T., pour réclamer une augmentation de salaire et protester contre les fermetures de puits, ce mouvement a été très largement suivi parmi les quatre mille mineurs de fer : 75 % à 80 % de source syndicale, de 40 % à 50 % de source patronale.

Après un rassemblement devant l'hôtel de ville de Hayange (Moselle), environ cinq cents d'entre eux ont occupé durant quelques heures dans la matinée, les routes d'accès à l'usine d'agglomération de la Sollac (Société lorraine de laminage continu), à Florange (Moselle), paralysant ainsi le transport des minerais riches en provenance notamment de Mauritanie.

● *Mme Yvette Roudy*, ministre des droits de la femme, a présidé, lundi 23 novembre, la première réunion du nouveau comité du travail féminin, qui est désormais placé sous la tutelle de son ministère et non plus sous celle d ministère du travail. Pour la première fois, un représentant du Syndicat national de la petite et moyenne industrie (S.N.P.M.I.) fait partie de ce comité. Cette innovation entraîne la suppression d'un siège pour le C.N.P.F., qui n'en conserve ainsi que deux.

AGRICULTURE

Les ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts

Un corps d'État décentralisé

Le Syndicat national des ingénieurs du génie rural, des eaux et forêts (SNIGREF), qui regroupe six cent cinquante adhérents, se préoccupe des conséquences pour le statut et la carrière des quelque mille deux cent cinquante IGREF en service actif des réformes administratives en cours. Ce fut le thème de leur congrès annuel, qui s'est déroulé récemment à Paris.

La décentralisation amènera les conseils généraux et régionaux à se doter de leur propre administration, dont l'organisation sera probablement différente selon les endroits. Aussi les ingénieurs se déclarent-ils prêts à collaborer, quelles que soient les structures retenues. Les équipes des actuelles directions départementales de l'agriculture chargées de l'aménagement rural et de l'équipement des communes rurales devront être accueillies par les conseils généraux et les collectivités locales. Les IGREF veulent signifier ainsi qu'ils ne répugnent pas à l'idée de changer de patron, l'Etat ou le préfet étant remplacé par un élu politique. Ils demandent seulement que la notion de corps d'Etat soit préservée, et que des passerelles soient assurées entre l'actuelle administration nationale et les futures administrations territoriales.

Dans un autre domaine, celui des offices par produit, qui deviendront la colonne vertébrale de l'administration agricole, le SNIGREF, tout *« en adhérant à cette analyse »*, remarque qu'au bout de chaque structure verticale il y aura l'agriculteur isolé qui, pour ses problèmes divers (construction d'étable, conseil technique, foncier, etc.) aura besoin d'un guichet unique. Les IGREF ou, pour reprendre l'expression de M. Guet, président du syndicat, les équipes qu'ils encadrent souhaitent pouvoir continuer à assurer ce service public. Dans ce souci d'offrir une prestation complète aux agriculteurs, le SNIGREF n'exclut pas de retrouver des responsabilités dans le domaine du développement agricole, appelé autrefois vulgarisation, confié aujourd'hui aux organisations professionnelles agricoles. Mme Cresson, qui participait à la clôture de ce congrès, ne l'a pas exclu non plus.

Le guichet unique est encore souhaité pour la forêt et le bois. Le SNIGREF souscrit à l'idée du chef de l'Etat de créer une entité ministérielle regroupant les services de la filière, disséminés aujourd'hui entre les ministères de l'agriculture et de l'industrie.

Guichet unique encore pour l'eau, non pas pour la gestion de ses usages qui relèvent de différents ministères, mais bien pour la gestion de la ressource en eau et son contrôle. Aussi la création d'une grande direction de l'eau au ministère de l'environnement est-elle souhaitée. Le même raisonnement s'appliquerait à la gestion des espaces naturels, qui, soumis à la pression d'usages divers, représentent un bien collectif, qui ne dispose pas, à ce titre — la collectivité — d'un outil de représentation et de gestion.

De son côté, Mme Cresson a invité les agents du service public, qui constituent l'encadrement de son ministère et des services extérieurs actuels à se tourner plus vers la vie économique, et à participer à des actions de formation des agriculteurs, qui correspondent mieux à une situation de crise économique, car, a-t-elle dit notammen, *« la période agréable et facile est terminée »*. — J. G.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	Cours du jour		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep + ou Dép. —		Rep + ou Dép —		Rep + ou Dep. —	
S. E.-U. ..	5,6230	5,6270	+ 145	+ 185	+ 265	+ 335	+ 740	+ 860
S can. ..	4,7710	4,7755	— 100	— 50	— 120	— 40	— 10	+ 140
Yen (100)	2,6015	2,6050	+ 165	+ 200	+ 310	+ 370	+1010	+1095
D.M.	2,5250	2,6290	+ 85	+ 115	+ 170	+ 210	+ 625	+ 705
Florin ...	2,3075	2,3105	+ 65	+ 85	+ 130	+ 165	+ 450	+ 510
F.B. (100)	15,0470	15,0780	— 195	— 5	— 530	— 190	—1220	— 590
F.S.	3,1655	3,1705	+ 145	+ 180	+ 245	+ 300	+ 805	+ 910
L. (1 000)	4,7140	4,7175	— 250	— 180	— 520	— 420	—1460	—1285
£	10,8900	10,9020	0	+ 105	+ 10	+ 180	+ 580	+ 865

TAUX DES EURO-MONNAIES

D.M.	10 5/16	10 11/16	10 9/16	10 11/16	10 9/16	10 11/16	10	10 5/16
S. E.-U. ..	11 3/4	12	11 3/4	11 7/8	11 7/8	12	12 1/4	12 7/8
Florin ...	11 1/4	11 1/2	11 1/4	11 5/8	11 1/4	11 5/8	11 1/4	11 5/8
F.B. (100)	14	16	15 1/2	16 1/2	16 1/4	17	16 3/8	17 3/8
F.S.	3 1/4	4	9	9 1/2	9 1/2	10	9 3/4	10
L. (1 000)	18	19	20 1/8	21	21	21 5/8	21 5/8	22 1/4
£	15 1/2	16	15	15 1/4	14 3/4	15	14 1/4	14 5/8
F. français	15	15 5/8	15	15 5/8	16 1/4	16 3/4	17 3/8	17 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Le président Ambroise Roux a exposé au conseil d'administration de la Compagnie, lors de la séance du 25 novembre 1981, qu'au cas où la loi de nationalisation actuellement en cours de discussion devant le Parlement serait définitivement adoptée, les pouvoirs du conseil d'administration seraient amenés à cesser. Mandataire social nommé directeur général par le conseil en 1963, puis président en 1970, et ayant reçu ses pouvoirs de celui-ci, le président Ambroise Roux estime que son attachement à l'éthique du capitalisme et de l'économie libérale ne lui permettrait pas, dans cette hypothèse, d'assumer de nouvelles responsabilités au sein de la Compagnie. Il a donc décidé de considérer comme ayant un caractère définitif la cessation de ses fonctions qui surviendrait au même moment que celle du conseil d'administration.

L'ensemble du conseil a approuvé la position de son président et lui a exprimé ses félicitations et sa reconnaissance pour son attitude. A l'unanimité, il lui a renouvelé sa totale confiance pour continuer à assurer la gestion de la Compagnie ainsi que la défense des intérêts de ses actionnaires.

Le conseil a tenu à rendre hommage à l'ampleur de l'œuvre accomplie par le président Ambroise Roux depuis son entrée à la Compagnie, il y a vingt-six ans, et qui couronne l'action de ses éminents prédécesseurs. Elle est retracée, pour l'essentiel, dans la lettre récemment adressée aux actionnaires de la Compagnie. Sous son impulsion, la C.G.E., privée de ses activités de distribution d'électricité par les nationalisations intervenues au lendemain de la seconde guerre, a fait preuve d'une remarquable faculté de reconversion et d'adaptation à l'évolution de l'économie mondiale. Les options capitales prises largement à l'avance par le président Ambroise Roux, le dynamisme et la rigueur de sa gestion, ont permis à la C.G.E. de se porter au premier rang des entreprises françaises de la construction électrique et de compter parmi les plus importantes affaires au plan international.

Tenant à lui manifester la reconnaissance de la Compagnie pour cette œuvre exceptionnelle, le conseil a décidé à l'unanimité de conférer au président Ambroise Roux le titre de président d'honneur de la Compagnie au moment où ses fonctions prendraient fin dans les circonstances qu'il a évoquées.

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

25 NOVEMBRE 1981

Très forte accélération de la reprise

Amorcée à la veille du week-end, la reprise des valeurs françaises, qui ces deux derniers jours était passée par des hauts et des bas, s'est très fortement accélérée mercredi à la Bourse de Paris sous la direction des valeurs nationalisables.

L'impulsion fut donnée dès le départ par Paribas (+ 3,3 %), puis entretenue ensuite par Saint-Gobain (+ 3,2 %), Rhône-Poulenc (+ 3 %) et par bien d'autres titres encore. Tant et si bien que, à la clôture, l'indicateur instantané enregistrait une hausse de 2,9 %.

C'est quand même Peugeot (+ 12,9 %) qui a tenu la vedette durant la séance.

Les facteurs techniques sur lesquels les professionnels comptaient pour revigorer le marché en décembre commenceraient-ils à opérer ?

Ils ont joué, c'est indiscutable, mais n'ont pu, en tout état de cause, déclencher une hausse de cette ampleur. En fait, la Bourse a monté pour deux raisons. L'une se rapporte aux rumeurs de plus en plus insistantes circulant à propos des concessions que le gouvernement s'apprêterait à faire pour les groupes nationalisables (versement d'un dividende pour 1981, réévaluation des valeurs d'indemnisation sur la base des comptes consolidés, relèvement du seuil des dépôts faisant entrer les banques dans le champ de la nationalisation).

Bref, cette sixième séance de hausse fut l'une des plus belles que la Bourse ait connues depuis le 21 juillet dernier (+ 3,5 %).

La devise-titre a évolué dans un cadre plus étroit : 6,87-6,88 F contre 6,84-6,91 F.

Reprise de l'or, à Londres, avec l'once à 406 dollars (+ 6,75 dollars) et à Paris avec le lingot à 74 300 F (+ 850 F).

LA VIE DES SOCIÉTÉS

B.S.N.-GERVAIS-DANONE. – Versement, le 4 janvier 1982, d'un acompte sur dividende d'un montant global de 22,50 F (dont 7,50 F d'avoir fiscal).

PRETABAIL SICOMI. – Le bénéfice net au 30 septembre atteint 101,9 millions de francs (+ 17,12 %) - Hors profits exceptionnels, son montant est de 98,9 millions et la progression s'élève à 17,9 %. Le conseil espère, sauf imprévu, pouvoir majorer le dividende de 12 % (48,90 F pour 1980, somme à laquelle s'ajoutait un avoir fiscal de 1,08 F).

UGIMO. – Le dividende pour 1981 pourrait, au vu des résultats prévisionnels, être majoré de 10 % (12,50 F pour 1980).

ELF AQUITAINE. – Les actions de 50 F seront en cinq à compter du 1er décembre.

BAYER. – Le groupe allemand Bayer, nº 3 de l'industrie chimique mondiale, annonce pour les neuf premiers mois une baisse de 9,5 % de son bénéfice avant impôts, dont le montant atteint 955 millions de deutschemarks. Cette détérioration de la rentabilité est imputable aux mauvaises performances réalisées par plusieurs filiales, notamment Agfa-Gevaert, dont les profits ont diminué de 13 %, et Erdoëlchimie, dont Bayer se partage le capital avec B.P.

Les pertes supportées par la division « fibres » ont également pesé sur les résultats, de même que celles enregistrées par la branche « caoutchouc et mousses plastiques » Metzeler. Les résultats du troisième trimestre ont été particulièrement mauvais pour le groupe avec une chute de 43 % du bénéfice avant impôts.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	24 nov.	25 nov.
Valeurs françaises	83,3	85,1
Valeurs étrangères	135,8	139,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	87,6	89,5

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 26 nov. 15 5/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO
(marché clos)

	25/11	26/11
1 dollar (en yens)	217,20	216,40

NEW-YORK

Nouvelle avance

Sur sa lancée précédente, Wall Street a poursuivi mercredi sa progression à belle allure. En termes d'indices, le mouvement de hausse, toutefois, a été moins important que la veille avec le Dow Jones à 7,89 points (878,13) seulement au-dessus du niveau de la veille.

En fait, l'excellente tenue du marché s'est surtout mesurée en nombre de gains, deux fois supérieurs à celui des pertes avec 1 004 valeurs qui ont monté et 526 qui ont baissé sur un total de 1 916 traitées.

Une très forte activité a continué de régner et 58,57 millions de titres ont été échangés contre 53,2 millions mardi.

Que les opérateurs aient quand même un peu tempéré leurs ardeurs n'est pas étonnant, surtout à la veille d'une journée de chômage. Wall Street en effet sera fermé jeudi 26 novembre pour la célébration du « Thanksgiving Day ».

Cela étant, le sentiment était toujours excellent autour du « Big Board », ce d'autant qu'une petite banque régionale, la Southwest Bank of Saint-Louis, venait d'abaisser son prime rate à 15 3/4 %.

Pour bien des spécialistes, le Dow Jones a désormais de bonnes chances à court terme d'évoluer entre les niveaux 860 et 900.

VALEURS	Cours du 24 nov.	Cours du 25 nov.
Alcoa	25 3/4	25 5/8
A.T.T.	60	60
Boeing	22 7/8	22 7/8
Chase Manhattan Bank	56	58 3/8
Du Pont de Nemours	38 1/8	38 3/4
Eastman Kodak	69 5/8	70
Exxon	32 1/8	32 3/8
Ford	16 3/8	16 3/8
General Electric	59 1/8	59 3/4
General Foods	31 5/8	31 5/8
General Motors	36 3/8	36 7/8
Goodyear	19	18 5/8
I.B.M.	52 1/4	52 3/4
I.T.T.	29 7/8	29 7/8
Mobil Oil	26 1/2	25 7/8
Pfizer	50 1/4	49 7/8
Schlumberger	54 5/8	54 3/4
Texaco	34 3/4	34 3/4
U.A.L. Inc.	18 3/8	19
Union Carbide	48 1/4	48 3/4
U.S. Steel	30	29 5/8
Westinghouse	24 3/4	25 1/2
Xerox Corp.	39 3/4	39 7/8

BOURSE DE PARIS 25 NOVEMBRE COMPTANT

Étrangères

SICAV

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 25/11	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 641	5 620	5 500	5 760
Allemagne (100 DM)	252 520	252 500	245	257
Belgique (100 F)	15 019	15 046	13 100	13 800
Pays-Bas (100 fl.)	230 650	230 600	224	235
Danemark (100 krd)	78 670	78 480	76 500	80 500
Norvège (100 k)	98 080	97 840	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	10 780	10 838	10 450	11 050
Grèce (100 drachmes)	10 006	9 997	....	....
Italie (1 000 lires)	4 715	4 708	4 450	4 850
Suisse (100 fr.)	315 550	315 880	307	320
Suède (100 krs)	102 810	102 880	99 500	105
Autriche (100 sch)	35 930	36	35 050	36 650
Espagne (100 pes.)	5 902	5 908	5 500	5 900
Portugal (100 esc.)	8 780	8 780	7 900	8 900
Canada ($ can 1)	4 775	4 773	4 650	4 880
Japon (100 yens)	2 597	2 598	2 480	2 610

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/11
Or fin (kilo en barre)	74000	75000
Or fin (en lingot)	73450	74300
Pièce française (20 fr)	705	710
Pièce française (10 fr)	500	510
Pièce suisse (20 fr)	650 10	630 10
Pièce latine (20 fr)	590	600 10
Souverain	670	670
Pièce de 20 dollars	3230	3300
Pièce de 10 dollars	1600	1599
Pièce de 5 dollars	800 10	.....
Pièce de 50 pesos	3301	3349
Pièce de 10 florins	800	617

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. ALLEMAGNE : « Une logique du réel », par André Lécrivain ; « Une problématique exemplaire », par Christian Delacampagne.

ÉTRANGER

3-4. DIPLOMATIE
— L'ajournement du sommet de Fès.
— Après la visite de M. Brejnev en Allemagne fédérale.
4. PROCHE-ORIENT
5. EUROPE
5. ASIE
— Détérioration des relations sino-américaines.
5. OCÉANIE

POLITIQUE

6. A l'Assemblée nationale : la loi « anti-casseurs » disparaît sans fleurs ni couronnes.
8. L'hommage de M. Mitterrand à M. Mauroy.
9. Le communiqué officiel du conseil des ministres.

SOCIÉTÉ

10. « L'Eau-Vive : une secte catholique ? » (II), par Alain Woodrow.
12. La LICRA réclame une nouvelle législation contre le racisme.
— RELIGION : la deuxième rencontre œcuménique européenne.
14. SCIENCES : Ariane fait une percée commerciale aux États-Unis.
— JUSTICE : au procès de l'affaire de Broglie, policiers et magistrats rompent le silence.
15. MÉDECINE.
— DOSSIER : « La suppression du secteur privé à l'hôpital public ».
16. PRESSE : Paris aura-t-il un centre de presse dans une aile du Grand Palais ?
— DÉFENSE : l'Égypte veut acheter de nouvelles armes à la France.

LE MONDE DES LIVRES

17. SITUATION DE LA LITTÉRATURE ALGÉRIENNE.
18. LA VIE LITTÉRAIRE.
19. AU FIL DES LECTURES.
20. ESSAIS : le grand jeu des fables ; le prince moderne.
21. LETTRES ÉTRANGÈRES : rencontre avec John Berger.
24-25. SCIENCES HUMAINES : Jung et le diable ; Freud, enfant de son siècle.

CULTURE

27. CINÉMA : *l'Homme Atlantique*, de Marguerite Duras.
— THÉATRE : *Concert*, de Jean-Marie Patte.
— MUSIQUE : *la Femme silencieuse* à l'Opéra de Lyon.

ÉQUIPEMENT

32. TRANSPORTS : un entretien avec M. Pierre Giraudet, P.-D. G. d'Air France.
33. ENVIRONNEMENT.
— M. Michel Crépeau présente son programme.

ÉCONOMIE

35. CONJONCTURE.
— Le plan intérimaire et la politique industrielle des entreprises nationalisées.
— M. Pierre Roussel est nommé délégué à l'économie sociale.
— AFFAIRES : le plan d'action en faveur du textile.
36. SOCIAL.

RADIO-TELEVISION (29)
INFORMATIONS « SERVICES » (26) :
Arlequin. Loterie nationale et Loto ; Météorologie ; Mots croisés ; « Journal officiel ».
Annonces classées (30-31) ; Programmes spectacles (28-29) ; Carnet (16) ; Bourse (37).

Le numéro du « Monde » daté 26 novembre 1981 a été tiré à 557 078 exemplaires.

A B C D E F G

LE SOMMET DE LONDRES

« Nous voulons une véritable relance de la politique agricole commune »

déclare Mme Cresson

Avant son départ pour Londres, où elle participe exceptionnellement au sommet européen des 26 et 27 novembre, ce qui a d'ailleurs motivé le report de la date de la conférence annuelle agricole, Mme Cresson a rappelé quel était l'état d'esprit de la France dans cette négociation. « *Nous serons très fermes et aussi longtemps qu'il le faudra, à la différence du gouvernement précédent qui avait accepté de payer un chèque excessif à la Grande-Bretagne* », a déclaré, le 25 novembre, le ministre de l'agriculture.

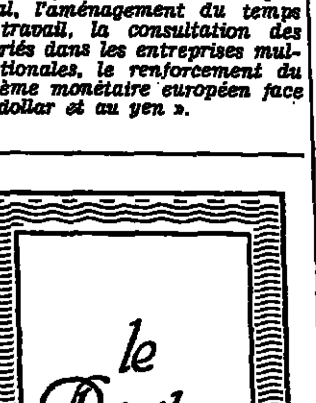
Celle-ci a précisé : « *Nous ne voulons pas un mauvais compromis, mais une véritable relance de la politique agricole commune. Pour la France, le problème du budget ne peut se traiter hors du devenir de cette politique agricole commune, qui doit garantir un revenu décent aux agriculteurs et l'accroissement des productions, notamment pour les exportations.* » Mme Cresson a indiqué que des économies pouvaient être réalisées dans le budget communautaire, notamment sur les importations de produits de substitution aux céréales et de matières grasses.

Mercredi 25 novembre encore, Mme Cresson a pu apprécier l'état d'esprit des éleveurs français, cette fois. Une délégation de la Basse-Normandie lui a offert une vache rebaptisée, pour la circonstance, « Faillite ». Les éleveurs ont fait état d'une baisse de leurs revenus de 15 % et ont demandé des aides compensatrices.

M. MITTERRAND RÉPOND A LA C.F.D.T. SUR LE CONSEIL EUROPÉEN

Le président de la République vient d'assurer à la C.F.D.T. qu'il ne manquera pas, lors du Conseil européen, « *de donner à la question des politiques économiques et sociales dans la Communauté toute l'importance qu'elle mérite et de souligner la volonté d'obtenir des mesures immédiates et précises* ».

Dans une lettre datée du 23 novembre, en réponse à M. Jacques Chérèque, responsable du secteur international de la C.F.D.T., qui lui avait exprimé son inquiétude à propos de l'ordre du jour de ce conseil (*le Monde* du 26 novembre), M. Mitterrand indique que son objectif à cette réunion est de faire adopter notamment « *le lancement d'un emprunt communautaire dont les ressources seront affectées en priorité aux économies d'énergie et à la création d'emplois compétitifs et stables, la relance du dialogue social, l'aménagement du temps de travail, la consultation des salariés dans les entreprises multinationales, le renforcement du système monétaire européen face au dollar et au yen* ».



PREMIÈRES INCULPATIONS DE CLIENTS DANS L'AFFAIRE DE PARIBAS

M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction à Paris, chargé depuis le 9 novembre de l'affaire des transferts illicites de capitaux en Suisse par l'entremise de la Banque de Paris et des Pays-Bas, a notifié, mercredi 25 novembre, les premières inculpations en procédant par ordre alphabétique. Ces inculpations, qui visent les clients de la banque qui ont exporté irrégulièrement plus de 1 million de francs, continueront dans les jours à venir.

Les premiers inculpés sont les suivants : le docteur Claude Alexandre, soixante ans ; M. Gérard d'Avalle, cinquante ans, huissier de justice ; M. Adrien Balny d'Avricourt, cinquante ans, ingénieur ; Mme Juliette Barbier, soixante-neuf ans, et Mme Marie-France Bailac, cinquante ans. Certains avocats expliquent que leurs clients ont été mal conseillés par Paribas.

Ce dossier d'instruction, ouvert après une plainte de M. Laurent Fabius, ministre du budget, concernerait cinq dirigeants de la banque et cinquante-cinq clients.

D'autre part, la brigade financière a procédé, sur commission rogatoire du magistrat instructeur, à des perquisitions au domicile d'une vingtaine de personnes qui auraient aussi fait transférer en Suisse des capitaux pour un montant supérieur à 1 million de francs.



STABILITÉ DU DOLLAR

Le dollar est resté stable sur les marchés des changes, jeudi 26 novembre. A Francfort, son cours s'est maintenu un peu en dessous de 2,23 DM, malgré l'annonce d'un très fort excédent commercial allemand en octobre, conjugué avec la réapparition d'un solde positif de la balance des paiements courants en R.F.A. A Paris, la monnaie américaine s'est maintenue un peu au-dessus de 5,62 F. Sur le marché de l'or, le cours de l'once a confirmé sa reprise à 410 dollars contre 406 dollars mercredi et 398 dollars mardi.

● *Fin des grèves d'élèves en Martinique.* — Les élèves des lycées d'enseignement professionnel (LEP) de la Martinique, en grève depuis plus d'une semaine pour protester contre le sous-équipement de leurs établissements (*le Monde* daté 22-23 novembre), ont repris les cours mardi 24 novembre. Selon le recteur de l'académie Antilles-Guyane, M. Jean-Pierre Chaudet, une rallonge budgétaire de 500 000 F vient d'être mise à la disposition de l'académie, dont 251 000 F pour le seul département de la Martinique.

Dans plusieurs régions

DES MÉDECINS PROTESTENT CONTRE LE PROJET DE SUPPRESSION DU SECTEUR PRIVÉ DANS LES HOPITAUX PUBLICS

Une série de mouvements de protestation touchent actuellement les milieux hospitaliers de diverses régions de France. Ils visent, en particulier, le projet ministériel de suppression du secteur privé à l'hôpital public (*lire notre dossier, page 15*). Après l'Est et le Nord-Picardie notre correspondant à Caen nous signale qu'un mouvement de grève des médecins des hôpitaux non universitaires a affecté, mercredi 25 novembre, plusieurs établissements de l'Ouest.

La grève a été totale, notamment à Falaise, Honfleur, Vire, Saint-Lô, Alençon, Argentan, La Ferté-Macé, Flers, Mamers, Mayenne, Sablé-sur-Sarthe, Saint-Brieuc et Dreux. Elle a affecté partiellement les hôpitaux de Trouville et Saint-Malo. Dans le Calvados, seuls les grandes urgences et les soins aux malades hospitalisés ont été assurés.

Notre correspondant à Rouen nous indique qu'à l'hôpital de Dieppe (Seine-Maritime) la quasi-totalité des médecins ont suivi le mot d'ordre de grève.

Pour sa part le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes des hôpitaux publics envisage une grève du zèle (*lire ci-dessous*).

GRÈVE DU ZÈLE

Le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes, biologistes des hôpitaux publics envisage une grève du zèle dont voici les modalités :

1) Tout consultant se présentant comme malade doit être considéré comme tel jusqu'à ce que l'on ait la preuve de l'intégrité de ses fonctions et de ses organes par tous examens dont dispose la médecine moderne.

2) Dans cette attente, tous les patients dont l'état paraît le justifier seront hospitalisés et les autres bénéficieront d'un arrêt de travail.

3) Pour que les médecins hospitaliers ne soient pas accusés de tirer un profit direct ou indirect de cette attitude de prévention prudente et active, il est évident que tous ces soins seront gratuits.

4) Il conviendra de rappeler à tous les médecins hospitaliers que le code du travail leur permet de ne pas travailler plus de quarante et une heures par semaine, ce qui imposera certains d'entre eux d'interrompre quelques-unes de leurs activités : enseignement, recherche ou soins.

Un coup d'État échoue aux îles Seychelles

Une attaque d'un commando d'une centaine de mercenaires sur l'aéroport de Mahé, l'île principale des Seychelles, a été repoussée dans la nuit du mercredi 26 au jeudi 27 novembre, a-t-on indiqué de source officielle à Victoria.

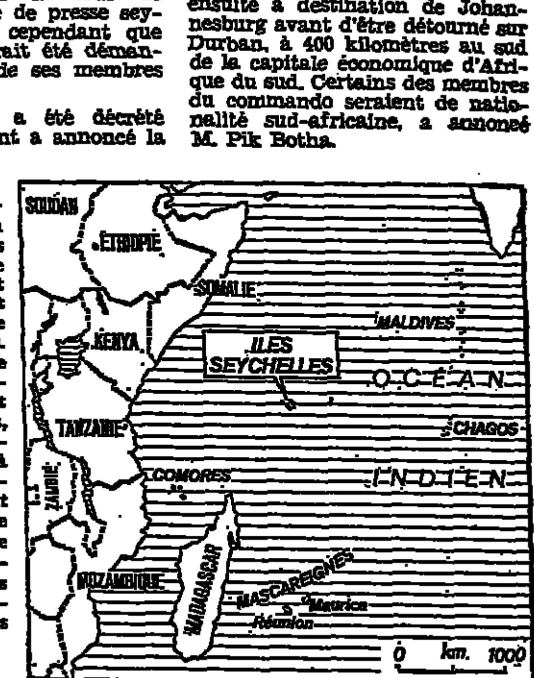
Les attaquants qui étaient arrivés mercredi en début d'après-midi à bord d'un vol régulier de la compagnie Royal Swazi Airlines ont aussitôt après l'atterrissage, tenté de s'emparer de l'aéroport international de Pointe-Larue. Une violente bataille s'est alors engagée avec les forces armées des Seychelles. C'est au cours des combats qu'une partie du commando, six hommes, s'est emparée d'un Boeing d'Air India qui venait d'atterrir. Plusieurs dizaines d'hommes, selon la radio nationale des Seychelles, auraient réussi à occuper la tour de contrôle. L'agence de presse seychelloise affirme cependant que le commando aurait été démantelé et certains de ses membres faits prisonniers.

Un couvre-feu a été décrété et le gouvernement a annoncé la fermeture de l'aéroport de Pointe-Larue. Il affirme avoir la situation en main. Dans un appel radiodiffusé, le président Albert René a demandé à la population de garder son calme et indique que les forces armées étaient maîtresses de la situation.

Les six pirates de l'air responsables du détournement du Boeing-707 d'Air India ont été arrêtés, à Durban, a annoncé ce jeudi en fin de matinée M. Pik Botha, ministre sud-africain des affaires étrangères, nous signale notre correspondant à Johannesburg. Les soixante-cinq passagers de l'appareil ainsi que les quatorze membres de l'équipage ont été libérés sains et saufs.

L'avion d'Air India avait décollé mardi après-midi de Salisbury à destination de Bombay via les Seychelles. Pris par des hommes du commando, l'avion décolla ensuite à destination de Johannesburg avant d'être détourné sur Durban, à 400 kilomètres au sud de la capitale économique d'Afrique du sud. Certains des membres du commando seraient de nationalité sud-africaine, a annoncé M. Pik Botha.

Indépendantes depuis le 29 juin 1976, les Seychelles comprennent une centaine d'îles et îlots et comptent quelque soixante mille habitants. Ancienne colonie britannique, l'archipel, découvert par les Portugais, resta inoccupé jusqu'en 1742, date à laquelle les Français s'y installèrent et lui donnèrent le nom du vicomte Moreau de Séchelles. Les Anglais prirent officiellement position des îles en 1810.



En Allemagne fédérale

LA BALANCE COURANTE A ÉTÉ EXCÉDENTAIRE POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS AVRIL 1979

Wiesbaden (*A.F.P.*). — Pour la première fois depuis avril 1979, la R.F.A. a enregistré, en octobre, un excédent de sa balance des paiements courants, qui s'est élevé à 2,9 milliards de marks. Cet excédent fait suite à un déficit de 2 milliards de DM en septembre, et de 2,2 milliards de DM en octobre 1980. Il a été acquis grâce à un surplus de la balance commerciale de 5,3 milliards de DM, le plus fort solde positif jamais atteint (le dernier record date de décembre 1974 avec 5,3 milliards de DM. La balance des marchandises avait accusé un excédent de 3,5 milliards de DM en septembre, et de 1,7 milliard de DM en octobre 1980.

Pour les dix premiers mois de 1981, le surplus commercial ouest-allemand a totalisé 18,8 milliards de DM, alors qu'il n'avait atteint que 7,6 milliards de janvier à octobre 1980. Toutefois, il ne suffit pas encore à compenser le déficit des services (19,8 milliards) et celui des transferts (22,4 milliards). Ainsi le déficit courant a représenté 23,4 milliards de DM pour les dix mois, contre 27,2 milliards durant la même période de 1980. Pour l'ensemble de 1981, le déficit pourrait atteindre 25 milliards de DM, selon les dernières prévisions du gouvernement. Il devrait diminuer au moins de moitié en 1982.

● *M. Auroux, ministre du travail*, devait recevoir successivement, ce jeudi 26 novembre, la C.F.D.T., la C.G.T., le C.N.P.F. et la C.G.C. Il devait ensuite s'entretenir avec F.O., la C.F.T.C. et la C.G.P.M.E.

Ces consultations portent sur l'évolution du SMIC et celle des bas salaires.

